







VIE

DE JACQUES II,

ROI D'ANGLETERRE.



VIE
DE JACQUES II,
ROI D'ANGLETERRE,

D'après les Mémoires écrits de sa propre main, à laquelle on a joint les CONSEILS DU ROI A SON FILS et le TESTAMENT DE SA MAJESTÉ;

Publiée sur les Mémoires originaux de la famille de Stuart, déposés au palais de Carlton,

PAR LE RÉVÉREND J. S. CLARKE,
Bachelier ès lois, Membre de la Société royale, Historiographe du Roi, Chapelain de sa maison, et Bibliothécaire du Prince Régent;

TRADUITE DE L'ANGLAIS
PAR JEAN COHEN,
Ancien Censeur royal.



ORNÉE D'UN BEAU PORTRAIT.

TOME SECOND.

A PARIS,
CHEZ ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.
1819.



VIE
DE JACQUES II,
ROI D'ANGLETERRE.

Cependant les États-Généraux des Provinces-Unies crurent qu'il serait plus prudent de leur part de ne pas se fier aux négociations commencées en Angleterre, mais de faire une paix séparée avec la France, à des conditions convenues entre les deux pays, laissant aux alliés la liberté d'y participer dans un temps donné. Le prince d'Orange, qui en eut connaissance, ainsi que nous l'avons dit, tomba sur l'armée française à Saint-Denis, quoiqu'il sût que la paix était déjà signée. Il agit par dépit, et dans l'espoir que s'il remportait une victoire décisive, la guerre pourrait se continuer, sur-tout comme il avait pour lui les Espagnols, l'empereur et la Chambre des Communes, qui étaient tous très-contraires à la paix. Le lendemain de la bataille, un exprès arriva de la part des États-Généraux, qui apprit à leur général que la paix était conclue; mais

l'on assure qu'avant le combat, il avait déjà une copie du traité dans sa poche : de sorte qu'au bout du compte, quatre à cinq mille hommes furent sacrifiés, on peut dire en temps de paix, pour satisfaire l'ambition effrénée d'un seul.

En attendant, le roi avait concerté avec le prince d'Orange un projet de paix entre la France et les alliés ; et, afin de donner de la force à sa médiation, il avait levé, en six semaines, une armée de vingt à trente mille hommes, des meilleures troupes que l'on pût voir. Une partie de ces troupes avaient été envoyées en Flandre pour concourir à la défense des Pays-Bas, et le reste était sur le point de partir, quand on reçut la nouvelle que les Hollandais avaient fait leur paix séparée avec la France. Considérant que l'Espagne et l'empereur n'avaient pas encore accepté cette paix, et qu'un parti considérable en Hollande, à la tête duquel se trouvait le prince d'Orange, y était contraire et désapprouvait hautement la conduite des envoyés, qui, à ce qu'il prétendait, avaient outre-passé leurs instructions, en signant le traité avec trop de précipitation, sa majesté, à l'ouverture du parlement, proposa de conserver l'armée sur pied, afin de soutenir, en cas de besoin, les négociations par la force des armes, ou du moins d'offrir aux parties contractantes une garantie efficace de la paix qu'elles allaient conclure. Mais la réponse

de la Chambre des Communes fit voir clairement qu'elle était plus jalouse du pouvoir du roi que de celui de la France : car, nonobstant les adresses réitérées qu'elle avait faites à sa majesté pour qu'elle s'opposât à l'accroissement de la France, tant qu'elle n'avait pas d'armée, du moment où elle se trouva en avoir une, la Chambre décida sur-le-champ qu'elle serait licenciée ; le parti des factieux paraissant n'avoir d'autre but que de se défaire du duc, de renverser les ministres, et d'affaiblir la couronne.

Sur ces entrefaites, son altesse royale reçut l'avis que le duc de Monmouth avec lord Russell, M. Montague, sir Henri Capell, et d'autres du parti, assistaient à des réunions secrètes dans lesquelles on proposait d'éloigner le duc de la cour et de renvoyer le lord trésorier. Celui-ci ayant appris les projets qui se tramaient contre lui, tâcha de se mettre à couvert en engageant le roi à faire, de temps à autre, des proclamations et des ordonnances sur l'éxécution des lois contre les catholiques, pour les bannir de la cour, rechercher les prêtres, et donner des récompenses à ceux qui en découvraient. Quand il vit que l'orage approchait, il alla jusqu'à conseiller au roi de bannir le duc; mais toutes ses petites ruses ne l'empêchèrent pas d'être renvoyé du ministère, et même d'être accusé par le parlement.

C'est ici le lieu de remarquer la conduite généreuse du duc envers le lord trésorier; car, au mois d'avril 1672, peu de temps avant l'ouverture du parlement, le lord Russell et quelques autres personnages considérables de son parti, proposèrent à son altesse royale de se réunir à eux dans les propositions qu'ils comptaient faire pour l'avantage du roi et de la nation, moyennant quoi ils s'engageaient à faire écarter l'incapacité où elle était de remplir la place de grand amiral, ainsi que les autres emplois publics, et de la soutenir en tout ce qui pourrait lui être agréable, ne demandant en retour que sa coopération à l'éloignement et à l'accusation du lord trésorier. Le duc répondit qu'il s'unirait volontiers à eux dans tout ce qui aurait pour but l'avantage du roi et de la nation; mais qu'il trouvait très-opposé à cet avantage le projet de tomber, sans le consentement du roi, sur un de ses ministres, qui d'ailleurs, selon l'opinion de son altesse royale, n'avait été coupable d'aucun grave méfait; que, par conséquent, il ne pouvait se prêter à ce qu'on demandait de lui, et qu'il engageait même ces messieurs à prendre d'autres mesures.

L'inconstance des factieux et leur incertitude, qui les portaient tantôt à attaquer le duc, tantôt à implorer son secours contre leurs autres ennemis, auraient bientôt causé la chute de ce parti, si les artifices d'un misérable ne leur eussent

fourni l'occasion de mettre leurs desseins à exécution. Par ce moyen, non-seulement ils écrasèrent leurs ennemis, mais ils réussirent dans leurs complots contre le duc; ils forcèrent le roi à se remettre à leur discrétion, et ils parvinrent à ébranler les bases même du gouvernement. Les plus grands événements doivent souvent leur origine aux accidents les plus légers; et il faut convenir que l'on a rarement vu une cause aussi frivole donner lieu à un si grand incendie, faire verser tant de sang innocent, et renouveler presque une guerre civile dans le moment même où le souvenir de l'ancienne était encore présent à la mémoire de la plupart des citoyens.

Un nommé Oates, pauvre et méprisable ecclésiastique, soit qu'il eût vraiment quelques scrupules de conscience, et qu'il eût déjà formé son projet, se rendit à Saint-Omer, où, sous prétexte de se faire catholique, il fut admis dans le collége Anglais, afin d'y étudier et de se faire instruire. Mais les Pères s'aperçurent bientôt de son défaut de sincérité, et du peu de dispositions qu'il apportait à sa prétendue conversion; ils le renvoyèrent, et le malheureux, après avoir erré quelque temps dans les pays étrangers, revint en Angleterre. Là, soit qu'il voulût se venger des jésuites dont il croyait avoir à se

plaindre, ou peut-être uniquement dans la vue de se procurer des moyens de subsistance, puisqu'il se trouvait réduit au dernier degré de pauvreté et de mépris, il prétendit avoir découvert une conspiration ourdie par les catholiques contre le roi et le gouvernement. Il savait que les factieux, qui depuis long-temps étaient irrités contre le duc et cherchaient à exciter de la jalousie entre le prince et le roi, saisiraient avidement le prétexte qu'il leur offrait. De l'autre côté, le duc n'avait pas ignoré les dangers et les persécutions auxquels il s'exposait en changeant de religion ; mais il ne s'était jamais imaginé que la fureur et la malice de ses ennemis pussent aller jusqu'à le bannir du royaume et jusqu'à l'exclure de la succession. Ils n'y auraient en effet pas pu réussir, si ce prétendu complot papiste ne fût venu à leur secours.

Rien ne pouvait être plus mal imaginé ni offrir moins de probabilités dans ses détails ; mais tout ce qui tendait à jeter de la défiance sur les catholiques trouvait tant de crédulité dans le peuple, et la malice des ennemis du duc était si grande, qu'un nuage s'éleva qui menaça de les engloutir avec lui. Si la patience chrétienne de ce prince, sa magnanimité, son ferme courage et sa conduite prudente n'eussent en quelque sorte surpassé tout ce que l'antiquité nous offre d'exemples plus brillants, il y aurait succombé, et le roi

son frère, ainsi que tout le parti royaliste, auraient été ensevelis avec lui sous les ruines de la monarchie.

Ce qui suit est tiré littéralement des mémoires du roi Jacques, comme tout ce que l'on trouvera par la suite avec des guillemets.

« Ce prétendu complot ou cette conspiration, qui a fait tant de bruit dans la suite, ressemblait si fort aux rapports fabuleux qui avaient précédé la dernière révolution, que ceux qui se les rappelaient se croyaient reportés à l'an quarante et un. Il leur paraissait que le même ***** et le même esprit avaient repris naissance. Ce n'étaient plus des lettres à M. Pim, qui parlaient de corps d'infanterie et de cavalerie qu'on passait en revue dans des souterrains, c'étaient des rumeurs sourdes d'un projet de tuer le roi, de renverser le gouvernement, d'établir le papisme et le gouvernement arbitraire. Tout cela devait être exécuté par un petit nombre d'hommes qui ne possédaient ni troupes, ni pouvoir, ni places de confiance. Mais ces hommes étaient des papistes; des jésuites les dirigeaient ; dès lors toute improbabilité s'évanouissait, et la multitude se repaissait de ces contes.

» La première nouvelle en fut donnée à sa majesté à Windsor, au mois d'avril 1673, par le nommé Kirby, banqueroutier ; mais il n'avait

été envoyé que pour préparer les voies au nommé Tongue, qui dit avoir connaissance d'un grand complot contre la vie de sa majesté, la religion protestante et le gouvernement de l'état; mais qu'il ne pouvait en venir faire la découverte que la nuit et en secret, parce que si les papistes, qui étaient à la tête du complot, se doutaient qu'il eût parlé, ils le massacreraient.

» Cet homme ayant été introduit en la présence du roi, répéta le même conte, et remit à sa majesté un paquet de papiers qui devaient contenir les détails de cette affaire. Ces papiers étaient en grand nombre; le roi les donna au lord trésorier pour qu'il en prît connaissance. Ils disaient, en substance, qu'une détestable conjuration se tramait contre le roi et le royaume, non-seulement par ses propres sujets, mais que M. de Louvois, ministre du roi de France, et le père la Chaise, son confesseur, y étaient entrés; que don Juan d'Autriche l'encourageait, et que le projet des conspirateurs était de mettre le feu à la ville de Londres, et d'exciter une révolte en Écosse et en Irlande. Un certain docteur Oates avait découvert cet horrible complot, en contrefaisant le catholique et en entrant chez les jésuites, où, pour mieux gagner leur confiance, il se confessait et communiait toutes les semaines, quoiqu'il restât toujours protestant dans le cœur.

» Ce rapport surprenant semblait intéresser si fort son altesse royale, que le lord trésorier proposa de lui en faire part sur-le-champ ; mais le roi jugea plus convenable de commencer par l'examiner, afin qu'on ne pût lui reprocher d'en avoir parlé à aucun catholique avant de l'avoir approfondi.

» Mais le duc l'apprit plus tôt qu'on ne voulait, par une autre voie. Il paraît que dès le premier moment le lord trésorier avait demandé à voir l'écriture de quelques-uns des principaux accusés ; ce qui était d'autant plus raisonnable, que le révélateur prétendait jouir de toute leur confiance et posséder même de leurs lettres. Aussi ne fit-il aucune difficulté de promettre ce qu'on lui demandait ; mais tardant à remplir sa promesse, on la lui rappela avec instance ; et il écrivit enfin un billet au lord trésorier, pour lui dire que s'il voulait envoyer à l'hôtel des postes et intercepter certaines lettres adressées à M. Bedingfeild, confesseur du duc, ces lettres le convaincraient de la vérité de tout ce qu'il avait dit.

» Par un heureux hasard, le lord trésorier ne se trouva pas à Windsor quand ce billet arriva ; et M. Bedingfeild passant devant l'hôtel des postes au moment où la malle arrivait, entra lui-même et demanda ses lettres. On lui en remit cinq, réunies dans un gros paquet ; elles étaient signées des noms de Whitebread, Fennick,

Ireland, Blondel et Fogarty. Les quatre premiers étant des jésuites, il connaissait leurs caractères, et ne tarda pas à découvrir que ces lettres n'avaient pas été écrites par eux; quant au dernier, ne le connaissant pas, il ne put pas en juger. Trouvant dans toutes ces lettres des expressions séditieuses, il soupçonna de mauvais desseins, et les porta sur-le-champ à son altesse royale, qui les remit à l'instant même au roi. Ce fut ainsi que la personne accusée de trahison, et le duc, contre qui le complot se dirigeait, devinrent les premiers instruments par lesquels cette prétendue conspiration fut découverte.

» La première lettre sur laquelle le roi tomba, était signée Blondel. Aussitôt que sa majesté l'eut parcourue, elle dit au duc qu'elle était persuadée qu'il y avait quelques coupables machinations cachées sous cet écrit; mais qu'elle les découvrirait, étant sûre d'avoir vu une écriture semblable, et qu'elle les comparerait ensemble.

» Le duc pressa à plusieurs reprises le roi et le lord trésorier de faire remettre ces lettres au comité des affaires étrangères, afin qu'il les examinât; mais il paraît que le trésorier avait conçu l'espoir de se servir de cette prétendue conspiration, pour se mettre à l'abri du mécontentement du parlement qu'il craignait beaucoup, en dirigeant ses regards d'un autre côté; de sorte que le duc ne put rien obtenir; et ce ne fut que

peu de temps avant le départ du roi pour Newmarket, que cette affaire fut enfin mise sous les yeux du conseil.

» Dès qu'Oates fut introduit, il dit au roi qu'il avait risqué pour sa majesté son corps sur la mer et son ame sur terre; mais qu'il venait enfin dévoiler une conspiration infernale. Il commença ensuite son récit avec tant d'assurance, et l'accompagna de détails si circonstanciés, qu'il en imposa à plusieurs des personnes présentes; et ce ne fut qu'au contre-interrogatoire que sa perfidie commença à se découvrir.

» Une des premières choses qu'on lui demanda, ce fut s'il connaissait l'écriture des personnes qui avaient écrit les cinq lettres. Il répondit que oui; et en conséquence, lorsqu'on lui montra quelques lignes de chacune de ces lettres, il indiqua immédiatement quelles devaient en être les signatures. Ceci fut cause que, dans le commencement, il inspira beaucoup de croyance; mais quand on eut saisi les papiers de M. Ireland et de M. Fennick, il se trouva qu'il n'y avait aucune ressemblance entre leur écriture et celle des lettres qui leur étaient attribuées. Oates fut un peu embarrassé, mais il dit qu'ils se servaient parfois d'une écriture contrefaite. M. Ireland ayant été amené devant le conseil, il prouva que, quoique la lettre fût datée de Saint-Omer, il était en Angleterre à l'époque

où elle était censée écrite, et qu'il n'avait pas été sur le continent depuis fort long-temps. La lettre de Blondel ayant été comparée aux dépositions écrites de Tongue, ces deux pièces parurent évidemment à tout le monde être de la même main. On ne douta pas non plus que les autres lettres ne fussent controuvées. De sorte que la promptitude avec laquelle Oates avait indiqué l'écrivain de chacune, prouvait seulement que, de concert avec Tongue, il les avait toutes fabriquées. Sir William Jones lui-même, alors procureur général, et qui dans la suite se montra si ardent à poursuivre les accusés, et sir Robert Southwele, un des secrétaires du conseil, dirent au duc qu'en comparant les récits et les lettres, ils avaient été persuadés qu'Oates les avait toutes écrites lui-même. On voit d'ailleurs évidemment qu'ils regardaient ces pièces comme fausses, puisqu'ils ne les produisirent pas dans le procès : et ce fut une grande omission des accusés de ne pas s'en être servis eux-mêmes; car, indépendamment de ce qui a été dit, ces cinq lettres contenaient toutes des fautes d'orthographe, et n'avaient ni points, ni virgules, ni aucune marque distinctive; ce qui prouvait suffisamment qu'elles n'avaient pas été écrites par des personnes accoutumées aux affaires. Oates prétendit, à la vérité, que c'était là un artifice ordinaire aux jésuites, pour éviter les soupçons. Mais com-

ment s'imaginer que cinq personnes de différents lieux et de différentes nations, s'accorderaient à faire les mêmes fautes dans l'orthographe de leurs propres noms et dans celle de la langue anglaise; qu'elles écriraient toutes sur du papier de la même grandeur et de la même fabrique, et feraient usage des mêmes expressions mystiques? L'inspiration seule aurait pu faire un pareil miracle; tandis qu'au contraire les mêmes expressions, les mêmes tournures de phrases, les mêmes traits de plume, se retrouvaient dans ces lettres et dans les papiers originaux d'Oates et de Tongue.

» Quoi qu'il en soit, Oates ne se laissa pas décourager par les contradictions où il tombait, et ne perdit pas contenance quand il vit le faux découvert. Il continua sa narration, disant qu'il était le principal agent des jésuites; qu'il avait été chargé de leurs affaires, non-seulement en Angleterre, mais encore en France et en Espagne; qu'il avait eu des conférences personnelles à ce sujet avec le confesseur du roi de France; qu'en Espagne, don Juan l'avait admis en sa présence, et qu'il y avait vu compter devant lui l'argent que sir George Waekman devait toucher pour empoisonner le roi; ce qui est assez contraire aux usages espagnols. Aussi, quand le roi lui demanda quelle figure avait don Juan, il répondit qu'il était maigre, grand et noir: mais

le roi et le duc qui le connaissaient fort bien, savaient qu'il était petit, gros, et qu'il avait le teint fleuri, quoiqu'il eût les cheveux bruns. Plus tard, quand Oates fut blâmé par M. Kirby pour avoir commis une erreur si grossière, il répondit qu'il avait bien pu décrire mal un homme qu'il n'avait jamais vu.

» Il ne fut pas moins malheureux dans les réponses qu'il fit au sujet de la France. Quand on lui demanda dans quelle maison demeurait le confesseur du roi, il dit que c'était dans la maison des jésuites, proche du palais du roi, tandis que les jésuites n'ont pas de maison à moins d'un mille du Louvre. On lui en fit l'observation; mais il ne se troubla pas pour cela, et n'interrompit pas pour cela sa narration; il continua à accuser plusieurs personnes de qualité, telles que milords Arundel et Bellasis. Le roi lui ayant dit que ces seigneurs l'ayant servi fidèlement ainsi que leur père, il n'ajouterait aucune foi à ce qu'on pourrait dire contre eux, à moins que les preuves ne fussent évidentes, Oates répliqua qu'il n'avait aucune intention d'accuser qui que ce fût injustement; qu'il n'avait pas dit que ces seigneurs fussent déjà instruits du complot, mais qu'ils devaient y entrer. Milord Stafford ayant rappelé dans son procès ces contradictions et plusieurs autres, le peu de mémoire du lord chancelier empêcha qu'elles ne lui fussent utiles; tandis que

s'il s'était adressé à d'autres personnes qui avaient aussi été présentes à l'interrogatoire d'Oates, elles auraient volontiers rendu témoignage de la vérité; et, en mettant ainsi au jour la perfidie du témoin, elles auraient sauvé la vie de ce seigneur innocent.

» A dire vrai, il n'accusa positivement aucun lord avant de se trouver en face de la Chambre des Communes, et avant qu'il se fût aperçu du goût que cette Chambre prenait à ses révélations. Ce fut alors aussi qu'il assigna aux divers conspirateurs prétendus, les places qu'ils devaient occuper, et tout le monde put juger combien peu ces places leur convenaient; aussi le conte qu'il fit n'eut-il rien de probable, jusqu'à ce que quelques membres du parlement lui eussent donné une certaine tournure. On eût dit qu'on n'osait confier à sa majesté ce qui avait rapport à sa propre sûreté, et que le parlement, ainsi que les témoins, étaient plus zélés qu'elle-même pour sa conservation; mais il ne s'agissait pas encore de cela; car ce ne fut que long-temps après que l'on accusa la reine et le duc, qui certes devaient être les plus dangereux de tous les conspirateurs; et alors même, sans compter le peu d'apparence de la chose, elle portait sa réfutation avec elle-même. Quand Oates fit sa première déclaration devant la Chambre des Pairs, il affirma, sans serment, qu'il n'avait rien à dire sur

aucune personne d'un rang élevé, et quinze jours après, il accusa la reine. Mais c'était là une liberté chrétienne qu'il se permettait souvent, et il ne lui en coûtait pas de contredire un jour ce qu'il avait juré la veille. Ce fut ainsi qu'à l'interrogatoire de Colman, devant le conseil, il assura le lord chancelier qu'il ne l'avait jamais vu, et au procès, il parla tout différemment. D'un côté, il soutenait que les conjurés lui confiaient leurs secrets les plus importants; et de l'autre, il déclara qu'ils n'avaient pas voulu lui confier l'argent nécessaire pour payer le coche de Douvres, et qu'ils avaient envoyé Grove avec lui pour le défrayer. Il prétendait avoir délivré un nombre considérable de brevets, et n'en avait pas conservé un seul pour prouver ce qu'il avançait. Il jura qu'on avait acheté des armes, et l'on n'en trouva nulle part; qu'on avait levé des armées, aucune ne parut. Néanmoins, sur son témoignage et sur celui de son assistant Bedloe, on emprisonna, on poursuivit en justice, on fit mourir un si grand nombre de personnes, et l'on excita une si grande commotion dans le royaume, que non-seulement le duc, contre qui l'attaque était principalement dirigée, mais le roi et la monarchie elle-même furent sur le point de succomber. Il faut remarquer que, dans le commencement, Bedloe déclara qu'il n'avait aucune connaissance du complot, et ne savait

que le meurtre de sir Edmond Bury Godfrey. »

On ne saurait mieux prouver jusqu'à quel point on cherchait à nuire au duc, qu'en citant les expressions injurieuses dont Oates ornait tous ses discours. Il ne se faisait point de scrupule d'appeler le duc un coquin, un papiste et un traître. Puissé-je, disait-il, vivre pour le voir pendre ; nous n'aurons pas plus d'égards pour lui que si c'était un boueur de la rue de Kent. J'espère aussi le voir à la barre de la Chambre des Communes, où l'on a vu paraître des gens qui valaient mieux que lui. S'il y a en enfer un endroit plus chaud que le reste, j'espère que le diable l'y mettra. C'était là les fleurs de son éloquence ; et telle était la dépravation du temps, qu'un faquin comme lui pouvait, à son aise, vomir des outrages contre le propre frère du roi ; prince qui, sans sa religion, eût été l'idole du peuple. Il serait trop long et tout-à-fait inutile de compter ici ses injures, ses contradictions et ses erreurs : elles ont été amplement réfutées par un historien qui n'a cherché ni à lui faire tort ni à l'épargner. (Sir Robert l'Estrange, dans l'Histoire du temps). Le roi lui-même était, dès le commencement, si fort persuadé de sa fourberie, qu'il aurait voulu étouffer l'affaire dans son origine, afin de ne pas alarmer le royaume par sa publicité, et ne pas donner peut-être l'idée d'attenter à sa vie, à des gens qui n'y pensaient pas. Mais

nous avons déjà dit que le trésorier, pour dissiper l'orage qui se formait sur sa propre tête, avait résolu d'occuper la Chambre des Communes de cette prétendue conspiration, dont la fausseté aurait pu être entièrement mise au jour par le conseil, avant l'ouverture de la session. Telle était néanmoins les malheureuses circonstances où l'on se trouvait, que, du moment où cette affaire fut communiquée au parlement, prompt à prendre feu à la moindre apparence d'une conspiration papiste, il l'écouta avec avidité, et ne se laissa point détourner par les contradictions, les improbabilités, les impossibilités même, dont tous les rapports fourmillaient. Le parti factieux fut d'ailleurs enchanté de trouver une occasion si favorable pour consommer la ruine du duc.

« La première démarche qu'il fit, fut de supplier le roi de mettre les lois pénales à exécution ; et on le pressa si fort qu'il crut devoir céder un peu au torrent; en conséquence, il fit une proclamation pour bannir les prêtres, etc. A cette occasion, le duc éprouva une mortification sensible d'un côté où il ne l'attendait pas; car, quand on proposa dans le conseil d'excepter les ecclésiastiques de la duchesse, aussi bien que ceux de la reine et des ministres étrangers, on s'y refusa nettement comme étant un privilége trop grand pour un sujet ; on imagina alors comme un expédient, de les faire passer, en les insé-

rant dans la liste de la reine. Mais cette princesse n'y voulut jamais consentir, quoique le duc et le roi lui-même l'en priassent, et leurs altesses royales éprouvèrent un grand chagrin, en se voyant abandonnées tout-à-coup d'une personne sur l'appui de laquelle elles avaient compté.

» Mais ce ne fut là que le commencement : son altesse royale eut à se préparer à de plus rudes épreuves ; car elle ne tarda pas à apprendre qu'il était question de la bannir. Le 2 novembre, le comte de Shaftsbury proposa, dans la chambre des pairs, d'éloigner le duc des conseils et de toutes les affaires publiques. Il n'osait pas encore ajouter son éloignement de la cour; mais il était facile de voir où l'on en voulait venir. Le lendemain, cette affaire fut prise en considération par sa majesté, qui donna des ordres positifs à ses amis de s'opposer à toute motion de ce genre dans la chambre des communes.

» Le roi ne put cependant pas tenir long temps à sa résolution. Le torrent commençait à agir avec tant de violence contre le duc, que sa majesté ne vit d'autre moyen de se défendre qu'en temporisant. C'est pourquoi, le lendemain, au sortir du conseil des affaires étrangères, elle appela le duc et lui dit que, nonobstant l'ordre dont nous avons parlé,

il lui serait impossible de prendre son parti contre les adresses qu'on ne manquerait pas de lui faire, à moins que son altesse ne voulût céder un peu de terrain de son propre mouvement et s'abstenir d'assister au comité des affaires étrangères, ainsi que de se mêler des affaires publiques en général. Cette conduite devait, ajouta le roi, lui donner un prétexte raisonnable pour s'opposer à toute autre tentative de la part des ennemis de son frère.

» Le duc répondit à cette proposition, qu'il était toujours prêt à sacrifier sa personne et son intérêt au service et au repos de sa majesté, et qu'il obéirait toujours à ses ordres; mais qu'il ne pouvait pas faire de démarche semblable de son propre mouvement; en premier lieu, parce qu'une telle conduite, au lieu de fermer la bouche à ses ennemis, les encouragerait à le poursuivre avec plus d'opiniâtreté, quand ils auraient vu céder sa majesté; et secondement, parce que le peuple voyant la satisfaction que le roi allait lui accorder en matière de religion, attribuerait ce changement de mesures à l'absence du duc, dont par conséquent il s'exagérerait l'influence passée dans le conseil, et dont il craindrait le retour, aussitôt que le parlement se serait séparé. De là suivrait évidemment qu'on demanderait sa retraite de la cour, et il y avait lieu de penser qu'on

ferait alors usage des mêmes argument sdont on se serait déjà servis pour engager son altesse à s'y soumettre. »

On acquit bientôt la preuve que le duc ne s'était pas trompé dans ses conjectures. Cinq jours après, la chambre vota une adresse au roi pour le supplier d'éloigner son altesse royale de sa personne, aussi bien que de ses conseils; mais le roi s'apercevant de l'élan que prenaient les factieux, qui parlaient déjà d'exclure son frère de la succession, crut qu'il était temps de les arrêter; il se rendit en conséquence le lendemain à la Chambre des pairs, où il fit appeler les communes et leur dit, entre autres choses, qu'il approuverait tous les bills qu'elles proposeraient en faveur de la religion protestante, pour le moment ou pour l'avenir, sous la condition néanmoins qu'elles ne porteraient aucune atteinte à la succession de la couronne dans la ligne directe.

« Quand on vit sa majesté prendre si vivement la défense de son frère, on cessa, pour quelques instants, de le poursuivre; de sorte que, quand le bill qui devait exclure les papistes du droit de séance au parlement fut présenté à la chambre des pairs, il ne passa qu'avec un amendement par lequel le duc était excepté des peines portées par l'acte. On observa que le duc de Monmouth sortit de la chambre, avant la fin de la discussion, pour s'abstenir de voter; et son altesse ne put

s'empêcher d'en porter ses plaintes au roi, disant qu'elle craignait moins ses ennemis déclarés que ceux qui se cachaient; que le duc de Monmouth jouissait d'un trop grand crédit auprès de sa majesté pour ne pas être dangereux; que depuis long-temps le duc soupçonnait sa sincérité, vu qu'il affectait de la popularité, qu'il s'était lié avec le comte d'Essex et lord Wharton, et que tout annonçait sa bonne intelligence avec lord Shaftsbury lui-même; enfin, qu'il avait fréquemment l'imprudence de permettre que l'on bût à sa santé, en le qualifiant de prince de Galles. Ces plaintes étaient si bien fondées, que l'affection que le roi portait au duc de Monmouth ne l'empêcha pas de blâmer sa conduite à cet égard.

» Cependant l'amendement en faveur du duc ayant été reporté à la chambre des communes, y fut vivement débattu; les presbytériens, sans en excepter un seul, quoiqu'ils se vantassent de leur modération, votèrent contre cet article; et ce ne fut que par le secours du lord trésorier et de ses amis, que bien des gens croyaient défavorablement disposés, que le parti de la cour l'emporta, et le bill passa le 30 novembre. »

La foi dans le complot, qui ne reposait que sur un seul témoin peu digne de confiance, paraissait diminuer sensiblement. Le peuple commençait à réfléchir et à faire usage de ses yeux et de son jugement, dont jusqu'alors il avait,

pour ainsi dire, été privé; mais la mort de sir Edmond Bury Godfrey fut représentée sous des couleurs telles, qu'elle servit non-seulement à faire revivre, mais encore à augmenter considérablement sa fureur.

Ce gentilhomme étant juge de paix, avait reçu le premier les dépositions d'Oates et de Tongue. Loin d'en faire l'objet d'une déclaration officielle, il traita l'affaire comme un conte ridicule; mais, plus tard, quand il vit le bruit que commençait à faire ce prétendu complot, il craignit de s'être rendu coupable de réticence, et son effroi ayant été augmenté par des menaces qu'on lui fit, il n'y a aucun doute, sur-tout en considérant son caractère naturellement mélancolique, qu'il ne se soit fait mourir volontairement.

Mais le peuple était déjà trop disposé à accuser les papistes de tous les malheurs qui arrivaient, pour ne pas ajouter une foi implicite à la rumeur, adroitement répandue, qu'il avait été assassiné par eux. On persuada donc à sa majesté de promettre cinq cents livres sterling à la personne qui découvrirait la manière dont il avait péri. La promesse d'une si forte somme, et les encouragements donnés aux délateurs, ne pouvaient manquer de procurer au moins un second témoin, dont on ne pouvait se passer. Aussi, à peine la proclamation fut-elle connue, que Bedloe vint trouver un nommé Brewer, et

lui dit que s'il pouvait lui procurer le signalement de sir Edmond Bury Godfrey, il ne doutait pas qu'il ne gagnât les cinq cents livres. Il consulta souvent son frère, qui l'avait déjà assisté dans des occasions pareilles, sur la manière d'arranger cette affaire. Enfin, le besoin pressant et l'espoir de la récompense ayant aiguisé son imagination, il vint déposer, le 4 novembre, devant les lords, que sir Edmond Bury Godfrey avait été assassiné à l'hôtel de Sommerset, par les ordres de milord Bellasis; que lui-même, aidé de quelques jésuites, avait attiré le chevalier dans la cour, où d'autres personnes, fondant sur lui par une porte ouverte, l'avaient forcé d'entrer dans la maison et l'y avaient assassiné. Il ajouta que le corps y était resté deux jours, et avait ensuite été transporté à l'endroit où il avait été trouvé. Les détails dans lesquels il entra causèrent d'abord quelque surprise; mais bientôt sa majesté se rappela qu'elle se trouvait elle-même à l'hôtel de Sommerset à l'époque où Bedloe jurait que le meurtre avait été commis. Cette circonstance lui avait inspiré quelques doutes, et en conséquence elle envoya le duc de Monmouth avec Bedloe à cet hôtel, afin qu'il indiquât la place précise du crime. Quand le duc revint, il dit au roi que Bedloe avait montré l'escalier dérobé de la reine, en assurant que c'était là que le corps avait été déposé. Ceci confirma les doutes

du roi; car cet escalier était celui par où tous les domestiques de la reine passaient, par où l'on montait les plats et où se tenaient les laquais. D'ailleurs, la présence de sa majesté à l'hôtel rendait impossible qu'un homme pût être assailli dans la cour, assassiné et jeté dans un escalier dérobé, tandis qu'il y avait une sentinelle à chaque porte, et qu'une compagnie entière y montait la garde.

Le roi fut donc persuadé, dès le commencement, de la fourberie de Bedloe, comme il l'avait été de celle d'Oates. C'est ce qui l'engagea à refuser de prolonger son pardon, quoique la chambre des communes l'en pressât fortement; et il est probable que tous les gens sensés auraient été du même avis, si la violence des factieux n'eût porté l'effroi général jusqu'à priver en quelque sorte les hommes de leur jugement. Ils s'enflammèrent à ce refus et en rejetèrent la faute sur les ministres et sur le chancelier, dont les conseils, à ce qu'ils disaient, avaient toujours été funestes à la nation. La fermentation générale leur parut une occasion favorable pour faire réussir leurs sombres projets contre le duc; aussi, que la déposition fût vraie ou fausse, ils résolurent de s'en servir; car ils ne craignaient pas tant une conspiration catholique qu'un roi catholique. Leurs craintes quittèrent bientôt le complot pour se porter sur ceux que l'on

accusait d'en être les auteurs, et ils furent moins guidés par l'amour du roi régnant, que par la crainte de son successeur; de sorte que, sous prétexte de sauver l'un, ils faisaient ce qu'ils pouvaient pour ruiner l'autre.

La première tentative qu'ils firent pour y parvenir, ce fut de chercher les moyens de mettre le roi en état d'avoir des enfants. Comme il n'y avait aucune espérance du côté de la reine, on imagina de se défaire d'elle en l'accusant d'avoir pris part au complot. Ils savaient que son rang n'arrêterait pas leur champion Oates, qui était trop bon chrétien pour faire acception de personnes, et qui, semblable à la foudre, était aussi prêt à frapper le cèdre élevé que l'humble hyssope, pourvu que ses chefs dirigeassent ses coups.

« En conséquence, le 25 novembre, il répéta devant le conseil ce qu'il avait dit le soir d'auparavant à sa majesté; savoir, que la reine avait connaissance de tout le projet, et s'y était livrée avec plus d'ardeur qu'aucune autre personne; qu'il avait entendu dire à cette princesse, à l'hôtel de Sommerset, qu'elle était décidée à empoisonner le roi pour les injures qu'il lui avait faites. On ne douta pas que le penchant du roi pour la liberté ne lui fît prêter la main à ce projet. On envoya donc d'avance une mistress Elliot, comme venant de la part d'Oates, pour lui donner ces avis. Mais le roi n'ayant pas l'air d'y

ajouter foi, et lui en ayant même fait observer l'impossibilité, elle dit qu'elle avait pensé que sa majesté aurait été bien aise de se séparer à tout prix de la reine.

» Cette manœuvre, au lieu de faire sur le roi l'effet qu'on en avait attendu, ne servit qu'à lui causer une profonde impression et la plus vive horreur pour ces infâmes pratiques, quand les lords Ossory et Bridgwater furent envoyés, avec Oates, à l'hôtel de Sommerset, afin qu'il indiquât la place où il avait entendu tenir à la reine le propos dont il l'accusait; il les conduisit d'abord à la salle des gardes, et puis à la chambre particulière, d'où il prétendit qu'un escalier dérobé donnait dans une grande salle; mais malheureusement pour lui, il n'y avait ni escalier dérobé ni grande salle dans les environs. » Malgré toutes ces contrariétés, cet homme, qui était comme une source inépuisable d'impudence et d'invention, ne se laissa point abattre et ne voulut jamais découvrir, quoiqu'on l'en pressât, ceux qui lui avaient inspiré ce détestable projet.

La véritable tendance du complot n'était déjà plus un mystère. Le duc vit clairement que ses ennemis avaient résolu de mouvoir le ciel, la terre, l'enfer même, s'il le fallait, pour empêcher qu'il ne succédât à la couronne. Il n'en sentit que davantage la nécessité de s'armer contre eux, et de faire tous ses efforts pour confirmer le roi

dans ses bonnes résolutions et pour le préparer d'avance à soutenir l'assaut. Il n'ignorait pas combien l'esprit du roi était flexible, ni quelle était l'opinion que ses sujets avaient de lui. M. May avait dit depuis peu, à une réunion de factieux, en parlant du lord trésorier, qu'il ne fallait que se montrer opiniâtre, et qu'il était sûr que le roi céderait à la fin. Aussi le duc n'eut-il aucun doute qu'on ne se servît de ce moyen pour le perdre. Il supplia donc sa majesté de réfléchir mûrement à sa position, et de bien peser en elle-même jusqu'à quel point elle était résolue de le soutenir, dans le cas où le parlement la presserait de l'éloigner de sa présence, et peut-être même de le faire arrêter. Son altesse royale fit aussi connaître au roi les intrigues du duc de Monmouth avec milord Russell, M. Montague, sir Henri Capell et d'autres de la même bande; intrigues qui avaient pour but d'éloigner son altesse de la cour et de faire disgracier le lord trésorier. Le duc de Monmouth avait promis de soutenir le parti en tout ce qui serait nécessaire pour parvenir à ce double but. Tout le monde y avait consenti, excepté M. May. A toutes ces réunions, on ne cessait de flatter les désirs ambitieux du duc de Monmouth, et sir Thomas Armstrong disait à qui voulait l'entendre, que le duc de Monmouth lui avait assuré que le roi ne cherchait qu'une occasion favorable pour le

faire déclarer prince de Galles; mais, que s'il ne le faisait pas, et que sa majesté vînt à mourir, il avait quatre témoins prêts à jurer que le roi avait été marié à mistress Barloe, mère du duc de Monmouth. »

Le lord trésorier ayant fait part au roi de ces bruits scandaleux, sa majesté en fit des reproches au duc de Monmouth, et promit à son altesse royale de faire en sorte que le monde fût persuadé de la fausseté de ces rapports. Mais le jeune duc ne changea point de conduite; les artificieux amis qui l'avaient ébloui par l'éclat d'une couronne, voyant qu'ils ne pouvaient réussir à séparer le roi d'avec la reine, résolurent de répandre, s'il était possible, dans les esprits, la conviction d'un mariage antérieur. Tous moyens leur étaient indifférents, pourvu qu'ils conduisissent à perdre le duc d'York.

Il ne faut pas s'étonner que le duc de Monmouth, qui avait plus d'ambition que de jugement, et qui possédait plus d'adresse pour gagner la faveur que de prudence pour la conserver, se crût près d'atteindre le sceptre, en voyant le duc, qu'il croyait le seul obstacle à ses projets, attaqué si cruellement de tous les côtés. « Non-seulement ses amis les plus intimes se réunissaient en secret pour flatter sa folie, mais ses domestiques même commençaient à parler publiquement des témoins qui s'offraient à prouver le

mariage du roi avec sa mère. Le colonel Birck, un des grands meneurs de la chambre des communes, n'en fit pas de mystère, et le proposa, entre autres expédients, au lord trésorier, lui disant qu'il avait entre les mains ses moyens de faire le bonheur du royaume et d'y rendre sa mémoire à jamais révérée; mais le trésorier lui répondit que le roi détestait la pensée d'avouer un mensonge. Ce second projet de faire concourir le roi à l'exclusion du duc, ne réussit donc pas mieux que le premier.

» Le colonel Birck s'imaginait que le crédit du lord trésorier, qui était encore fort grand sur l'esprit du roi, irait jusqu'à lui persuader tout ce qu'il voudrait; mais ce crédit approchait de sa fin; ce que l'un et l'autre ignorait. Depuis long-temps les factieux travaillaient à le détruire, et ils avaient même fait dire au roi, par le duc de Monmouth, qu'ils étaient prêts à lui fournir tout l'argent qu'il voudrait, pourvu qu'il consentît à renvoyer le trésorier; car, outre l'envie qui s'attache toujours aux grands favoris, ils le soupçonnaient, bien à tort, d'être l'ami de son altesse royale. Ce n'était pas là leur moindre motif de haine contre ce ministre; mais leurs basses manœuvres n'auraient jamais réussi à le renverser, sans une circonstance imprévue qui vint faciliter leurs projets.

» Sir Lyonel Jenkins informa le roi que

M. Montague, étant ambassadeur en France, avait eu plusieurs conférences secrètes avec le nonce du pape. Ce n'était là, selon toute apparence, qu'un prétexte ; mais le roi étant du reste mal satisfait de ses services, donna ordre de faire saisir ses papiers, et sir John Earnely rendit compte, à la chambre des communes, des raisons que sa majesté avait eues pour employer cette violence contre un de ses ministres. En attendant, il paraît que M. Montague, se doutant des intentions du roi, avait mis de côté les papiers dont sa majesté voulait se rendre maîtresse. Il fit part de cette circonstance à la chambre des communes, en ajoutant que ces papiers contenaient des choses importantes. Il savait que ce peu de mots suffirait pour donner à la chambre le désir de les voir. »

Ce gentilhomme, naguère employé par le roi, venait de s'unir au parti des mécontents, qui semblaient n'avoir d'autre étude que d'enflammer le peuple. Les papiers en question contenaient la substance de certaines négociations avec le roi de France que M. Montague savait bien devoir déplaire au parlement et occasioner la ruine du trésorier, la direction de cette affaire ayant été laissée à milord Danby. Il ne se trompa pas dans ses conjectures, car le trésorier ne tarda pas à être mis en accusation. Le roi trouva moyen, à la vérité, de le défendre pendant quelque temps,

mais il fut, à la fin, forcé de l'abandonner aux lois; et quoiqu'il n'y eût pas matière à lui faire son procès, il n'en resta pas moins pendant plusieurs années en prison, et ne fut acquitté qu'après de longues contestations sur les formalités de la cour de Westminster et les priviléges du parlement. M. Montague, de son côté, ne put jamais effacer la tache qu'avait imprimée sur lui la trahison par laquelle il avait divulgué les secrets d'une ambassade étrangère que son maître lui avait confiée, et cela par haine personnelle contre un ministre; trahison qui avait aussi facilité les poursuites contre le duc, auxquelles il savait que le roi était si contraire.

En attendant, pour soutenir le crédit de la conspiration, on ne cessait d'arrêter des personnes de tout rang, et l'on promettait des récompenses à celles qui feraient de nouvelles révélations. Ces promesses, jointes à l'assurance de l'impunité et à des sommes d'argent fournies toutes les semaines, ne pouvaient manquer de mettre en mouvement des troupes de délateurs. En conséquence, les nommés Prance, Dugdale, Dangerfeild, Smith et une foule de misérables s'offrirent pour ce service. Ils devinrent à la fin aussi à charge à leurs maîtres qu'ils le furent dans les commencements au trésor du roi, car le parlement forçait sa majesté de payer ces infâmes témoins, instruments dont il se servait

pour la perdre ainsi que son frère, et cela sans vouloir fournir la plus légère somme de son côté.

Munis de ces nombreux témoignages, les inventeurs du complot se mirent à l'ouvrage, et le roi laissant aux lois leur cours, des marques sanglantes indiquèrent leur passage. Le premier objet de leur fureur fut M. Colman. Ayant fait partie de la maison du duc, il méritait sans doute en cette qualité les honneurs de la préséance. On l'avait long-temps regardé comme un homme officieux, et il avait déjà été accusé par un nommé Lusancy; mais il s'était sauvé par son esprit et par son éloquence. Il n'était cependant pas aimé; et le duc qui s'en était aperçu, l'avait surtout engagé à tenir une conduite prudente, et à ne pas se mêler de ce qui ne le regardait pas, lui faisant observer qu'en cas de malheur, la qualité de secrétaire de la duchesse ne serait pas pour lui une protection. D'ailleurs il reçut sa démission par l'ordre exprès de sa majesté. Depuis ce moment il se montra peu à la cour; mais comme on savait qu'il était attaché au duc, sir Edmond Bury Godfrey fit choix de lui pour donner communication à son altesse royale des dépositions d'Oates et de Tongue, aussitôt qu'il les eut prises. Le duc voyant qu'Oates avait nommé Colman, lui dit de prendre garde, car il n'avait pas de grace à espérer, et que par conséquent s'il possédait quel-

ques papiers qui pussent le compromettre, il ferait bien de les détruire le plus tôt possible; mais Colman n'appréhendant aucun danger, les laissa saisir, et se borna à se tenir caché. Il fit même demander conseil au duc, pour savoir s'il se remettrait ou non entre les mains de la justice. Le duc répondit que c'était à lui à savoir ce que ses papiers contenaient; que, s'il s'y trouvait la moindre expression qui pût être mal interprétée, il ferait mieux de ne pas se montrer; mais que sans cela, en se constituant volontairement prisonnier, il donnerait une preuve de son innocence. Il prit ce dernier parti, et découvrit trop tard que l'innoçence même ne pourrait servir de protection dans ces temps de troubles. Quoique Oates eût déclaré au chancelier dans le conseil qu'il n'avait jamais vu Colman, sa déposition contre lui n'en fut pas moins reçue. L'infortuné fut condamné le 27 novembre, et exécuté peu de jours après, le 3 décembre.

Une fois que ces hommes eurent trempé leurs mains dans le sang, ils ne cessèrent plus d'en répandre. MM. Ireland, Pickering et Grove, furent condamnés; et la Chambre des Communes mit en accusation les lords Stafford, Arundel de Varder, Bellasis, Powis et Petre; déjà elle montait plus haut, quand le roi jugea convenable de l'arrêter dans sa course. Il la prorogea jusqu'au 4 février, et, le 24 janvier, il prononça la dissolution

du parlement, qui termina ainsi sa carrière après avoir duré 17 ans. Elle avait été rassemblée pour guérir les blessures nationales qui saignaient depuis vingt ans. Elle avait concouru avec une joie inexprimable à rétablir la monarchie ; mais elle fut brisée pour avoir voulu de nouveau la détruire. Qui aurait pu croire qu'elle eût sitôt oublié les malheurs de la dernière révolution, et qu'elle eût voulu se précipiter une seconde fois dans le même abîme, et attaquer avec tant de violence la famille royale, dont le rétablissement avait été son propre ouvrage, et au retour de laquelle la nation devait la paix, les lois et la liberté ?

« La veille du jour où le roi prorogea le parlement, un des témoins, nommé Prance, demanda à être conduit devant sa majesté; là, il se jeta à genoux, demanda pardon pour ce qu'il avait fait, et en présence de M. Chiffins et du capitaine Richardson, il déclara que tout ce qu'il avait déposé concernant le complot ou la mort de sir Edmond Bury Godfrey, était faux. Néanmoins, quand il fut reconduit en prison, les charitables exhortations de milord Shaftsbury rafraîchirent si bien sa mémoire, qu'il attesta de nouveau la vérité de ses premières dépositions ; et son témoignage fut reçu comme si rien n'était arrivé. »

Ces reproches publics et la dissolution du parlement, n'empêchèrent pas qu'on ne continuât

3.

les procès des accusés. Green, Barry et Hill furent condamnés et exécutés pour la mort de sir Edmond Bury Godfrey, sur le témoignage de l'homme qui naguère avait fait une rétractation solennelle. Barry avait toujours vécu dans la religion protestante; il y mourut, et ne cessa, jusqu'au dernier moment, de nier le fait pour lequel il était condamné; tous les autres l'imitèrent. Ces dénégations ne firent aucune impression sur le public. Quant à M. Ireland, ce fut en vain qu'il montra le journal de son voyage, et qu'il fit entendre une foule de témoins qui tous attestaient qu'il était resté dans le comté de Stafford, depuis le commencement d'août jusqu'à la fin de septembre, époque où Oates soutenait qu'il était en Flandre et qu'il avait écrit une lettre de Saint-Omer; il n'en fut pas moins condamné le 10 février. « Messieurs Whitebread, et Ferwick avaient été mis en jugement à la même époque; mais il ne se trouva pas d'autre témoin qu'Oates qui déposât contre eux; car Bedloe déclara alors qu'il ne savait rien sur leur compte; ils furent donc renvoyés en prison, et quelques temps, après, Bedloe prétendit que sa mémoire l'avait mal servi; il les accusa donc, et ils furent condamnés et exécutés sur son témoignage. Telle était, en un mot, la prévention des personnes de tous les rangs à l'égard du prétendu complot, que ni les plus grandes impossibilités, ni les plus absurdes contradictions, ni les plus

apparentes faussetés, ni les protestations des mourants, ni l'infamie et les parjures évidents des témoins, ne firent la plus légère impression en faveur des accusés, sur le parlement, les juges ou les jurés. »

Les dispositions du parlement, après sa dissolution, et celles du peuple étaient telles, qu'on n'osait espérer que l'assemblée suivante vaudrait mieux. Aussi le duc ne fonda-t-il pas sur elle sa sûreté, et chercha-t-il d'autre part les moyens de se mettre à l'abri d'un orage qui paraissait inévitable aux yeux de tous ses amis, tant catholiques que protestants. Ils s'accordèrent à penser que le séjour de la cour allait devenir pour lui aussi pénible que dangereux ; et, en conséquence, lady Powis fut députée par les lords renfermés dans la Tour, pour prier son altesse de se retirer dans un pays étranger à son choix, excepté la France. »

Mais quoique le duc sentît lui-même son danger, il ne se laissa ni décourager ni abattre; son caractère le portait plutôt à se roidir contre la fortune qu'à s'y soumettre ; il savait très-bien distinguer la patience chrétienne de la pusillanimité; et quand il cédait, c'était toujours par obéissance et jamais par crainte ; car la volonté de sa majesté était toujours pour lui la loi la plus sacrée.

« Vers le milieu de février, il se décida donc à mettre devant les yeux du roi un exposé de sa position et de ses sentiments. Il dit à sa majesté que, pour obéir à ses ordres, il s'était éloigné du

conseil et des affaires publiques, et que malgré cette condescendance, le peuple ne laissait pas de lui attribuer tout ce qui le contrariait; qu'il n'en était pas surpris, ayant toujours été d'avis que son éloignement des affaires, au lieu d'être utile à sa majesté ou à lui, ne servirait qu'à engager ses ennemis à redoubler d'efforts pour l'éloigner aussi de la cour; qu'ils ne seraient satisfaits que quand ils en seraient venus là, et qu'il n'y avait pas de doute qu'ils ne missent tout en usage pour y parvenir. Son altesse ajouta qu'elle n'ignorait pas que les affaires du roi étaient elles-mêmes dans une situation déplorable, et qu'il lui serait difficile de soutenir les attaques qu'on allait lui porter; d'après cela, elle pria le roi de considérer jusqu'à quel point il était résolu de prendre le parti de son frère, et de ne pas le flatter de l'espoir qu'il pourrait et voudrait faire pour lui plus qu'il n'était vraiment capable d'exécuter. Le duc termina par dire qu'il voyait clairement la haine qu'on lui portait, et qu'il était prêt à sacrifier au service et au repos de sa majesté, le séjour de sa patrie, sa liberté, et sa vie même, s'il le fallait. »

Ce discours ayant confirmé le roi dans l'opinion qu'il avait toujours entretenue de la sincère affection de son frère, et de sa parfaite obéissance, le lui rendit aussi plus cher. Il sentit néanmoins l'impossibilité de le garder auprès de lui; mais, avant de prendre à cet égard une résolution défini-

tivè, il voulut faire une dernière tentative, bien assuré que si elle réussissait, non-seulement la fureur des ennemis du duc se calmerait, mais qu'il deviendrait l'objet de l'amour du peuple autant qu'il l'était de sa haine et de sa persécution.

« Un matin l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Winchester demandèrent une audience au duc, et après qu'ils eurent été introduits dans son cabinet, l'archevêque commença un discours bien posé, par lequel il représenta la douleur qu'éprouvaient ses collègues et toute la nation, en voyant son altesse royale s'éloigner de la communion de l'église d'Angleterre, dans laquelle elle était née et pour laquelle son père, de bienheureuse mémoire, avait souffert un si glorieux martyre. Puis, faisant les plus grands éloges de la doctrine de cette église, le prélat dit qu'elle était non-seulement plus agréable à Dieu, mais encore plus digne d'une monarchie, que celle de toute autre église; que toujours persécutée, elle avait toujours fleuri comme un lis au milieu des chardons; qu'il s'étonnait d'après cela, que son altesse eût put l'abandonner pour la communion de l'église de Rome, dans laquelle il se faisait fort, si on lui en accordait le temps, d'indiquer d'une manière incontestable plusieurs doctrines contraires à la parole de Dieu ; que c'était par cette raison que les prêtres défendaient si soigneusement la lecture de l'Écriture sainte et des livres de controverse, afin

qu'en tenant les peuples dans l'ignorance, ils puissent les gouverner avec plus de facilité. Il pria donc son altesse de réfléchir mûrement à un objet d'une si haute importance, en ajoutant que quoiqu'il fût persuadé que l'ame du duc était trop généreuse pour se laisser effrayer par le danger ou tenter par l'intérêt, il espérait néanmoins que la vérité prévaudrait à la fin et le forcerait de revenir à sa mère, l'église, qui tenait les bras ouverts pour le recevoir.

» Son altesse écouta, sans l'interrompre, ce discours, qui dura près d'une demi-heure; mais quand l'archevêque eut fini, le prince observa qu'il avait été surpris lorsque, quelques jours auparavant, l'évêque de Winchester l'avait prié de le recevoir au nom de son ordre; car, quoiqu'il ne jugeât pas convenable de refuser cette entrevue, il la regardait comme une chose qui pouvait être dangereuse pour lui au moment de l'ouverture du parlement, puisqu'elle ne pouvait manquer d'augmenter les désagréments que sa religion lui faisait éprouver. Il demanda donc au prélat s'il ne venait que de la part des évêques, ou bien s'il avait reçu des ordres de sa majesté. Celui-ci répondit qu'il ne parlait qu'au nom des évêques, mais que sa majesté était néanmoins instruite de sa démarche. Le duc répliqua alors que quoiqu'il ne doutât pas des bonnes intentions des deux prélats qui étaient venus le voir, et de quelques autres per-

sonnes de leur ordre, il n'en était pas moins vrai que ceux qui les avaient poussés à la tentative qu'ils faisaient, étaient des gens qui lui voulaient du mal: quant aux arguments qu'ils avaient employés, ce serait, ajouta-t-il, une grande présomption dans un homme si peu instruit de ces matières, que d'entreprendre une dispute de controverse avec des savants si distingués; mais il leur aurait pourtant fait connaître les motifs de sa conversion s'il l'avait jugé convenable, ou s'il en avait eu le loisir. Il les assura qu'il n'avait rien négligé pour s'instruire avant de changer de religion; qu'il ne s'y était pas décidé légèrement et sans prévoir les inconvénients qu'il avait déjà éprouvés et auxquels il s'attendait encore; après cela, il pria les prélats de l'excuser, si ses affaires ne lui permettaient pas de les entretenir plus long-temps. Il les renvoya; mais une des premières lettres qu'il écrivit après son départ, fut à l'archevêque. Il lui dit que ce départ avait été si précipité, qu'il n'avait pas eu le temps de le voir, ainsi qu'il l'avait désiré, pour lui exposer les motifs de sa conversion : car, quoiqu'il ne jugeât pas convenable de discuter cette matière dans le dernier entretien qu'ils avaient eu ensemble, il n'avait jamais refusé de causer librement, avec quelque personne que ce fût, de la religion anglicane, et moins encore avec un prélat qu'il estimait particulièrement et qu'il regardait comme son ami; il ajouta

qu'il était long-temps resté enfant zélé de l'église d'Angleterre, dont il avait appris la doctrine d'un digne et savant homme, le docteur Steward; que pendant son séjour dans les pays étrangers, personne ne lui avait jamais parlé de religion, si ce n'est une religieuse, à qui il avait répondu qu'il était trop jeune pour traiter des matières de controverse, et qu'elle l'avait alors engagé seulement à prier Dieu qu'il daignât le diriger et l'éclairer s'il n'était pas dans le bon chemin; que pour ce qui regarde les jésuites, quoiqu'il eût reçu d'eux de grandes civilités pendant le temps qu'il avait passé dans les pays catholiques, ils n'avaient jamais cherché à le faire changer de religion. D'après cela, l'archevêque pouvait être assuré que ce n'avait été que dans un âge mûr et par une pleine conviction sur tous les points en discussion, qu'il avait embrassé une croyance dont il n'ignorait pas que l'effet serait de le rendre, d'un des plus heureux princes de l'Europe qu'il était, un des hommes les plus infortunés et les plus délaissés de la terre.

» Deux jours après cette conférence, le roi demanda au duc ce qui s'était passé entre lui et les évêques. Quand il l'eut entendu, il vit que ce projet ne réussirait pas, et il jugea en conséquence qu'il ne restait d'autre moyen de tranquilliser l'esprit du peuple, que de céder pour le moment à son importunité. Il aurait désiré que le duc lui

en donnât lui-même le conseil, et il lui demanda en conséquence ce qu'il croyait convenable qu'il fît ; mais son altesse répondit qu'il était bien difficile pour elle de diriger sa majesté dans une circonstance où elle savait à peine régler sa propre conduite. Si elle donnait des conseils modérés, on les attribuerait à la crainte ; si elle engageait à des mesures rigoureuses, on ne manquerait pas de dire que, dans la situation désespérée de ses affaires, elle s'embarrassait peu des fausses démarches où elle entraînait le roi. Le duc ajouta qu'il n'osait pas d'ailleurs se flatter que ses conseils, quels qu'ils fussent, seraient suivis, puisqu'il voyait ceux qui jouissaient auprès de sa majesté de la plus haute faveur et du plus grand crédit, suivre une route directement opposée au jugement et à l'intérêt de leur maître, pour affecter la popularité et courtiser l'estime de ses plus grands ennemis ; d'après cela, tout ce qu'il pouvait faire était de se résigner entièrement à la volonté de S. M., et de montrer, comme il l'avait toujours fait, une pleine soumission à ses ordres.

» Le duc voyait clairement où tout cela tendait; il savait, à n'en pouvoir douter, qu'il finirait par être victime de la jalousie du peuple; mais il avait résolu de s'en faire un mérite, en obéissant à la volonté du roi, et non en suivant la sienne. Il réitéra donc la demande qu'il avait déjà faite à sa majesté, de considérer jusqu'à quel point elle se sentait en

état de se défendre, si les ennemis l'attaquaient dans le parlement. Mais la résolution du roi était déjà prise, et il dit en conséquence à son frère qu'il était convaincu de la nécessité de céder au torrent, et le pria de quitter pour quelque temps l'Angleterre. Il accompagna son discours d'expressions d'amitié et de regret. Le duc, qui savait mieux obéir au roi que plier sous ses ennemis, acquiesça sans murmure, ne mettant jamais sa propre satisfaction et son avantage en balance avec les intérêts de sa majesté. Il demanda seulement que le roi daignât lui écrire une lettre de sa propre main, pour lui signifier l'ordre de son départ, afin qu'il pût avoir aux yeux du monde une preuve du véritable motif de sa démarche. Le 28 février, le roi lui écrivit en conséquence la lettre suivante: »

« Je vous ai déjà expliqué en détail les raisons qui me font désirer que vous vous éloigniez de moi et que vous passiez la mer pour quelque temps. Je suis vraiment fâché de cette circonstance ; et vous pouvez par conséquent être assuré que je ne désirerai prolonger votre absence, qu'autant que je la jugerai d'une nécessité absolue pour votre bien et pour mon honneur: en attendant, je crois devoir vous prier de ma propre main de vouloir condescendre à ce que je vous demande, et que ce soit le plus tôt que vous le pourrez convenablement. Vous devez juger sans peine de la douleur que

j'éprouve en vous écrivant ceci, persuadé que je suis de la constante amitié que vous avez toujours eue pour moi; et je vous crois assez juste pour être certain que ni l'absence, ni quoi que ce soit d'ailleurs, ne m'empêchera jamais d'être votre sincère et affectionné C. R. »

La résolution du roi une fois prise, il ne resta d'autre parti qu'une prompte obéissance. « Le duc ne répliqua pas; seulement, un jour ou deux après, il crut devoir communiquer au roi les objections que des personnes judicieuses et prudentes avaient faites à ce projet; mais sa majesté étant non-seulement décidée, mais encore persuadée, le duc n'en dit pas davantage; et après avoir fait les préparatifs de son voyage avec toute la célérité possible, il quitta l'Angleterre le 4 mars, accompagné de la duchesse, qui était déterminée à partager ses souffrances et ses malheurs. » Il se rendit d'abord à La Haye, et de là à Bruxelles, où il résolut d'attendre les décrets de la Providence, qu'il avait toujours accueillis avec soumission.

Il est plus que probable que les ennemis du duc, étant ainsi parvenus à leur premier but, s'imaginèrent qu'il leur serait facile de le tenir en exil pendant toute sa vie ; « car, dans le commencement, ayant demandé au roi la permission d'emmener avec lui la princesse Anne, il l'obtint sans peine ; mais, le dimanche suivant, le

roi lui dit que plusieurs personnes avaient trouvé étrange que la princesse Anne l'accompagnât, et il fut en conséquence obligé de la laisser en Angleterre. Il est clair que si l'on avait cru son retour aussi prochain qu'il le fut, on ne lui aurait pas refusé cette satisfaction, la princesse ayant d'ailleurs une sœur aînée mariée qui devait succéder avant elle. »

Le parlement se réunit le 6 mars, deux jours après le départ du duc, et le roi lui communiqua ce qu'il avait fait pour calmer les craintes du peuple; il dit qu'il avait exclu les seigneurs papistes du parlement; que diverses personnes avaient été exécutées, tant à cause du complot, qu'à cause de la mort de sir Edmond Bury Godfrey; qu'il avait avancé le licenciement de l'armée autant que ses moyens le lui avaient permis; et qu'afin d'ôter à la malveillance tout prétexte de soutenir qu'il était influencé par le conseil des papistes, il avait ordonné à son frère de s'absenter, et avait pris des mesures pour faire exécuter les lois pénales contre les catholiques. Par ce moyen, ajouta sa majesté, elle découvrirait si l'avantage de la religion protestante et le repos de la nation étaient le véritable but qu'on se proposait, et si l'on avait ces deux objets autant à cœur qu'elle. Le reste de son discours avait rapport à la marine, au commerce, aux subsides, etc. Le chancelier le seconda, et dit aux Chambres du parlement qu'il espérait qu'elles

ne passeraient pas le but dans la poursuite des conspirateurs; et que sous prétexte de faire des lois pour se garantir du papisme, elles ne mettraient pas le royaume en confusion ; car, continua-t-il, c'est là-dessus que les papistes fondent leur espoir, se flattant toujours que notre zèle surpassera notre prudence, et que nos propres fautes rendront vains les projets que nous aurons formés.

Le roi ayant remarqué que la plupart des membres de ce parlement étaient des personnes qui possédaient de grands biens, se persuada qu'ils seraient plus modérés, et qu'ils ne voudraient pas jouer tout ce qu'ils avaient au monde à croix ou pile ; mais, contre son attente, ce nouveau parlement ne fut pas d'une humeur plus conciliante que le dernier : il attaqua les conspirateurs comme si l'on n'avait encore rien fait contre eux; et si la haine qu'il portait à lord Danby ne lui eût procuré l'honneur d'être le premier en butte à leurs coups, les cinq lords catholiques renfermés dans la Tour auraient été jugés, et, selon toute apparence, condamnés sur-le-champ. Mais les délais et les difficultés qui accompagnèrent le procès de milord Danby, donnèrent à ces seigneurs le temps de se préparer et de faire éclater leur innocence ; de sorte que lord Stafford seul périt, car il souffrit tout le poids du courroux de cette faction impitoyable et sanguinaire.

Le comte de Danby, qui était alors lord tré-

sorier, voyant qu'il avait encouru la disgrace des communes, voulut d'abord essayer de se justifier; mais, le 15 avril, il se remit entre les mains de l'huissier à la verge noire, et fut sur-le-champ envoyé à Tour et mis en accusation. Le roi lui accorda sa grace; mais la Chambre mit en question si cette grace était valable dans le cas d'accusation d'un ministre, et de longs débats eurent lieu. Quand on lui demanda s'il se contentait de la grace du roi, ou s'il voulait plaider sur articles, il insista sur le bénéfice de la grace, se réservant néanmoins le droit de se justifier. Les Communes en furent si mécontentes, qu'elles furent sur le point de lancer contre lui un bill d'*attainder;* mais ne trouvant pas matière suffisante à le poursuivre, elles ne purent se servir de ce moyen : elles avaient néanmoins résolu que leurs premiers coups porteraient sur lui; et c'est ce qui leur fit suspendre toute autre affaire pour le moment.

Si le duc avait été capable de se complaire dans des sentiments de vengeance, il en eût trouvé par-là une occasion favorable. Il était convaincu que c'était aux conseils du trésorier qu'il devait son bannissement ; et l'une des premières nouvelles qu'il apprit en arrivant à Bruxelles, fut la chute de cet homme puissant, tombé sans laisser de regrets. Cette dernière circonstance causa quelque étonnement au duc ; car le trésorier n'avait pas ménagé l'argent du roi, lorsqu'il s'était agi d'en donner à

ses amis. Son altesse avait toujours porté un jugement favorable de ce seigneur, qu'elle regardait comme un homme de talents et de courage; mais sa conduite en dernier lieu, et la manière dont il avait quitté le ministère, inspirèrent au duc des doutes à-la-fois sur son royalisme et sur son esprit. La première chose qui tourna sa tête et son cœur, fut le retour du duc de Buckingham à la cour, après son emprisonnement à la tour de Londres. Le trésorier en avait eu avis d'avance, et croyait avoir fait changer d'idée à sa majesté. Mais au moment où il s'y attendait le moins, son altesse lui dit que, d'après un rapport qui lui avait été fait, le duc de Buckingham avait baisé la main du roi à un petit souper chez M. Chivin. Le trésorier fut frappé quand il apprit cette nouvelle; il proféra des plaintes, et s'écria qu'il lui serait impossible de continuer à servir le roi, si sa majesté publiait ainsi, devant le monde entier, le peu de crédit dont il jouissait; que les personnes loyales et obéissantes se sentaient découragées en voyant le roi accorder les mêmes bontés à celles qui ne l'étaient point; que pour lui, il avait risqué sa fortune et sa vie au service de sa majesté; mais que s'il voyait ainsi ses peines rendues infructueuses, il se retirerait plutôt que de se déshonorer et de se ruiner sans être utile à sa majesté. Le duc fit ce qu'il put pour apaiser sa colère; il observa qu'il y avait une grande

différence entre pardonner et rendre la confiance; qu'il n'y avait pas lieu de craindre que le duc de Buckingham, perdu dans l'opinion du monde comme dans celle du roi, pût jamais recouvrer son crédit; qu'il était fâcheux, à la vérité, que sa majesté eût fait une chose qui ne pouvait manquer de décourager ses vrais amis; mais que de renoncer au jeu pour un seul mauvais coup, ce serait rompre en visière à sa majesté pour une bagatelle; conduite qui ne convenait à personne, et moins encore à un homme qui avait obtenu de son souverain de si hautes places et une si grande faveur.

« Ce discours fit changer d'avis au trésorier, qui néanmoins, à compter de ce moment, s'attacha plus à la sûreté de sa personne qu'à l'intérêt de sa majesté. Le duc s'en étant aperçu, crut devoir en donner avis au roi, l'engageant à diminuer la confiance qu'il accordait à son ministre. Ce conseil ne changea pourtant point, du moins en apparence, la conduite de sa majesté. Le duc n'en fut pas moins persuadé que ç'avait été pour le motif que nous avons indiqué, que le trésorier, lors des premières dépositions concernant le prétendu complot, préféra sa propre sûreté, ou ce qui devait, selon lui, l'assurer, à l'intérêt évident de son maître, en faisant traîner l'affaire jusqu'à l'ouverture du parlement, tandis qu'il aurait pu facilement l'é-

touffer dans sa naissance, et prévenir par-là le trouble, l'effusion de sang, et le danger d'une révolte.

» Il y en eut même qui allèrent jusqu'à supposer qu'il avait été lui-même l'inventeur de ce plan diabolique. Le duc n'ajouta jamais de foi à ce bruit; mais il est certain qu'il aurait pu le déjouer plus tôt, s'il l'avait voulu. Au lieu de cela, il s'opposa à l'avis du duc, de lord Lauderdale, et de tous les honnêtes gens qui pensaient que le roi devait retarder son voyage de Newmarket, afin de pouvoir découvrir le fond de cette affaire avant la réunion du parlement; ce qui aurait mis au jour la scélératesse des premiers délateurs, et empêché qu'il ne s'en présentât d'autres qui fussent tentés par les grandes récompenses qu'on leur promettait. Le lord trésorier, ainsi que nous l'avons dit, combattit cet avis, parce qu'il s'imagina que, par le moyen de ce complot et de ses grands cris contre le papisme, il se ferait passer pour une des colonnes de l'église, et parerait par conséquent le coup qui était près de l'atteindre; mais milord Shaftsbury ne tarda pas à lire dans son ame, et il dit à cette occasion: « Le trésorier peut crier de toutes ses forces contre le papisme, et se mettre à la tête de ceux qui poursuivent les conspirateurs; je crierai plus haut que lui, et je saurai prendre sa place. » Ce fut ainsi qu'il tourna contre le trésorier ce que

celui-ci avait imaginé pour sa défense ; et nous voyons de là quelle est, aux yeux de la Providence, la faiblesse et la vanité des projets des hommes les plus sages ; ses desseins ne manquent jamais, quel que soit le succès de ceux que forment les mortels. »

On aurait pu croire que les inventeurs du complot et les ennemis du duc n'avaient pas besoin d'être excités à la vengeance. Il se trouva pourtant des gens aux yeux desquels leurs coups étaient trop lents. A leur instigation, le sommelier de lady Shaftsbury déposa, devant la commission secrète, que le roi de France devait se rendre aux côtes, vers le milieu de juin, avec une armée de soixante mille hommes, qu'il devait faire passer en Angleterre pour assister les catholiques ; et que le duc d'York, qui, à ce que l'on prétendait, avait fui pour sauver sa tête, reviendrait avec cette armée. La Chambre prit aussitôt feu à cette nouvelle découverte ; et, sans la révoquer en doute un seul instant, ni en faire le moindre examen, elle feignit la plus vive terreur et proposa de se réunir le lendemain, quoique ce fût un dimanche, pour aviser aux moyens de pourvoir à sa sûreté.

Plusieurs discours étudiés furent prononcés, et plusieurs propositions furent faites à cette occasion ; le tout se termina le 27 avril, par le vote suivant, savoir, que le duc d'York étant papiste, cette

considération avait été le principal encouragement des papistes dans leurs desseins contre le roi. Plusieurs membres de ce parti poussèrent vivement cette résolution, et aucun des amis du duc ne s'y opposa, que le seul secrétaire Coventry. Le motif qu'ils alléguèrent pour ce silence, fut que ces hommes se calmeraient plutôt par leurs propres réflexions qu'après tout ce qui pouvait être dit par des particuliers que l'on pourrait soupçonner de songer plus à leur propre intérêt qu'au bien général. C'était là une bien faible excuse pour abandonner la cause du prince dans une occasion si importante ; et ce silence ne servit qu'à montrer quelle était la force du torrent, puisque ses plus fidèles amis n'osaient s'y exposer.

Mais, quoique d'autres tremblassent, son altesse avait un puissant soutien, qui, dans cette occasion, du moins, resta inébranlable. Le roi avait souvent assuré le duc que rien ne pourrait porter atteinte à l'amitié qu'il avait toujours eue pour lui, et que, quoiqu'il ne voulût pas refuser de complaire au peuple en tout ce qui pouvait être raisonnable, il veillerait toujours aux intérêts de son frère et à ceux de la couronne. Il savait où tendait la résolution du parlement, qui n'en voulait à rien moins qu'à la succession. Il réunit donc sur-le-champ son conseil, et s'y exprima avec tant d'énergie, que quand le duc aurait été présent, il n'aurait pas pu inspirer à son frère un

ressentiment plus vif. Le roi fit de grands reproches au duc de Monmouth, pour la part qu'il avait prise à ces manœuvres, et ajouta que l'espoir de le rappeler à son devoir l'empêchait seul de l'abandonner à jamais. Sa majesté voyait clairement qu'on cherchait non-seulement à intervertir l'ordre de la succession, mais encore à déclarer qu'aucun catholique ne pourrait monter sur le trône, ce qu'elle regardait comme un acte de rébellion si ouverte, qu'elle ne pensait pas que la Chambre s'y décidât. Mais quoique sa majesté ne vécût pas assez long-temps pour en être témoin, le duc vit passer cet acte et bien d'autres encore. Le roi, pour mettre fin à ces discussions, crut ne pouvoir mieux faire que d'offrir, le 30 avril, aux deux Chambres, de consentir à toute loi qu'elles proposeraient pour la sûreté de la religion, pourvu qu'elle n'attentât pas à la succession. Il consentait, dans le cas où il aurait un successeur catholique, à stipuler que les emplois, tant spirituels que temporels, ne seraient donnés qu'à des protestants, et que ceux de cette dernière classe ne pourraient changer de mains sans le consentement du parlement.

On devait croire que des offres si généreuses satisferaient toutes les personnes raisonnables; mais le parlement était insatiable. Il voulait voir le duc à ses pieds, et comptait même, selon M. Sacheverell, obtenir, durant la vie du roi, ce

que sa majesté n'offrait que pour l'avenir; c'est ce qui engagea la Chambre à faire plusieurs propositions qui prouvèrent combien elle était unie dans sa malice, quoiqu'elle ne le fût pas dans les moyens. Tout ce que les vieux chefs proposaient était applaudi par les nouveaux factieux, que l'on pouvait comparer à ces jeunes épagneuls qui courent et aboient après chaque hirondelle qui se lève. Les uns voulaient détruire la monarchie en créant au sein de la famille royale des prétentions opposées; d'autres ne voulaient qu'exclure le duc de la succession et faire passer la couronne au plus proche héritier, afin d'éviter une guerre; ceux-ci proposaient encore, dans le cas où la duchesse accoucherait d'un fils, de le faire élever dans la religion protestante. Il y en avait qui espéraient se délivrer du duc en le mettant en tutelle comme un mineur, ou un interdit; ce qui, selon eux, ne porterait pas d'atteinte aux lois fondamentales. Tous s'accordèrent néanmoins à décider que s'ils ne pouvaient pas trouver le moyen d'empêcher, du vivant même du roi, que la couronne ne passât au duc, il serait trop tard pour s'y opposer quand sa majesté ne serait plus. Il n'est pas douteux que leur intention ne fût de procéder par voie d'accusation ou *d'attainder;* c'est pourquoi un comité fut chargé d'examiner les papiers de Colman, afin de trouver par eux, ou de toute autre manière,

un prétexte pour accuser son altesse royale des plus grands crimes.

Le dimanche suivant ils reprirent la discussion; et, quoiqu'ils avouassent que les propositions du roi étaient plausibles, elles étaient loin, selon eux, d'offrir à l'Angleterre la sécurité qu'elle demandait, dans le cas où la couronne tomberait à un papiste, puisque aucun parlement n'aurait la force d'agir sans son consentement, et que l'on ne devait pas s'attendre qu'il le donnerait en des choses qui contrarieraient ses intérêts. Les serments, base de toute société, étaient, disaient-ils, sans force pour un papiste, qui ne connaissait que la tyrannie et le pouvoir arbitraire. Un prince catholique pouvait, à la vérité, aimer son peuple, mais alors même il ne serait pas en état de faire pour lui ce qu'il voudrait, forcé qu'il serait de suivre la direction des prêtres, sur-tout en ce qui concernait l'autorité et la juridiction du pape.

En réfléchissant à ces mesures violentes, les amis du duc commencèrent à songer que s'ils n'y mettaient point d'obstacles, il serait bientôt trop tard pour s'y opposer; ils risquèrent donc enfin de prendre sa défense, après que le roi en eut donné le signal. Ils répliquèrent que, quoique l'histoire offrît l'exemple de plus d'un héritier légitime privé de la couronne par des bills *d'attainder*, ces bills ne servaient qu'à faire couler

le plus pur sang de la nation, et que tôt ou tard le trône revenait à celui qui seul y avait des droits. Pouvait-on, d'après cela, soutenir qu'on assurait le bonheur du peuple en l'exposant à une guerre éternelle? Parmi les exemples qu'on donnait de l'inutilité de semblables précautions, on cita la pragmatique de Henri VIII, qui voulut qu'après ses enfants la succession passât à la branche de Suffolk, de préférence à celle d'Écosse, mais à laquelle on n'eut aucun égard. Le principal argument dont on se servit, fut que l'Écosse, une des plus anciennes monarchies du monde, ne se joindrait probablement jamais aux Anglais, pour changer la succession, qui avait continué pendant si long-temps dans la même famille, et qu'elle saisirait avidement cette occasion pour se séparer de nouveau de l'Angleterre, et avoir un roi qui serait non-seulement légitime, mais qui résiderait dans le pays. D'après ces considérations, il ne fallait pas une grande éloquence pour prouver combien cette mesure serait fatale à l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, ces arguments ne firent aucune impression; le nombre et l'esprit de parti l'emportèrent; et le 15 mai, on vota un bill qui devait rendre le duc d'York incapable de succéder à la couronne, et les catholiques responsables de tout attentat qui pourrait avoir lieu contre la vie du roi.

Ce fut une chose fort heureuse pour le duc, que le roi prît si fort son parti dans une conjoncture si dangereuse; mais, à dire vrai, leurs intérêts étaient, dans ce cas, aussi unis que leurs inclinations; ce fut là ce qui engagea le roi à déclarer à plusieurs reprises qu'il ne faisait aucune différence entre les amis de son frère et les siens. Cette déclaration augmenta le nombre de ceux du duc, qui se sentirent encouragés, en voyant que le roi n'avait jamais montré autant d'attachement pour son altesse royale, que dans cette occasion; mais aussi sa majesté sentait que son propre salut en dépendait, et qu'elle ne pouvait être tranquille que quand la succession serait assurée à un prince plus mal vu encore des factieux que lui-même; sans quoi, dans ces temps de troubles, nul ne pouvait savoir à quelles extrémités on se porterait contre sa personne, en conséquence de la dernière résolution. Il était évident que quoique le duc fût la première branche de la famille royale qu'on allait couper, c'était au tronc même qu'on en voulait, et que la monarchie n'aurait d'autre alternative que de se laisser abattre ou de plier sous la toute-puissance du parlement. Le roi résolut donc de courir tous les risques, plutôt que de souffrir, durant son règne, la moindre atteinte aux prérogatives de la couronne, et par conséquent de ne jamais consentir à aucun acte pareil; il crut

néanmoins devoir céder sur des points de moindre importance, afin de donner au monde une preuve de sa sincérité, et de mettre tout le tort du côté de ses ennemis. C'était aussi le moyen de s'assurer des appuis dans le cas où les circonstances le forceraient de rompre.

Quand le duc reçut la nouvelle de la résolution du parlement et de la conduite que le roi avait tenue dans cette occurrence, sa joie fut si grande des bontés de sa majesté, qu'elle lui ôta tout sentiment de son propre malheur. Voici la lettre qu'il écrivit au roi :

« Je ne pourrai jamais exprimer suffisamment ma reconnaissance pour les bontés de votre majesté envers moi. Je vous assure que je puis supporter patiemment tous les malheurs, tant que vous me conserverez ces bontés. Je n'ai qu'une vie à perdre, et je suis toujours prêt à la sacrifier pour votre service. A la tournure que prennent les affaires, il n'est que trop probable que l'occasion s'en présentera bientôt. Ils ne seront jamais contents que votre majesté ne se *déroie* (*unking yourself*) ; et à la première chose que vous leur refuserez, ils jetteront le masque, surtout si vous permettez à la milice de Londres et des lieux circonvoisins de se réunir. Je sais qu'il y a des risques et du danger à prendre les mesures nécessaires au maintien de votre couronne, plus même qu'il y a quelques mois ; mais si vous

les différez encore, vous êtes entièrement perdu. Ne permettez donc pas que des gens malhonnêtes et vils vous persuadent que vous serez en sûreté en cédant et en temporisant; car je vous répète qu'ils ne seront contents que quand ils auront détruit votre famille et la monarchie. C'est à présent le moment de tomber sur eux, avant qu'ils aient pris leurs mesures ou trouvé un chef pour les conduire. La seule personne que je craigne à cet égard (pardonnez-moi si je la nomme), est le duc de Monmouth; car les mêmes motifs qui ont dicté la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent envers vous et envers moi, ne lui permettront de rien considérer quand il s'agira de satisfaire son ambition. C'est pourquoi je supplie votre majesté, pour sa propre sûreté, d'avoir l'œil sur tout ce qu'il fera. J'espère aussi qu'elle voudra bien donner quelque marque signalée de son mécontentement à sir Thomas Armestrong et au jeune Gerrard, qui ont parlé si vivement contre moi à la Chambre; sans cela, on ne vous croira pas de bonne foi. Ne remettez pas l'Irlande ou l'Écosse en d'autres mains que celles qui les régissent à présent : vous pouvez compter sur leurs secours; le prince d'Orange m'a donné aussi toutes les assurances imaginables qu'il vous défendrait et périrait au besoin pour vous. Que votre majesté fasse donc usage des talents et du courage que Dieu lui a

donnés, et qu'elle n'espère rien des concessions qu'elle a faites ou qu'elle pourrait faire encore. Qu'elle ne perde pas de temps à mettre ses forteresses et garnisons en état de défense; le meilleur moyen de rompre leurs projets est de dissoudre le parlement et de proportionner ensuite vos dépenses à vos revenus, afin de ne plus vous mettre à la merci de ces hommes qui, par la résolution infâme qu'ils avaient prise de venger votre mort sur les papistes, ne pouvaient avoir d'autre but que de mettre vos jours dans les mains du premier fanatique qui voudrait se rendre coupable d'un crime aussi affreux. »

Quand cette lettre fut remise au roi, on lui représenta encore que c'était l'ambition du duc de Monmouth qui excitait tous ces troubles, étant la seule personne dont le parti croyait pouvoir s'emparer, vu que ses démarches imprudentes ne lui permettaient d'espérer aucun quartier; aussi avait-il déclaré, par ses créatures, qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour empêcher le retour du duc.

Le roi lut la lettre avec beaucoup d'attention, et réfléchit profondément à son contenu. On voyait distinctement le combat qu'élevaient dans son sein, d'un côté, son affection sincère pour le duc son frère, jointe aux motifs et à la nécessité de veiller à sa sûreté personnelle, et de

l'autre, l'amitié naturelle dont il ne pouvait se dépouiller pour le duc de Monmouth. Sa majesté dit qu'elle sentait bien que M. de Monmouth s'était mal conduit, mais qu'elle espérait encore de pouvoir le rappeler au devoir; elle blâma en quelque façon le duc de ce qu'il en usait trop cruellement envers lui; mais on démontra au roi le contraire; on lui fit voir que son altesse royale avait toujours traité le duc de Monmouth avec douceur, et avait déjà pardonné un grand nombre de fautes. Le roi, qui était bien décidé à ne jamais abandonner son frère, déclara qu'il ôterait à Armestrong tous ses emplois; qu'il procéderait avec la même sévérité contre tous ceux qui se signaleraient dans les débats du parlement contre le duc; et qu'il ferait rentrer M. de Monmouth dans le néant d'où il l'avait tiré, s'il ne changeait point de conduite. Le roi prit tant d'intérêt à cette affaire, que, durant les discussions dans la Chambre des Communes, il se donna la peine de parler à chaque lord en particulier, pour les engager à ne point accéder au bill quand il leur serait envoyé, ajoutant que pour lui il ne souffrirait jamais, sous quelque prétexte que ce fût, qu'un bill aussi infâme passât. Il remercia le duc de ses conseils, et promit de soutenir avec fermeté ses intérêts et les siens propres; que du reste ce détestable bill passerait

peut-être à la Chambre des Communes, mais qu'il serait indubitablement reçu par les lords avec l'indignation qu'il méritait.

Mais les choses n'en vinrent pas là pour cette fois; car, le 27 mai, jour fixé pour le procès de cinq lords catholiques, ils furent conduits à Westminster, où rien ne manquait aux préparatifs du jugement, si ce n'est l'accord entre les deux Chambres: les Communes ne voulurent pas permettre que les évêques fussent présents au procès; mais les lords soutinrent que cette exception serait contraire à l'usage, qui exigeait seulement que les Pairs ecclésiastiques se retirassent au moment du jugement. Les évêques crurent trouver un moyen de conciliation : ils offrirent de se retirer, en protestant de la réserve de leurs droits; mais les Communes ne furent pas satisfaites de ce biais; elles insistèrent pour que le droit même fût décidé; elles prétendaient aussi qu'avant d'aller plus loin, il fallait juger la validité des lettres de grace du comte de Danby.

Le roi mit fin à cette dispute; et, suivant les conseils du duc, il se rendit au parlement, fit monter les Communes et les prorogea jusqu'au 14 août. Jamais il n'avait parlé avec autant d'éloquence et d'énergie, quoique son discours et sa résolution ne fussent ni l'un ni l'autre préparés. Le parlement en fut frappé comme d'un coup

de foudre ; il resta immobile, ne sachant de quel côté se tourner, ni quelles mesures prendre.

« Quand le duc l'eut appris, il supplia le roi de poursuivre comme il avait commencé, l'assurant que les factieux étaient étonnés et découragés ; que leurs mesures étaient rompues, mais que s'il leur laissait le temps de se rallier, ils se remettraient à l'ouvrage avec plus de fureur encore qu'auparavant. Il engagea donc le roi à mettre un terme au licenciement de l'armée, et à le rappeler en Angleterre, afin qu'après avoir reçu tant de preuves de la bonté de sa majesté, il pût de nouveau exposer sa vie à son service, seule marque de reconnaissance qui fût digne des faveurs qu'il en avait reçues, et dont la situation des affaires ne faisait que trop craindre la nécessité. »

Le duc n'ignorait pas que quand le parlement était fermé, les factieux n'avaient d'autre moyen de parvenir à leur but que par la force; mais, vu la situation périlleuse où ils s'étaient placés eux-mêmes, il était à craindre qu'ils ne le tentassent : son altesse ne cessa donc de conjurer le roi de suivre la méthode qu'il avait prise, et de ne pas s'imaginer qu'il pourrait vaincre de pareils hommes par la douceur; elle avait été l'écueil de son père, et, après un tel exemple, personne ne le plaindrait s'il y périssait lui-même. Ces représentations n'eurent pas, sur sa

majesté, tout l'effet que le duc en avait espéré; mais du moins lui firent-elles prendre des mesures plus fermes que celles que ses conseillers ou ses favoris n'eussent osé lui inspirer.

Tandis que son altesse prêchait la fermeté au roi, ses propres amis cherchaient à lui insinuer une doctrine contraire; et si son ame avait pu être brisée par les contrariétés, elle n'eût certes pas manqué de l'être ; elle avait à combattre en même temps la malice de ses ennemis et les craintes et les reproches de ses amis. On l'exhortait à être prudente dans ses expressions, et à déclarer, dans toutes les occasions, qu'elle était prête à conserver les libertés de l'Angleterre et de la religion que la loi avait établie. Le duc ne ferait en cela, disaient-ils, qu'imiter tant d'autres princes qui n'étaient pas de la même religion que leurs sujets ; on ajoutait qu'il passait dans le monde pour être d'un caractère arbitraire, et pour aimer le gouvernement français. On lui conseillait de se rendre à Bréda pour éviter le concours des papistes, et de ne souffrir autour de sa personne que ceux à qui les lois de l'Angleterre permettaient de l'approcher. Ces conseils étaient bons, sans doute ; le duc ne l'ignorait pas ; et jamais prince n'avait été plus éloigné que lui de vouloir forcer la conscience ou envahir la liberté du peuple ; mais il trouvait mal que ses amis écoutassent si avidement les insinuations

les plus fausses et les plus malicieuses; qu'ils voulussent le faire errer de ville en ville, et ajouter à son exil la douleur de s'éloigner de tous ses amis et compagnons de malheur. C'était là le priver de toute consolation, de celle qu'on ne refuse pas même aux esclaves qui, courbés sous le poids de leurs chaînes, peuvent au moins se raconter mutuellement leurs malheurs; mais le zèle de ces amis pour le service de son altesse avait un grand mélange de vues personnelles; plusieurs d'entre eux ayant montré par la suite que s'ils cherchaient à le sauver, c'était pour leur propre avantage.

« Le duc n'en persista pas moins dans l'opinion que, si sa majesté daignait le rappeler, cette mesure découragerait tout-à-fait leurs ennemis, et les empêcherait peut-être de rien entreprendre : mais quoiqu'il pressât vivement le roi, c'était toujours en montrant une entière résignation aux volontés de sa majesté: plusieurs amis du duc firent de même, mais le roi conserva son irrésolution. » Il dit au duc qu'après avoir prorogé le parlement, sa première pensée avait été pour son frère; mais qu'il n'avait pas encore pu se rendre compte à lui-même de l'effet que produirait son retour, qu'il avait besoin de consulter mûrement à cet égard ceux qui étaient également ses amis et ceux du duc, et qu'il ferait part à son altesse de ce qu'ils en pensaient.

Ces amis étaient précisément les hommes que le duc craignait le plus; c'étaient les lords Essex, Halifax, Sunderland et la duchesse de Portsmouth. Ils avaient acquis ce crédit sur l'esprit du roi en se montrant contraires à l'acte d'exclusion; mais au fond ils cherchaient à parvenir au même but par une autre route. Le duc était sûr qu'ils s'opposeraient à son retour, par la crainte qu'il ne contrariât leurs mesures timides, et ne les éclipsât dans la faveur du roi, qu'ils possédaient seuls pendant son absence. Ils prétextèrent donc la crainte que le retour de son altesse, en portant au comble le mécontentement du peuple, ne causât une insurrection; et, en conséquence, ils pressèrent le roi, non-seulement de ne pas la rappeler, mais même de promettre qu'il ne s'y déciderait jamais sans l'approbation du conseil: sa majesté accéda au premier point, mais rejeta l'autre avec une sorte d'indignation.

Les raisons même qu'ils alléguaient pour éloigner le retour du duc, lui paraissaient au contraire des argumens pour le hâter: car, si une insurrection éclatait, personne n'était plus propre à commander les forces de sa majesté, que celui à qui l'intérêt et la reconnaissance commandaient également de tout sacrifier pour la défense du roi et du royaume. Mais le danger n'existait que dans leur imagination. Les citoyens paraissaient même plus mécontents de la violence

du parlement, que de la mesure que le roi avait prise en le prorogeant : car ils commençaient à entrevoir que sa turbulence tendait plutôt à nourrir l'esprit de faction, qu'à assurer le repos de la nation. Néanmoins les amis du duc se laissèrent persuader, et l'engagèrent à ne pas presser son retour pour le moment; le roi lui-même, après avoir mûrement réfléchi, et quoiqu'il avouât que la prorogation n'avait eu d'autre effet que d'attirer le blâme public sur les Communes pour leur extravagance, ajouta pourtant ces mots dans la lettre qu'il écrivit au duc : « Je suis fâché de devoir vous dire que l'esprit du peuple est mauvais dans plusieurs villes, et notamment à Londres, où le retard du procès des cinq lords renfermés dans la Tour, a renouvelé toutes les craintes du complot et du papisme; de sorte que si vous reveniez à présent, j'en appréhenderais les plus tristes conséquences pour vous et pour moi. Je conviens que rien ne m'est plus pénible que d'être privé de votre société, et il me serait impossible de vous rien écrire qui allât plus contre mon cœur; mais quand je songe à l'importance de la chose, je ne voudrais pas me laisser influencer par mon inclination, au point de vous donner un conseil si préjudiciable à nos intérêts mutuels. »

Une réponse si positive força le duc de se soumettre; ce qu'il fit plutôt par obéissance que

par conviction; il remit donc son retour jusqu'au moment où ses amis seraient revenus de leurs vaines frayeurs : il y avait d'ailleurs à cette époque de trop grands obstacles à surmonter, considérant les personnes en qui le roi avait mis sa confiance.

Parmi quelques réglements que sa majesté venait de faire, se trouvait la formation d'un nouveau conseil à la tête duquel elle avait placé milord Shaftsbury avec le titre de président, croyant empêcher qu'il ne fût nuisible en le gardant à son service; méthode qui d'ordinaire réussit peu. Cependant, quand ce lord s'opposait aux propositions qui se faisaient à l'avantage du duc, à quoi il ne manquait jamais, le roi n'y avait aucun égard, parce qu'il le connaissait pour l'ennemi déclaré de son altesse; mais comme Halifax, Sunderland, Essex et d'autres, qui passaient pour être les amis du duc, l'appuyaient souvent, il gagna plusieurs points, et notamment celui de prolonger l'exil du prince, quoique l'on fît observer au roi, que des amis qui pouvaient l'éloigner de sa patrie, ne feraient pas de difficulté, en cas de besoin, de l'exclure aussi de la couronne. Mais le roi n'était pas encore disposé à suivre en tout les conseils vigoureux que le duc lui donnait; il espérait qu'avec le temps il vaincrait ses ennemis; et les amis du duc ayant renouvelé leurs sollicitations, il répondit positivement qu'il

ne consentirait au retour de son frère, que quand le procès des cinq lords serait terminé; qu'il avait résolu de mettre fin à l'affaire du complot qui commençait déjà à s'amortir, mais à laquelle l'arrivée du duc donnerait de nouvelles forces; qu'enfin, sa vie même ne serait pas en sûreté, si grande était la haine que le peuple portait aux papistes et au duc qu'il regardait comme leur principal soutien.

Un accident arriva vers cette époque, qui aurait pu donner au roi un prétexte plausible pour rappeler son frère, si le conseil n'y avait pas montré tant de répugnance. Le 3 mai, quelques fanatiques incorrigibles assassinèrent en Ecosse, d'une manière barbare, l'archevêque de Saint-André, et causèrent une révolte ouverte. Il fut jugé nécessaire d'envoyer des forces contre eux; et certes, nul ne méritait mieux que le duc ce poste de confiance. Au lieu de cela, il le vit accorder à son plus grand ennemi, le duc de Monmouth, qui acquit par-là l'occasion d'augmenter le crédit et la réputation dont il jouissait. L'expédition fut bientôt terminée, et il revint en triomphe, laissant après lui, en Ecosse, une renommée colossale de clémence et de bonté. Dans plusieurs des villes par lesquelles il passa à son retour, on le traita d'altesse, et il n'accueillait point mal cette distinction. Arrivé à la cour, il fut reçu du roi avec une grande ten-

dresse; Armstrong lui-même n'éprouva aucune défaveur, quoique le roi ne cessât de se plaindre de lui. Ces circonstances inspirèrent les plus vives inquiétudes aux amis de son altesse royale; ils lui rendirent compte en détail de ce qui se passait: de sorte que le refus du roi de le rappeler fut immédiatement suivi des nouvelles de la faveur toujours croissante du duc de Monmouth, et du crédit sans bornes d'Halifax, de Sunderland et d'Essex: ceux-ci s'engagèrent à obtenir du parlement, qui allait s'assembler, de l'argent, une ample satisfaction pour le roi, et tout ce qu'il voudrait, en un mot, pourvu que le duc restât en exil. Tout semblait donc annoncer que bientôt le roi se mettrait hors d'état de rappeler son frère quand même il le voudrait. Ces nouvelles désastreuses, qui se suivaient sans interruption, auraient sans doute abattu l'esprit du duc, si des considérations mondaines l'avaient pu faire; mais toutes les lettres qu'il écrivit au roi, à cette époque, seront d'éternels monuments de la résolution chrétienne qu'il opposait aux revers de la fortune. S'il souffrait, c'était moins pour lui-même que pour son roi, pour ses amis, pour son ingrate patrie; il était si loin de manquer de courage, pour s'opposer à ses ennemis, lorsqu'il y avait quelque chance de succès, ou pour souffrir avec patience, quand il n'y avait pas de remède, qu'au sein de ses malheurs, c'était lui qui con-

solait et qui encourageait les autres. Il faisait tous ses efforts pour prémunir sa majesté contre l'inconstance et l'humeur trop pliante auxquelles son caractère et ses conseillers le portaient également. Mais ce n'était pas là les plus grandes difficultés que son altesse eut à surmonter. Ce qui l'affligea plus que tout le reste, ce fut le renouvellement des frayeurs de ses amis, qui eurent la témérité de le presser de nouveau de changer de religion, comme la seule ressource qui lui restât pour sauver le roi, la monarchie, et lui-même.

Ces menaces auraient pu ébranler un prince d'une fermeté moins chrétienne; mais il n'y avait pas de motif humain qui pût l'empêcher de persévérer dans ce qu'il regardait comme touchant à la justice ou à la vérité; c'est ce qui lui fit répondre avec un peu plus de vivacité que de coutume, « qu'il s'étonnait que des personnes qui le connaissaient si bien, pussent le croire capable d'assez de légèreté dans une affaire si importante, pour avoir changé de religion sans une pleine conviction, ou pour abandonner, par des vues temporelles, celle qu'il avait embrassée. Il ajouta qu'il avait bien réfléchi à ce qu'il avait fait, et qu'il était décidé à soutenir la vérité jusqu'à la fin, quelles qu'en dussent être les conséquences. »

Mais, de tous ses chagrins, il n'y en avait pas qui lui allât plus au cœur que les cruels traite-

ments que ses amis en Angleterre éprouvaient au sujet de la prétendue conspiration. Le 20 juin, les cinq jésuites, MM. Whitebread, Harcourt, Fenwick, Gaven et Turner, furent exécutés à Tyburne; et le 14 juillet, M. Langhorne, avocat, eut le même sort. Dans les différentes provinces, les catholiques furent cruellement persécutés. On saisissait le tiers de leurs biens, ou on les forçait à payer vingt livres sterling par mois. Les prêtres étaient emprisonnés. M. Porkett et M. Theving furent mis à mort à York, et M. Plesington à Chester. On ne cessait de faire des délations, et le duc lui-même fut rendu suspect par la déposition d'un marchand de Venise, qui déclara que sir Henri Tichburne lui avait dit qu'il allait à Rome par les ordres du duc, pour suivre le projet dont il était parlé dans les lettres du cardinal Norfolk. Le roi craignit que cette dernière circonstance ne fît un mauvais effet, ou ne servît du moins de prétexte pour différer le retour du duc. La reine fut aussi impliquée une seconde fois dans cette affaire, par la déposition d'un nommé Buss, cuisinier du duc de Monmouth, qui informa le comité secret que, se trouvant au mois de septembre à Windsor, il avait entendu un Hankinson, qui avait appartenu à la chapelle de la reine, prier Antonio, domestique du confesseur de cette princesse, d'avoir bien soin des quatre Irlandais qu'il avait

amenés avec lui, parce qu'ils feraient son affaire. Le comité avait négligé ce rapport; mais Buss l'ayant répété sous serment devant le *recorder*, Antonio fut interrogé; et, quoiqu'il niât d'avoir tenu de pareils discours, il n'en fut pas moins mis en accusation pour le crime de haute trahison. Le roi parut très-sensible à l'injure qu'on faisait à une princesse aussi vertueuse que l'était la reine; mais il ne fit rien pour la justifier, tant était grande la terreur qu'avait inspirée à sa majesté la rage populaire, qui cherchait à exclure le duc de la succession. Il n'y avait d'autre moyen d'y parvenir, qu'en le perdant lui ou la reine; aussi, ne mettait-on d'importance au complot, que dans l'espoir de les y impliquer.

Ces nouvelles étaient décourageantes pour le duc, qui ne pouvait croire que le roi fît beaucoup pour lui, tandis qu'il n'osait pas même prendre la défense de la reine. A la vérité, le procès de sir George Wakeman, son médecin, qui fut acquitté le 18 juin, la déchargea, du moins indirectement, de tout soupçon; mais cet événement ne fut pas utile au duc : il ne servit, au contraire, qu'à faire retomber sur lui toute la fureur du parti qui voyait ses projets manqués d'un côté; et, quoique le roi comptât beaucoup sur le nouveau parlement, dont il croyait que les yeux s'ouvriraient sur la fausseté du complot, sur-tout depuis l'acquittement de sir George

Wakeman, le duc ne fonda pas sur cette assemblée de grandes espérances. Crainte néanmoins qu'il ne s'autorisât de celles du roi pour demander son rappel, sa majesté ne cessait de lui en démontrer l'impossibilité, faisant usage des mêmes arguments qu'elle avait déjà employés, savoir, le procès des cinq lords, et le désir de voir l'affaire du complot tout-à-fait terminée. Si ce procès tournait favorablement, les factieux seraient complétement abattus; sinon, la présence du duc ne pouvait qu'exciter de nouveaux ennemis à paraître; car, bien que les charges qui pesaient contre lui, d'après les lettres de Colman, fussent des plus frivoles, sa majesté ne pouvait pas, disait-elle, supporter qu'on traitât, en présence même de son frère, la question de le faire arrêter, et cela dans un moment où il était si facile de se procurer de faux témoins; ce qui durerait jusqu'à ce qu'Oates et Bedloe fussent punis comme ils le méritaient.

On voit par-là quelle était l'opinion personnelle du roi sur le complot et sur les témoins, tandis que la nécessité des affaires forçait ce prince malheureux, car on peut bien l'appeler tel dans cette circonstance, à consentir journellement, pour sa propre sûreté, à la mort de ceux dont l'innocence lui était intérieurement prouvée. Quant à l'idée de laisser aux lois un libre cours, c'était un sophisme qui avait déjà

été fatal au roi son père, et qui ne devait pas empêcher les remords que lui causaient tant d'injustices. Aussi éprouva-t-il un sincère repentir, quand il les vit sous leur véritable jour, ce qui arriva quelque temps avant sa mort.

Quant au duc, quoiqu'il ne se laissât point persuader par ces arguments, son respect et sa soumission pour le roi étaient si grands, qu'il assura sa majesté « que, plutôt que de lui causer le moindre embarras, il était prêt à souffrir un exil éternel; mais qu'ayant toujours eu la permission de dire librement sa pensée, il ne pouvait prendre sur lui de la taire dans cette occasion. Il observa donc que l'insurrection que le roi appréhendait, ne pouvait venir que de la part des membres du club aux rubans verts, marque distinctive dont ces factieux se servaient; et que pour eux, soit que le duc vînt ou non, ils ne s'en abstiendraient pas. Quant au procès des cinq lords, il suffisait que l'on sût, à cet égard, les intentions du roi, pour qu'on le différât indéfiniment, quand ce ne serait que pour empêcher le duc de revenir. L'insurrection d'Écosse avait été évidemment combinée pour mettre le roi hors d'état de se passer de son parlement, et pour le remettre pieds et poings liés entre ses mains. Mais le duc suppliait sa majesté d'entraîner les mécontents dans le piége qu'ils lui avaient tendu, en se servant, pour sa propre

sûreté, des troupes que cette insurrection l'avait forcé de faire venir de Hollande, et sur la fidélité desquelles tout annonçait que l'on pouvait compter. Le duc savait bien, disait-il, d'où naissaient les difficultés qu'on mettait à son retour, et qu'il en serait toujours de même tant que *le peu sincère*, mot convenu entre le roi et son frère, pour désigner milord Shaftsbury, serait à la tête du conseil. » Puisque nous en sommes sur son sujet, nous dirons que cet esprit turbulent ne put bientôt plus cacher ses infâmes desseins, et que le roi, qui le soupçonnait déjà depuis long-temps, fut enfin convaincu qu'il avait nourri un serpent dans son sein. Quoi qu'il en soit, ce seigneur conserva sa place jusqu'au 15 octobre, tant le roi craignait de rompre avec un homme si populaire, son caractère le portant plutôt à flatter ces sortes de gens qu'à les tenir en respect. Quand sa majesté vit que la corruption s'était glissée jusque dans son conseil, elle commença à craindre que le parlement n'en fût pas tout-à-fait aussi exempt qu'elle l'avait d'abord espéré; et elle crut, d'après cela, qu'il fallait chercher les moyens de se passer de son assistance pour suppléer à ses pressants besoins d'argent. En conséquence, elle entra en négociation avec l'ambassadeur de France, promettant de ne point s'opposer aux desseins du roi son maître, pourvu qu'ils n'eussent point de

rapport à la Flandre ou à la Hollande, et sous condition qu'il recevrait une somme suffisante pour pouvoir se passer de tout autre secours. Les Français reçurent avec joie ces ouvertures : ils demandèrent seulement d'être assurés du consentement du duc, parce que, l'année d'auparavant, la cour avait été piquée de quelques expressions un peu vives dont il s'était servi. Milord Sunderland communiqua donc en détail ce projet au duc, en lui recommandant le plus grand secret, et en disant qu'il n'y avait qu'une seule personne autre que lui qui en eût connaissance. Le roi, de son côté, dit au duc que c'était son amitié pour lui qui l'avait fait songer à ce moyen, afin de ne pas se trouver entièrement à la merci du parlement, et de pouvoir, par conséquent, tenir avec plus de fermeté à la succession de la couronne.

Mais avant que le duc pût répondre, il arriva un accident qui mit fin pour le moment, non-seulement à ce projet, mais encore à toutes les difficultés qui s'opposaient à son retour. Le 22 août, le roi tomba malade à Windsor. Dans le premier moment, il crut que ce ne serait qu'une légère indisposition; mais, après une médecine et une saignée, voyant que la fièvre augmentait au lieu de diminuer, il ordonna à milord Sunderland d'envoyer un exprès au duc pour engager ce prince à venir le trouver, en n'em-

menant avec lui que le moins de monde possible; de laisser, par conséquent, la duchesse à Bruxelles, et de s'arranger de façon à pouvoir repartir sur-le-champ s'il était nécessaire. Sa majesté l'engageait aussi à dire, tant à Bruxelles qu'en Angleterre, qu'il avait fait ce voyage de son propre mouvement, tant sa majesté craignait de faire ombrage; le duc était d'ailleurs accoutumé à porter le fardeau de la responsabilité, et un poids si léger n'en pouvait pas beaucoup augmenter la masse.

En attendant, le duc voyant que c'était en vain qu'il voulait lutter contre le courant, s'était décidé à se soumettre à la volonté du ciel et à ne plus presser le roi au sujet de son retour. La nouvelle qu'il reçut en fut d'autant plus inattendue ; et quoiqu'elle fût agréable sous un point de vue, l'occasion était affligeante, et servit à doubler son inquiétude et son empressement; car, outre le grand désir qu'il avait de partir, l'affection sincère et fraternelle qu'il avait toujours eue pour le roi, lui inspirait la plus vive sollicitude pour sa santé. Il lui importait peu, par conséquent, que le monde le blamât d'être revenu sans congé ; et, du moment où il n'agissait ni contre sa conscience, ni contre ses sentiments politiques, il ne s'embarrassait pas beaucoup de plaire à un public déjà prévenu contre lui, et qui le jugeait avec injustice et aveuglement.

« Il quitta Bruxelles le 8 septembre, n'ayant communiqué le secret de son voyage qu'à la duchesse, et n'emmenant avec lui que lord Peterborough, M. Churchil et un barbier. Il dit en partant à sir Richard Bolstrod d'instruire le duc de Villa Hermosa du motif de son départ soudain. La première nuit il arriva à Armentières, et la seconde à Calais; mais le vent étant contraire et assez élevé, il ne put se mettre en mer que le 10 au soir; et le lendemain matin il débarqua à Douvres, dans une chaloupe française, sans avoir été reconnu par l'équipage, ni même par les habitants, à cause du déguisement qu'il portait. Il se fit néanmoins connaître au maître des postes, qui était un honnête homme, et qui garda le secret. Il prit la poste à Douvres, y laissant milord Peterborough, qui ne pouvait pas voyager aussi vite, et arriva le soir même à Londres. En descendant de cheval, il fit avancer un fiacre, et se rendit d'abord chez M. Trowd, maître des postes, pour savoir les nouvelles. Il y apprit, à sa grande satisfaction, que le roi allait beaucoup mieux. Le duc alla ensuite à la maison de sir Allen Apsley, où il passa la nuit, ayant fait appeler auprès de lui M. Hide et M. Godolphin. Ces messieurs lui dirent que son arrivée était encore un secret; que ni le duc de Monmouth, ni personne de son parti n'en avait le moindre soupçon; c'est pourquoi ils enga-

gèrent son altesse royale à ne pas perdre de temps pour se rendre à Windsor, avant que la chose ne fût publique. Le duc suivit leur avis, et arriva le lendemain matin à sept heures, au moment où sa majesté se rasait. Elle reçut ainsi la première nouvelle de son arrivée de sa propre bouche.

« Le roi feignit d'être surpris, mais accueillit néanmoins le duc avec bonté; celui-ci, après les premiers compliments, et après avoir exprimé le bonheur qu'il éprouvait en trouvant sa majesté rétablie, continua à parler d'après les ordres qu'il avait reçus; et, élevant la voix, il ajouta qu'il espérait que sa majesté lui pardonnerait d'être revenu sans en avoir obtenu la permission, en considérant la circonstance qui l'avait déterminé; que d'ailleurs, comme il avait une fois quitté l'Angleterre pour obéir aux ordres du roi, il était prêt de nouveau à se rendre dans tel endroit du monde où sa majesté voudrait l'envoyer. Cette scène jouée, tous les courtisans s'empressèrent autour de son altesse; ses ennemis se joignirent à ses amis pour le complimenter; car sa présence en imposait toujours, même à ceux qui étaient le plus mal disposés à son égard.

» Il fallait toute la fermeté d'ame du duc pour se risquer ainsi en Angleterre, où toutes les classes de la société s'étaient réunies contre lui.

Il savait que les ministres mêmes, qui avaient consenti à son retour, n'étaient pas ses vrais amis, et que lord Sunderland avait positivement nié qu'il l'eût approuvé, ayant, au contraire, assuré le duc de Monmouth qu'il avait fait tous ses efforts pour l'empêcher. Il paraît que lorsque le roi tomba malade, le duc de Monmouth, se doutant de ce qui arriverait, avait insisté pour que l'on écrivît à son altesse de ne point venir; il fut donc fort surpris de la voir, mais il ne put se dispenser de lui rendre ses devoirs, le roi l'ayant formellement ordonné. Le duc le reçut avec honnêteté, mais il remarqua dans ses manières une sorte de trouble et de désordre qui dura aussi long-temps que son altesse resta à Windsor. Ni le duc de Monmouth, ni son épouse, à qui son altesse avait pourtant fait deux visites, ne cherchèrent à s'excuser auprès d'elle, et n'employèrent la médiation de personne pour parvenir à un accommodement. *Quelqu'un*, à la vérité, en montra le désir et en parla au confident du duc de Monmouth, mais celui-ci ne voulut point l'encourager: à peine même y prêta-t-il l'oreille.

» Son altesse royale ne manqua pas de remercier la duchesse de Portsmouth et tous les ministres qui avaient contribué à son retour. La satisfaction que le roi avait montrée en la voyant lui faisait espérer que sa majesté ne voudrait plus se sépa-

rer d'elle ; mais ces espérances ne furent pas de longue durée ; car, dès le lendemain matin, les comtes de Sunderland, d'Essex et d'Halifax, avec MM. Hide et Godolphin étant venus voir le duc, milord Sunderland commença un discours qu'il paraissait avoir préparé d'avance, dans lequel il apprit à son altesse qu'à la première indisposition du roi, ils avaient jugé nécessaire de l'envoyer chercher, ne sachant ce qui pourrait arriver, et qu'ils avaient eu soin de préparer le lord maire, les aldermen, et les personnes les plus considérables de la flotte et de l'armée, qui toutes étaient bien disposées en cas d'accident. (Ces bonnes dispositions, qui étaient véritables, étaient dues aux soins d'amis plus zélés qu'eux pour les intérêts du duc.) Lord Sunderland ajouta que Dieu ayant bien voulu rendre la santé au roi, les craintes s'étaient dissipées, et qu'il ne leur restait plus par conséquent qu'à faire ce qu'ils pourraient pour que le parlement fût content à sa prochaine réunion. D'après cela, il était convenable que son altesse retournât à Bruxelles. Néanmoins, pour lui ôter toute inquiétude au sujet des entreprises du duc de Monmouth pendant son absence, ils ne doutaient pas que le roi ne consentît à renvoyer aussi ce duc hors d'Angleterre, et à lui ôter son brevet de capitaine-général. D'ailleurs, dit-on, son altesse royale serait rappelée dès que la session du parlement serait terminée. On

manda si elle approuvait ce projet, auquel cas on le proposerait au roi, qui ne pouvait manquer de l'agréer.

» Par ce discours, le duc vit clairement que son départ était décidé. Il ne crut pas devoir s'y opposer, et préféra faire sa cour au roi en cédant de bonne grace. Il répondit donc à ces messieurs qu'ils étaient libres de prendre les mesures qu'ils jugeraient convenables. Ceux-ci ne perdirent pas un instant pour faire la proposition au roi, qu'ils trouvèrent assez disposé à renvoyer le duc de Monmouth; car, outre qu'il était mécontent de ses idées folles et ambitieuses, il n'ignorait pas qu'il entretenait, au grand préjudice des affaires de sa majesté, des liaisons secrètes avec milord Shaftsbury, M. Montague et d'autres factieux. »

Le crédit que ce duc avait acquis dans sa dernière expédition, contre les rebelles écossais, n'empêcha pas qu'il ne tombât bientôt après dans la disgrace du roi, qui crut entrevoir qu'il avait traité les fanatiques plutôt comme s'il avait eu l'intention de se mettre à leur tête que celle de les repousser, et comme s'il avait voulu gagner leur amitié au lieu de punir leur révolte. Le duc, à son arrivée à Windsor, crut que le soin de sa propre sûreté exigeait qu'il ouvrît les yeux du roi sur le danger qu'il courait. Quoi que l'on ait pu insinuer, il n'agit point par haine pour le

duc de Monmouth, mais par attachement pour les intérêts du roi et les siens. Tant que le duc de Monmouth s'était comporté d'une manière respectueuse ou même supportable, son altesse royale ne cessa de lui témoigner de la bonté et même de l'amitié; mais du moment où il se regarda comme prince de Galles et se mit à la tête du parti des mécontents, il n'y eut plus de mesure à garder avec lui. Le duc savait distinguer entre la patience et une soumission servile, et il défendit hautement ses intérêts, du moment où il put le faire sans compromettre ceux de sa majesté.

« Avant la conférence dont nous venons de parler, on avait envoyé quelqu'un à son altesse royale, apparemment dans l'intention de la sonder. Cette personne lui proposa de se joindre aux ministres pour engager sa majesté à renvoyer le duc de Lauderdale; mais le duc répondit que ce seigneur avait long-temps servi fidèlement sa majesté, et avait montré pendant son absence beaucoup d'attachement pour le duc lui-même; que ce serait un grand découragement pour les autres serviteurs de sa majesté, que de voir une personne qui avait tant de zèle à soutenir son autorité, si mal récompensée pour ce qu'elle avait fait; et qu'en conséquence son altesse ne pouvait point concourir à ce projet. On observa alors que l'on n'avait d'autre intention que de le renvoyer en douceur, afin que le parlement, qui

lui en voulait, ne tombât point sur lui à sa rentrée. On espéra donc que le duc resterait au moins neutre dans l'affaire : mais son altesse repartit qu'elle ne pouvait pas même promettre cela, puisqu'elle croyait de son devoir de parler toujours librement et sincèrement à sa majesté dans des occasions pareilles. »

Il est probable que cette réponse du duc n'ajouta pas peu de force à la résolution qu'on avait prise de le renvoyer en exil. Les ministres s'étaient imaginés qu'après le service qu'ils venaient de lui rendre, le duc se croirait obligé d'entrer aveuglément dans tous leurs projets; mais ils trouvèrent que l'adversité ne l'avait pas encore assez humilié pour l'empêcher de suivre les principes qui l'avaient toujours guidé, et qu'il conservait son ancienne fermeté par-tout où il trouvait que la justice, l'honneur et l'intérêt du roi étaient engagés. Ils s'aperçurent aussi que son crédit auprès du roi serait toujours plus grand que le leur. Il ne faut donc pas s'étonner s'ils n'eurent rien de plus pressé que de le faire repartir.

« Le roi avait, à la vérité, promis de rappeler son frère, peu de jours après la clôture du parlement; mais il désira que la chose restât secrète, ainsi que sa résolution à l'égard du duc de Monmouth, dont il voulait l'instruire lui-même. Quand ce duc l'apprit, il en montra une grande

surprise. Il s'efforça de changer les intentions du roi, et s'exprima même avec plus de chaleur qu'il ne convenait; il dit que puisque sa majesté ne le croyait pas digne de commander ses troupes, elle ne devait pas non plus lui confier une compagnie de gardes; il demanda donc qu'on donnât la sienne au duc de Grafton; cependant ayant passé la nuit sur sa colère, il revint le lendemain matin et dit au roi, d'un ton soumis, qu'il était prêt à obéir à ses ordres. Il se rendit le soir à Londres; mais au lieu de tenir sa promesse, il eut un entretien secret avec M. Montague et d'autres factieux, dans lequel il leur fit part de ce qui venait d'arriver, en ajoutant qu'il était renvoyé pour avoir voulu persuader le roi à céder à son parlement, et pour avoir montré un grand zèle à défendre la religion protestante.

» Cette résolution de renvoyer le duc ayant été rendue publique, la plupart de ses anciens amis en furent très-affligés, et notamment M. le secrétaire Coventry, qui jugea même convenable d'en parler au roi. Mais les arguments qu'il employa n'ayant fait aucune impression, il représenta combien il était imprudent de mettre l'héritier de la couronne dans les mains d'un prince étranger, et observa que si sa majesté ne croyait pas devoir permettre qu'il restât en Angleterre, il vaudrait encore mieux l'envoyer en Écosse. C'est la première fois qu'il fut question

de ce projet, et l'idée en parut si raisonnable que milord Sunderland et le roi lui-même y accédèrent sans peine. Ils exigèrent seulement que le duc allât d'abord à Bruxelles chercher la duchesse, et qu'il se rendît ensuite en droiture en Écosse.

» Quand le duc s'aperçut que presque tous ses amis étaient contraires à son départ, il en parla de nouveau à ceux qui le lui avaient d'abord proposé : mais il les trouva tous, à l'exception de M. Hide, si résolus, qu'il cessa de faire des difficultés. M. Godolphin observa que si le duc restait après avoir promis de partir, sous la condition que le brevet de général serait ôté au duc de Monmouth, il aurait l'air de n'avoir eu que cela en vue et de s'être servi d'un artifice pour y parvenir. Le duc les assura donc qu'il n'en parlerait plus au roi, mais qu'il se fierait sur leur parole, et qu'il exécuterait ponctuellement ce qui avait été résolu. En attendant, milord Sunderland et d'autres promirent en secret au duc qu'une fois qu'il serait de retour de Bruxelles, il obtiendrait la permission de rester à la cour, et qu'il ne serait plus question de son voyage en Écosse.

» Les factieux eurent vent de ce projet dès avant le retour du roi à Londres, et sa majesté apprit par un de ses espions qu'ils en avaient été singulièrement troublés. Cette circonstance di-

minua la répugnance du duc pour ce voyage; et, dans la crainte qu'un contre-ordre ne vînt le forcer de rester à Bruxelles, il voulut arranger l'affaire d'avance, et engagea, d'après cela, le roi à la communiquer aux lords Essex et Halifax. Le premier y consentit sans peine; l'autre hésita. Alors sa majesté en fit part aux cinq personnes qu'elle n'avait cessé de consulter sur ce sujet, savoir, Essex, Halifax, Sunderland, Hide et Godolphin (1). Elle désira que la chose parût

(1) Nos lecteurs ne seront sans doute pas fâchés de trouver ici le portrait de cet homme d'état, qui continua de jouir d'une grande influence sous les règnes suivants. C'est celui qu'en donne l'évêque Burnet. « Le dernier d'entre eux était un cadet d'une ancienne famille de Cornouailles. Il avait commencé par être page du roi, et était regardé, à cette époque, comme un des plus habiles hommes de la cour. C'était peut-être le courtisan le plus silencieux et le plus modeste qui ait jamais existé. Il avait le jugement sain, beaucoup de méthode dans les affaires, et tant de douceur, qu'il n'eut point d'ennemis personnels; mais sa grande discrétion lui fit avoir des jaloux. Il aimait la cour; mais sa conduite sincère et incorruptible dans l'administration du trésor, inspirèrent à tout le monde une haute estime pour lui. Je n'ai jamais connu d'homme d'affaires qui aimât autant le jeu. La raison qu'il en donnait, était qu'en jouant il n'avait pas besoin de causer. Il avait les principes les plus purs de religion et de vertu; il était exempt de vanité, et n'a jamais thésaurisé. Aussi, tout bien considéré, peut-on dire qu'il était un des hommes les plus vertueux et les plus sages qui aient été employés de notre

venir du duc qui, à son arrivée à Bruxelles, devait écrire au roi pour lui demander la permission de se rendre en Écosse; après quoi, sous prétexte de ramener ses filles les princesses Anne et Isabelle, qui venaient de rendre une visite à la duchesse et se trouvaient alors auprès de la princesse d'Orange, il devait passer en Hollande où on lui amenait des yachts, tandis que quelques frégates l'attendraient dans les dunes pour le conduire en Écosse. Tout ce mystère était assez inutile, à moins que ce ne fût pour faciliter au duc la sortie des états espagnols, car les ministres d'Angleterre avaient déjà connaissance du projet.

» Le duc prit donc congé du roi le 25 septembre, et arriva heureusement à Bruxelles par la route d'Ostende. Il n'y fit qu'un court séjour; et puis, ainsi qu'il en était convenu, il feignit d'aller voir la princesse d'Orange, afin que le gouvernement espagnol ne sût son projet que quand il aurait quitté le territoire. Aussi ne leur en donna-t-il avis que quand les yachts furent arrivés à La Haye. Son altesse envoya alors une personne de qualité avec une lettre de compliment au duc de Villa Hermosa, pour le remercier des civilités qu'il lui avait faites pendant qu'il était resté à Bruxelles; après quoi elle s'embar-

temps; il a joui de la confiance de quatre princes consécutifs. » (Tom. II de l'édit. in-8°, pag. 113.) *Note de l'éditeur anglais.*

qua à Maeslandsluys, d'où elle se rendit directement à Londres, sans attendre les frégates. Ceci avait été secrètement convenu avec le roi. »

Les lords Essex et Halifax parurent troublés en la voyant; mais on leur dit que le duc avait obtenu la permission de passer par Londres, parce que la saison n'était pas favorable pour faire le voyage par mer. Cependant on ne cessait d'assurer sous main à son altesse qu'elle pourrait rester en Angleterre, et qu'on ne la forcerait point d'aller en Écosse. Il est vrai qu'un certain mystère régna toujours à l'égard du voyage de Londres; car, en arrivant aux dunes, le duc et la duchesse furent obligés d'attendre qu'on leur eût envoyé la permission d'aller plus loin. La duchesse se trouva si indisposée qu'elle vomit du sang; ce qui offrit un prétexte spécieux pour lui permettre de débarquer. En attendant, on engagea le duc à parler toujours de son départ pour l'Écosse; la princesse elle-même ne fit point de difficulté de prendre part à cet innocent stratagème (c'est ainsi qu'une partie des ministres l'appelaient), du moins jusqu'à ce que l'on pût convenablement donner de la publicité à son séjour. Quoi qu'il en soit, le duc, qui était déjà accoutumé à souffrir des stratagèmes des autres, en fut encore la dupe cette fois. « Au bout de huit jours, milord Sunderland et M. Hide vinrent lui annoncer que sa majesté jugeait utile à

son service qu'il se rendît réellement en Écosse, mais pour n'y rester que jusque vers le milieu de janvier suivant.

» La volonté du roi fut toujours une loi pour son altesse royale, qui, sans faire d'observations ni se plaindre de cette incertitude continuelle dans les mesures de sa majesté, et des fatigues qu'on lui faisait endurer, partit le 27 octobre, laissant les deux princesses Anne et Isabelle à Saint-James. La duchesse insista pour accompagner son époux, malgré la maladie dont elle ne faisait que de relever, son vomissement de sang, et les pressantes instances du roi qui voulut l'engager à rester à la cour, vu que l'absence du duc ne serait pas longue. » Mais, quoiqu'elle eût à peine vingt ans, elle préféra rester auprès de son époux, et partager, au risque de la vie, ses peines et ses malheurs, plutôt que de jouir loin de lui du plaisir et du repos. Le duc fut sensiblement affecté de l'idée que la duchesse, par amour pour lui, s'exposait ainsi à une espèce de martyre. Il n'était pas moins affligé en songeant que pour plaire à quelques ministres bizarres et craintifs, il était devenu, pour ainsi dire, vagabond sur la terre, et cela non-seulement à son grand désavantage, mais même à celui du roi. « Il lui fut impossible de deviner d'où provenait ce nouveau changement. Était-ce pour contenter les lords Essex et Halifax, et leur faire croire

que tel avait toujours été le projet du roi? Était-ce qu'on ne voulait pas que le duc fût présent aux mesures violentes qu'on avait résolu de prendre envers les catholiques? Était-ce enfin qu'on regardât vraiment sa présence comme d'autant plus nécessaire en Écosse, que milord Shaftsbury et son parti avaient paru atterrés en recevant la première nouvelle de son départ pour ce royaume? En un mot, quelle qu'en fût la cause, le duc se soumit sans murmurer au roi, et sans faire de reproches à ceux qu'il regardait comme les auteurs de ce projet; car quoiqu'il eût appris de quelques-uns de ses amis que ces deux lords s'étaient rangés de son parti, on avait ajouté qu'il était nécessaire d'agir prudemment avec eux, et d'aller doucement comme avec un convalescent qui relève d'une maladie grave. On espérait pourtant qu'ils ne tarderaient pas à en venir au point de participer à tout ce que l'on proposerait pour l'avantage de son altesse, et qu'alors ils deviendraient ses plus zélés défenseurs. Quoi qu'il en soit, la suite montra bien que les amis du duc s'étaient trompés à l'égard d'un des deux; et quant à l'autre, il est encore douteux qu'il ait jamais sincèrement embrassé sa cause.

Le duc ne trouva pas à York l'accueil qu'il avait espéré. Les habitants de cette ville, afin de couvrir leurs mauvaises dispositions, prétextèrent que, dans d'autres occasions, on leur avait

dicté la conduite qu'ils devaient tenir, et que n'ayant pas reçu cette fois d'instructions, ils ne savaient quels honneurs il fallait lui rendre. Ils n'en furent pas moins réprimandés pour leur négligence, qui était d'autant moins excusable que sur toute la route les personnes bien élevées montrèrent beaucoup de royalisme. Son altesse ne manqua pas d'en faire part au roi, qui lui répondit qu'il était fort content de ces personnes, que ses affections et celles de son frère devaient être les mêmes, et qu'il avait résolu de ne jamais abandonner ses anciens amis et ses premières résolutions.

» Avant que son altesse quittât Londres, elle avait dit au roi qu'elle trouvait juste, ayant été depuis long-temps nommé membre du conseil d'Écosse, d'y prendre séance à son arrivée. Le roi y consentit sans peine, et donna ordre au duc de Lauderdale d'agir en conséquence; mais milord Montrose étant venu trouver le duc à York, lui dit qu'il y avait quelque difficulté à ce qu'il prît séance, à moins qu'il ne consentît à prêter le serment de fidélité qui, à le bien prendre, était en même temps un serment de suprématie. Le duc le remercia de son avis, mais répondit qu'on n'avait jamais exigé de lui aucun serment en Angleterre, et qu'il prétendait jouir du même privilége en Écosse. Le marquis quitta là-dessus son altesse, qui continua son voyage jusqu'à Ligthenton, châ-

teau du duc de Lauderdale ; là, le lord avocat lui en reparla, insinuant que cette difficulté avait été principalement élevée par le lord chancelier et l'ami du duc de Lauderdale ; quant à lui, ajouta-t-il, il avoua que la chose lui semblait claire, et le lord chancelier avait dit que lui-même et le lord avocat pourraient encourir une grande responsabilité auprès du parlement, s'ils permettaient au duc de prendre séance sans avoir prêté de serment. Son altesse royale répliqua qu'en qualité de frère du roi, on ne pouvait exiger d'elle les mêmes serments que des autres sujets ; que tel était l'usage en Angleterre, et qu'elle ne concevait pas ce qui pourrait le rendre différent en Écosse. Lorsqu'elle en parla à milord Murray et à lord Hatton, ils s'accordèrent avec elle sur ce point, et en rejetèrent la faute sur le lord avocat lui-même. »

Le duc dit quelques mots de cette affaire à milord Argile ; mais il n'en fut du reste plus question jusqu'à son arrivée à Édimbourg, le 4 décembre. Il y fut reçu avec l'expression la plus vive de joie et de reconnaissance, pour l'honneur que le roi et son altesse faisaient au pays, en le choisissant pour la résidence du duc. Le chancelier prononça un discours au nom du conseil, et son altesse royale y répondit dans les termes les plus obligeants et les plus affectionnés, les assurant qu'elle ferait toujours tous ses

efforts pour augmenter à-la-fois la gloire du roi et la prospérité de la nation écossaise.

» Cette cérémonie étant achevée, la première chose qui restait à faire était d'arranger la difficulté sur le droit de séance au conseil; car le duc, avant son arrivée, avait reçu des lettres du roi et du duc de Lauderdale, dans lesquelles ils lui disaient qu'après de plus mûres réflexions, ils avaient été d'avis que le serment était indispensable. Sa majesté observait que ce serment n'était autre chose que celui usité en Angleterre, et en conséquence, elle engageait le duc à ne point faire de difficultés, vu qu'il avait déjà une fois prêté le serment anglais. Le duc de Lauderdale cherchait à appuyer encore plus ces arguments, mais rien ne put ébranler son altesse. Elle se fit lire l'acte du parlement, et, après l'avoir entendu, elle déclara qu'elle était plus ferme que jamais dans son opinion; qu'il était évident que cet acte n'avait été fait que contre les fanatiques et contre ceux qui avaient pris part à la dernière révolution, et ne pouvait, par conséquent, avoir aucun rapport à elle. Elle ajouta qu'elle avait souvent pris séance dans le conseil écossais en Angleterre; qu'elle avait été amiral d'Écosse depuis la mort du duc de Richmond, et que jamais on n'avait exigé d'elle de serment, quoiqu'elle n'eût été nommée que depuis l'acte. Le duc avoua qu'à la vérité il avait

prêté le serment de fidélité à la Chambre des Pairs d'Angleterre, mais qu'il ne l'avait fait que parce qu'il avait trouvé dans les procès verbaux de cette Chambre, que le feu roi, son père, l'avait prêté n'étant encore que prince de Galles; que d'ailleurs il ne l'avait fait qu'une seule fois, et n'y eût pas même consenti alors, s'il ne se fût trouvé dans des circonstances bien différentes de celles où il était dans ce moment. Il avait préféré, dit-il, renoncer à toutes ses places, plutôt que de prêter le serment du *test* de 1673; mais il fallait se rappeler que celui-là était dirigé principalement contre lui, et que l'acte en avait été dressé avec tant de malice, qu'il lui serait devenu impossible de se faire obéir, s'il avait voulu conserver ses emplois. Ces arguments convainquirent sa majesté de la justice des réclamations de son frère, et elle ordonna enfin qu'il prît séance, sans prêter aucun serment.

Avant que cette affaire fût arrangée, son altesse royale éprouva un chagrin plus sensible d'un autre côté; car la première nouvelle qu'elle reçut d'Angleterre, après son arrivée à Édimbourg, fut celle du retour du duc de Monmouth à Londres. Il avait quitté l'Angleterre à-peu-près vers la même époque où le duc avait été renvoyé à Bruxelles; il s'était rendu à Utrecht, mais n'y avait pas fait un long séjour, soit qu'il craignît que le voyage du duc en Écosse ne rompît ses

mesures et celles de son parti, soit qu'il se flattât de mieux réussir en Angleterre, quand son altesse n'y serait plus. Il arriva de Hollande, ou du moins se montra publiquement à Londres, le lendemain du jour où le duc partit pour Édimbourg. Son parti témoigna la plus grande allégresse; on sonna les cloches, et l'on alluma des feux de joie, etc. Il envoya sur-le-champ M. Godfrey, pour demander la permission de présenter ses devoirs au roi, et de faire entendre à sa majesté ce qu'il avait à dire pour sa justification, ajoutant que si sa majesté n'en était pas satisfaite, il se soumettrait sans plus balancer.

Le roi fut fort surpris de ce qu'il eût eu l'audace de revenir sans congé, et lui fit dire de quitter le royaume sur-le-champ. Mais, au lieu d'obéir, il alla droit à son appartement, dans le Cockpit. La soirée étant avancée, le roi ne l'apprit que le lendemain matin, et sut en même temps que tous les partisans du duc de Monmouth se réunissaient à lui. Sa majesté perdit alors toute patience, et lui envoya dire que s'il ne sortait à l'instant même de sa maison, et sous vingt-quatre heures de son royaume, il ne devait plus songer à se présenter devant elle; et afin de mieux marquer son mécontentement, le roi nomma sur-le-champ le duc d'Albemarle capitaine des gardes à sa place.

En recevant ce message, le duc de Monmouth

crut devoir quitter le Cockpit; mais, au lieu de partir pour la Hollande, il se rendit dans sa maison de Hedgelane, d'où il envoya milord Falconbridge, milord Gerrard, et enfin la duchesse de Monmouth elle-même, faire des instances réitérées au roi pour qu'il pût obtenir de le voir; mais sa majesté ne se laissa point ébranler; et le trouvant non moins ferme dans sa désobéissance, elle lui ôta aussi le gouvernement de Hull et la lieutenance de la partie septentrionale du comté d'York, qu'elle donna à milord Mulgrave, et celle du comté de Stafford, dont elle gratifia le comte de Shrewsbury. Sa majesté ordonna aussi que sir Thomas Armestrong fût chassé des gardes; de sorte que le duc de Monmouth ne conserva d'autre place que celle de grand écuyer, dont le roi ne voulut pas le dépouiller tout de suite, pour ne pas le réduire au désespoir. Il s'y décida néanmoins; et, par son ordonnance du 20 décembre, il fut décidé que ces fonctions seraient remplies par des commissaires.

Tant de sévérité ne fit pourtant aucune impression sur le duc de Monmouth; il déclara que, puisque le roi lui ôtait tout, il vivrait du bien de sa femme. Il resta donc dans sa maison, où tous les mécontents eurent un libre accès pour intriguer et cabaler à leur aise. Dans une de leurs réunions dans la cité, ils formèrent le projet de

prouver que le roi avait été marié à la mère du duc de Monmouth, et cela par une lettre écrite de sa propre main, dans laquelle il lui donnait le titre d'épouse. Ils prétendirent que cette lettre avait été trouvée dans la poche de mistress Barlow, quand on la conduisit à la Tour; et ils affirmèrent, en outre, qu'ils avaient vu un livre de nouvelles, imprimé en 1652, dans lequel on parlait d'elle sous le nom de la femme de Charles Stewart.

Le roi fut extrêmement sensible à cette injure et à la désobéissance de Monmouth: il lui permit néanmoins de rester dans sa maison, quoiqu'il ne cessât de lui refuser une entrevue. Son altesse royale apprit tous ces détails de ses amis, qui l'engagèrent à ne point s'en alarmer et sur-tout à ne pas retourner en Angleterre, afin que le roi n'eût pas l'occasion de l'accuser d'une désobéissance pareille à celle du duc de Monmouth. Le duc suivit leurs avis : il parut ne faire aucune attention à ce qui se passait, bornant toute son attention aux affaires de l'Écosse, où, par ses efforts, son application, son affabilité et l'accueil qu'il faisait aux propriétaires et à la noblesse, il acquit un si grand crédit, qu'il eut non-seulement le bonheur d'être utile au roi, mais qu'il gagna encore personnellement l'amour et l'estime de tout le monde. Ses ennemis en furent au désespoir; et Shaftsbury, déplorant, quelque temps après, le

peu de succès de ses mauvais desseins, se plaignit de ce que les persécutions qu'on avait fait éprouver au duc en Angleterre, n'avaient servi qu'à le faire régner en quelque sorte en Écosse.

Ses amis ne craignaient qu'un écueil pour lui; mais il eut l'adresse de l'éviter. Personne ne doutait que l'accueil favorable qu'on avait fait au duc, dans ce royaume, ne fût dû, en grande partie, aux soins de lord Lauderdale, et l'on appréhendait que la reconnaissance ne portât son altesse à embrasser la cause de ce seigneur. Mais elle ne tarda pas à voir qu'il était de la plus haute nécessité de garder une stricte neutralité; car quoiqu'elle pût, par des manières affables, attacher tout le monde au roi et à elle-même, elle sentit qu'il lui serait impossible de réunir les différents partis entre eux. Elle ne s'attacha donc à aucun; elle avait assez de ses propres inimitiés, sans s'attirer encore celles de milord Lauderdale. Mais tandis que le duc acquérait des amis en Écosse, il en perdait en Angleterre, où l'incertitude des affaires ébranla plusieurs personnes; et quelques-unes mêmes abandonnèrent tout-à-fait sa majesté et lui. Milord Essex, qui avait longtemps balancé, envoya enfin sa démission de la place de commissaire de la trésorerie; il se plaignait que le duc n'eût pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de suivre en tout ses avis, et disait qu'il était sûr qu'on avait au fond des projets

contre la religion, auxquels il ne voulait point prendre part. On ne saurait blâmer des gens très-riches, lorsqu'ils ne veulent pas se compromettre et s'engager trop avant dans des temps de troubles; mais il faut au moins qu'ils se tiennent tranquilles. Le roi s'aperçut bien que milord Essex et milord Halifax avaient quelque projet caché. Le premier ne tarda pas à se découvrir; l'autre eut le bon esprit de prendre des mesures plus sages et plus justes.

Le parlement avait été prorogé au 26 janvier; mais le roi n'avait pas l'intention de le laisser s'assembler. Aussitôt que les factieux en furent avertis, ils se donnèrent du mouvement pour faire adresser au roi des pétitions, afin qu'il permît au parlement de s'assembler et de délibérer. Le roi avait prévu l'orage, et avait fait dire au lord maire de ne point encourager ces manœuvres. Il rendit en même temps une ordonnance, par laquelle il les déclarait illégales, et menaçait les contrevenants de toute la sévérité de la justice; mais le comte de Shaftsbury et ses partisans se moquaient de ces menaces, et étaient aussi ardents à exciter des troubles que le roi à les apaiser. En conséquence, Shaftsbury se réunit à neuf autres lords, pour remettre à sa majesté une pétition en règle à cet effet. Ils avaient voulu engager la cité à se joindre à eux; mais l'influence du roi y était très-grande, dans l'intervalle des

sessions. Ces pétitions, et plusieurs autres du même genre, n'empêchèrent pas le roi de décider, dans son conseil, la prorogation du parlement jusqu'au 11 novembre. Il prit toutes les précautions nécessaires pour prévenir les manœuvres illégales, soit en avertissant le lord maire, soit en munissant Portsmouth, Tilbury, Sheerness et les autres places fortes, de garnisons suffisantes, et d'officiers choisis pour les commander, en cas d'une insurrection ; car ces procédés séditieux, et la déclaration du duc de Monmouth, qu'il ne quitterait pas la ville de Londres, ne donnaient que trop lieu d'en appréhender. Le motif qu'il avait donné pour prolonger son séjour, était le danger que courait, disait-il, la vie du roi ; c'était là ce qui l'empêchait de quitter le royaume, afin qu'il pût être prêt à venger la mort du roi sur les papistes, au cas qu'il arrivât malheur à sa majesté. Ces dangereuses insinuations forçaient le roi à regarder de près à sa sûreté.

Aussitôt que la résolution du roi de proroger le parlement fut connue, les amis du duc lui firent dire qu'il pouvait se préparer à quitter Édimbourg ; mais ils l'engagèrent à ne pas trop se presser, afin que l'on ne s'aperçût pas qu'il n'avait attendu que cet événement. Dans l'intervalle, il n'avait qu'à arranger les affaires en Écosse, pour que le fruit de son voyage ne fût pas perdu. Il se mit, en conséquence, à exécuter les ordres

que le roi lui avait donnés d'après ses propres conseils; savoir : d'exercer les troupes écossaises de la même manière que celles d'Angleterre, et de mettre de côté le produit des amendes et des défauts, pour être employé dans quelque besoin urgent.

Cependant le duc attendait de jour en jour les ordres du roi, sans lesquels il ne voulait point se mettre en route ; mais au lieu de cela, sa majesté lui écrivit pour lui dire qu'elle croyait convenable qu'il ne revînt qu'après la prorogation, qui ne pouvait se faire que le 26 janvier, et qu'il pouvait être assuré que ce jour-là même les yachts seraient envoyés au-devant de lui. Le roi lui faisait observer que sa présence en Écosse avait déjà eu l'effet le plus heureux sur les mécontents d'Angleterre, et ne pourrait que contribuer à la tranquillité des deux royaumes, au moment de la prorogation, tandis que son retour à cette époque critique serait capable d'exciter de nouveaux troubles.

Quelque mortifiante que fût pour son altesse royale la nouvelle épreuve à laquelle on mettait sa patience, et quelque crainte qu'elle dût éprouver des suites d'une semblable irrésolution, elle se soumit ; et le chagrin qu'elle en eut, fut bien moins grand que celui qu'elle ressentit à la nouvelle sévérité qu'on mit en usage à l'égard des catholiques. Son altesse en fut plus touchée que

de ses propres peines, et ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi, qui lui répondit qu'il était loin de vouloir persécuter des personnes qui s'étaient toujours si bien conduites envers lui; mais que les mesures qu'il croyait devoir prendre, n'avaient pour but que de prévenir de plus grands maux. La prorogation du parlement devant suspendre les poursuites contre les conspirateurs, la nation pourrait éprouver des inquiétudes, si dans l'intervalle on ne trouvait moyen de la tranquilliser en éloignant du royaume les chefs du parti catholique. C'était pour cela que l'on ne refusait jamais de passe-ports à ceux qui désiraient voyager.

Le duc ne se laissa point abuser par ces raisons spécieuses; mais ses amis protestants les ayant adoptées, il leur dit qu'il était injuste que tous les partis concourussent à opprimer des gens qui ne l'avaient pas mérité. Ils répondirent qu'il n'y avait que ce moyen pour assurer son prompt retour à la cour, et sa tranquillité quand il y serait; mais les principes de son altesse ne lui permettaient point de bâtir sur la ruine des innocents; et elle les blâma si fort, que M. Hide ne put s'empêcher d'en montrer de l'étonnement. Il dit qu'il ne se sentait plus capable de servir son altesse, s'il ne pouvait être sûr de jouir de son approbation dans les mesures qu'il prendrait. Il exprima le désir de se retirer avant d'avoir en-

couru la disgrâce du duc, en croyant lui prouver son dévouement. Quoi qu'il en soit, tels étaient la générosité et l'esprit de justice du duc, que quand même la persécution des catholiques eût été avantageuse pour lui, il n'aurait jamais voulu en profiter, ne prétendant pas que ceux qui avaient partagé ses malheurs souffrissent aussi de sa prospérité.

Le 26 janvier, le roi prorogea le parlement, ainsi qu'il l'avait résolu, et écrivit au duc de revenir (1); mais les jours de son altesse ne de-

(1) Dès que le parlement fut prorogé et le duc d'York à la cour, on en vit paraître un grand nombre d'autres (*adresses*) pour témoigner au roi qu'on abhorrait les précédentes; de sorte qu'il se forma deux partis appelés les *Adresseurs* et les *Abhorrants;* et, comme l'animosité s'accrut peu-à-peu entre les deux partis, ils se donnèrent mutuellement des noms injurieux; et c'est de là que prirent leur origine les noms si fameux depuis de *Torys* et *Whiggs.* Les Adresseurs, regardant leurs adversaires comme entièrement dévoués à la cour et au parti catholique, leur donnèrent le nom de *Torys*, qui était celui des voleurs de grand chemin irlandais, gens de sac et de corde, et prêts à tout entreprendre. Ce sont les mêmes qu'on a depuis appelés *Rapperies.* Ainsi le nom de *Torys* ne sert plus qu'à distinguer l'une des deux factions qui divisent encore l'Angleterre. Les *Abhorrants*, de leur côté, regardant les *Adresseurs* comme des gens entièrement dans les principes du parlement de l'année 1640, et comme des presbytériens, leur donnèrent le nom de *Whigg* ou *lait-aigre*, qui était le même qu'on avait donné autrefois aux presbytériens d'É-

vaient être marqués que par des chagrins et des mortifications, et le peu d'agrément dont elle jouit n'était jamais sans mélange d'inquiétude. L'intention du roi avait été, comme nous l'avons dit, de proroger le parlement jusqu'au mois de novembre ; il ne le fit pourtant que jusqu'au 15 avril. Son motif fut que les Français faisaient tous les efforts imaginables pour engager les Hollandais à s'allier avec eux. M. Davaux, leur ministre à la Haye, moitié par flatteries, moitié par menaces, commençait à gagner du terrain. Afin d'écarter le principal obstacle, qui était la confiance des Hollandais dans le gouvernement anglais, il leur fit entendre que le roi était sur le point de proroger jusqu'à une époque très-éloignée le parlement, sans lequel il ne pouvait rien faire. Sa majesté crut, d'après cela, que le salut de la Flandre et la paix de l'Europe exigeaient qu'il s'opposât à cette union ; et le seul moyen qu'il trouva, pour prouver aux États-Généraux qu'il avait à-la-fois la volonté et le pouvoir de venir à leur secours dans le cas où les Français les attaqueraient, fut de leur montrer qu'il n'y avait pas autant d'éloignement qu'on le supposait entre lui et son parlement; qu'il pouvait

cosse les plus rigides et les plus attachés au *covenant*. Ce sont deux noms qui ont resté aux deux factions, jusqu'au temps présent.

Rapin Thoyras, t. IX, liv. XXIII, page 485.

l'assembler quand il voudrait, et, selon toute apparence, en obtenir les subsides nécessaires pour soutenir les Hollandais contre la France. Une plus courte prorogation ne pouvait manquer d'avoir l'effet que sa majesté en attendait, tandis que la tranquillité de ses voisins lui permettrait de n'assembler réellement le parlement que quand il le jugerait convenable ; car, au fond, le roi était décidé à ne le convoquer que dans le cas où ses relations avec les cours étrangères l'y forceraient.

Ce raisonnement était si faible par lui-même, que les ministres craignirent que le retour du duc à la cour n'en fît sentir tout le vide ; de sorte que le roi fut encore obligé de se servir de moyens détournés pour y parvenir. En annonçant au conseil qu'il avait résolu de rappeler son frère, il ajouta que son absence ne lui ayant pas procuré l'avantage qu'il s'en était promis, il ne voyait aucun motif pour la prolonger ; que, selon toute apparence, le parlement, en se réunissant, débattrait des questions d'une haute importance par elles-mêmes et d'un grand intérêt pour le duc ; qu'il n'était que juste, d'après cela, qu'il fût présent pour se défendre : le roi assura, du reste, le conseil qu'il garantissait l'acquiescement du duc à tout ce qui pouvait être nécessaire pour le repos général ; de sorte que personne ne devait s'alarmer de son retour ou

craindre que sa présence eût quelque effet fâcheux sur le public. Ce fut par ce moyen que le roi tâcha de faire entendre que le retour de son altesse, au lieu d'empêcher la convocation du parlement, ne ferait peut-être que l'avancer.

Aussitôt que le duc eut reçu la lettre du roi qui lui faisait part de ces détails, il la communiqua aux lords du conseil privé d'Écosse, et leur assura que, quelle que fût sa joie en retournant auprès du roi, il ne pouvait les quitter sans chagrin et sans une grande répugnance, lorsqu'il songeait aux témoignages d'amour et de dévouement qu'il avait reçus de tous les rangs et de tous les ordres, mais sur-tout du conseil privé; témoignages qui ne pouvaient manquer de les rendre chers à son cœur et de lui inspirer la plus vive reconnaissance. Il ajouta qu'il tâcherait de payer, par tous les services qui dépendraient de lui, l'attachement qu'on lui avait montré; qu'il ferait part à sa majesté de la loyauté de la noblesse et des propriétaires d'Écosse, de la sagesse du conseil, de l'instruction et de l'intégrité des tribunaux; qu'il dirait que le parti des mécontents était beaucoup moins nombreux qu'on ne le pensait; puis, ayant recommandé de la modération à quelques familles de montagnards dont il connaissait l'attachement aux intérêts de sa majesté, il prit congé d'eux. Le chancelier répondit à son altesse qu'il était impossible au conseil d'expri-

mer combien il se sentait pénétré de l'honneur qu'elle lui avait fait par sa présence, et de l'avantage que sa prudence et ses conseils lui avaient procuré. Il déclara que les Écossais étaient et seraient toujours dévoués au service de sa majesté et de son altesse royale, et qu'ils auraient de la peine à supporter la douleur de son départ, si ce n'était par l'idée du plaisir qu'elle allait éprouver en se réunissant à son frère ; car ils savaient préférer la satisfaction de son altesse à la leur propre. En attendant, pour ne négliger aucun moyen de marquer sa reconnaissance à cette occasion, le conseil privé écrivit au roi une lettre respectueuse, remplie de remerciements de l'honneur que sa majesté lui avait fait, d'éloges de la conduite et de la prudence du duc, et de toutes les protestations imaginables de son ardeur à servir le roi et le duc son frère.

Quoique la saison fût peu favorable pour voyager sur mer, le duc et la duchesse, qui commençait à s'accoutumer aussi bien que son mari aux fatigues, ne laissèrent pas de s'embarquer, et ils arrivèrent heureusement à Londres le 24 février. Le duc y fut à peine, que l'on vit clairement quel était celui qui avait le plus souffert de son absence. Elle avait si peu servi à avancer les affaires du roi, qu'au contraire rien ne contribua plus à leur faire prendre une bonne tournure que la présence du duc à la cour. Le parti des mécontents en fut tout-

à-fait abattu, et quelques efforts que fit milord Shaftsbury pour ranimer le courage de son club de factieux, son crédit devint de jour en jour plus faible. Les villes et les provinces qui avaient été les plus ardentes à présenter des pétitions, déclarèrent ouvertement leur horreur pour de pareilles manœuvres. La cité de Westminster se signala dans cette occasion, et celle de Norfolck alla jusqu'à remercier le roi du retour du duc.

Ainsi, les fanatiques se virent forcés de redoubler d'efforts pour animer, s'il était possible, la jalousie et la fermentation qui régnaient dans le peuple. Le moindre accident qui arrivait, était sur-le-champ attribué aux papistes. Un nommé Atford ayant été arrêté, dans la cité, pour quelques manœuvres illégales, sir William Waller s'empressa de publier qu'il y avait un nouveau complot, d'après lequel les gardes devaient s'unir aux papistes, pour égorger les protestants, et que la conspiration s'étendait jusqu'en Irlande.

Peu de temps après, milord Shaftsbury fit part au conseil d'un autre complot qu'il prétendait se tramer en Irlande, à la tête duquel se trouvait l'évêque Plunket, primat, et le reste du clergé catholique, et dont le but était de livrer le royaume aux Français. Le roi étant alors à Newmarket, on nomma une commission de lords pour recevoir les dépositions, avec le pouvoir

d'entendre ceux qu'elle jugerait convenable. On prit ces mesures, sans faire part au vice-roi d'Irlande, ni même à sa majesté, des noms des délateurs, milord Shaftsbury n'osant pas les leur confier. On ne craignait point de mettre de l'irrégularité dans les procédures, du moment qu'il s'agissait de catholiques. Le duc lui-même fut compromis dans cette affaire ; car on voyait bien qu'en sévissant contre des particuliers, on ne faisait, pour ainsi dire, qu'ébrancher l'arbre qui ne cessait de pousser de nouveaux rameaux, et qu'il fallait abattre le tronc, si l'on voulait entraîner le reste.

Ils ne trouvèrent rien de mieux, pour parvenir à leur but, que de prétendre avoir découvert une cassette noire qui renfermait un écrit, lequel écrit était un contrat de mariage entre sa majesté et la mère du duc de Monmouth. Le roi résolut de ne rien négliger pour pénétrer le fond de ce mystère ; et sir Gilbert Gerrard, qui, à ce que l'on disait, avait vu la cassette et l'écrit, fut amené devant le conseil et interrogé ; il y nia positivement d'avoir vu quoi que ce soit. En attendant, cette assertion insolente chagrina le roi ; et, au mois de mai, le duc de Monmouth ayant appris que sa majesté avait été indisposée, et avait eu deux ou trois accès de fièvre, lui écrivit pour s'informer des nouvelles de sa santé, et signa sa lettre : « Votre obéissant Monmouth. » Il avait

inséré cette lettre dans une autre qu'il écrivit à M. Godolphin. Quand celui-ci l'eut remise au roi, sa majesté lui dit que si les actions du duc répondaient à la conclusion de sa lettre, et s'il voulait en effet lui obéir, ce serait le seul moyen de parvenir à une réconciliation; mais que s'il se flattait de l'appui des factieux ou du parlement, les choses n'en iraient que plus mal. En effet, au bout d'un mois, sa conduite n'ayant offert aucun changement, sa majesté publia, le 3 juin, une déclaration par laquelle elle affirmait, foi de chrétien et de roi, qu'elle n'avait jamais été mariée à mistress Barlow, dite Walters, mère du duc de Monmouth, ni à aucune autre femme que la reine. Cette déclaration, attestée par le serment de tous les lords présents, fut enregistrée à la chancellerie.

Cette mine ayant été éventée, milord Shaftsbury s'appliqua avec beaucoup plus d'ardeur à en creuser une nouvelle; et cette fois, le succès ne lui parut point douteux. Le 16 juin, il se rendit, accompagné de plusieurs lords et membres des Communes, au grand jury de Westminster, où, après avoir représenté les dangers imminents que le papisme faisait courir à la chose publique, et avoir parlé avec beaucoup d'amertume contre le duc, il l'accusa d'être un *récusant*, déposa la preuve que son altesse avait entendu la messe, et pria le jury de le mettre en accusation, afin que les deux

tiers de ses biens pussent être saisis, et que les affaires du complot fussent retirées de mains si peu faites pour les gérer (1). Ensuite, pour mettre le duc en bonne compagnie, il demanda que la duchesse de Portsmouth fût présentée aux tribunaux comme un scandale public. Les formalités exigeaient qu'il s'écoulât quelque temps avant que ce projet pût être mis à exécution, du moins pour ce qui regardait le duc; mais la duchesse de Portsmouth eut une si grande frayeur, qu'elle s'empressa de se réconcilier : ce qu'elle fit de si bon cœur, qu'elle ne tarda pas à devenir la protectrice de ses persécuteurs, à qui elle donnait des rendez-vous secrets, notamment au duc de Monmouth. Afin de prouver son zèle à ses nouveaux amis, elle appuya de toutes ses forces l'avis de ceux qui voulaient éloigner de nouveau le duc de la cour. Elle se plaignit que la duchesse n'avait pas eu pour elle le respect et les égards qui lui étaient dus. Mais ce n'était là qu'une excuse fri-

(1) Tindal, traducteur de Rapin de Thoyras, donne les noms des personnes qui attestèrent le bill. « C'étaient les comtes de Huntington et de Shaftsbury; les lords Gray de Werk, Brandon, Gerrard, Russel et Cavendish; sir Gilbert Gerrard, sir Édouard Hungerford, sir Scroop Hide, sir William Cooper, sir Thomas Wharton, John Trenchard, Thomas Thynne et William Forrester, écuyers. Cette affaire n'eut pas de suite, par la démission soudaine du grand jury. » (*Note de l'éditeur anglais.*)

vole : ses véritables motifs étaient sa sûreté personnelle et son intérêt, seuls mobiles des personnes de son espèce; car elles ont d'ordinaire aucune idée des principes généreux qui font prendre le parti de l'innocence opprimée (1).

L'esprit rusé de Shaftsbury ne le trompa donc pas; il n'en fut pas de même de la duchesse de Portsmouth. Le premier, en paraissant déclarer la guerre à cette femme mercenaire, la força de s'allier avec lui contre le duc, de qui elle devint, par son influence sur le roi, l'ennemie la plus dangereuse. Le parti ayant obtenu un si grand

(1) Burnet dit (tom. II) : « Elle travailla fortement pour l'exclusion ; j'ai su les détails de cette affaire par Montague, qui pourrait bien avoir été la personne par laquelle elle avait été gagnée. On lui dit que si elle pouvait faire consentir le roi à l'exclusion et à quelques autres mesures populaires, le parlement procéderait à faire un bill pour assurer la personne du roi, dans lequel on pourrait insérer une clause qui donnerait au roi le droit de nommer son successeur, ce qui avait eu lieu du temps de Henri VIII......... Montague m'a assuré qu'elle y mit tant d'ardeur, qu'elle parvint même à gagner le roi, qui y consentit, pourvu que le parlement voulut donner à la duchesse de Portsmouth 800,000 livres sterling, somme qui fut ensuite réduite à 600,000 livres sterling; mais les meneurs de la Chambre des Communes se méfiaient tellement du roi lui-même, qu'ils n'osèrent proposer de donner de l'argent, avant que le bill d'exclusion ne fût passé, dans la crainte de perdre leur crédit; et le roi, de son côté, n'avait pas plus de confiance en eux. » (*Note de l'éditeur anglais.*)

renfort, il ne faut pas s'étonner s'il parvint à ébranler la fermeté du roi. Aussitôt que les ministres s'en furent aperçus, ils tournèrent aussi avec le vent, et se mirent à accabler son altesse de reproches; disant qu'elle était cause de tous les malheurs qui étaient arrivés au roi et à elle-même, et que si elle n'avait pas embrassé publiquement la religion catholique, les factieux n'auraient jamais pu exciter un orage si terrible. Ces discours étant sans cesse répétés et murmurés aux oreilles du roi, le duc crut nécessaire de se justifier, et de montrer d'où provenaient en effet ces malheurs. « Il est vrai, dit-il un jour au roi, que la monarchie est maintenant à tel point abattue, qu'elle n'a plus assez de vigueur pour combattre ses ennemis, et que leurs attaques font sur elle la plus terrible impression ; mais si les personnes qui aujourd'hui élèvent les plus grands cris, ou leurs amis qui dirigeaient les affaires au moment de la restauration, avaient fait leur devoir, la couronne eût été hors de toute atteinte. Un corps malade est affecté sensiblement du moindre accident, qui ne fait aucune impression sur celui qui jouit d'une santé parfaite. Ce sont donc ceux qui ont mis la couronne dans l'état où elle se trouve, qu'il faut seuls blâmer de ce qu'elle souffre. Si l'on avait profité de l'occasion, on aurait pu, lors de la restauration, assurer à la couronne un revenu qui aurait suffi pour les

dépenses; et, de cette manière, on eût ôté aux républicains le terrain même sur lequel ils combattent. La seconde faute a été d'engager le roi dans une guerre avec la Hollande. Ce n'est pas à moi qu'il faut s'en prendre; chacun sait que la Chambre des Communes et les négociants insistèrent sur cette guerre, afin de venger les injures que le commerce avait souffertes dans l'Inde, sur les côtes de Guinée et en d'autres lieux. Je n'y fus entraîné que par le cri général et par le désir de commander une si belle flotte, désir qui devait être la suite naturelle de mon éducation et de mon âge. D'ailleurs, quoique cette guerre n'ait pas eu le succès que l'on pouvait en espérer, je ne pense pas que l'on puisse trouver à redire à la manière dont elle a été conduite. Enfin, le coup le plus terrible que le roi ait porté à son pouvoir et à sa prérogative, a été de chercher l'appui de la Chambre des Communes pour renverser le comte de Clarendon. Il a rappelé par-là à la Chambre le privilége d'accuser les ministres, que la restauration lui avait enlevé; et ceux-ci se voyant exposés à la censure du parlement, ont mis plus de soin à y conserver leur crédit qu'à soutenir l'intérêt de leurs princes, dont l'appui leur était devenu moins utile. »

« Mais quoi que le duc pût dire pour montrer d'où provenaient les troubles, un cri général ne cessa de s'élever contre lui. On l'accusait, comme

Jonas, d'être la cause de la tourmente. Le roi ayant déclaré, le 18 août, dans un conseil, que le parlement s'assemblerait le 21 octobre, chacun ne songea plus qu'à se sauver; et, comme le prophète, le duc fut designé pour être sacrifié à la tranquillité publique. Quelques-uns de ses amis lui apprirent que le parlement l'accuserait sans faute de haute trahison ; d'autres prétendirent qu'il proposerait un bill de limitation, qui ne serait autre chose que l'établissement d'une république déguisée; d'autres enfin dirent qu'il serait derechef exilé. En un mot, il n'y eut aucun trait que la malice ou l'envie pût imaginer, qui ne fût, de côté ou d'autre, dirigé contre lui. Ces avis divers le troublèrent pourtant moins que celui qu'il reçut de certain projet des ministres, qui devaient eux-mêmes proposer au parlement un bill pour bannir tous les catholiques du royaume. Il savait que milord Halifax avait long-temps médité ce dessein; mais il n'avait pas cru qu'il voulût l'exécuter. Il se trouva néanmoins que ceux qui jouissaient du pouvoir, l'embrassèrent comme un moyen de faire la cour à la nation, et d'en assurer la tranquillité. Le duc ne put s'empêcher d'être surpris que les gens sensés ne s'aperçussent pas qu'en tout cela la religion n'était qu'un prétexte; que c'était la monarchie elle-même qu'il s'agissait de bannir, sans quoi tous les autres exils ne satisferaient personne. »

Quoi qu'il en soit, on ne prit pour le moment aucune nouvelle mesure contre le duc. « Les ministres conservèrent un peu de courage, jusqu'à ce qu'ils se trouvèrent en face du parlement. Si le roi avait pu se passer de cette assemblée, le duc aurait trouvé plus d'amis, et aurait rendu de plus grands services à l'état; mais dès que l'époque de la session approcha, tous les yeux se tournèrent vers le parlement, et toutes les têtes éprouvèrent son influence. Au mois d'octobre, la cour se trouvant à Newmarket, le duc commença à en ressentir les effets. On parla plus que jamais de le renvoyer en exil. Son altesse ayant pris des informations auprès de milord Sunderland et de M. Godolphin, ceux-ci l'assurèrent que rien n'était changé à son égard, et que sa majesté n'y pensait pas; mais leur froideur envers les amis du duc lui firent soupçonner qu'il y avait quelque chose de caché qu'on ne lui disait pas. Il en fut convaincu, quand, le lendemain de l'arrivée du roi à Londres, ils vinrent l'un et l'autre trouver M. Hide, et lui dirent qu'ils croyaient utile au service de sa majesté que le duc sortît de nouveau d'Angleterre. Le jour d'après, ils répétèrent ce discours au duc lui-même, qui découvrit que les lords Essex et Halifax avaient été les instigateurs de cette résolution. Le premier était d'avis que le duc retournât en Flandre; le second voulait seulement qu'il s'éloignât de la

cour. Le duc observa qu'il n'était pas surpris que ces deux lords pensassent ainsi ; mais que milord Sunderland et M. Godolphin se fussent laissé persuader, c'était une chose qui l'étonnait au dernier point. Il leur rappela qu'ils ne lui en avaient jamais donné le moindre avis ; qu'ils l'avaient assuré, au contraire, que cela ne serait pas ; et il ajouta qu'il n'avait point mérité de leur part un pareil traitement, ayant toujours eu pour eux plus de condescendance que pour aucun autre ministre.

» Ayant perdu ces soutiens, le duc commença à craindre que le roi lui-même ne chancelât, et il vit bientôt en effet que sa majesté doutait de ses propres forces, quand il s'agirait de le défendre. Le duc représenta au roi ses assurances réitérées et l'engagement qu'il avait naguère pris ; mais il le trouva si changé, qu'il appréhenda réellement ce qu'on lui avait prédit, et ce qu'il n'avait jamais voulu croire ; savoir, que sa majesté ne finît par l'abandonner. Il rappela au roi que milord Shaftsbury ayant dit que l'irrésolution de sa majesté était comme une *balise*, qui devait éloigner d'elle tout le monde, et empêcher qu'on ne lui accordât de la confiance, elle avait daigné répondre qu'elle était bien aise que ce lord eût fait une telle comparaison, puisqu'elle saurait le convaincre de mensonge, et tournerait ainsi son discours contre lui-même. Le roi ne put rien

répondre à ceci, non plus qu'aux plaintes que lui porta son altesse de la conduite des deux ministres. Le duc ajouta pourtant que si sa majesté croyait que son absence pût lui être utile, il irait par-tout où elle ordonnerait; mais que pour lui, il était persuadé que son départ aurait un effet tout opposé à celui qu'on s'en promettait; qu'il découragerait ses amis, donnerait des forces à ses ennemis, et détruirait son crédit. Il pria donc le roi, avant de prendre une résolution définitive, de vouloir bien consulter des personnes tout-à-fait neutres; vu qu'il craignait que milord Sunderland et M. Godolphin ne fussent influencés, l'un par ses trois oncles, l'autre, par son beau-frère. Quant à milord Essex, ses principes politiques n'étaient que trop bien connus, et sa réconciliation avec milord Shaftsbury les avait d'ailleurs mis au jour; milord Halifax était athée, et n'aimait pas la monarchie. En conséquence, le roi promit de prendre l'avis de son conseil privé; la plus grande partie était contre le départ du duc; mais ceux qui jouissaient du crédit, persistant dans leur opinion, élevèrent malicieusement des questions qui ne pouvaient manquer d'embarrasser et d'effrayer le conseil; telle était celle de savoir si le roi dissoudrait le parlement, dans le cas où il mettrait le duc en accusation; ces difficultés ne permirent pas de rien décider, et les membres qui étaient contraires au départ, gardèrent le si-

lence. Sur quoi sa majesté proposa que son frère retournât en Écosse, comme l'expédient le plus convenable. Elle le lui proposa même le dimanche suivant; mais le duc fit la même réponse qu'il avait faite précédemment dans une occasion semblable; savoir, qu'il n'avait pas d'affaires personnelles dans ce royaume, et qu'il ne croyait pas que son voyage pût être utile à sa majesté; mais que si le roi jugeait convenable de le lui ordonner, il trouverait toujours en lui la même obéissance; et que, dans ce cas, il le priait d'écrire une lettre au conseil d'Écosse, pour le prévenir qu'il avait commandé à son frère de s'y rendre pour veiller à ses intérêts; ce qui fut fait en conséquence.

» Son altesse crut qu'il pourrait lui être utile, avant son départ, d'obtenir du roi des lettres de grace, qui empêchassent l'effet de la mise en accusation : mais le roi lui répondit que le secrétaire Jenkins lui en avait déjà fait la proposition, et qu'il l'avait rejetée, pensant qu'il vaudrait mieux, si le parlement en venait là, le dissoudre que de donner au duc des lettres de grace, qui ne causeraient pas moins de trouble et de désordre que la dissolution du parlement. Le duc répliqua que cette faveur n'ayant presque jamais été refusée à aucun ministre, il s'était aussi flatté de l'obtenir. Le roi n'en persista pas moins dans sa résolution, ce qui donna à son altesse les

craintes les plus sérieuses sur son sort, considérant la rage de ses ennemis, la trahison de ceux qu'elle avait regardés comme ses amis, et l'irrésolution du roi, quand il s'agissait de la défendre; elle renonça, par conséquent, à l'idée qu'elle avait d'abord eue de rester pendant quelque tems cachée dans les environs de la capitale, et elle commença à croire que son absence était vraiment devenue nécessaire, ses ennemis n'en voulant à rien moins qu'à sa vie.

» Le duc ne s'abandonna pourtant pas assez aveuglément à la Providence, pour négliger les moyens de salut que la raison lui offrait. Il était résigné, mais n'était pas sans espoir. En partant, il représenta au roi le danger auquel sa majesté s'exposait, en suivant les conseils d'hommes inconstants, faibles et perfides. Il lui mit devant les yeux l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, et en particulier celui du feu roi son père. Il lui rappela que le zèle pour la religion avait été, à cette époque, comme il l'était à présent, le prétexte des factieux, et que leur but était encore le même; qu'il ne fallait donc pas trop se fier aux assurances de ceux qui lui conseillaient des concessions qui pouvaient éloigner le jour funeste, mais qui en rendraient l'explosion plus terrible. De là il passa aux moyens que ses ennemis emploieraient contre lui : il s'en présentait trois : l'accusation, le bill d'*attainder* et l'exclusion. Il

avait désiré des lettres de grace pour prévenir l'effet du premier, parce que, du moment que l'accusation serait portée devant les lords, les Communes ne manqueraient pas de presser sa majesté de faire une proclamation pour le citer à comparaître à un jour fixé; et s'il ne se présentait pas, il serait déclaré traître. La conséquence en serait que, s'il venait à mourir avant sa majesté, son sang étant censé souillé, ses enfants ne pourraient être réhabilités que par acte du parlement. Le roi répondit qu'il n'y avait pas de danger qu'ils prissent cette mesure; que s'ils le faisaient, il ne consentirait jamais à la proclamation; qu'il leur dirait qu'il était prêt à faire toutes les lois qu'ils désireraient pour la sûreté de la religion, mais qu'il ne voulait point se rendre l'instrument de leur haine contre le duc son frère; qu'enfin s'ils le pressaient trop fort, il dissoudrait le parlement; que, du reste, il croyait que ce serait plutôt par un bill qu'ils commenceraient leurs poursuites; que, dans ce cas, on aurait le temps de se retourner. Il termina en disant qu'il était résolu de ne jamais consentir à aucune demande déraisonnable, soit au sujet du duc, soit sur la milice, sur l'époque des sessions, ou sur quoi que ce fût qui pût diminuer son pouvoir ou sa prérogative.

» Le duc reprit qu'il était enchanté d'apprendre cette résolution; mais qu'il ne pouvait s'empêcher de craindre que les raisons et les raisonnants,

qui avaient déjà eu tant d'influence sur sa majesté, ne la portassent à renoncer encore à ces points importants ; qu'une fois qu'il serait parti, il n'y aurait plus personne pour donner des conseils fermes, sur-tout après le nouvel exemple d'irrésolution que sa majesté allait donner en renvoyant son frère, après avoir si fermement décidé le contraire. Son altesse conclut par indiquer les mesures qu'elle croyait nécessaires au salut du roi lui-même, et elle dit, à cet égard, tout ce qui convenait à un sujet fidèle et à un tendre frère. »

Le duc avait d'autant plus de raisons de faire des efforts pour fortifier les bonnes résolutions du roi, qu'il songeait aux mains dans lesquelles il le laissait, et aux ruses qu'on avait mises en usage pour l'influencer, ruses que, dans l'occasion, on serait toujours prêt à renouveler. « Le duc n'avait aucun doute que les ministres mêmes, qu'il avait autrefois regardés comme ses amis, n'eussent été les premiers inventeurs de ce projet, et qu'ils n'eussent arrangé la chose avec la duchesse de Portsmouth, long-tems avant d'en avoir parlé au roi. Pour préparer sa majesté de longue main à adopter leurs opinions, ils lui avaient représenté sa position comme beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'était ; ils lui avaient dit que les cœurs des peuples étaient aliénés, que la flotte était près de l'abandonner, que les gardes mêmes commençaient à sucer le poison, et qu'on ne pouvait

plus s'y fier. Chacun d'eux ayant fait ces rapports au roi séparément, il en fut si effrayé, qu'il consentit enfin à renvoyer le duc.

» Il est certain que la duchesse de Portsmouth avait fait ses conditions avec milord Shaftsbury et le parti des factieux. Elle était venue plusieurs fois, durant l'été, de Windsor à Londres ; et dans un de ces voyages, elle eut une conférence avec milord Howard d'Escrike. Quand le roi lui en parla, elle dit que c'était pour le gagner, mais la suite prouva lequel des deux avait été gagné ; car sans compter les plaintes qu'elle se permit contre la duchesse qui, selon elle, ne lui montrait plus la même amitié qu'autrefois, et n'avait pas autant d'égards pour elle que pour madame Mazarin, elle saisit aussi l'occasion de se plaindre du duc, disant que, pendant la dernière maladie du roi, il ne lui avait fait aucune offre de protection ; tandis qu'elle ne pouvait ignorer que ces offres auraient été fort inconvenantes, quand même cette maladie eût été plus dangereuse qu'elle ne l'était réellement. Elle savait, aussi bien que tous ceux qui intriguaient avec elle, que le duc n'avait jamais abandonné ses amis, et ils pouvaient être tranquilles tant qu'ils étaient sincères. Quoi qu'il en soit, le duc et la duchesse firent ce qu'ils purent pour la gagner ; mais son mécontentement n'étant pas le véritable motif de sa conduite, leurs attentions n'y portèrent aucun remède.

Le parlement se réunit le 21 octobre, lendemain du départ du duc. Le roi, dans son discours, lui fit part des alliances qu'il avait faites avec l'Espagne et la Hollande ; il demanda un subside pour faire face aux dépenses extraordinaires qu'avait occasionées l'entretien du port de Tanger ; il dit qu'il ne voulait pas que le parlement se mêlât de la succession ; que, du reste, il concourrait volontiers à tout ce que le parlement proposerait pour la sûreté de la religion, et qu'il l'exhortait, en conséquence, à poursuivre la découverte du complot, et le procès des cinq lords dans la Tour (1).

Les Communes firent peu d'attention aux propositions de sa majesté ; et, prenant une route directement opposée à celle qu'elle leur prescrivait, elles tombèrent immédiatement sur la succession. Jusqu'au 11 novembre, il ne se passa rien d'intéressant à la Chambre. Ce jour-là, elle termina les débats au sujet d'un bill pour exclure son altesse royale du trône, et pour la rendre incapable de succéder aux couronnes d'Angleterre ou d'Irlande, ajoutant que si jamais elle mettait en avant des prétentions, ou cherchait à s'en emparer, et à exercer le pouvoir, la juridiction, etc., elle serait regardée comme un traître, et punie

(1) Rapin Thoyras, en rendant compte de ce discours, observe que Charles II avait déjà abjuré la religion protestante, avant la restauration. (*Note de l'éditeur anglais.*)

comme telle; quiconque l'assisterait dans son entreprise, ou chercherait à établir son droit par paroles ou par écrit, devait être considéré comme complice. Enfin si, après le cinquième jour de novembre 1680, ledit duc d'York mettait le pied sur le territoire d'un des deux royaumes, lui et tous ceux qui l'auraient aidé, seraient déclarés coupables de haute trahison, sans qu'ils pussent obtenir de pardon ou d'arrêt de *noli prosequi;* mais, qu'au contraire, tout magistrat, officier ou autre sujet des royaumes pourrait légalement arrêter et s'opposer par la force à l'entrée du susdit duc d'York. On inséra néanmoins à la fin de l'acte une clause portant que cet acte n'affecterait point l'héritier présomptif ou tout autre qui pourrait avoir droit de succéder au duc d'York en cas de décès. Cet acte devait être lu deux fois par an dans toutes les églises, et devait être notifié à l'ouverture de chaque assise ou session, durant la vie dudit duc d'York.

Les débats qui eurent lieu le 26 octobre, au sujet de ce bill, furent si solennels, et la chose en elle-même était si extraordinaire, qu'il ne sera pas sans intérêt d'en donner un extrait, non-seulement pour l'honneur de ceux qui, nonobstant la terreur générale et les menaces de ces hommes furieux, osèrent remplir le devoir qu'imposait leur conscience, et défendre la justice; mais encore pour montrer comment la rage et la

malice poussèrent des hommes qui, du reste, ne manquaient ni de jugement ni d'instruction, à combattre les principes éternels de la raison, de l'équité et de la religion même qu'ils prétendaient soutenir.

Milord Russell rompit la glace en disant que, puisque la Chambre était assemblée pour délibérer sur les grands intérêts du royaume, il n'y avait rien de plus important, à son avis, que la conservation de la vie du roi, de la liberté et de la religion; que toutes trois étaient exposées au plus grand danger de la part des catholiques, de sorte que si le parlement ne mettait des bornes à l'accroissement du papisme, le papisme détruirait bientôt le parlement. Le premier point à considérer était donc de prévenir un pareil malheur, et l'avénement d'un prince papiste.

Sir Henri Capel seconda la motion, et voulut rendre les papistes responsables de tout ce qui s'était fait de mal depuis quelque temps. C'étaient leurs conseils diaboliques, dit-il, qui avaient fait déclarer la guerre à la Hollande, afin que les protestants se détruisissent les uns les autres; c'étaient eux qui avaient fait naître la division dans la flotte sous le prince Rupert et le général Monk, afin de la ruiner; ils avaient été cause de l'incendie des vaisseaux à Chatam. Ils avaient mis le feu à la ville de Londres, et avaient fait renvoyer sans procès les gens qu'on avait pris

sur le fait. On pendit pourtant à la hâte un papiste, qui avait avoué la part qu'il y avait prise. La violation de la triple ligue, l'alliance du roi avec la France, et la prise de la flotte hollandaise du Levant, avant la déclaration de la guerre, étaient leur ouvrage. En Irlande, les papistes portaient des armes, en contravention aux lois; en Écosse, ils avaient changé la constitution, en y introduisant une armée permanente et empêchant la réunion du parlement. Les visites fréquentes de l'ambassadeur de France à la cour, lui donnaient plutôt l'apparence d'un membre du conseil du roi, que de l'envoyé d'une puissance étrangère. Les lettres de Colman prouvaient la vérité de tous ces détails; on y voyait aussi que l'espérance de l'avénement du duc à la couronne animait et encourageait ces horreurs auxquelles il était du devoir du parlement de mettre fin. Plusieurs autres membres s'accordèrent à accuser les papistes de tous les malheurs et de toutes les fautes qu'ils purent imaginer. Il est même probable que, s'ils n'avaient pas craint de supposer un trop grand pouvoir à une religion qu'ils voulaient décrier, ils auraient aussi mis à sa charge l'intempérie des saisons, comme les païens avaient fait à l'égard des premiers chrétiens, qu'ils accusaient d'empêcher la pluie de tomber et le soleil de luire. A dire vrai, ils auraient presque pu soutenir que les papistes avaient de l'influence

sur le ciel, puisqu'ils prétendaient qu'une poignée d'hommes, sans crédit ni places, le duc seul excepté, pouvait gouverner l'état. Quoi qu'il en soit, on regarda la solidité de ces raisonnements comme évidente, et l'on crut devoir, en conséquence, prendre le plus tôt possible en considération les moyens d'empêcher l'avénement d'un successeur papiste.

Ce premier point décidé, le colonel Titus se leva, et dit avoir observé dans le cours des divers procès auxquels avait donné lieu la conspiration papiste, que l'attente de l'avénement du duc à la couronne était le principal stimulant de tous ces desseins, et qu'il ne fallait pas espérer d'y voir une fin tant que cette attente existerait. Il démanda donc qu'un bill fût proposé pour l'exclure de la succession. Milord Russell dit qu'il ne voyait, en effet, aucun autre moyen de prévenir les malheurs inévitables auxquels, sans cela, la nation serait exposée. M. Harbord, prenant la parole, ajouta que le duc influençait tous les conseils; qu'il décidait de la paix et de la guerre, des alliances étrangères et des affaires de l'intérieur; que les sessions et la dissolution des parlements dépendaient de lui; qu'il avait découragé la poursuite du complot; enfin ce membre déclara que, quoiqu'il portât le plus grand respect à la personne du duc, il ne pouvait croire que le roi et le royaume fus-

sent en sûreté, tant qu'il ne serait pas exclus de la succession.

Alors M. Granvill se leva, et dit qu'il convenait que le danger du papisme était grand, mais qu'il espérait que l'on pourrait trouver d'autres moyens pour l'écarter, qu'une mesure aussi extraordinaire ; que le roi avait offert de consentir à tout ce qui ne toucherait pas à la succession, et que, par conséquent, en continuant à discuter un bill pareil, on désobligerait le roi, et l'on embarrasserait la marche des affaires ; ce qui pouvait avoir les suites les plus funestes dans l'intérieur comme au dehors du royaume. Il proposa donc un bill pour bannir les catholiques, et pour assurer le retour fréquent du parlement. Ces deux mesures devaient suffire, selon lui, avec de bons magistrats, et il ne fallait pas procéder avec sévérité contre le duc, sans entendre ce qu'il avait à dire pour sa défense.

Sir Henri Capel observa, en réponse à la première objection, que ce n'était pas une innovation, de voir le parlement donner un avis contraire à celui du roi ; que cette assemblée était son grand conseil, et que sa marche devait être libre. Déjà l'on avait eu l'exemple que le roi, après avoir mal reçu les premiers avis du parlement, avait fini par les suivre. C'était ainsi, qu'au sujet de la tolérance, le roi avait déclaré qu'il n'y renoncerait point, et l'avait pourtant

à la fin rapportée. Quant à l'expédient proposé par M. Granvill, le colonel Titus dit que le bannissement des papistes sous le duc serait illusoire; qu'une fois sur le trône, il ferait ce qu'il voudrait; que l'on savait, par expérience, que les lois ne suffisaient pas pour défendre de la tyrannie papiste, et que jamais un prince de cette religion ne s'était cru lié envers des hérétiques.

M. Hide répondit que l'honneur de la Chambre lui était trop cher, pour consentir à condamner quelqu'un sans l'avoir entendu et sans aucune forme de procès; qu'il doutait même qu'un pareil bill pût être regardé comme ayant force de loi; que bien des royalistes seraient de son avis, ce qui occasionerait une guerre civile. Le roi pouvait survivre au duc; pourquoi donc......(1), pour empêcher une chose qu'on ne pourrait jamais justifier? Il ne croyait pas que le danger fût si grand, qu'on fût obligé de renverser des lois fondamentales pour y échapper.

Sir Lyonel Jenkyns seconda la motion du préopinant. Quelque grand que pût être le danger, il était d'avis qu'il valait mieux essayer des expédients, avant d'en venir à un remède désespéré, tel que ce bill qu'il regardait comme si manifestement opposé aux lois et à la conscience, qu'une armée seule pourrait l'appuyer. Il pro-

(1) Quelques mots paraissent avoir été omis ici dans le manuscrit original. (*Note de l'éditeur anglais.*)

posa donc l'essai de divers moyens, disant qu'il serait temps d'en venir à l'extrémité, quand tous les autres expédients auraient été trouvés insuffisants.

M. Bennet répliqua qu'il était surpris que l'on pût douter de la légalité de cette mesure; que le pouvoir législatif était illimité; que les Communes pouvaient proposer aux lords et au roi ce qu'elles jugeaient convenable; qu'il n'était pas besoin d'une loi pour faire des lois; qu'aucune loi d'ailleurs ne pouvait s'opposer aux lois qu'elles voulaient faire. Il fit aussi usage d'un sophisme, pour écarter l'argument de la conscience, disant qu'il ne voyait pas en quoi elle s'opposait à cette loi, à moins que la Chambre ne fût tenue, en conscience, d'introduire le papisme. Quant aux expédients, il craignait qu'ils ne fussent tous trouvés insuffisants, puisque aucune loi ne pouvait lier des papistes, qui ne se croyaient engagés, soit par les lois, soit par leurs promesses, envers des protestants, qu'autant de temps qu'il en fallait pour assurer les moyens de les égorger. Il ne craignait pas non plus la guerre civile; car personne, sans doute, ne se leverait en faveur de l'idolâtrie, quand il existerait une bonne loi pour protéger la religion protestante.

Ces arguments ne coïncidèrent pas avec les sentiments de M. Seymour, qui trouva peu convenable à la modestie de la Chambre, qu'elle s'oc-

cupât avec tant d'ardeur de la seule chose que le roi lui eût défendue. Le danger n'était pas assez grand pour faire usage d'un remède si violent; on pouvait être tranquille tant que le roi vivait; et l'amour du duc pour la nation, sa piété et sa modération laissaient peu à craindre, dans le cas où il survivrait au roi. Il avait non-seulement toujours montré les mêmes égards aux protestants qu'aux catholiques; mais encore il avait permis que ses enfants fussent élevés dans la religion protestante. D'ailleurs, la tentative de changer une religion si fermement établie par les lois, était une entreprise si difficile, qu'il n'était pas probable qu'un prince si sage et si prudent voulût essayer une chose qu'on pouvait regarder comme impossible. La loi que l'on voulait faire passer ne trouverait de soutiens que dans une partie des Anglais, dans un très-petit nombre d'Irlandais et dans aucun Écossais : elle ne pouvait donc manquer de causer une scission fatale, suivie d'une guerre civile. C'était agir selon les principes des papistes que de déshériter pour cause de religion; on allait soulever tous les princes étrangers; il faudrait, pour s'opposer à eux, une armée permanente qui mettrait les libertés de la nation dans un danger bien plus grand que ne le ferait le roi le plus catholique.

Sir William Jones répliqua qu'en politique, des expédients n'étaient autre chose que les re-

mèdes des charlatans dans la médecine, faisant d'ordinaire plus de mal que de bien; qu'un gouvernement était un édifice trop grand pour se soutenir sur des colonnes lézardées; que la liberté et la religion courraient les plus grands dangers de la part d'un roi papiste, tandis que la guerre civile, dont on parlait, était une chose fort douteuse; qu'il regardait comme certain qu'un roi papiste aurait un conseil papiste, des juges et des juges de paix papistes, des commandants papistes sur terre et sur mer, enfin des évêques papistes. Déjà l'on ne donnait plus de places qu'à ceux qui voulaient un successeur papiste : que serait-ce quand le roi serait papiste lui-même? Il fallait être bien crédule et bien imprudent, pour confier la religion et la liberté à un prince qui serait l'esclave du pape, et sous l'influence des prêtres et des jésuites. L'Écosse et l'Irlande, au lieu de se séparer de l'Angleterre, saisiraient cette occasion pour s'unir plus étroitement avec elle. La majeure partie des Écossais, et tous les protestants irlandais, haïssaient le papisme autant que qui que ce fût; et, quant aux princes étrangers, cette loi rendrait l'Angleterre plus formidable à ses ennemis et plus utile à ses amis. Enfin, pour ce qui regardait la conscience, le duc ne devait pas être exclu à cause de sa religion, mais à cause de son incapacité à gouverner selon les lois de l'Angleterre, soit que cette in-

capacité provînt de la religion ou de tout autre motif.

Ces réponses avaient peu de poids, sur-tout à l'égard du serment de fidélité, qui engage envers le successeur autant qu'envers le souverain régnant, vu que, d'après les lois fondamentales du royaume, la couronne était monarchique et héréditaire. Quoi qu'il en soit, le nombre des factieux prévalut, et le bill fut admis. Après la première lecture, sir Lyonel Jenkyns se leva, et dit qu'il était contraire à la nature et à la justice de condamner une personne avant de l'avoir convaincue de son crime, et avant d'avoir entendu ce qu'elle avait à alléguer ou les témoins qu'elle pouvait produire en sa défense. C'était d'ailleurs une chose inouïe et contraire aux droits des Anglais d'en agir ainsi par une loi nouvelle, tandis qu'il y avait d'anciennes lois qui avaient prévu ce cas. En second lieu, il observa que les principes de l'église d'Angleterre ne permettaient point de priver un homme de ses droits par la seule raison qu'il différait d'elle en points de foi, à moins que ce ne fût sur une doctrine universellement reçue ; que la souveraineté était fondée sur la grace, et que, pour lui, il trouvait plus de papisme dans le bill qu'il n'y en avait dans la nation, puisqu'il n'y avait que des papistes et des cinquième-monarchistes qui eussent jamais songé à déshériter les gens pour leur religion ; que les

rois d'Angleterre recevaient leur droit de Dieu, et qu'aucun pouvoir humain ne pouvait les en priver. Il dit donc qu'il espérait que la Chambre ne violerait pas les lois divines et humaines, au point de changer la constitution, et de rendre la couronne élective; car, tandis que ce parlement deshéritait un prince à cause de sa religion, d'autres parlements pourraient en faire de même sous d'autres prétextes, et, à force d'exclusions, élire qui bon leur semblerait. Il soutint enfin que le serment de fidélité avait toujours été pris littéralement, sans subterfuges, et qu'on était lié envers le duc, comme héritier présomptif, sans qu'aucune loi pût délier de cette obligation. Quelque désir qu'il eût de ne point mettre en question le pouvoir du parlement, il croyait fermement que ce pouvoir n'allait pas jusqu'à exclure l'héritier de la couronne, et s'il s'opposait à ce bill, c'était dans la persuasion qu'il était intrinséquement frappé de nullité.

M. John Hampden répliqua au premier argument, qu'il y avait plus d'exemples qu'il n'en fallait, de personnes qui avaient été condamnées par des bills, sans avoir été entendues; que le gouvernement n'aurait pas la force nécessaire, si le corps législatif ne possédait pas ce droit. Quant au second argument, il dit que le but évident des papistes était d'introduire en Angleterre la superstition et l'idolâtrie avec une puis-

sance étrangère, et que ce serait par conséquent une folie de croire que la religion ne permît pas d'employer le seul moyen qui existât pour la sauver. En troisième lieu, il dit que la même cause devait avoir le même effet, et que la succession ayant déjà changé plusieurs fois, sans que pour cela la couronne en restât moins héréditaire, il ne fallait pas être si scrupuleux dans cette occasion. Enfin, il observa que l'expédient offert par ce bill n'était pas si déraisonnable, et qu'il n'y avait pas lieu de douter que si le dauphin de France ou l'infant d'Espagne se faisait protestant, ces royaumes seraient encore plus pressés que nous d'employer ce remède.

Ces réponses furent loin de satisfaire les personnes sincères et judicieuses qui ne croyaient pas le danger du papisme assez grand pour que ce fût là le seul moyen de le prévenir, et qui d'ailleurs ne pensaient pas que tout fût légal, du moment qu'il s'agissait de sauver la religion. De cette façon, la révolte, le meurtre ou tout autre crime, seraient justifiés par la seule nécessité, et la religion serait détruite sous le prétexte de la défendre. Quoique les hommes raisonnables eussent horreur de pareilles propositions, rien ne put tranquilliser la majorité de la Chambre des Communes, dont l'imagination était frappée par un fantôme de papisme. On dressa une grosse du bill, après quoi Mr Vernon demanda qu'il fût

lu une seconde fois : sir Lyonel Jenkyns, en réponse, réitéra ce qu'il avait déjà dit, observant qu'on ne l'avait point encore réfuté ; et il ajouta qu'il était bien cruel qu'un homme comme le duc, doué de tant de qualités, et qui avait combattu et rendu mille services à la nation, pût être traité ainsi par des gens qui, au contraire, lui devaient de la reconnaissance. M. Hide parla dans le même sens, disant qu'on en usait plus mal envers le duc qu'envers les meurtriers du feu roi, qui tous avaient été légalement jugés, et avaient eu la liberté de se défendre. Sir William Hickman s'étant levé pour parler en faveur du bill, s'attacha à réfuter les objections, ce qu'il fit presque toujours par des pétitions de principes. Il commença par admettre que le salut du royaume exigeait en effet cette mesure. Quant au serment, il dit que ce serment ne pouvait pas être allégué en faveur du papisme, et qu'il était permis de mettre l'église à l'abri par tous les moyens conformes aux lois ; ce qui supposait que celui que l'on proposait, était vraiment légal. Il n'était pas à craindre, ajoutait-il, qu'une partie de la nation se refusât à obéir à cette loi, puisqu'il n'y avait personne qui doutât du droit qu'avait le pouvoir législatif de faire des lois qui liassent la nation, et qu'au lieu d'exciter une guerre civile, celle-ci la préviendrait plutôt, en augmentant l'union entre les protestants.

On jugera que les amis du duc ne trouvèrent pas ces raisons convaincantes. Le parti les adopta néanmoins, sur-tout après que sir François Winnington les eût couvertes du vernis de son éloquence. Les arguments que l'on employait contre le bill, dit-il, ne devaient servir qu'à les entretenir dans une sécurité fatale, en leur persuadant que le papisme n'était pas dangereux ; mais les efforts même que l'on employait ainsi pour adoucir l'horreur du peuple pour le papisme, rendait le bill encore plus nécessaire : c'était aux catholiques qu'il fallait attribuer les malheurs de la monarchie, la destruction de la marine en 1666, les tergiversations des ministres à l'égard des alliances étrangères, qui montraient évidemment qu'ils n'avaient d'autre but que de conserver l'amitié de la France. Par ces manœuvres, l'Angleterre, qui avait été autrefois l'arbitre de l'Europe, en était devenue la nation la plus méprisable, affaiblie par ses divisions intérieures, ses débauches, ses craintes et ses jalousies. Déjà, continua-t-il, nous avons manqué de périr dans l'incendie de la cité de Londres ; l'acte de tolérance, la présence de l'armée à Blackheath, le complot papiste, ne nous ont pas fait courir de moindres dangers. La vie du roi nous préserve seule pour le moment d'une destruction totale. C'est au papisme que nous devons tout cela ; qu'avons-nous donc à attendre d'un successeur

papiste? Je m'étonne qu'on ait employé de pareils arguments contre une mesure à laquelle notre sûreté nous oblige. Le droit du roi vient, à la vérité, de Dieu, et le roi ne peut mal faire; mais il n'en est pas de même de son héritier. La vie d'un homme est, certes, sa propriété la plus précieuse; cependant on peut la lui ôter quand le salut de l'état l'exige. Tout ce que le pouvoir législatif croit devoir faire dans ce cas est légal; d'ailleurs, l'acte passé dans la trentième année du règne de la reine Élisabeth, ne déclare-t-il pas coupable de haute trahison celui qui soutiendra que le parlement n'a pas le droit de changer l'ordre de la succession? N'en a-t-on pas vu des exemples sous Henri VIII et sous plusieurs autres rois?

Enfin, les amis du duc virent qu'il n'y avait pas moyen d'ôter aux factieux la fausse et injuste prévention qui leur faisait supposer que le papisme était la cause de tous les maux qui avaient affligé la nation, ou qui pouvaient encore l'accabler. Ils se persuadaient aussi que, si le duc montait sur le trône, le papisme y monterait avec lui, et ils ne savaient pas distinguer entre ce qui était dû à l'héritier présomptif durant son expectance, et ce qu'on lui jurait à son avénement. Le successeur n'est pas, à la vérité, en tout égal au possesseur actuel, mais il n'en est pas moins vrai que le serment de fidélité qu'ils avaient prêté au

roi régnant, les forçait à défendre aussi le droit de son héritier; et, du moment où celui-ci prenait possession de la couronne, ce serment se trouvait censé prêté à lui. Ils soutenaient qu'on pouvait priver un citoyen de sa vie ou de sa liberté, si le bien public l'exigeait, mais après un procès en règle. Quant au statut de la reine Élisabeth, qui déclarait crime de haute trahison, de dire que le parlement n'a pas le droit de changer la succession, on l'avait toujours regardé, dans des temps tranquilles, comme un empiétement sur la prérogative royale, et l'on n'y avait jamais eu égard; car le roi ne tenant sa couronne que de Dieu, il n'y a pas de pouvoir sur la terre qui ait le droit de la lui disputer. Quoi qu'il en soit, après tous ces arguments, il fallut en venir à recueillir les voix qui, étant plutôt gouvernées par la faction que par la raison, promettaient au parti une victoire assurée; et le bill passa sans résistance.

Ils n'auraient pourtant pas réussi avec autant de facilité, s'ils n'avaient pas fait usage de toutes les ruses qu'ils purent imaginer pour écarter les obstacles. Ils se servirent alternativement de fraude et de malice, tant à l'égard des expressions de l'acte que de la manière dont ils préparèrent les voies. Ils commencèrent par chasser de la Chambre plusieurs membres bien pensants, sous prétexte qu'ils avaient découragé les adresseurs dans leurs comtés respectifs; ils répandi-

rent ensuite la terreur parmi les autres membres, par leurs discours hautains, leurs menaces de dénonciation, et par de feintes accusations; de sorte que ceux qui ne demandaient pas mieux que de servir le roi et d'être utiles au duc, n'osèrent ouvrir la bouche. Le dernier renvoi du duc ne laissa pas aussi d'effrayer bien des gens, car ils voyaient que s'ils ne se réunissaient à la Chambre, ils n'avaient aucun quartier à espérer de sa part, tandis que le roi ne les soutiendrait pas, si le parlement les attaquait. En effet, qui devait s'attendre à être protégé, si le duc ne l'avait pas été? Ce raisonnement fut cause que presque tout le monde ne chercha qu'à se mettre à couvert, et à rester neutre dans ces discussions critiques.

« Aussitôt que le duc eut appris ce qui se passait, il ne manqua pas de rappeler à sa majesté le danger qu'il y aurait pour elle et pour ses successeurs, à souffrir que la monarchie héréditaire devînt électrice, et que les hommes les plus honnêtes fussent arrachés d'auprès d'elle et éloignés de leur devoir par un traitement impérieux, par des complots supposés, et par les manœuvres malicieuses de ses plus grands ennemis. Il lui fit observer qu'il paraissait tous les jours de nouveaux scélérats qui accusaient ses amis, non-seulement en Angleterre, mais même en Irlande, tels que le duc d'Ormond, le lord chan-

celier et d'autres ; que si sa majesté ne s'opposait pas à ces manœuvres, elles s'étendraient comme le feu grégeois, et que, sans compter l'injustice qu'il y avait à laisser souffrir des innocents, le roi se verrait bientôt privé de tout soutien, en continuant à sacrifier les bons, pour apaiser la fureur des méchants. Le duc fit encore souvenir son frère de l'erreur où le roi leur père était tombé par sa condescendance ; il lui dit que, puisqu'il faudrait tôt ou tard tenir tête aux factieux, il vaudrait mieux s'y décider avant que tout fût perdu, et dans le temps où il avait encore des amis sur lesquels il pouvait compter ; que l'Écosse et l'Irlande restaient fermes, et qu'en Angleterre même, il y avait encore une foule de gens qui n'avaient pas plié le genou devant l'idole, et qui le défendrait s'il pouvait se résoudre à se défendre lui-même. Ce n'était pas, dit le duc, qu'il doutât des bontés de sa majesté envers lui, et de sa fermeté à rejeter tout acte qui tendrait à l'exclure de la succession : ce qu'il en disait n'était que pour l'engager à ne pas perdre de temps, puisque ses ennemis n'en perdaient point, et à mettre fin à ces éternelles accusations portées contre ses meilleurs amis, contre ceux qui pouvaient seuls assurer son repos et son bonheur, qu'elle chercherait en vain dans une condescendance forcée pour les prétentions exagérées du parlement ; car elle devait se rappeler comment

ce parlement avait tenu, envers le feu roi, la promesse qu'il lui avait si souvent faite de le rendre le monarque le plus puissant de la chrétienté. »

Ces observations ne furent pas perdues pour le roi : elles augmentèrent ses craintes et sa sollicitude; et, dans un message aux Communes, il leur réitéra ce qu'il avait dit dans son discours, au sujet de la succession, qu'il avait résolu de n'y rien changer. Le roi n'espérait pas, par ce message, arrêter le cours de la discussion; mais il voulait détruire le bruit malicieusement répandu, que le bill avait en secret son approbation.

Ce fut quand le roi proposa ce message dans le conseil, que milord Halifax se déclara, pour la première fois, contre le bill, et se sépara entièrement de l'autre parti. Ce fut alors aussi que milord Sunderland et M. Godolphin abandonnèrent honteusement les intérêts du duc, et, sous main, défendirent le bill autant qu'il leur fut possible. Quand le roi déclara qu'il avait résolu de faire tous ses efforts pour que ce bill fût rejeté par les lords, à la première lecture, ces deux membres, auxquels se joignit milord Essex, combattirent l'avis de sa majesté, prétendant que, quoiqu'il ne fût pas juste que le bill passât dans l'état où il était, la commission pourrait peut-être le modifier et le changer en un bannissement temporaire; ce qui préviendrait une rupture ouverte entre le roi et le parlement.

Ils ne doutaient pas que, s'ils pouvaient obtenir ce premier point, les adresses de la chambre basse, les pétitions de la cité, la clameur publique et toutes sortes de menaces, ne finissent par assurer la victoire aux Communes. Mais le roi pénétra la malice de leur dessein, et résolut, en conséquence, de ne pas laisser traîner la chose en longueur. Il sollicita donc lui-même chaque lord en particulier, leur disant qu'ils ne pouvaient rien faire de plus utile à son service et au repos public, que de rejeter le bill à la première lecture.

On ne doit pas s'étonner que ce bill ait passé si facilement à la Chambre des Communes. Quoi qu'il en soit, on l'y laissa tranquille pendant quatre ou cinq jours, parce que l'on pensait que les lords n'étaient pas encore assez bien préparés à le discuter. Dans cet intervalle, les membres factieux cherchèrent à intimider, non-seulement la Chambre haute, mais le roi lui-même, par des adresses du conseil municipal de Londres et par leur réponse au message de sa majesté. Le moyen qu'ils employèrent sur-tout, fut d'alarmer continuellement les pairs par le récit de nouvelles découvertes et d'affreuses trahisons, qui toutes avaient rapport au duc ou à ses amis. Au moment où le bill allait être présenté, deux lords entrèrent dans la Chambre, disant qu'il y avait un homme à la porte qui désirait révéler le complot le plus

terrible qui eût jamais retenti dans cette enceinte. Cet homme n'était autre que M. Dangerfeild, personnage qui ne leur était pas inconnu, et qui eut l'impudence d'accuser le duc de lui avoir proposé l'assassinat du roi. Afin de jeter une plus grande terreur parmi les amis du duc, il déclara que milord Péterborough avait été présent à la proposition, et que le lord garde-des-sceaux ne l'ignorait pas.

On avait fait usage de la même ruse à la Chambre des Communes, lors de la première proposition du bill. Dugdale y avait attaqué le duc avec violence, et un nommé Francisco Peris avait déposé qu'on avait voulu le gagner pour assassiner milord Shaftsbury, Oates et d'autres. Dangerfeild avait aussi fait, à l'égard du duc, la même déposition qu'il réitérait alors devant les pairs; mais les Communes n'avaient pas eu besoin d'être excitées au bill qu'elles acceptèrent d'elles-mêmes avec assez d'impétuosité. On se décida donc à réserver sa déclaration pour une occasion plus pressante, et ce fut pour cela qu'on s'en servit auprès des lords qui n'étaient pas d'aussi bonne composition.

En accusant les amis du duc, on avait sur-tout pour but de faire en sorte qu'ils s'éloignassent pendant la discussion, ce qui l'aurait privé d'autant de voix, et aurait répandu la terreur parmi les autres. On réussit, en effet, à l'égard du garde-

des-sceaux : quoique bien disposé pour le duc, il vota néanmoins en faveur du bill; mais milord Péterborough se défendit si bien, que les lords ne crurent pas même devoir le faire arrêter. Si cette ruse eût pleinement réussi, on aurait forgé des accusations quelconques contre plusieurs autres membres, et, par ce moyen, on les aurait du moins empêchés de prendre part aux débats.

La discussion était plutôt suspendue que terminée, quand le bill d'exclusion, que milord Russell avait présenté immédiatement après la déposition de Dangerfeild, fut amené sur le tapis. Ce lord s'en était emparé, quoique plusieurs membres de la Chambre des Communes eussent désiré qu'il attendît jusqu'à ce que celle des pairs fût mieux préparée ; mais son caractère naturellement impétueux, et l'ardeur extrême qu'il montrait dans cette occasion, ne lui permirent pas de les écouter, et il emporta le bill, malgré tout ce qu'ils purent lui dire. Voyant qu'ils ne pouvaient le retenir, ils l'accompagnèrent à la Chambre des Pairs, et aussitôt qu'il l'eut présenté, ils firent de grandes acclamations. Ces procédés tumultueux et barbares avaient tant de ressemblance à ceux de l'an quarante et un, que les personnes les plus judicieuses étaient persuadées qu'elles seraient le prélude d'une tragédie semblable, si l'on ne se hâtait de la prévenir. Le roi lui-même en fut convaincu; ce qui ne con-

tribua pas peu à la fermeté qu'il déploya : car il sentait que, plus on montrait de répugnance pour le duc, plus il pourrait être tranquille, tant que ce prince serait regardé comme son successeur. De sorte que, tandis que le parlement voulait faire passer son altesse royale pour le chef de tous les complots qui se tramaient contre la vie du roi, le roi, de son côté, le regardait comme son plus ferme appui contre toute espèce de tentative criminelle; et il ne tarda pas à être persuadé que ses craintes n'avaient pas été vaines.

Le parti des méchants fit de grands efforts pour prolonger les débats au sujet de milord Péterborough, dans l'espoir que la discussion sur le bill serait alors remise au lendemain matin, et que, dans cet intervalle, le parti attirerait bien des gens à lui, moitié par la terreur, moitié par la persuasion ; mais les amis du duc, qui ne craignaient rien tant que la perte du temps, pressèrent vivement, et parvinrent à faire décider son sort sur-le-champ. Après la première lecture du bill, la Chambre se forma en comité général, et commença une discussion qui dura jusqu'à neuf heures du soir. Il serait difficile de peindre la malice et la férocité avec lesquelles ce bill fut défendu d'un côté, ainsi que l'éloquence et la sagesse des attaquants. Lord Halifax ne se distingua pas moins par ses talents et sa présence d'esprit, que par son zèle et son royalisme; il répondit par des

arguments improvisés, à tout ce que Shaftsbury et Essex avaient étudié et concerté ensemble. Il parla quinze ou seize fois dans le cours de la discussion. Les autres amis du duc ne firent pas moins bien leur devoir; de sorte que, quand après les débats les plus solennels que l'on eût jamais entendus dans cette noble assemblée, on vota sur le rejet du bill, ce rejet fut décidé à une majorité de trente-trois voix.

Cette victoire signalée ranima le cœur de son altesse royale. Elle dévoila de coupables desseins, et mit plus clairement au jour la couleur des différents partis. Le royalisme de certaines personnes qu'on avait soupçonnées jusqu'alors, parut avec éclat, tandis que les mauvais desseins que d'autres avaient long-temps couverts du voile de l'amitié, ne furent plus un mystère. Milord Sunderland manifesta à cette occasion toute la corruption de son cœur, qu'il avait cherché à cacher sous de feintes protestations de dévouement et d'affection. Le roi fut à-la-fois surpris et mécontent de voir ce seigneur donner sa voix au bill, et il résolut de lui en dire au plus tôt sa pensée.

En attendant, quoique l'orage se fût dissipé, des nuages flottaient encore dans le ciel; car, aussitôt que le bill eut été rejeté, les lords voulurent s'occuper des moyens d'assurer la religion; et leurs craintes à cet égard étaient si

grandes, que les mesures qu'ils proposèrent, quoiqu'ils les crussent plus modérées, auraient causé la ruine du duc aussi sûrement que celles qu'ils avaient rejetées. Milord Halifax, qui s'était si bien montré à l'égard du bill d'exclusion, en proposa sur-le-champ un autre, d'après lequel le duc devait être banni pour toute sa vie. Mais, dans cette occasion, la malice des ennemis de son altesse royale lui fut plus utile que le zèle mal entendu de ses amis ; car le parti des factieux ne fut pas content de ce qu'on lui offrait, et voulant parvenir à un but plus extravagant, il se jeta sur des expédients auxquels le roi ne pouvait point consentir ; et ce fut là ce qui sauva le duc. Milord Shaftsbury se moqua de la proposition de milord Halifax, comme d'une chose inexécutable, et il est possible que ce lord fût lui-même de cet avis ; après quoi on proposa, comme l'unique moyen de salut, de faire divorcer le roi, et de lui faire épouser une femme protestante ; et, quoique bien des personnes soutinssent une idée si folle, le roi en montra tant d'horreur, qu'il ne dédaigna pas d'en entretenir les lords en particulier, comme il avait fait à l'égard du bill, afin d'étouffer, s'il était possible, en sa naissance, ce coupable projet.

La nouvelle du rejet du bill fut un coup de foudre pour la Chambre des Communes ; elle resta pendant quelques moments immobile : en-

fin, sir John Hotham proposa de s'ajourner jusqu'au lendemain, repos qu'on jugea nécessaire pour recueillir les esprits, ranimer les forces et prendre une résolution. Cette mesure était assez étrange, car dans quel lieu pouvait-on mieux régler les affaires que dans la Chambre même? Les factieux ne firent aucune difficulté de publier ainsi au monde entier qu'ils n'osaient confier leurs projets à la Chambre, avant que ces projets ne fussent concertés et rédigés dans leurs secrets conciliabules, après quoi ils les portaient à la Chambre, pour la forme seulement. Par ce moyen, le gouvernement avait passé, non-seulement du roi au parlement, mais même du parlement aux assemblées de la taverne du Soleil et aux clubs qui se réunissaient à l'enseigne de la Tête du Roi.

Le lendemain, 17 novembre, avait été le jour fixé par la Chambre pour prendre en considération la partie du discours du roi qui avait rapport à la position de Tanger. Cette place avait été depuis peu vigoureusement pressée par les Maures, qui, après une forte résistance, étaient parvenus à s'emparer de plusieurs ouvrages avancés. Le capitaine Jones s'était sur-tout distingué dans la défense du fort Charles. Miné de tous les côtés, il sortit du fort avec un très-petit nombre d'hommes, et, traversant les lignes des assiégeants, il arriva jusqu'à la place, dont la garnison fit, au mois d'octobre, une sortie générale qui coûta aux

ennemis cinq cents hommes tués, plusieurs prisonniers, deux pièces de canon et cinq drapeaux, et dans laquelle on réussit à combler leurs tranchées ; mais malgré cet avantage, la garnison était tellement affaiblie, que faute de prompts secours, il lui devenait impossible de tenir plus long-temps.

Ces détails furent mis avec soin sous les yeux de la Chambre, mais ne firent aucune impression sur elle. Elle ne pouvait penser qu'au papisme, ni parler d'autre chose. Il paraissait suspendu sur sa tête ; il l'obsédait comme un spectre, et semblait la regarder en face, de quelque côté qu'elle tournât les yeux. Le siége de Tanger n'avait certes aucun rapport à la religion ou à la succession du duc. On trouva pourtant moyen de l'y rattacher, en disant que cette ville était une pépinière non-seulement de soldats papistes, mais encore de prêtres et de religieux ; qu'il y avait eu une fois un gouverneur papiste, et que par conséquent, en y envoyant du secours, on ne ferait qu'augmenter le mal. La Chambre déclara donc qu'elle ne donnerait point d'argent, ni pour cet objet, ni pour aucun autre, avant de savoir ce qu'on lui accorderait en retour, et avant d'être assurée d'un changement total dans le système du gouvernement. L'argent, disaient les membres, est comme les aliments qui donnent une nourriture nécessaire au corps en bonne santé, mais qui ne font qu'augmenter les humeurs quand

l'estomac est dérangé : en un mot, leur fureur était telle, qu'il n'y eut pas d'extravagance qu'ils ne dirent. Milord Russell, entre autres, déclara que si son propre père eût voté contre le bill, il l'eût dénoncé comme un ennemi du roi et du royaume, et que s'il ne lui était pas permis de vivre dans la religion protestante, il voulait du moins y mourir. M. Lenson Gower s'exprima en ces termes : « Il y a des gens qui tâcheront peut-être de faire leur paix avec le duc ; mais j'aimerais mieux périr. Mon avis est donc que nous nous séparions, que chacun de nous retourne dans sa province, et qu'il y apprenne au peuple comment nous sommes traités. Je ne doute point qu'il ne se joigne à nous, l'épée à la main, et alors nous ferons voir au duc que nous le défions, lui et tous ses adhérents papistes. »

Le duc savait mépriser ces discours grossiers ; mais le roi y fut plus sensible, quand, en place de subsides, il ne reçut que des représentations et des adresses, et des menaces de révolte au lieu de secours pour Tanger.

Milord Halifax avait fait usage d'un argument, dans les débats sur le bill d'exclusion, qui servit de prétexte pour augmenter les appréhensions des factieux, et pour les engager à ne point contribuer à la délivrance de Tanger. Il avait représenté qu'il serait dangereux de déclarer le duc ennemi de l'état, dans le moment où il était à la

tête d'une nation puissante, qui possédait une armée, tandis qu'en Irlande, où il y avait dix ou quinze papistes contre un protestant, son pouvoir n'était pas moins grand, et que son crédit auprès de la flotte et de l'armée anglaises était considérable. M. Hampden se servit des mêmes arguments, et dit : « Si nous ajoutons à cela qu'il est amiral de Tanger, nous ne trouverons certes pas de motifs bien puissants pour secourir cette place. » Le parti de la cour avait cru modérer cette chaleur en assurant que le roi concourrait de toutes ses forces à soutenir la religion ; mais ils répondirent que tous les moyens qu'on emploierait seraient inefficaces, du moment où un prince papiste occuperait le trône, parce que la nation se laissait toujours influencer par l'exemple du roi. Quand Henri VIII, dit M. Titus, soutint la suprématie, le royaume la soutint avec lui; quand il y fut contraire, le royaume suivit encore son avis. Quand le roi Édouard VI fut protestant, le royaume fut aussi protestant ; à l'avénement de la reine Marie, il redevint papiste. Quand la reine Élisabeth monta sur le trône, sa religion s'y plaça à côté d'elle. Si donc un prince papiste obtenait la couronne, le papisme ne pourrait manquer d'y régner avec lui. Il y avait dans cet argument quelque apparence de raison, et il était fait pour augmenter les craintes du peuple, qui ne considérait pas combien les circonstances

avaient changé avec le caractère et le pouvoir du prince. Sous Édouard VI, la religion protestante était nouvelle, et quoique la liberté qu'elle donnait engageât bien des gens à l'embrasser, ils ne purent tout-à-fait oublier ce qu'ils avaient été; de sorte que l'exemple et l'autorité de la reine Marie les ramenèrent facilement à leur première foi. Il n'en était pas de même aujourd'hui. Après le long établissement d'une religion qui avait écarté tous les points difficiles auxquels l'église de Rome oblige, soit à l'égard de la doctrine, soit à l'égard des pratiques, il n'était pas raisonnable de penser que le peuple fût assez susceptible de changer, pour revenir à une religion qui s'opposait à ses libertés, et que l'éducation lui avait appris à ne regarder qu'avec répugnance et horreur.

Quoique, dans ce conflit de discours et de raisonnements, la Chambre ne sût comment s'y prendre pour renouveler son attaque contre le duc, elle résolut néanmoins de lui montrer qu'elle n'avait pas l'intention de vivre en paix avec lui. Elle tomba donc sur ceux qui avaient pris sa défense, ou qui ne l'avaient pas poursuivi avec assez de chaleur. Ce fut pour ce motif qu'elle accusa sir Edouard Seymour de malversation dans l'emploi de 600,000 livres sterling, qu'elle avait accordées pour construire 30 vaisseaux. Elle vota aussi une adresse au roi pour le prier d'éloigner

milord Halifax de sa présence et de ses conseils ; sous prétexte qu'il avait ouvert l'avis de la dernière dissolution, quoique Sunderland et Godolphin y eussent eu autant de part que lui ; mais ceux-ci s'étaient lavés par la conduite qu'ils venaient de tenir, et il ne fut fait aucune mention d'eux dans l'adresse. Le lord grand juge Scroggs, bien qu'il eût autrefois utilement servi les factieux dans la poursuite du complot, avait aussi encouru leur disgrace, pour avoir renvoyé le grand jury, au mois de juin dernier, quatre ou cinq jours plus tôt qu'à l'ordinaire, et avoir empêché par-là, la présentation d'un acte d'accusation contre le duc, qui devait être terminé avant la fin de la session. On déclara donc qu'il était un obstacle à la justice publique, et un violateur de son serment et des lois fondamentales du royaume. En un mot, la moindre apparence d'une faute devenait un crime irrémissible, si elle avait été faite en faveur du duc. Sir Edouard Seymour se tira d'affaire par son adresse et son éloquence ; milord Halifax offrit de se retirer, mais le roi ne voulut point y consentir ; sa majesté fut cependant obligée de sacrifier Scroggs, c'est-à-dire, qu'elle le priva de sa place ; mais elle le dédommagea, dans la suite, par une pension.

Ce fut en vain que la Chambre voulut imaginer quelque nouveau moyen de nuire au duc ; le bill chéri d'exclusion était toujours son projet fa-

vori. Elle tâcha donc d'obtenir une courte prorogation, afin de le proposer derechef : mais le roi était trop content d'avoir rompu ses mesures, pour lui procurer le moyen de les renouer. En attendant, on donna les plus grands encouragements aux témoins qui vinrent déposer contre son altesse. Un nommé Lewis, déclara que mademoiselle Celier l'avait engagé à mettre le feu aux vaisseaux à Chatam, après quoi les Français devaient faire une descente. Gowe devait se joindre à lui pour tenter d'assassiner le roi, et il avait reçu l'assurance que, tant pour ces services que pour d'autres de ce genre, il pourrait compter sur la protection et sur la munificence du duc. Un certain Zeile appuya cette déposition, d'après laquelle le procureur général accusa mademoiselle Celier de haute trahison. C'est ainsi qu'on frappait de tous côtés, dans l'espoir que, parmi tant de coups, le hasard, du moins, en ferait tomber un sur la tête du duc.

La Chambre des Communes avait coutume, quand des témoins se présentaient, de solliciter du roi leur grace et une pension alimentaire. A l'égard des deux dont nous venons de parler, le roi fit dire à la Chambre, par M. le secrétaire Jenkins, qu'il leur accorderait leur grace sur tous les points, excepté le parjure. La Chambre ne fut pas satisfaite de cette réponse, et le motif qu'elle en donna fut assez étrange. Elle prétendit

que les témoins jurant de dire toute la vérité, il pouvait néanmoins, dans certains cas, ne pas être convenable qu'ils la dissent tout entière, et cette réticence pourrait alors être considérée comme un parjure. On insista donc pour que la grace s'étendît à tout; mais le roi ne se laissa pas persuader par de si mauvaises raisons; et la Chambre fut obligée de se contenter de la condescendance que le procureur général crut devoir lui montrer en dressant les lettres de grace. Voici en quoi elle consista.

Il paraît qu'on s'était plaint que celles de Dangerfeild n'avaient pas été assez complètes. Le procureur général craignant d'encourir de nouveau le même reproche, interrogea Lewis, et lui demanda s'il était coupable de quelque autre crime que ceux mentionnés dans l'ordonnance du roi, c'est-à-dire, la trahison, la non révélation, la félonie, etc. Le pauvre homme répondit consciencieusement qu'il avait aussi commis des faux qui furent, en conséquence, insérés dans les lettres. Il importait peu que les témoins fussent des gens sans aveu, pourvu que leurs témoignages eussent les formes légales, et que leurs crimes passés ne les empêchassent pas d'en commettre de nouveaux.

Le 29 novembre, les Communes présentèrent enfin au roi une adresse qu'elles méditaient depuis long-temps. Elles y firent l'histoire détaillée

du prétendu complot, qu'elles représentèrent comme un nuage qui flottait encore sur la tête de la nation, prêt à faire éclater sur elle un orage de malheurs et de troubles. Les papistes, disaient-elles, influençaient tous les conseils du gouvernement et disposaient de tous les emplois civils et militaires, à la cour et dans les provinces ; ils corrompaient les membres de l'administration, ou faisaient périr ceux qu'ils ne pouvaient point corrompre ; ils avaient assez de crédit pour faire, à leur gré, proroger les parlements, et pour employer l'argent qu'ils en avaient reçu, de la manière qu'ils jugeaient convenable. Ils étaient en état de projeter une foule de changements dans la religion et dans le gouvernement ; en un mot, il n'y avait pas de projets qu'ils ne formassent, et pas de scélératesse qu'ils ne fussent prêts à exécuter : de sorte qu'on ne pouvait espérer de repos qu'en empêchant que le duc ne succédât à la couronne. La Chambre demanda aussi qu'on ne confiât les places qu'à de vrais protestants et à des personnes d'une fidélité reconnue. A ce prix, elle offrait d'accorder des secours pour Tanger, et dans toutes les occasions où elle pourrait être sûre qu'ils ne seraient pas employés à augmenter la force des papistes et les dangers de l'état.

La postérité aura peine à croire qu'une nombreuse assemblée de personnes choisies pour leur

sagesse et leurs talents, et représentant le peuple d'Angleterre, ait pu ajouter foi à de pareilles folies, ou, ne les croyant pas, ait pu en imposer à ce point au public, et chercher à lui persuader qu'elle croyait effectivement qu'une poignée d'hommes, ne formant pas la centième partie de la nation, opprimés par les lois les plus sévères, privés de toutes places, persécutés, emprisonnés, mis à mort, répandissent avec raison une terreur générale dans le royaume ; terreur qui faisait négliger à-la-fois les affaires étrangères et domestiques, pour ne s'occuper que des moyens de prévenir la chute de cette prétendue montagne.

Mais il n'était pas difficile de pénétrer cette terreur hypocrite. On n'en voulait qu'au duc, et la sévérité qu'on montrait envers d'autres, n'était, en quelque sorte, que des batteries qu'on élevait contre lui. Les amis de son altesse royale, sentant renouveler leurs anciennes craintes, recommencèrent à la presser au sujet de la religion. Ils lui dirent qu'elle ferait bien d'user de modération dans la victoire qu'elle avait remportée ; que ses ennemis étaient nombreux, et qu'il ne fallait pas les pousser au désespoir ; que c'était une ruse ordinaire aux factieux, de persuader à ceux qui avaient une fois voté contre le duc, qu'il était implacable, et qu'après avoir tiré l'épée, il ne leur restait plus qu'à jeter le four-

reau. Ils ajoutèrent qu'il y avait bien des gens dont les craintes étaient réelles; qu'il fallait les convaincre, en dépit des méchants; que son altesse royale savait pardonner, et que la religion et le gouvernement n'avaient rien à craindre d'elle.

L'avis du duc s'accorda bien à cet égard avec celui de ses amis, et jamais prince ne montra plus de modération dans le succès, et de magnanimité dans les traverses; mais quand l'on en revint au sujet de la religion, il en éprouva un chagrin mortel; sa patience ne l'abandonna pourtant pas pour cela; il sut distinguer les motifs de leur discours, et les intentions de leurs arguments.

Ils lui représentèrent la situation du gouvernement, la confusion et la terreur que le prétendu complot avait fait naître dans le peuple, et qui devaient leur origine à la religion de son altesse; que le roi manquant d'argent et n'en pouvant obtenir du parlement, ne saurait comment s'y prendre pour défendre à-la-fois sa prérogative et les droits de son altesse; que le duc de Monmouth avait gagné plusieurs personnes parmi celles qui entouraient le roi; que les amis du duc ne tarderaient pas à être tous éloignés de la cour par des accusations de toute espèce, et que d'ailleurs ils ne seraient bientôt plus en état de soutenir son altesse, si elle n'en cherchait

pas elle-même les moyens. La religion du duc, qui était la source des inquiétudes et des troubles de la nation, servait encore à le tenir éloigné du roi, et par conséquent hors d'état de le soutenir par la vigueur de ses conseils. Les amis du duc lui dirent aussi qu'il était impossible que jamais la religion catholique pût reprendre pied en Angleterre, à moins d'y être cimentée par des flots de sang; et, quoiqu'ils fussent persuadés qu'il était trop généreux pour se laisser émouvoir par le sentiment de son propre danger, ils espéraient qu'il ne refuserait pas d'écouter l'intérêt des trois royaumes. Ils le menacèrent des plus grands périls, si les Français envahissaient la Flandre. Ils lui firent observer que, sans lui, le roi ne persévérerait point dans ses projets d'économie, ce qui le livrerait entièrement dans les mains du parlement. Le bill était à la vérité rejeté, mais, dans toutes les classes, on désirait une nouvelle discussion. Son altesse était regardée comme la cause de tous les malheurs de la nation; et, de quelque façon qu'on s'y prît, sa ruine était inévitable. Cette ruine ne tomberait pas d'ailleurs sur lui seul; elle affecterait aussi ses enfants: car ceux qui l'auraient exclu de la couronne ne tarderaient pas à s'arroger le droit d'en disposer, d'autant plus qu'ils ne se croiraient pas en sûreté sous le gouvernement des enfants du prince qu'ils auraient proscrit. Déjà on avait résolu de saisir

ses revenus, et de le réduire à accepter les faibles secours de quelque souverain étranger. Enfin, le roi avait tant fait et tant souffert, qu'il allait être forcé de prendre de nouvelles résolutions. Telle était, ajoutèrent ses amis, la véritable position des affaires ; et le seul remède qu'il y eût pour son altesse, était d'embrasser la religion protestante qu'elle avait si malheureusement quittée. Ils observèrent qu'elle n'était pas un particulier, ni par conséquent tenue aux règles d'après lesquelles les particuliers dirigeaient leur conduite ; qu'elle devait avoir égard à l'intérêt public, et que si jamais il pouvait être permis d'abandonner son opinion, c'était dans le cas où il fallait sauver le roi et le peuple, prévenir l'effusion du sang, dont la persévérance serait la suite inévitable, empêcher que ses enfants ne fussent dépouillés de leurs droits, et que la duchesse son épouse ne fût privée d'un trône dont ses qualités devaient la rendre l'ornement ; il ne s'agissait enfin de rien moins que de sauver la monarchie et les trois royaumes d'une ruine totale, que cette mesure pouvait seule prévenir.

Il n'était pas possible de faire usage d'arguments plus forts, et cependant ils trouvèrent moyen de leur donner plus d'efficacité encore, en employant auprès du duc, pour lui faire changer de religion, les mêmes ruses dont ses ennemis s'étaient servis auprès du roi, pour déterminer

sa majesté à l'abandonner ; c'est-à-dire, qu'ils vinrent, chacun en particulier, lui répéter la même chose, et toujours comme si c'était l'idée personnelle de celui qui lui parlait.

Rien ne pouvait être plus triste pour son altesse royale que le tableau qu'on lui faisait de ses propres dangers, des embarras du roi, des souffrances des catholiques, et des troubles de la nation. Si, après avoir remporté une victoire, il voyait ses amis se joindre à ses ennemis pour en rejeter la faute sur lui, que devait-il attendre d'un revers? néanmoins, tout ce qu'ils purent dire ne fut pas capable de l'aveugler un instant, ou d'ébranler sa foi ni ses résolutions.

Il prit la peine d'écrire d'Edimbourg une longue lettre en réponse à ces raisons et à ces sollicitations. « Il avait espéré, disait-il, qu'on ne le presserait plus sur ce sujet, n'ayant jamais donné aucun lieu de penser qu'il consentît à ce qu'on exigeait de lui. Son intention était, par la grace de Dieu, de vivre et de mourir en fils obéissant de l'église catholique, et de souffrir, avec une patience chrétienne, tout ce qui lui arriverait. Les motifs de sa conversion étaient trop longs pour les déduire dans une lettre; il se contenterait de représenter la manière dont elle s'était faite, afin que l'on pût voir qu'il ne s'y était pas décidé légèrement; qu'elle n'avait pas été le fruit d'une imagination exaltée, ni de l'ob-

session des catholiques, dans le temps qu'il avait demeuré parmi eux. Ainsi qu'il l'avait déjà dit, personne ne lui avait jamais parlé à ce sujet, qu'une pauvre religieuse ; encore l'avait-elle seulement engagé à prier Dieu pour qu'il daignât l'éclairer. Il avait, au contraire, été pleinement instruit des dogmes de l'église anglicane par le docteur Stuard, et il avait montré lui-même tant de zèle, qu'il avait été un de ceux qui avaient le plus insisté pour que le duc de Glocester ne restât pas auprès de la reine sa mère, dans la crainte que cette princesse ne l'influençât. Ses doutes avaient eu pour première origine, un traité qu'un savant évêque anglican avait écrit, et qu'il lui avait donné à lire pendant qu'il était en Flandre. Le but de ce traité était de laver l'église d'Angleterre de l'imputation de schisme. Cet écrit, le premier que le duc eût lu sur cette matière, au lieu de le confirmer dans sa croyance, eut un effet tout contraire, sur-tout après qu'il eut aussi lu la réponse que ce même évêque lui communiqua. La lecture de ces ouvrages lui inspira le désir de connaître les fondements de la réformation, et la manière dont elle s'était faite; et il lut, en conséquence, toutes les histoires qui avaient été écrites sur ce sujet : et, quoiqu'à cette époque, il ne menât pas une vie très-régulière, il avait néanmoins eu quelques bons intervalles qu'il avait consacrés à cette étude. Revenu en Angleterre, il se sentit

entièrement convaincu, par l'Histoire de la réformation du docteur Heylin, et par la préface de la Police ecclésiastique de Hooker, que ni l'église d'Angleterre, ni Calvin, ni aucun des réformateurs, n'avaient eu le droit de faire ce qu'ils avaient fait. Il était persuadé, ajoutait-il, que tous ceux qui liraient ces ouvrages avec attention et sans préjugés, seraient du même avis. Il n'en resta pourtant pas là; il voulut traiter à fond cette matière, tant par ses lectures que par ses entretiens avec les évêques les plus savants; car il n'ignorait pas les périls et les persécutions qu'entraînerait sur lui la publicité de ses démarches. Quoi qu'il en soit, se trouvant pleinement convaincu, il ne put résister davantage; et, dans l'année 1672, avant de se mettre en mer, il quitta la communion de l'église d'Angleterre, mais il continua pendant quelque temps encore à accompagner le roi à la chapelle. Dès lors, les craintes de ses amis étaient déjà si grandes, que le duc d'Ormonde, le secrétaire Coventry et plusieurs autres, l'engagèrent à se retirer avant l'ouverture du parlement, ne croyant pas qu'il lui fût possible de résister aux coups qu'allait sans doute lui porter cette assemblée furieuse. Il avait donc été suffisamment averti du danger avant de s'y exposer; mais, grace au ciel, cette connaissance ne fut pas capable de l'éloigner de son devoir. Il préfera, au contraire, déposer

tous ses brevets, plutôt que de prêter le serment du Test, et il se prépara à l'orage qui allait fondre sur lui. D'après cela, il se flattait que sa conversion devait, aux yeux de tout le monde, paraître sincère, et n'avoir que la vérité pour objet, puisqu'il avait déjà souffert tous les découragements temporels imaginables, et qu'il était résolu de souffrir même tout ce que la malice et les machinations de ses ennemis pourraient inventer.

» Après avoir ainsi rendu compte en peu de mots de sa conversion, le duc crut devoir répondre aux autres arguments que l'on employait contre lui. Quant à l'avantage que sa rétractation pouvait avoir pour sa majesté, il fit observer que le repos du roi lui avait toujours été plus cher que le sien, et aurait été, dans tout autre cas, le motif le plus puissant que l'on pût alléguer; mais, d'un côté, il ne pouvait mettre aucune considération temporelle en balance avec l'éternité; et de l'autre, il ne concevait pas qu'un changement de religion de sa part pût avoir l'effet qu'on s'en promettait. Chacun s'apercevait clairement, dit-il, que ce n'était point le soutien de la religion, mais la destruction de la monarchie que les factieux demandaient. Si on leur ôtait ce prétexte, ils ne tarderaient pas à en trouver un autre. Si le duc abjurait, ils ne manqueraient pas de prétendre qu'il agissait en vertu d'une dispense, et ils le

regarderait par conséquent comme un ennemi plus dangereux encore, puisqu'en rentrant dans ses diverses fonctions, il aurait, avec la même volonté, un pouvoir plus grand pour faire le mal. Ils soutiendraient que rien ne lui serait impossible par le moyen de tièdes protestants et de papistes masqués; ce qui leur fournirait un prétexte pour demander de nouvelles concessions, pour lier encore davantage les mains de sa majesté, et pour amener plus sûrement la république, après laquelle ils visaient. Le roi ne tirerait donc pas plus de profit de cette démarche du duc, qu'il n'éprouvait de désavantage de sa résistance, puisque celle-ci n'empêchait pas les vrais royalistes de rester fidèles, et que l'autre ne satisferait pas ceux qui désiraient changer le gouvernement. Son absence, à la vérité, faisait tort aux affaires du roi; mais aussi pourquoi la prolonger, puisqu'il n'avait rien fait qui méritât une punition si cruelle? Le gouvernement devait être bien faible, s'il ne savait pas mieux protéger l'innocence, et de pareils procédés ne pouvaient que décourager les royalistes et les honnêtes gens, tandis qu'ils animaient les traîtres (tels que Sunderland et Godolphin), qui, après avoir commencé par le duc, finiraient par le roi, afin d'acquérir la popularité avec la réputation d'être les chefs de la religion protestante, quoiqu'au fond ils n'en eussent aucune. Le duc trouvait une ex-

trême cruauté à se voir sacrifier à la fortune de ces hommes, qui, après lui avoir fait, dans ce monde, tout le mal dont ils étaient capables, se formalisaient encore de ce qu'il ne consentait pas à abandonner aussi l'espoir d'une autre vie, pour revenir à la cour, s'y montrer leur esclave, servir leurs projets et établir leur grandeur. Toujours prêt à risquer sa vie pour le service de son roi et de son pays, il n'avait pas envie, comme le docteur Oates, d'y joindre aussi son ame. D'après ces considérations, le duc supplia ses amis d'être prudents dans les discours qu'ils tiendraient au roi; de ne pas mettre tous les troubles sur le compte de sa religion, puisque, par ce moyen, ils le perdraient auprès de sa majesté; mais de laisser cet argument à ses ennemis. C'était à l'inconstance et à l'irrésolution du conseil qu'il fallait bien plutôt attribuer ces troubles. N'avait-on pas vu naguère des hommes d'état soutenir qu'il y aurait inévitablement un soulèvement, si le duc revenait de Flandre? N'avait-il pourtant pas été bien reçu chaque fois? Dans son voyage en Écosse, n'avait-il pas été traité avec tout le respect imaginable? A son dernier retour en Angleterre, la plus profonde paix y régnait, et elle n'aurait jamais été troublée si l'on avait persisté dans la même conduite, toutes les provinces ayant montré leur horreur pour les mesures séditieuses, et leur répugnance pour les adresses,

quoique le lord maire Clayton n'eût pas fait à cet égard tout ce que son devoir commandait. Ce n'était point la présence du duc à la cour qui avait excité cet orage; c'était, au contraire, son départ qui avait encouragé les ennemis du roi. Il n'était donc point raisonnable de l'accuser des fautes d'autrui. Sa position, ajouta-t-il, lui rappelait celle du cardinal Mazarin, qui s'était attiré une haine si générale en France, qu'on lui attribuait tout ce qui arrivait de mal, au point que si un cheval venait à broncher, on s'écriait : *C'est ce diable de Mazarin!* Le duc finit par récapituler ce qu'il avait dit, et par engager ses amis à ne plus le presser d'une chose à laquelle il ne pouvait consentir, mais plutôt à prendre sa défense auprès du roi, et à faire sentir à sa majesté que si les fautes de ses conseillers paraissaient pour le moment ne devoir nuire qu'au duc, ces fautes finiraient par retomber sur elle-même, et qu'elle sentirait alors trop tard combien était pernicieux le système qu'elle avait adopté. »

Quoique son altesse royale se défendît avec vigueur contre les arguments de ses amis, elle n'en resta pas moins exposée à toute l'infatigable malice de ses ennemis. Nous avons vu comment le grand juge Scroggs avait éludé un procès dans lequel son altesse royale devait être présentée comme papiste, et comment il avait été appelé à rendre compte de sa conduite devant le parle-

ment. Afin de réparer sa faute, on lui ordonna de présenter une seconde fois le duc. Ceci n'avait, à la vérité, aucun effet direct, mais préparait les voies à un acte d'accusation. Pendant ce temps, le bill de limitation fut présenté à la Chambre des Pairs. Les clauses qu'on y introduisit ne furent pas moins préjudiciables au duc que celles que l'on avait déjà rejetées. Il y était dit que, dans le cas de l'avénement du duc à la couronne, le pouvoir exécutif devait être confié à un conseil de quarante et une personnes; les traités ou négociations avec les puissances étrangères devaient être faits par des commissaires tirés de ce conseil. Il devait aussi gouverner l'Irlande, nommer aux places vacantes, et suspendre les employés, le tout sauf l'approbation du parlement, tant qu'il serait assemblé. Le duc d'York devait être banni, durant la vie du roi, à cinq cents milles d'Angleterre, sous peine de perdre ses revenus, s'il en approchait de plus près, et sa vie, s'il rentrait dans les états de sa majesté. Tous ceux qui lui donneraient asyle, soit en Angleterre, soit en Irlande, devaient être déclarés coupables de haute trahison, et, de peur que ce ne fût pas encore assez, on imagina trente-quatre articles de haute trahison, par lesquels tout le mal qui était arrivé au royaume, ou qui pouvait encore le menacer, était attribué (tel fut le terme modéré dont on se servit) aux pratiques infernales du duc.

Quand le duc eut reçu ces détails, il tâcha de faire sentir au roi que ce projet de limitation était peut-être plus fatal encore que le bill d'exclusion; qu'il porterait un plus grand coup à la monarchie, en mettant tout le pouvoir dans les mains du parlement, et en amenant tout doucement la république. Algernon Sidney et son parti s'en étaient vantés, et le mécontentement de lord Shaftsbury était une feinte pour faire réussir plus promptement ce projet. Quoi qu'il en soit, le parlement n'eut pas alors le loisir de s'en occuper sérieusement; il se contenta d'ensemencer la terre, dans l'espoir de la récolte, et se livra entièrement au procès de milord Stafford, dans lequel son altesse ne fut pas non plus oubliée.

On avait choisi ce lord parmi les cinq qui étaient enfermés dans la Tour, parce que l'on croyait que son âge et ses infirmités le rendraient incapable d'une défense vigoureuse, que les témoignages qu'ils avaient à alléguer contre lui n'auraient pas pu supporter. Son procès commença le 20 novembre; et, tant qu'il dura, loin de se montrer abattu, il resta calme et serein, se conduisant avec respect, mais avec assurance, et parut plus affligé d'être accusé qu'inquiet des suites de l'accusation. Il ne fit peut-être pas tout l'usage qu'il aurait pu faire des erreurs et des contradictions dans lesquelles tombèrent les témoins à sa charge; il en dit pourtant assez pour

convaincre tous les hommes honnêtes et sans prévention de son innocence et de la malice de ses ennemis. Si la majorité de ses juges avaient eu des sentiments d'honneur, il eût sans doute été acquitté; mais il découvrit, ainsi que le duc, que l'innocence est une bien faible défense contre des témoins infidèles, un peuple en fureur et des juges prévenus.

Le procès dura cinq jours; et, pendant ce temps, tout ce que la malice des hommes peut inventer fut mis en usage pour ôter la vie à un innocent. Les témoins furent couverts de boue, et la fausseté de leurs dépositions fut démontrée jusqu'à l'évidence; mais, hélas! la plupart des juges faisaient de cette affaire une cause nationale : les uns se croyaient tout permis contre un papiste; les autres n'avaient pas le courage de se laisser guider par leur raison. Tous ceux en qui la crainte n'avait pas étouffé la voix de la conscience, déclarèrent qu'ils n'auraient pas voulu condamner un chien sur de pareilles dépositions. Néanmoins, sur quatre-vingt-six lords dont la cour était composée, cinquante-quatre votèrent contre lui. On trouvera, à la vérité, qu'il était dans une position désavantageuse, quand on réfléchira que les factieux avaient, quand il s'agissait du complot, l'opinion publique en leur faveur. Les amis de lord Stafford pensèrent que, s'il avait profité de tous ses avantages, la majorité de

ses juges auraient rougi de le condamner ; mais son malheur voulut qu'il jouât le plus mal, lorsqu'il avait les meilleures cartes, ou plutôt, il faut dire que c'était la volonté de Dieu d'ôter à sa vie un petit nombre de jours, et de lui accorder le privilége de mourir pour sa religion. Il se rendit au lieu du supplice en ne cessant de protester de son innocence. Il s'y conduisit de la manière la plus chrétienne. Ce fut le 29 décembre qu'il eut la tête tranchée à Tower-hill.

Il serait inutile d'entrer ici, sur ce procès, dans des détails qui sont imprimés au long en d'autres endroits. Il suffira de montrer, qu'en sacrifiant ce bon lord et tant d'autres à sa fureur, la faction n'en voulait réellement qu'au duc qu'elle cherchait, par ces moyens sanguinaires, à priver de ses droits, de sa liberté, et même de sa vie. Dès le commencement du procès, sir François Winnington fit observer que c'était l'espoir d'un successeur catholique qui animait et encourageait les malveillants dans leurs projets de renverser le gouvernement, et d'introduire la religion papiste. Oates déclara hautement qu'en examinant ses papiers de plus près, il avait découvert que les gardes du duc s'étaient permis de délivrer plusieurs personnes qui avaient été arrêtées, parce qu'on les soupçonnait d'avoir mis le feu à la ville ; il ajouta que le père Bedingfeild avait donné de grandes assurances aux jésuites, que son

altesse royale concourrait volontiers au projet d'assassiner le roi. On l'accusa aussi du meurtre de Godfrey ; Dugdale déposa à ce sujet que, pendant que Colman était en prison, le duc lui avait fait dire de ne rien avouer ; que Colman avait répondu qu'il avait déjà révélé une partie de ce qu'il savait par sir Edmond Bury Godfrey ; que le duc alors lui avait réitéré l'ordre de ne rien avouer, en ajoutant qu'il prendrait soin que le témoignage de sir Edmond Bury Godfrey ne lui fît aucun tort. En un mot, les factieux n'avaient d'autre intention que de noircir le duc, et ils espéraient y parvenir par la mort de lord Stafford, et par celle de lord Arundel qu'ils projetaient encore : après quoi, ils voulaient présenter une seconde fois le bill d'exclusion, ne pensant pas que le roi osât s'y opposer, dans la situation précaire de ses affaires. En effet, ceux qui entouraient sa majesté, furent tellement effrayés de ce coup, qu'ils se persuadèrent plus que jamais que la conversion ou la perte du duc pourraient seules ramener la tranquillité. N'ayant aucun espoir d'obtenir le premier point, tout annonçait qu'ils engageraient le roi à céder au second. Ils prétendaient que, dans un pareil cas, il était non-seulement permis, mais que la religion même ordonnait de sacrifier un homme, quelque grand qu'il fût, pour sauver le roi, la monarchie, la nation et le gouvernement. Ils

croyaient racheter ainsi à bon marché l'effusion du sang, qu'ils regardaient comme inévitable. Pour comble de malheur, cette doctrine commença à gagner pied parmi les amis de son altesse, et quelques-uns allèrent jusqu'à dire que puisqu'elle tenait si obstinément à sa foi, elle ne devait pas s'attendre que d'autres sacrifiassent la leur pour lui être utile.

Quoi qu'il en soit, le parti des factieux ayant trouvé que les Pairs mettaient un peu trop de prudence et de délicatesse dans la discussion des affaires, résolut de ne pas commencer encore le procès de lord Arundel. Les témoins avaient déposé moins clairement contre lui, et c'eût été une chose trop scandaleuse, que de leur faire ajouter de nouveaux détails, après avoir subi tant d'interrogatoires. Les talents de lord Arundel étaient d'ailleurs connus, et on ne pouvait se flatter qu'il négligeât ses avantages. On se contenta donc des armes que l'on avait, sans courir le risque de perdre ce que l'on avait gagné, si ce nouveau procès ne réussissait pas.

Ce fut, sans doute, dans le dessein de nuire au duc, que les lords Carlisle et Howard d'Escrik feignirent une si grande tendresse pour leur parent. Les yeux remplis de larmes hypocrites, ils avaient commencé par le déclarer coupable; puis, espérant réparer le tort qu'ils avaient fait à leur réputation, ils supplièrent la Chambre de

changer son supplice en un bannissement perpétuel. Cette demande ayant été rejetée, ils prièrent qu'on leur accordât du moins la permission de voir leur parent, sous prétexte de lui amener un ecclésiastique. L'un voulait que ce fût l'évêque de Londres, l'autre l'évêque Burnet. Personne ne voulut croire, pourtant, que la religion fût le véritable motif de ce grand empressement. On soupçonna que leur intention était de lui faire subir une sorte de contre-interrogatoire, dans lequel on se flattait qu'il laisserait échapper quelque expression que l'on pût interpréter contre le duc. Heureusement, les Pairs ne voulurent permettre cette entrevue qu'en présence d'un gardien, ce qui dérangea leur projet, quel qu'il fût, et cela à la grande satisfaction des amis de son altesse, qui ne se promettaient rien de bon d'un pareil entretien.

Quels que fussent les motifs du roi en laissant ainsi un libre cours à la justice et aux jugements des hommes, la plupart des ministres ayant contribué à la perte de ce lord, il est évident que la plus légère précaution aurait suffi pour le sauver. Il est certain aussi que, s'il avait été acquitté, le roi se serait vu délivré du complot bien plus tôt qu'il ne le fut, par une conduite passive qui ne servit qu'à encourager ses ennemis, et à le pousser de plus en plus dans l'abîme. Ceux qui se rappelaient encore l'an 1640, assu-

rèrent le roi que le parlement actuel avait plus fait au bout de deux mois pour renverser le gouvernement, que l'autre au bout de deux ans, et que la faction était si avancée, qu'elle ne s'arrêterait plus, jusqu'à ce qu'elle pût efficacement attaquer le duc, et fonder sa puissance sur la ruine de ce prince.

Au milieu de tant de présages malheureux, le duc ne conservait aucune espérance de protection de la part de ceux qui jouissaient de la faveur du roi. La duchesse de Portsmouth, qui avait une si grande influence dans les affaires, faisait depuis quelque temps une cour assidue au parlement. Durant le procès, elle s'était placée à côté des membres des communes, leur distribuant alternativement de doux regards et des confitures (*sweetmeats*). Le duc de Monmouth remuait ciel et terre pour rentrer dans les bonnes graces de sa majesté, disant qu'il était prêt à donner toutes les preuves imaginables de fidélité et d'obéissance, pourvu qu'il pût être admis de nouveau en sa présence; mais le roi montra quelque fermeté dans cette occasion, répétant ce qu'il avait déjà dit; savoir, qu'il y consentirait volontiers, pourvu que ce duc, en se rendant à Whitehall, voulût passer par Edimbourg. Milord Sunderland, qui conservait la place de secrétaire d'état, soutenait non-seulement Shaftsbury dans les bills d'exclusion, d'association, de limitation, dans celui

contre la reine, etc.; mais il allait encore aux clubs, et encourageait le parti à la persévérance, disant que si l'on continuait à presser le roi, il finirait par céder. D'un autre côté, les besoins pécuniaires du roi étaient fort grands, et le parlement l'ayant appris, une centaine de membres déclarèrent publiquement qu'ils ne lui donneraient pas un liard, à moins qu'il ne consentît au bill. Enfin l'on fit usage de tant de ruses et d'industrie, que l'on parvint à entraîner les puissances étrangères dans cette affaire. Les ministres de Hollande et d'Espagne représentèrent à sa majesté que, si elle ne cédait aux vœux de son parlement, elle ne jouirait jamais de la paix intérieure, et que ses alliés ne pourraient plus compter sur ses promesses.

Ce stratagème avait été parfaitement bien imaginé. On avait engagé M. Sidney, envoyé du roi à la Haye, à écrire à sa majesté que les États-Généraux étaient dans la plus grande consternation du rejet du bill d'exclusion, puisqu'après avoir rejeté toutes les autres offres qui leur avaient été faites, pour s'en reposer entièrement sur l'Angleterre, ils perdaient par-là tout espoir d'assistance. L'envoyé ajoutait que les membres des États s'étaient rendus en hâte chez lui, pour lui faire cette déclaration; que le peuple était dans la confusion, et que M. van Benningen en avait perdu la tête. Le duc s'étant plaint de cette

manœuvre, le prince d'Orange l'assura que les États n'avaient jamais songé à presser le roi de consentir au bill d'exclusion; qu'ils avaient seulement désiré de voir rétablir, entre sa majesté et son parlement, une bonne intelligence d'où dépendait le salut de la république. Mais le mémoire parlait différemment. Le roi, disaient les États, les avait engagés, non-seulement par des arguments, mais même par des menaces, à mettre toute leur confiance en lui, plutôt que de s'allier avec la France, mesure qui ne pourrait manquer de troubler la paix des deux nations. Il leur avait promis d'appeler son parlement, et, de leur côté, ils s'étaient fiés à sa parole royale qui, jusqu'alors, avait arrêté les desseins du roi de France; mais, désormais, rien ne pourrait y mettre d'obstacle, puisque déjà ce roi, voyant les différents irréconciliables qui régnaient entre sa majesté et le parlement, avait commencé à faire de puissants armements. Du côté de l'Espagne, les États n'avaient rien à espérer, ce royaume pouvant à peine se défendre lui-même. Tout leur annonçait donc une ruine inévitable. Ils prenaient enfin la liberté de faire observer à sa majesté que de fréquentes dissolutions ne faisaient qu'exaspérer le peuple et le parlement, et qu'il était malheureux pour eux de se voir ruinés, parce que sa majesté refusait de consentir à ce qu'on lui demandait pour un cas

éventuel qui pouvait ne jamais arriver, et quand il savait combien peu d'égard on avait eu jadis à de pareils actes d'exclusion.

Quoique ces observations parussent venir des pays étrangers, le roi n'eut pas de peine à en découvrir la véritable source, et il ne cacha point ce qu'il en pensait. Sa majesté fit réprimander M. Sidney, de s'être prêté à l'envoi d'un semblable mémoire, et lui recommanda de ne plus se mêler de choses qui ne regardaient pas son ambassade.

« Aussitôt que le duc eut reçu ces détails, il fit observer au roi combien les ennemis de sa majesté étaient rusés et entreprenants, et l'engagea à suivre leur exemple. Il n'était pas étonnant, dit son altesse, que les Hollandais et les Espagnols songeassent à leur propre sûreté; mais, comme eux, le roi devait y songer aussi. Il fallait donc prévoir soigneusement les suites, avant de s'engager dans une guerre pour la défense des Hollandais qui, après avoir causé sa ruine, le traiteraient comme ils avaient traité leurs alliés à Munster et à Nimègue. Ni l'empereur, ni le duc de Brandebourg, ne s'étaient engagés à s'unir à eux contre la France; de sorte que, s'il déclarait la guerre, il se jetterait, pieds et poings liés, dans les mains du parlement, qui commencerait par se faire rendre compte de l'argent qu'il donnait, et finirait par vouloir dis-

poser des avancements. Le duc suppliait donc le roi de se tenir en garde contre ceux qui lui conseilleraient la guerre. »

Cependant quelques lords du conseil, se fondant sur les arguments contenus dans le mémoire, pressèrent le roi de réunir le parlement dans la salle du Banquet, et de lui représenter que les États-Généraux s'étaient séparés de la France, d'après les sollicitations qu'il leur avait faites par le conseil du parlement, et qu'il désirait savoir, en conséquence, sur quoi les Hollandais et lui pourraient compter, dans le cas où la France tomberait sur eux. Mais sa majesté se laissa facilement convaincre, par d'autres membres, que cette démarche n'aurait aucune utilité, à moins qu'elle ne fût décidée à abandonner entièrement le duc, sans quoi il ne fallait s'attendre à aucune espèce de condescendance ou de considération, quelles que dussent en être les suites.

Ce fut ainsi que sa majesté, seul soutien qui restât au duc dans cette extrémité, se voyait pressée de tous les côtés. Le besoin qu'elle avait d'argent, la paix de la chrétienté, ses alliances étrangères, les sollicitations de presque tous ceux dont elle était entourée, qui la suppliaient de ne pas préférer les intérêts du duc aux siens propres, la faiblesse de son caractère, tout se réunissait pour l'accabler; mais, dans cette occasion, le roi resta fidèle au duc et à lui-même,

et ne l'abandonna pas, du moins sur l'objet principal.

Sur ces entrefaites, les Écossais, enchantés de la présence de son altesse royale, se montraient aussi zélés à soutenir ses droits et sa réputation, que les Anglais l'étaient à l'en priver. Sa générosité, son affabilité, sa grande application aux affaires, sa fidélité et son amour pour la patrie, lui gagnèrent les cœurs de la noblesse et des propriétaires de ce royaume. Plus portés à rechercher la faveur du prince que celle du peuple, ils le placèrent, en quelque sorte, sur le trône, avant le temps, pendant que le parlement cherchait, de son côté, à le priver d'avance de ses droits. Le duc crut devoir profiter de ces bonnes dispositions, pour faire faire une adresse au roi, contre son bannissement, et pour faire donner d'autres marques de l'horreur qu'inspiraient les mesures séditieuses du parlement. Le séjour de son altesse en Écosse ne fut pas moins avantageux au roi qu'à elle-même. Elle y étouffa, dans leur naissance, des troubles que les fanatiques cherchaient à y exciter; un petit nombre servirent d'exemple, mais la plupart furent gagnés par l'estime que le duc avait inspirée à tout le monde. Il régla plusieurs objets civils et militaires, nommant et déplaçant les officiers, mais d'une manière si gracieuse et si obligeante, que ceux même qu'il se croyait forcé de priver de leurs

places, ne perdaient pas, pour cela, le respect et l'obéissance qu'ils devaient à sa majesté et à lui. Nous allons en donner un exemple frappant. Le président des sessions était parti pour Londres, afin de solliciter une chose que le duc n'approuvait pas. Son altesse lui fit dire qu'elle désirait qu'il n'en parlât pas au roi. Le président répondit sur-le-champ que les ordres de son altesse seraient suivis, et il repartit en secret pour l'Écosse, sans avoir vu le roi, et sans avoir parlé à aucun des mécontents. Telle était l'influence que son altesse avait acquise jusque sur ses ennemis, qu'elle savait forcer à l'estime et à l'obéissance.

Pendant ce temps, l'insolence du parlement embarrassait singulièrement le roi qui, néanmoins, se laissa persuader à continuer la session, sous le prétexte que l'extravagance de cette assemblée finirait par la rendre odieuse au peuple; mais quand le duc eut appris ce détour, il dit au roi « que sa majesté exposait non-seulement sa prérogative, mais sa personne, si elle permettait au parlement de délibérer; que jamais adresse pareille à la dernière n'avait été présentée par des sujets à un roi sur son trône, à moins qu'ils ne fussent en insurrection ouverte. En voulant lui ôter le droit de faire grâce, on montrait clairement le désir de le priver aussi de la liberté. Il était donc indispensable que le roi se conduisît

avec prudence; le duc, ajoutant qu'il perdait toute patience en voyant comment sa majesté se laissait influencer par des personnes faibles et intéressées, jusqu'à ménager encore le parlement après une conduite aussi insolente. »

Dans d'autres circonstances, ces arguments auraient pu faire effet; mais ceux qui étaient d'un avis opposé étaient trop bien soutenus, pour ne pas l'emporter sur tout ce que le duc pourrait dire. La duchesse de Portsmouth, qui avait autant besoin d'argent que de protection, secondait cet avis de toutes ses forces. On lui avait dit que la Chambre ne l'oublierait pas quand elle en viendrait aux réformes, et menaçait de la comprendre dans la foule des griefs; on savait qu'il suffirait de cette crainte, pour la décider à prendre part à des mesures auxquelles elle n'était déjà que trop disposée. Elle ne négligea donc rien pour augmenter son crédit auprès du parlement. Elle ouvrit les portes de son appartement non-seulement à plusieurs membres du parti violent, mais à milord Shaftsbury lui-même, qui s'en vanta publiquement par manière de plaisanterie. Il y en eut d'autres dont les amis furent si scandalisés de cette alliance, que plusieurs d'entre eux furent obligés de se laver du reproche. Cette circonstance fit naître, durant les débats, plusieurs réflexions qui ne contribuèrent pas peu à les égayer. Milord Essex dit enfin clairement, que

le royaume ne souffrirait pas plus de favorites que de ministres papistes; qu'il ne pouvait s'empêcher de demander, comme Samuel : *Que signifie le bêlement de ces troupeaux?* et qu'il espérait que le roi répondrait, comme Saül, qu'il les gardait avec ses autres conseillers perfides, pour être offerts en sacrifice aux vœux du peuple.

Ces grimaces puritaines n'empêchèrent pas tous les partis de s'unir de bon cœur contre le duc ; et, malgré cela, le roi n'ouvrait pas les yeux sur ces jongleries, qui ne lui inspirèrent pas même de soupçons contre des gens qui, même devant lui, couvraient leur mise avec leurs adversaires. Sa coupable patience donna aux méchants un grand avantage sur lui et sur ses vrais amis, qui se voyaient, tantôt effrayés jusqu'à la condescendance, tantôt diffamés et noircis lorsqu'ils persistaient dans leur devoir; et, si ce jeu public avait duré plus long-temps, on n'aurait pas laissé un seul honnête homme auprès du roi.

C'était, en effet, là le but du parlement. Plusieurs discours virulents furent prononcés dans les deux Chambres, contre tout ce qui avait été conseillé au roi, en opposition à leurs desseins, dans la seule intention de noircir ceux qui avaient donné ces conseils; et quoiqu'on ne nommât personne, car on sentait qu'il n'y avait pas matière à une accusation sérieuse, on espérait néanmoins effrayer sa majesté par ces clameurs, et

la forcer à abandonner ceux contre qui on les élevait. Milord Essex cita des exemples d'employés renvoyés sur le seul bruit public : à quoi son altesse royale observa que celui qui appelait de pareils exemples, ne tarderait pas à en trouver, et de bien récents, pour attaquer le roi lui-même. Quoi qu'il en soit, ces manœuvres engagèrent M. le secrétaire Jenkins à s'éloigner pour quelque temps; et milord Shaftsbury profitant du coup, fit chanceler tous les autres. Quoique absent, le duc, selon lui, gouvernait les conseils; aucun emploi civil, militaire ou même ecclésiastique, n'était conféré sans son approbation; il insista donc vivement pour que l'on écartât toutes les personnes qui lui devaient leur avancement, ou qui avaient eu quelques liaisons avec lui. Le duc de Monmouth répéta souvent ces assertions insolentes, espérant, par-là, jeter un blâme sur son altesse. Si cette liberté de discours avait continué encore quelque temps, les amis de sa majesté auraient été arrachés d'auprès d'elle, et elle serait tombée captive dans les mains de ses ennemis, au moment où elle s'y serait le moins attendue. On peut en juger par ce qui arriva à sir Robert Payton, qui fut expulsé de la Chambre, parce que l'on découvrit qu'il avait autrefois été en correspondance avec le duc; et quoique, dans sa défense, il fit usage d'expressions insultantes pour son altesse, il ne put échapper à la peine:

car il suffisait d'avoir été un instant son ami, pour être aussi coupable, à leurs yeux, que le plus impie blasphémateur.

Ces ardents patriotes, non contents d'exclure un successeur papiste, crurent devoir s'efforcer de détruire le papisme lui-même. Ils ne mirent, en conséquence, aucun terme à leurs projets et à leurs propositions. Les uns étaient fous, les autres cruels. Tantôt il fallait changer la demeure des papistes, et transplanter au midi ou à l'ouest de l'Angleterre ceux qui habitaient au nord. Tantôt il était question de les bannir entièrement, et de les remplacer par des protestants étrangers, à qui l'on accorderait les droits de naturalisation. On proposa une autre fois de les enregistrer tous, tant clercs que laïcs, afin de pouvoir connaître au juste leur nombre; mais on ne tarda pas à découvrir que ce projet aurait un effet tout opposé à celui qu'on s'en promettait, puisqu'il diminuerait la frayeur que l'on cherchait à augmenter, en montrant quelle était la faiblesse de ceux que l'on dépeignait comme des gens si dangereux. Quant à la succession, on ne trouva pas de meilleur expédient qu'une association; il ne fallait pourtant pas, disait-on, qu'elle ressemblât à celle que l'on avait faite, sous la reine Élisabeth, contre la reine d'Écosse; celle-là conviendrait aussi peu aux circonstances actuelles, qu'un habit fait pour un

enfant de quatre ans, ne pouvait lui aller quand il avait atteint l'âge de quarante; le danger du papisme étant beaucoup plus grand de la part du duc, qu'il ne l'avait été de celle de Marie Stuart, on dressa l'acte d'association en conséquence. Mais quand on en vint là, la Chambre se sentit dans un grand embarras. Cet acte, ainsi dressé, se trouva n'être autre chose que l'acte d'exclusion, sous une forme nouvelle. On ne pouvait se décider à renoncer au moindre article, et cependant les réglements ne permettaient pas de le présenter une seconde fois dans la même session. Il est probable cependant, qu'on ne se serait pas laissé arrêter par des formalités, sur-tout depuis que l'issue du procès de milord Staffort donnait lieu de penser que les Pairs seraient moins difficiles cette fois. Il fallut cependant renoncer pour le moment à ce projet chéri, tant à cause de la multiplicité des affaires, qu'à cause de quelques différends qui s'élevèrent; milord Shaftsbury ne l'oublia pourtant pas. On trouva plus tard, dans ses papiers, le brouillon d'une promesse d'assistance mutuelle, pour résister à la succession du duc d'York, et pour obtenir, par la force, ce que le roi ne voulait point établir par une loi.

Bien des gens s'étonnaient de la patience du roi; sa seule excuse était l'espoir qu'il entretenait de voir la division se mettre dans le parti.

Il y eut en effet, vers cette époque, une dispute qui aurait pu amener ce résultat.

Les lords ayant passé un bill en leur faveur, au sujet des procès des Pairs, quand ce bill parvint à la Chambre basse, quelques membres observèrent que, puisque les lords demandaient le secours des Communes pour l'augmentation de leurs priviléges, il était juste que de leur côté elles en profitassent aussi; et elles proposèrent sur-le-champ de rapporter l'acte du *scandalum magnatum*. Les membres dirigeants s'opposèrent avec force à cette motion, dans la crainte d'indisposer les lords et d'empêcher par-là la réussite du bill d'association; mais les jeunes membres ayant pris le mors aux dents, ne se laissèrent point arrêter. Cependant, la motion étant venue à la Chambre des Pairs, fut rejetée par elle, et, en attendant, les jeunes parlementaires avaient eu le temps de se calmer. Cette affaire ne causa donc point de dissension ni d'obstacle à leurs desseins. Les chefs montrèrent, peu de temps après, qu'ils n'étaient pas plus que les autres hommes au-dessus des tentations de l'avarice et de l'intérêt.

On parlait beaucoup de certaines conditions que l'on devait offrir à sa majesté, dans lesquelles les chefs du parti, semblables au prudent intendant dans l'Évangile, avaient pris soin de ne pas s'oublier. Milord Russel devait être fait gouver-

neur de Portsmouth; sir William Jones, grand juge; Titus, secrétaire d'état. On devait aussi demander pour milord Shaftsbury la place de lord grand trésorier, car on pensait qu'il pouvait y avoir du danger à ne pas s'occuper de lui; mais cet *excellent homme* ne l'eut pas plutôt appris, qu'il se mit dans une grande colère de ce qu'on l'avait cru capable de sacrifier le bien public à son intérêt particulier. Il en fit rougir les autres, qui furent obligés de faire de grands efforts pour se justifier, et voyant qu'ils ne réussissaient pas, ils poussèrent l'hypocrisie jusqu'à faire le vote d'abnégation, qui devait servir d'assurance contre toutes tentatives pareilles à l'avenir.

Ayant de cette manière purifié, pour ainsi dire, leur projet, ils se préparèrent à le produire au jour. Le roi ne laissait pas d'être curieux de savoir ce qu'on allait lui proposer comme un accomodement. Les amis du duc se doutaient bien où l'on en voulait venir, mais il leur fut impossible d'y mettre aucun obstacle. Voici donc à quoi cette négociation aboutit. Afin de montrer au roi combien ils étaient raisonnables, ils demandèrent en premier lieu qu'il fût interdit au conseil d'état de juger des affaires de propriété (*meum et tuum*); que, pour prévenir la corruption des juges, au lieu de leur donner des commissions révocables à volonté, leurs lettres portassent: *quandiù se benè gesserint;* que les places

de juges de paix, de vice-lieutenants des comtés et tous les emplois civils et militaires, sans excepter ceux de la flotte, fussent confiés à de bons protestants ; enfin, que sa majesté daignât confirmer l'acte d'association, et exclure le duc d'York. Sous ces conditions, ils promettaient de secourir Tanger et de munir la flotte.

Ils savaient bien qu'ils ne satisfaisaient par-là qu'à une partie des besoins du roi ; aussi n'est-il pas douteux qu'ils avaient d'autres demandes en réserve pour la première occasion, et d'autres moyens pour parvenir à leur but à l'égard du duc, dans le cas où le roi montrerait trop de répugnance à l'exclure si nettement de la succession. Ils firent en conséquence un projet pour assurer la religion protestante, dans lequel ils rapportèrent la clause qui exemptait le duc d'York du *test*, le rendirent incapable d'être amiral en Irlande, à Tanger ou aux Indes, ou de remplir aucun emploi dans les états de sa majesté. Ils eurent soin, en cas qu'il succédât à la couronne, de ne faire de lui qu'un roi en peinture, stipulant que si le roi venait à mourir, le parlement alors existant, ou bien le dernier, se réunirait et resterait assemblé pendant six mois, de plein droit ; que pendant ce temps, il nommerait à toutes les places vacantes, ecclésiastiques, civiles ou militaires, sans que le duc d'York pût y trouver à redire, tant qu'il resterait papiste, et

sans qu'il pût ni disposer d'aucune place ou bénéfice de la couronne, ni donner un vote négatif au parlement, ni lever des troupes.

C'étaient là les conditions les plus favorables qu'ils offrissent au roi ; et l'alternative n'était pas agréablepour son altesse royale. Quoique le roi prévît où tout cela aboutirait, il montrait encore un peu d'indécision, ce qui leur fit espérer qu'il finirait par y consentir. En attendant, il n'y avait pas de sentier, quelque peu battu qu'il fût, où ils ne cherchassent à pénétrer pour arriver à leur but. Le lord maire, les shériffs et quelques autres jouissaient du privilége de faire chacun un citoyen de la ville de Londres. Ils avaient coutume de vendre ce droit pour de l'argent ; mais cette fois ils se servirent de leur privilége d'une manière bien plus utile à leurs yeux. Un des shériffs proposa de donner le droit de cité au duc de Buckingham ; mais, par bonheur, la cour des *aldermen* hésita un peu, ce qui donna le moyen de découvrir et d'éventer le projet. Il ne tendait à rien moins qu'à offrir le lendemain le droit de cité au comte de Shaftsbury, à le créer sur-le-champ *alderman*, et à le choisir pour lord maire à la prochaine élection. De cette manière, ils auraient non-seulement été maîtres de la ville de Londres, mais ils auraient encore encouragé les dispositions républicaines du peuple, en lui montrant des seigneurs du plus haut

rang, qui ne dédaignaient pas de prendre place parmi des marchands et des citadins.

Ce qui ajoutait à l'irrégularité de la conduite du parlement, c'était sa tendance manifeste à la réunion de toutes les sectes et de toutes les religions, à l'exception du seul catholicisme. Il suffisait d'y renoncer formellement pour être non-seulement toléré, mais même protégé. De pareilles mesures ne pouvaient manquer d'ouvrir la porte à l'athéisme et à toute sorte d'immoralité; mais le parlement ne s'en inquiéta pas, car il lui était égal de détruire toutes les religions, pourvu qu'elles pussent entraîner le duc et la sienne dans leur chute.

Il semblait que les desseins des factieux dussent être assez clairs après cela; mais les besoins ou la curiosité du roi l'engagèrent à temporiser encore, pour voir s'ils finiraient par lui offrir quelque chose qu'il pût raisonnablement accepter. Sa majesté se fit beaucoup de tort par cette condescendance, et les factieux en profitèrent. Ils répandirent le bruit que le duc avait lui-même écrit au roi pour l'engager à consentir à l'exclusion, plutôt que d'exposer sa personne et son gouvernement, en continuant à résister aux vœux du parlement. En même temps, pour empêcher qu'on ne donnât à sa majesté des conseils opposés à leurs désirs, ils attaquèrent ouvertement ceux qu'ils avaient eu jusqu'alors la

modestie de ne pas nommer. Ils demandèrent que milord Halifax, le marquis de Worcester, le comte de Clarendon, le comte de Feversham et M. Hide fussent démis de leurs emplois et éloignés de la présence du roi, pour n'avoir pas été de l'avis du bill. Ils mirent en accusation le grand juge Scroggs, pour le même motif; mais quand l'acte fut présenté aux Pairs, ceux-ci le rejetèrent, parce que le crime n'était pas spécifié, ce qui était depuis long-temps une cause de dispute entre les Chambres. Enfin, pour ne négliger aucun moyen d'alarmer et d'amuser le peuple, on imagina de nouvelles révélations au sujet du complot irlandais, et l'on emprisonna en conséquence plusieurs personnes: car il s'agissait de persuader à la nation qu'il n'y aurait pas de fin aux conspirations, tant que le duc aurait le moindre espoir de parvenir à la couronne. Quant au roi, pour ne pas le laisser tranquille, on déclara que quiconque lui avancerait de l'argent sur quelque branche de revenus que ce fût, serait responsable envers le parlement, comme ayant mis obstacle à ses séances.

Le duc de Monmouth, voyant les attaques auxquelles son altesse royale était en butte de tous les côtés, et l'impassibilité que le roi montrait dans cette affaire, crut que l'occasion serait favorable pour obtenir de retourner à la cour. Il feignit donc un repentir, auquel il savait que

la tendresse du roi aurait peine à résister. Le hasard voulut que quelques-uns des amis du duc fussent eux-mêmes sur le point de donner les mains à son projet. Lord Halifax, quoique très-opposé au bill d'exclusion, ne l'était pas moins au retour de son altesse. S'apercevant néanmoins que le seul moyen d'inspirer au roi un peu de fermeté et de constance dans ses résolutions, était de ramener le duc auprès de lui pour le soutenir, il commença à désirer que son altesse revînt, et s'imagina que le retour du duc de Monmouth serait un prétexte favorable pour le rappeler aussi. D'autres personnes furent d'un avis contraire, pensant qu'il valait mieux courir tous les risques que de ramener cet astre sur l'horizon, considérant sur-tout la liberté que les gens les plus vils du royaume se permettaient impunément à l'égard de son altesse. Oates avait dit publiquement que le duc était possédé du diable, et que, par amour pour la nation, il ne se ferait point de scrupule de l'égorger de sa propre main, s'il pouvait en approcher. On ne fit aucune attention à un discours si atroce. Milord Shaftsbury, de son côté, trouvait le duc beaucoup trop avantageusement placé en Écosse : il ne cessa donc de demander qu'on l'envoyât dans les pays étrangers; et, pour s'égayer de ses malheurs, il dit que si le duc allait en Italie, lui et le cardinal Norfolk pourraient gouverner le pape.

Les prétentions exorbitantes de la chambre, et l'insolence des membres en particulier, convainquirent à la fin sa majesté qu'il ne fallait pas espérer d'arranger les choses à l'amiable. Plusieurs de ses amis, qui sans doute y trouvaient leur intérêt personnel, tâchèrent cependant de lui persuader qu'il fallait tout accorder pour avoir de l'argent, sauf à regagner le terrain perdu, quand les temps seraient plus favorables. Mais le roi connaissait trop bien la Chambre des Communes pour s'y fier, et il savait que le peu qu'il en pourrait obtenir, lui coûterait plus de sa prérogative que la chose n'en valait. Il sentait la faute qu'avait faite le roi son père, en voulant mettre le parlement dans son tort; il fut persuadé que l'on tendait à détruire la monarchie, et que le duc une fois exclu, les coups ne porteraient plus que sur lui-même. En conséquence, le lundi 10 janvier 1681, il prorogea les Chambres jusqu'au 20, décidé en secret à ne plus laisser s'assembler un parlement qui avait tenu une conduite si insultante dans ses discours et dans ses adresses. D'après cela, sa majesté en prononça le 18 janvier la dissolution, convoquant en même temps un nouveau parlement pour le 21 mars à Oxford. Les Communes, qui soupçonnaient les intentions du roi, avant que l'huissier de la verge noire ne les eût fait monter, votèrent le jour même, 10 janvier, que quiconque

préviendrait le roi contre le bill d'exclusion; serait regardé comme traître à sa majesté et à la religion protestante, promoteur des intérêts français et pensionnaire de la France.

Cette nouvelle insulte, au moment du départ, ne contribua pas à diminuer la satisfaction que le renvoi du parlement causa au duc; car sans compter les dangers qu'il courait en Angleterre, il commençait à sentir l'influence des factieux jusqu'en Écosse. L'estime dont il y jouissait n'empêcha pas leurs tentatives : ils parvinrent à inspirer aux étudiants et apprentis d'Edimbourg l'idée de brûler le pape en effigie, ce qu'ils regardaient comme un moyen de commencer l'attaque contre son altesse royale. Mais les soins et la vigilance des magistrats prévinrent heureusement ce scandale; car, quoique l'on pût gagner la populace, le respect que les gens honnêtes portaient à son altesse royale, dans tous les lieux où elle résidait, était si grand, que la malice la plus envenimée de ses ennemis ne pouvait réussir à l'y nuire. En Angleterre même, tant que le duc était à la cour, les affaires du roi allaient beaucoup mieux, et la plupart de ceux qui aboyaient avec le plus de fureur contre son altesse royale quand elle était éloignée, la caressaient et lui léchaient les pieds quand elle était présente.

Cette conduite était si frappante, que le duc s'en servit comme d'un argument pour engager

le roi à le rappeler durant les séances du parlement, observant que sa présence diminuait toujours la malice de ses ennemis, plutôt que de l'accroître. Quant aux autres amis de sa majesté, dit le duc, la terreur qu'inspiraient ses persécuteurs était si grande, que personne n'osait donner des conseils courageux, en voyant la manière dont les ministres eux-mêmes étaient traités. D'autres avaient des fortunes à faire ou à assurer, et pouvaient espérer de se sauver, quand même le roi et la monarchie tomberaient; mais pour lui, son sort était attaché au leur. D'autres pouvaient avoir des vues personnelles, des dépendances et des relations qui pouvaient influencer leurs conseils, flatter leurs espérances, et leur faire souffrir avec patience des changements auxquels ils n'auraient pas eu le courage de s'opposer; lui seul avait autant d'intérêt que sa majesté elle-même à les prévenir. Pour ce qui regardait le danger que la religion courait, s'il montait sur le trône, ou s'il avait la direction des affaires, il ne pensait pas que ses amis le crussent assez faible pour se flatter qu'il forcerait la nation à changer, ou assez peu sincère pour tenter une chose qu'il avait si souvent déclaré lui-même être contraire à son système. Il désirait, à la vérité, que tout le monde pensât comme lui au sujet de la religion; mais il ne se croyait pas le droit de forcer aucun homme, bien moins une nation entière,

à embrasser la sienne. Il avait toujours été d'avis qu'il était de l'intérêt de la monarchie de conserver la religion anglicane telle qu'elle était établie par les lois ; il s'était toujours réuni aux évêques et au parti royaliste dans le parlement, et il ne pouvait s'empêcher d'admirer la crainte que l'on montrait du papisme, religion bornée à un petit nombre d'individus privés de toutes places dans l'État, tandis que le presbytérianisme et le fanatisme menaçaient réellement de tout engloutir. Ils couvraient déjà la face du royaume; ils avaient eu l'impudence de proposer dans le parlement le rapport de l'acte passé dans la trente-cinquième année de la reine Élisabeth, l'acte de corporation, et en un mot toutes les lois que l'on avait jusqu'alors regardées comme le boulevard de l'Église d'Angleterre. Le duc priait donc ses amis, en premier lieu, de ne pas appréhender de dangers imaginaires de la part du papisme, et secondement de ne pas craindre les auteurs des véritables dangers, au point de refuser à sa majesté les seuls conseils qui pussent la sauver, et d'empêcher son propre retour qui, de l'aveu des évêques eux-mêmes, avait eu, lors de son dernier voyage, les effets les plus avantageux pour le roi et pour l'Église.

Ces arguments n'eurent aucune influence sur le roi, tant que le parlement resta assemblé, et il n'osa permettre au duc de revenir. Quand il eut

été dissous, sa majesté crut devoir encore retarder son retour jusqu'après la session d'Oxford.

Son altesse donnait une grande preuve de persévérance et de courage en continuant à combattre pour l'empire, quand l'ennemi était, pour ainsi dire, aux portes. Ses amis ne suivirent point son exemple, et la dissolution du parlement ne diminua pas leurs craintes. Sans lui permettre de jouir de ce moment de bonheur, ils renouvelèrent leurs anciennes sollicitations, lui répétant sans cesse qu'il n'y avait qu'un seul moyen de se sauver lui-même et le roi d'une ruine inévitable. Mais leurs raisons ne firent aucune impression sur lui, et il répondit qu'il connaissait trop bien ses devoirs envers Dieu et envers le roi, pour confondre jamais les uns avec les autres; qu'il mettait sa confiance en celui qui ne se laissait point guider par les maximes de la prudence humaine, et qui pouvait effectuer des choses impossibles aux hommes; que si cependant la Providence ne jugeait pas convenable de lui donner de consolation dans ce monde, il attendrait dans l'autre une récompense qui ne pouvait lui échapper, pourvu qu'il remplît ses devoirs.

Ce qui affligea le plus son altesse royale, ce fut de voir le roi lui-même partager ces craintes. Peu de temps avant de dissoudre le parlement,

sa majesté avait fait appeler M. Hide, et lui avait dit qu'elle sentait qu'il ne lui serait bientôt plus possible de protéger le duc, si ce prince ne consentait à fréquenter l'église anglicane; et le roi ajouta qu'il désirait que M. Hide se rendît à Edimbourg pour en prévenir son altesse. M. Hide fut à-la-fois surpris et troublé à ce discours; car, quoiqu'il tendît à ce que lui-même et tous les amis du duc désiraient, il connaissait trop bien la fermeté de son altesse pour penser que les dangers pussent l'émouvoir quand elle avait ou croyait avoir raison. Il sentait donc que si le roi persistait dans sa résolution, le duc se verrait entièrement abandonné. Il ne trouva d'autre expédient que chercher des délais. Le chagrin qu'il éprouva lui facilita les moyens de feindre une maladie, de sorte qu'il n'était pas encore parti lors de la dissolution du parlement. Cette mesure servit à calmer un peu les craintes du roi; et d'autres ressources lui ayant été proposées, quoiqu'elles fussent à quelques égards plus absurdes encore que les premières, il renonça pour le moment à son projet; et l'on sait que, dans une maladie de langueur, les changements soulagent, quoiqu'ils ne guérissent pas.

Ce nouvel expédient était d'interdire le duc, et, dans le cas où il survivrait au roi, de le mettre sous la tutelle de ses propres enfants. Quelque ridicule que fût cette idée, il ne manqua pas de

gens qui l'appuyèrent, tant en Angleterre qu'au dehors; et le prince et la princesse d'Orange, à qui cette charge devait être confiée, n'y restèrent pas tout-à-fait étrangers.

Tandis que les factieux se préparaient ainsi à la prochaine réunion du parlement, le roi, de son côté, désirait s'y apprêter aussi. Mais il sentit que, pour y réussir efficacement, il fallait commencer par faire quelques réformes dans l'intérieur de sa maison : milord Salisbury donna le signal en demandant de lui-même sa démission, croyant montrer par-là son mécontentement du parti que le roi venait de prendre de dissoudre le parlement; elle fut acceptée, et les comtes d'Essex et de Sunderland, et sir William Temple, reçurent l'ordre de se retirer avec lui. Milord Conway, qui obtint la place de secrétaire, était peu connu; mais il était alors si difficile de trouver des personnes fidèles et capables à-la-fois, que le roi l'ayant accepté à la recommandation de M. Seymour, le duc fut satisfait du choix, quoiqu'il eût lui-même proposé une autre personne.

Le duc avait, plus que tout autre, besoin de préparer des contre-poisons aux efforts du nouveau parlement. Ses lettres n'ayant pas suffi pour engager le roi à le rappeler ou à prendre les mesures nécessaires à leur salut mutuel, il résolut d'envoyer quelqu'un à la cour, pour appuyer

ses arguments et pour proposer au roi quelques expédients plus justes et plus avantageux que ceux dont on s'occupait alors, et dont le fondement était toujours la ruine de son altesse.

« Le duc choisit M. Churchill pour cette mission, et lui donna les instructions suivantes. Il devait tâcher, en premier lieu, de persuader au roi qu'il n'était pas prudent d'assembler le parlement jusqu'à ce que les troubles fussent un peu apaisés, ce qui servirait à prouver au monde qu'il voulait être roi, et rester ferme dans ses résolutions; secondement, M. Churchill devait dissuader sa majesté, le plus qu'il pourrait, de former, avec l'Espagne ou la Hollande, des alliances qui l'entraîneraient dans une guerre contre la France, et la mettraient entièrement dans les mains du parlement, dont elle se verrait abandonnée à la fin, sans pouvoir encore se fier aux puissances étrangères, leurs ambassadeurs ayant tenu, depuis quelque temps, une conduite assez équivoque; troisièmement, il fallait faire sentir au roi qu'une alliance avec la France était le seul moyen de sauver la monarchie, et même l'église anglicane, en se procurant des subsides sans le secours du parlement, qui ne cherchait qu'à renverser l'une et l'autre. Au point où en étaient les affaires, la monarchie devait se rendre plus absolue ou périr. La France ne verrait pas volontiers l'Angleterre gouvernée en république;

l'Espagne, au contraire, le désirait, et la Hollande n'en serait pas fâchée. Sa majesté ayant eu la bonté de promettre qu'elle n'abandonnerait pas son frère, il était nécessaire qu'elle sentît bien qu'après le traitement qu'elle avait essuyé de la part même du prince d'Orange, elle n'avait plus d'autre ressource qu'une alliance avec la France. Quatrièmement, le duc chargea son envoyé de solliciter son retour. L'abattement et la douleur des anciens cavaliers, et la joie qu'avait montrée l'autre parti à son départ, prouvaient suffisamment l'utilité de ce retour, sans compter la tranquillité qui avait toujours régné à la cour pendant qu'il y était. En dernier lieu, son altesse lui dit de presser le roi de prendre un parti décisif, mais d'être prudent dans la manière dont il parlerait à milord Halifax, qui pourrait bien ne pas approuver les mesures proposées. Si le roi objectait la crainte des troubles, il fallait seulement demander que son altesse pût venir passer huit à quinze jours auprès de sa majesté, et, dans le cas où l'on refuserait encore ceci, et que le duc fût condamné à rester en exil, alors il devait supplier le roi d'augmenter son pouvoir, et de le faire général des troupes écossaises. »

En arrivant à la cour, M. Churchill trouva le roi aussi sourd à ses arguments, qu'il l'avait été aux lettres du duc. L'alliance avec la France fut

le seul point auquel il prêta quelque attention ; mais, du reste, ayant pris la résolution d'assembler le parlement, elle lui servit de réponse à toutes les questions qu'on pût faire. Les amis du duc, voyant le roi inébranlable, ne jugèrent pas convenable que son altesse vînt en Angleterre dans le moment des élections, afin de ne pas exaspérer le peuple par sa prétendue influence, et afin qu'on n'accusât pas le duc de tout ce que le roi pourrait faire de contraire aux conseils de ceux qui se portaient garants de la bonne conduite du parlement, dont ils promettaient monts et merveilles. Ces gens ne cherchaient rien moins qu'à raccommoder le roi avec le parlement, à quelque prix que ce fût, et ils mettaient si peu d'importance aux intérêts de son altesse, que plusieurs d'entre eux proposèrent ouvertement de l'abandonner, regardant ce sacrifice comme le plus léger que l'on pût faire, soit aux affaires du roi, soit à leur propre avancement.

A la vérité, milord Halifax et M. Seymour convenaient, l'un et l'autre, que l'on ne pouvait ni prendre des mesures vigoureuses, ni suivre un plan d'économie, quelle qu'en fût la nécessité, sans la présence du duc, et ils ajoutaient cependant qu'il ne fallait pas songer à le rappeler. Ce paradoxe était si grand, que son altesse ne put s'empêcher d'en faire la remarque. « Renoncer aux seules mesures que l'on reconnaît bonnes

dit-elle, c'est abandonner la partie. Il n'y a pas de symptôme plus triste de la position d'un gouvernement, que de n'oser suivre une conduite forte, ou protéger les honnêtes gens. Tout annonce alors que l'état est prêt à rendre le dernier soupir, ou, du moins, qu'il est atteint d'une langueur mortelle. »

Mais ce fut en vain que l'on voulut s'opposer à une résolution prise. Un parlement, disait-on, était nécessaire, sinon pour les affaires de l'intérieur, du moins pour celles des puissances étrangères. Sans cela, l'Espagne et la Hollande s'écrieraient que le roi abandonnait tout à la France. Le prince d'Orange paraissait lui-même si persuadé de ce danger, qu'il ne put s'empêcher d'écrire au duc, pour lui peindre l'effroi qu'avait répandu par-tout la prorogation du parlement. Les membres, disait-il, s'étaient, à la vérité, rendus coupables; mais, à moins que le roi ne s'arrangeât avec eux, tous les états de l'Europe qui avaient des intérêts communs avec l'Angleterre, étaient inévitablement perdus. Ce prince alla même plus loin que d'autres : quand sir Gabriel Silvius revint de Hollande, il dit ouvertement que le prince d'Orange était pour le bill d'exclusion, qui, selon lui, donnerait une grande satisfaction à la chrétienté, sans causer aucun préjudice au duc; puisque, selon toute apparence, il n'aurait jamais d'effet: et le duc

lui-même, ajoutait le prince, regardait cet expédient comme le plus convenable. Bien des gens commencèrent alors à soupçonner les mauvais desseins du prince d'Orange, et le duc, qui partageait ces soupçons, répondit, en s'efforçant de démontrer que, « du moment que l'on permettait au parlement de se mêler de la succession, la monarchie, d'héréditaire qu'elle était, devenait élective. Quoique de pareilles tentatives eussent été sans effet autrefois, il était toujours dangereux d'en souffrir le renouvellement. On peut parer un premier coup, et périr au second. D'ailleurs, on avait déjà remarqué que, dès que le parlement s'était une seule fois mêlé de quelque affaire d'état, il en réclamait, dans la suite, le droit comme un privilége. Le roi s'étant servi de son secours pour perdre le comte de Clarendon, il s'était, depuis ce temps, arrogé le droit de scruter la conduite de tous les ministres; et, si on le laissait faire aujourd'hui, il se croirait, sans doute, fondé désormais à nommer le successeur de la couronne. » Le prince d'Orange nia, à la vérité, les discours qu'on lui attribuait; mais sa conduite, dans cette affaire, ne donna qne trop lieu de soupçonner la sincérité de ses intentions. Quoi qu'il en soit, rien ne put faire changer d'avis aux grands politiques du conseil. Ils espéraient, disaient-ils, qu'un parlement fermerait la bouche aux mécontents de

l'intérieur, et préviendrait les entreprises des puissances étrangères. Le repos de l'Angleterre dépendait des mesures pacifiques de la France. Si celle-ci attaquait la Flandre, sans que le parlement fût convoqué, la confusion gagnerait toute l'Europe. Le roi chargea donc M. Churchill de dire à son altesse que, quoiqu'il ne se promît rien de bon de la réunion du parlement, les engagements qu'il avait pris envers les ministres étrangers, et envers plusieurs de ses amis les plus fidèles en Angleterre, le forçaient d'en tenter l'expérience.

C'étaient précisément ces fidèles amis que le duc soupçonnait le plus, et il trouvait que le roi aurait dû suivre son exemple. Leurs arguments ne tenaient qu'à un fil bien léger; « et le duc s'étonnait sur-tout de ce que le roi pouvait croire que des ministres qui avaient été attaqués par le dernier parlement, et qui étaient persuadés que celui-ci ne vaudrait pas mieux, pussent vouloir néanmoins qu'il s'assemblât, à moins que ce ne fût pour faire leur paix à tout prix. Jamais ministre, une fois accusé, n'avait réchappé qu'en sacrifiant quelque point important de la prérogative, ou en trahissant la confiance du roi, comme avaient fait les lords Danby et Sunderland. Quant à ce qui le regardait, le duc n'avait que trop de raison d'appréhender qu'il ne fût destiné à être la victime du sacrifice, qui retom-

berait ensuite sur le roi lui-même. Il pria donc sa majesté de choisir des conseillers et des confidents qui eussent des principes solides d'honneur, de loyauté et de conscience; car ces principes étaient toujours les plus sûrs que l'on pût suivre. »

Ce n'est pas qu'il n'y eût quelques vrais amis du duc, qui partageaient ces fausses idées, sans avoir aucune intention de lui faire du tort; mais la confusion qui régnait autour d'eux les aveuglait; et le duc fut obligé de prendre patience, dans l'espoir qu'un temps viendrait où de mûres réflexions détruiraient leurs craintes, et les feraient agir plus raisonnablement. Le roi ne cessait pas, à la vérité, d'assurer son altesse qu'il ne consentirait jamais au bill, et qu'il dissoudrait le parlement à la première motion irrégulière; mais le duc avait trouvé, depuis peu, sa majesté si indécise, que les projets les mieux combinés perdaient leurs avantages, par les délais qu'on mettait à leur exécution. Celui d'épurer la maison du roi et le conseil, s'était ainsi réduit à rien, comme tant d'autres. Il ne restait plus au duc qu'une espérance: c'était la persuasion que le roi sentait comme lui que ceux qui le pressaient si fort de consentir à l'exclusion du duc, ne se croiraient pas en sûreté durant la vie du roi, et ne s'arrêteraient par conséquent pas, quand ils auraient obtenu l'objet de leur demande, et comme,

d'un autre côté, le roi était bien décidé à ne souffrir aucun changement, tant qu'il vivrait, cette résolution formait toute la sécurité du duc.

Quant au traité avec la France, le roi accorda au duc la permission d'entrer en négociation, pourvu néanmoins qu'il ne le compromît point, ne voulant pas exposer son honneur avant de savoir ce qu'il avait à espérer, d'autant plus que l'ambassadeur n'avait répondu que par de belles paroles aux premières ouvertures de M. Churchill. Sa majesté recommanda particulièrement au duc de ne consentir à aucun article qui pût l'enchaîner à l'égard du parlement, qu'elle voulait conserver le droit de convoquer quand elle le jugerait convenable. Elle désirait aussi que le premier terme de paiement fût plus fort que les suivants. Enfin, elle demanda que la personne que le duc enverrait, pût se rendre directement à Londres, pour y remettre ses lettres à M. Hide, qui les montrerait au roi. Le prétexte de cet arrangement était pour éviter la perte du temps, si le négociateur se rendait d'abord en Écosse; mais le véritable motif était la crainte que l'on avait inspirée au roi, que le duc ne traitât de différents objets dont sa majesté ne serait pas instruite. Le duc pénétra le mystère, et fut par conséquent obligé d'écarter la difficulté sans avoir l'air de s'en apercevoir.

Quelque soin que l'on prît de tenir ces négocia-

tions secrètes, et quoiqu'on ne les eût pas même confiées à la duchesse de Portsmouth, qui néanmoins n'était que trop dans les intérêts de la France, il paraît qu'elle reçut quelque avis de ce qui se passait; et, en conséquence, la fantaisie lui prit de changer de nouveau de parti, et de se réconcilier avec le duc, au moment où ses affaires étaient le plus désespérées. A la vérité, bien des personnes, en réfléchissant à l'intérêt commun que son altesse et milady avaient à une alliance avec la France, s'étaient persuadées que leur inimitié ne durerait pas long-temps. Enfin, quel qu'en fût le motif, mistress Wall demanda à avoir une conférence avec M. Hide, dans laquelle elle proposa une réconciliation, pourvu que son altesse crût l'amitié de la duchesse digne d'être recherchée. Le duc ne pouvait pas mettre beaucoup de confiance en une personne qui changeait si facilement, et qui semblait n'être gouvernée que par l'intérêt et l'ambition. Il ne crut pourtant pas devoir rejeter ses offres, considérant la puissance dont elle jouissait, et les avantages momentanés qu'elle pouvait lui procurer. Par malheur M. Hide, qui dans cette occasion servit d'intermédiaire, était l'un des commissaires de la trésorerie; et, dans cette qualité, il avait eu plus d'égard aux intérêts du roi qu'aux désirs de cette dame. Aussi d'anciens ressentiments les froissèrent mutuellement; et l'inconstance naturelle

de la duchesse de Portsmouth, jointe peut-être à de belles promesses du parti opposé, causèrent en elle un nouveau changement, et les négociations furent rompues. Le duc en éprouva du regret, non qu'il comptât beaucoup sur son amitié; mais il craignait de l'avoir pour ennemie, dans une occasion si critique, au moment où le parlement allait s'assembler et où tout le monde s'armait pour le terrasser.

En effet, les adversaires de son altesse ne furent pas oisifs pendant ce court intervalle des sessions ; car, ne pouvant faire de nouvelles lois à son préjudice, ils cherchèrent à donner la plus grande latitude possible aux anciennes, afin de la faire condamner comme papiste. En conséquence, n'ayant pas le temps de suivre les formes usitées, les juges de l'*Old-Bailey* rassemblèrent une seconde fois le grand jury de Middlesex, qui avait déjà été renvoyé; et, lui faisant prêter un nouveau serment, ils remirent l'acte d'accusation contre le duc d'York, appuyé d'un *affidavit* de M. Oates, déposant qu'il avait vu son altesse assister à la messe, et recevoir les sacrements selon le rit de l'église romaine. Sur cela, le grand jury déclara l'acte *Billa vera*. Rien ne pouvait être plus irrégulier que cette manière de procéder : les amis du duc n'en furent pas trop fâchés, croyant qu'elle procurerait au roi un prétexte pour appeler son frère auprès de lui, comme

pour se présenter aux juges, ainsi qu'avait fait le duc de Norfolk; mais, après y avoir réfléchi plus mûrement, la crainte des suites, et celle de l'animosité qui régnait contre son altesse, leur firent penser que ce moyen ne serait ni sûr ni même praticable; ils préférèrent donc de faire évoquer l'affaire à la cour du banc du roi, et, en cas de nécessité urgente, d'arrêter la procédure par une ordonnance de *noli prosequi*, que le roi ne pourrait refuser.

Cependant le temps approchait où le parlement devait s'assembler à Oxford; et, par les préparatifs qui se faisaient de tous les côtés, on eût dit que la force et non le raisonnement devait décider des débats. Le roi eut soin de se faire accompagner d'un bon nombre de ses gardes, et fit cantonner la plus grande partie du régiment de lord Oxford sur la route, afin d'assurer son retour. Il laissa aussi un corps de troupes assez considérable pour tenir la cité en respect pendant son absence. Sa majesté n'éprouvait d'embarras qu'au sujet du colonel Russel, dont la fidélité lui était suspecte; c'est pourquoi elle proposa à milord Thanet d'acheter un régiment. Ce lord y avait d'abord consenti; mais il le refusa ensuite, sous prétexte que le roi ne continuant pas à faire les réformes qu'il avait commencées à la cour, les honnêtes gens ne pouvaient se mettre en avant. Le duc aurait voulu alors recommander

lord Mulgrave; mais le roi était prévenu contre lui. Cette affaire resta donc pour le moment dans le même état, et sa majesté ayant confié le commandement en chef à milord Craven, crut pouvoir être tranquille. Elle écrivit donc à tous les lords, dont le royalisme lui inspirait plus de confiance que celui des Communes, en les priant de ne pas manquer de se trouver à l'ouverture du parlement, après quoi elle partit pour Windsor, et arriva, le 14 mars, avec la reine à Oxford.

On avait fait beaucoup d'efforts pour empêcher le roi de choisir cette ville pour le lieu des séances. Milord Essex et plusieurs autres pairs avaient présenté une pétition pour l'en dissuader, disant que le parlement ne s'y trouverait ni assez commodément ni assez sûrement, mais qu'il y serait exposé au fer des papistes et de leurs adhérents. Le roi qui savait très-bien de quels fers il était lui-même menacé, ne changea pas pour cela de projet; mais le parti des factieux, qui fut plus nombreux dans ce parlement qu'il ne l'avait jamais été, saisit ce prétexte pour venir armé et mieux accompagné que de coutume. Enfin, pour ne rien négliger de ce qui pouvait causer des troubles, et entretenir les haines contre le duc, on imagina un nouveau complot que sir William Waller, homme ardent et actif, se chargea de dénoncer lui-même.

Il dit au roi qu'un Irlandais, nommé Fitzharris,

avait écrit un libelle affreux, dans l'intention d'aliéner les affections du peuple, et qu'il y avait été excité par l'ambassadeur de France; mais que le nommé Everard, après avoir feint de vouloir aider Fitzharris, avait tout découvert à lui, sir William Waller, et l'avait conduit dans la chambre du libelliste. En conséquence de cette dénonciation, Fitzharris fut arrêté; et, quelques jours après, le shériff Cornish vint dire au roi que l'accusé niait ce dont il était inculpé; mais qu'il avait offert, si sa grace lui était assurée, de dévoiler une conspiration dont il avait connaissance, et qui était plus affreuse que toutes celles dont il eût encore été question. On envoya deux secrétaires pour recevoir sa déposition, et il leur déclara que M. de Montecuculli, avant de quitter l'Angleterre, lui avait offert 10,000 liv. sterling pour tuer le roi; qu'ayant refusé, on l'en avait pressé, disant que rien ne serait si facile; qu'on empoisonnerait le roi dans un dîner chez madame de Mazarin; que le duc d'York avait connaissance du projet, et qu'aussitôt que le coup serait fait, une armée devait arriver de France et de Flandre pour secourir son altesse royale; que l'on devait faire bouillir dans un chaudron un grand nombre de membres du parlement, pour retirer de leur chair une huile que l'on conserverait dans une sainte ampoule, pour en oindre le duc d'York et ses successeurs au trône d'Angleterre; enfin,

que la duchesse de Modène s'occupait à lever de l'argent en Italie, pour faire réussir ce projet dans lequel elle était aussi entrée.

Le roi n'eut pas de peine à s'apercevoir du but d'un conte aussi ridicule; et il résolut, s'il était possible, de tromper l'espoir de ceux qui l'avaient inventé. Il vit néanmoins à regret que l'improbabilité et l'incohérence qui y régnaient, n'empêcheraient pas qu'on n'y ajoutât foi, et que ce serait en vain qu'il refuserait d'accorder le pardon qu'on lui demandait, puisque son refus ne servirait qu'à augmenter les déclamations du parlement, qui, à l'abri des terreurs d'une nouvelle conspiration, pousserait avec d'autant plus de vigueur son bill chéri d'exclusion. Lors des dernières élections, les habitants de la cité avaient remercié leurs membres d'avoir pressé ce bill, et les avaient suppliés de ne pas accorder un sou de subsides avant que cette loi fût passée, ainsi que les autres que l'on jugerait nécessaires pour se mettre à l'abri du papisme et du pouvoir arbitraire.

Mais le roi avait résolu de les prévenir à tout prix. Il ordonna, en conséquence, qu'une commission de *oyer et terminer* fît le procès à Fitzharris pour son libelle. Les preuves ne souffraient pas de difficultés, puisqu'il y avait trois témoins : sir William Waller, qui avait déjà fait sa déposition, Everard, et un nommé Smith, qui était

d'accord avec eux dans tous les détails. Le seul embarras était de terminer l'affaire avant la réunion du parlement; mais le roi abandonna ce point à la Providence, et quitta Londres en recommandant d'y mettre la plus grande célérité.

Quoique la conduite de sa majesté fût remplie de prudence, tel était le malheur du duc, que les coups portés au hasard retombaient toujours indirectement sur lui. Son altesse royale avait depuis long-temps demandé au roi des lettres de grace, qui le missent à l'abri des mesures violentes du parlement. Mais aujourd'hui que le roi était sur le point de les accorder, les amis du duc y renoncèrent, sous le frivole prétexte qu'il ne fallait pas donner aux méchants l'occasion de dire que cette prétendue découverte rendait les lettres de grace nécessaires. Dieu voulut aussi à cette époque envoyer une épreuve terrible au duc et à la duchesse, en leur enlevant la plus jeune de leurs filles, la princesse Isabelle, qui mourut à Londres. Ils s'affligèrent d'autant plus de sa mort, que leur éloignement ne leur avait pas permis de la voir et de l'assister durant sa maladie; mais c'étaient là les suites inévitables du bannissement et de la persécution auxquels ils étaient l'un et l'autre si injustement condamnés.

Avant que le roi quittât Londres, les factieux essayèrent de le gagner en lui offrant 60,000 liv. sterling, s'il voulait consentir au bill d'exclusion;

mais quoique les besoins du roi fussent grands, ils ne l'engagèrent pas à trahir son honneur et ses vrais intérêts. Le parti voyant donc qu'il ne pouvait rien obtenir par composition, résolut d'emporter la chose de vive force dans le parlement; et il faut convenir que jamais assemblée, au moment de sa réunion, n'avait montré de plus mauvaises dispositions envers le roi, ni plus de fureur contre le duc, dont elle ne respirait que la ruine et la destruction. La crainte que ces dispositions inspirèrent fut si grande, que plusieurs de ceux qui jusqu'alors avaient soutenu son altesse, l'abandonnèrent peu-à-peu : milord Halifax était, à la vérité, toujours contraire au bill, mais les expédients qu'il proposait étaient pour le moins aussi funestes. En un mot, tout le monde ne songeait qu'à faire sa paix avec le parlement, dût-on abandonner les droits de son altesse, auxquels les gens les plus puissants n'attachaient plus aucune espèce d'importance. Elle attendit donc avec impatience l'événement qui lui promettait tant de chagrins et si peu d'avantages.

Le 21 mars, le roi ouvrit la session par un discours dans lequel il dit, en parlant du duc, que le soin que le parlement mettait avec raison à conserver la religion ne devait pourtant pas le porter à des craintes assez exagérées pour l'engager à changer les lois fondamentales du royaume; qu'il espérait que le mauvais succès

des premières tentatives tempérerait assez son ardeur pour ne pas le rendre sourd à tous les expédients qu'on pourrait lui proposer contre le papisme, afin de ne s'attacher qu'à un seul; enfin, sa majesté promettait que si l'on pouvait imaginer un moyen pour assurer tous les emplois de l'administration à des protestants, dans le cas d'un successeur catholique, elle écouterait avec plaisir des propositions qui tendraient à assurer la religion sans renverser la monarchie.

Quand le duc apprit cette dernière clause, il regarda sa cause comme perdue, n'espérant plus que dans le caractère rétif de ses ennemis, qui devait les empêcher d'accepter tout moyen de conciliation qu'ils n'auraient pas imaginé eux-mêmes; car ce que le roi proposait l'aurait enchaîné et avili autant que le bill d'exclusion même. Le parlement ne montra pas autant d'obstination qu'on s'y était attendu, et le duc n'aurait pas manqué d'être victime de sa malice, si la Providence n'avait envoyé une cause de dissension à laquelle personne ne s'attendait. On avait d'abord, à la vérité, proposé le bill d'exclusion; mais M. Birch, M. Hampden et plusieurs autres membres des plus violents et des plus rusés s'y étaient opposés, disant que puisque le roi avait offert de consentir à quelque autre expédient, il était juste d'écouter au moins ce que sa majesté avait à dire. De l'autre côté, le roi, qui ne demandait

qu'à s'arranger, avait consulté d'avance ses amis, pour savoir s'il devait attendre les propositions du parlement, ou s'il devait en faire lui-même; et quoique ce dernier moyen ne dût pas manquer de lui causer de grands embarras, puisqu'on le regarderait comme engagé à tout ce qu'il aurait offert, soit qu'on l'acceptât ou non, il fut décidé que les ministres du roi commenceraient la discussion en proposant d'autres moyens, dans l'espoir de diviser par-là les membres et de leur faire du moins oublier leur bill d'exclusion.

Cette méthode eût été aussi pernicieuse pour le gouvernement que fatale au duc, si ces esprits implacables, en voulant trop obtenir, n'eussent perdu ce qu'ils avaient déjà gagné. Ils voulurent retirer Fitzharris des mains du roi et de celles de la justice, afin de le faire servir à leurs desseins, tout annonçant qu'il y serait propre: car, outre les crimes dont il avait déjà accusé le duc, il impliqua de nouveau la reine dans le prétendu complot d'empoisonnement, qu'il assurait avoir appris de don Francisco de Melo. En conséquence, le parlement prit le parti de l'accuser lui-même, arrêtant par ce moyen toute autre poursuite, et empêchant qu'il ne fût condamné et puni comme libelliste.

Cependant, le roi, qui était aux aguets, fit usage de tous les arguments qu'il put imaginer,

pour engager les pairs à ne pas accepter l'acte d'accusation, et à laisser Fitzharris suivre le cours ordinaire de la justice. Il réussit ; et quand le bill arriva à la Chambre des Pairs, il y fut rejeté. Celle des Communes, à son tour, fut si furieuse de ce rejet, que, refusant avec mépris et indignation toutes les offres d'accommodement qu'on lui avait faites, elle ordonna que la discussion sur le bill d'exclusion commençât sur-le-champ, déclarant en même temps que la Chambre des Communes avait le droit d'accuser qui que ce fût, soit pair ou simple citoyen ; que la Chambre des Pairs ne pouvait refuser de juger qu'en violant la constitution ; et qu'en conséquence, tout tribunal ou juge qui se permettrait de juger Fitzharris, serait poursuivi comme ennemi du roi et de la patrie.

Ceci se passa le samedi soir : le lundi matin, à l'ouverture de la Chambre, le bill d'exclusion fut lu pour la première fois ; on allait passer à la seconde lecture, quand le roi fit dire à la Chambre de monter chez les Pairs. Elle y trouva sa majesté en grand costume, quoique les pairs, qui n'avaient pas été avertis, n'eussent pas endossé le leur. Le roi leur dit que l'animosité qui paraissait régner entre les deux Chambres rendait une dissolution indispensable pour rétablir la paix, et qu'il en chargeait son chancelier. Puis, ayant quitté l'assemblée, il monta en voiture, et

les relais étant disposés d'avance sur la route, il arriva le soir même à Windsor.

Cette rigueur inattendue de la part du roi les frappa comme la foudre. Les amis de sa majesté commencèrent à reprendre courage, et ces hommes turbulents se livrèrent à tous les excès de la rage et du désespoir; car, au chagrin qu'ils éprouvaient en voyant rompre leurs desseins, se joignait la honte d'être exposés au mépris après tant de traits de désobéissance. Ce n'était qu'avec le secours d'un parlement qu'ils pouvaient venir à bout de leurs projets, et toute espérance leur était enlevée de ce côté.

Le roi voulut être le premier à donner au duc cette agréable nouvelle. Il lui envoya donc un exprès avec une lettre où il disait, que, tout annonçant qu'on ne pouvait attendre de pareils hommes que des mesures violentes, il avait cru devoir les prévenir. Le duc en fut enchanté, tant parce que le roi s'était à la fin décidé à agir avec cette vigueur qu'il lui conseillait depuis si long-temps, que parce que cet événement mettait fin à l'expédient que son altesse craignait autant que le bill d'exclusion lui-même. A la vérité, le roi n'y était pas plus porté qu'elle; mais il s'était laissé entraîner, et il croyait ce moyen nécessaire pour se justifier aux yeux de bien des gens qui étaient de l'avis des factieux, non qu'ils le fussent eux-mêmes, mais par la frayeur qu'on leur avait ins-

piré au sujet de la religion qu'ils croyaient dans un danger imminent. Sa majesté prévoyait d'ailleurs que sa condescendance servirait à colorer une déclaration qu'elle avait l'intention de faire pour la satisfaction du royaume, et dans laquelle elle comptait dire que ce n'avait pas été faute de soin pour la religion, ou d'intérêt pour le repos public, qu'elle s'était décidée à cette mesure soudaine; mais qu'elle y avait été forcée par l'humeur turbulente et les manœuvres séditieuses d'hommes malintentionnés.

Mais il était de la destinée de son altesse de trouver en tout ce qui lui arrivait d'heureux, un grand mélange d'amertume. C'est ainsi que dans le moment où elle croyait qu'aucun obstacle ne s'opposerait plus à son retour, et où ses plus grands ennemis ne pouvaient même imaginer un prétexte raisonnable pour le retarder, le roi lui dit qu'elle devait encore prendre patience, afin de voir la tournure que prendraient les affaires, et pour que la dissolution du parlement ne parût pas avoir été uniquement arrangée pour faciliter son retour. Ces difficultés affligèrent d'autant plus le duc, qu'il sentit que, puisqu'on pouvait se contenter de raisons si frivoles, les mêmes, ou d'autres semblables, ne cesseraient jamais d'exister. Il trouvait cruel d'être obligé de souffrir tout ce qui arrivait de mal, sans pouvoir profiter des circonstances favorables. Quoi qu'il en soit, ses

amis l'engagèrent à se soumettre, sous prétexte que le roi projetait diverses réformes dans la lieutenance de la cité, les justices de paix et les milices du royaume, et que la présence du duc pourrait donner lieu de penser qu'elles se faisaient à son instigation. Il fut donc obligé d'étouffer sa douleur, tant dans les lettres qu'il écrivit en Angleterre, que dans les discours qu'il tint en Écosse. Il remercia sa majesté, comme si elle n'avait agi que pour lui, sans aucun égard à ses propres intérêts. Il ne dit pas un mot des craintes que lui avait inspirées l'expédient, espérant par cette conduite se faire bien venir du roi, qui aimait à voir reconnaître ses bienfaits. Rien d'ailleurs ne lui était plus à charge que d'être fort pressé d'une chose, quoiqu'elle fût conforme à ses idées et tout-à-fait raisonnable. Cette tournure d'esprit fit penser à bien des personnes que le roi craignait en quelque façon le retour de son frère, qui, en le poussant trop vivement, l'avait parfois fait sortir de son assiette.

Quand les factieux se furent un peu remis de leur premier étonnement, le duc s'aperçut que, quoique leurs mesures fussent rompues par ce coup inattendu, leur méchanceté n'était pas diminuée, et il prévit qu'ils ne négligeraient aucun moyen de le persécuter. Le moment était arrivé où sa cause devait être évoquée par un *certiorari* à la cour du banc du roi; mais contre l'usage constant

des cours de justice, ils imaginèrent des argumens pour empêcher l'évocation. Ce fut un nommé Smith, avocat employé par le docteur Oates, qui les fournit. Le conseil du duc en fut tellement surpris, qu'il ne trouva aucune raison à alléguer en faveur d'une chose qui n'avait jamais encore été discutée; et le duc eût sans doute été condamné, si l'on n'avait réussi à faire ajourner la cour, ce qui donna aux avocats le temps de répondre aux objections; et leurs réponses ayant été trouvées satisfaisantes, le *certiorari* fut accordé. En attendant, rien ne put égaler la surprise de tout le monde à la vue de l'impudence des ennemis de son altesse, qui était montée au point qu'un misérable tel qu'Oates osait tenir tête au frère du roi, et voulait lui refuser le bénéfice de la loi, dont jouissait le dernier sujet du royaume.

Cependant, quoique ces hommes méchants et artificieux cherchassent à paraître calmes après leur dernière défaite, leur crédit déclinait si visiblement, que le duc de Monmouth lui-même commença à balancer, en voyant qu'après lui avoir fait les plus belles promesses dans le temps où ils croyaient disposer des dépouilles du gouvernement, ils avaient maintenant perdu tous les moyens de faire la fortune des autres. Il songea donc à tenter, par des caresses et des expressions de repentir, à regagner la faveur du

roi. Dans le commencement, les amis du duc eurent assez de crédit pour arrêter ses desseins; mais la duchesse de Portsmouth s'étant chargée de le protéger, cet appui, joint à la tendresse naturelle du roi, leur inspira de vives craintes, et tout annonçait que l'enfant prodigue serait rappelé avant d'avoir subi toutes ses épreuves. Le seul obstacle qu'il y eût à son rappel, était l'injustice manifeste qu'il y aurait à y consentir sans rappeler aussi le duc; ce fut là en effet ce qui l'empêcha d'avoir lieu, et le seul avantage que son altesse tirât de ses malheurs; car si les mesures vigoureuses avaient écarté une partie des difficultés, d'autres n'avaient pas tardé à s'élever à leur place. Si jusqu'alors les troubles avaient été le prétexte de son bannissement, aujourd'hui c'était le calme heureux que son retour pouvait troubler; de sorte que, de quelque point du compas que le vent soufflât, le duc le trouvait toujours contraire.

Quoi qu'il en soit, il y en eut parmi les amis du duc qui lui conseillaient de temporiser encore, tandis que d'autres voulaient qu'il pressât le roi sur cet objet; ce qui l'embarrassa d'autant plus que son inclination le portait à prendre le dernier parti, tandis que la prudence semblait dicter le premier. Il fut enfin décidé qu'il demanderait pour la duchesse la permission de se rendre aux eaux de Bath ou de Tunbridge, pour rétablir sa

santé, très-affaiblie par un long séjour dans un climat si différent de celui où elle était née; quant à lui, il offrait de se retirer à Audley-end ou dans tout autre château que sa majesté indiquerait, et où il pourrait avoir la satisfaction de la voir de temps à autre, sans se mêler en aucune façon des affaires de l'état. On l'engagea aussi à montrer une entière résignation aux désirs et au repos de sa majesté, et à dire que si le roi ne jugeait pas convenable de lui accorder sa demande, il était prêt à se soumettre à tout ce que sa majesté exigerait de lui; car on pensait que rien ne contribuerait plus à le rapprocher du roi, que sa résignation à s'en éloigner encore davantage, s'il le fallait. Le duc envoya M. Churchill avec sa lettre, et écrivit par la même occasion à toutes les personnes en crédit, promettant de se laisser entièrement guider par leurs conseils.

Ces personnes étaient le chancelier, le président, milord Halifax, les deux secrétaires, M. Seymour et lord Hide, à qui le roi avait depuis peu conféré le titre de vicomte. Il n'est pas douteux que le plus grand nombre d'entre eux craignaient le retour du duc, dont ils supposaient que la présence réduirait leur propre influence à rien. Les deux premiers y étaient si opposés qu'ils avaient déjà demandé leur démission, sur un bruit qui avait précédemment couru du rappel de son altesse; milord Halifax ne le

combattit pas moins; et M. Seymour allégua que dans la situation où se trouvaient les affaires, il était possible qu'après l'avoir rappelé, le roi jugeât encore une fois convenable de l'éloigner, et qu'il était sur-tout nécessaire de montrer de la constance dans les principes que l'on suivrait. L'élection des shériffs de Londres approchait, et le procès de Fitzharris n'était pas encore terminé. D'après toutes ces raisons, il ne croyait pas que le duc pût songer à revenir avant l'hiver; et même alors, il ne pouvait répondre que de ses propres sentiments. C'était là son opinion, et par conséquent celle de milord Conway, qui se laissait toujours guider par lui. Il ne restait plus que milord Hide et le secrétaire Jenkins qui désirassent réellement de revoir son altesse à la cour; mais ils n'étaient pas une assez forte partie pour les autres, considérant sur-tout la jalousie qui régnait entre eux, depuis qu'il paraissait à-peu-près sûr que milord Hide serait trésorier: car on concluait que dans ce cas la présence du duc et sa protection lui procureraient toute la faveur du roi, et détruiraient le crédit et l'influence des autres.

Toutes ces contrariétés affligèrent beaucoup le duc; car il était persuadé que s'il n'était pas promptement rappelé, il ne le serait jamais, et qu'il valait d'ailleurs mieux rester où il était, que de revenir à la cour sans y jouir de tout le

crédit qui lui était dû. La seule chose qu'il y eût à opposer à cela, était qu'une fois auprès du roi, il y aurait une foule de choses qu'on ne pourrait faire sans lui, et qu'ainsi cette restriction tomberait peu-à-peu d'elle-même. Il fallut donc se soumettre ; et le roi, de qui la résolution était prise, lui écrivit qu'il était convaincu que leurs ennemis désiraient son retour pour trouver l'occasion d'exciter de nouveaux troubles, qu'il préviendrait avec de la fermeté et de la patience ; et quoiqu'il avouât que le duc avait grand besoin de cette dernière vertu, il lui assura qu'il n'avait pas lui même moins d'occasion de l'exercer, et que la seule considération de leurs intérêts mutuels pouvait l'engager à souffrir une aussi longue séparation.

Ces expressions d'amitié adoucirent un peu la cruauté du traitement qu'elles accompagnaient, mais ne purent empêcher le duc de sentir vivement sa position ; car en pesant d'un côté la situation des affaires, les dispositions des ministres et les ordres du roi, et de l'autre, le conseil qu'on lui avait donné, « il fut convaincu que le roi lui-même commençait à devenir jaloux de son frère. Sans cela, il ne pensait pas que ses amis eussent jamais pu l'engager à l'éloigner des affaires, ce qui ne pouvait manquer d'être fatal à tous deux, sa participation y étant nécessaire à leur soutien mutuel. D'ailleurs, se disait le duc,

si, malgré l'entière soumission et la résignation que j'ai toujours eues pour le roi, on a pu le tromper au point de lui inspirer de pareils soupçons, que ne fera-t-il pas un peu plus tard? Si j'avais cherché la popularité, ou si j'avais considéré mes seuls intérêts, je n'aurais pas suivi la route épineuse où je me suis engagé. J'aurais pu, en n'écoutant que les conseils de sa majesté elle-même, me mettre au-dessus de la malice de ces hommes faux et vils qui maintenant cherchent à me perdre; mais, grace au ciel, j'ai toujours eu horreur d'employer des moyens aussi bas pour parvenir à mon but, et je compte ne prendre jamais pour règle de mes actions, que mes devoirs envers Dieu et le roi. »

Son altesse se trompait sur ce point : le roi était loin d'être jaloux; car outre que le duc ne lui en avait jamais donné aucun sujet, «la jalousie n'était pas dans son caractère; les ministres seuls en éprouvaient. Ils soupçonnaient que le duc ne concourrait point à leurs desseins, et serait trop puissant pour qu'il leur fût possible de le combattre. « On espérait, d'après cela, qu'en montrant de la condescendance, en offrant de ne point se mêler des affaires publiques, et en donnant un prétexte aussi plausible que l'était la santé de la duchesse, la bonté naturelle du roi ne lui permettrait pas de refuser, tandis qu'aucun favori ne pourrait s'opposer à des

motifs si puissans. C'est pourquoi le duc expédia sur-le-champ M. Churchill, avec des lettres et des instructions conformes aux conseils de ses amis. Il assurait sa majesté, que « si elle voulait lui accorder la satisfaction de la voir; si, après avoir tant souffert, elle voulait consentir à ce qu'il ne fût pas le seul de ses sujets qui ne partageât pas le repos dont elle jouissait, il promettait de ne parler ni à sa majesté, ni à ses ministres, d'aucune affaire concernant l'Angleterre, ni même l'Ecosse, se bornant à rendre compte de la situation où il avait laissé ce royaume. Le roi verrait par ce rapport que ses affaires n'y avaient pas souffert de la présence de son altesse; mais qu'au contraire la noblesse et les propriétaires désiraient également qu'il en conservât la direction, puisqu'ils échapperaient par-là aux cruels traitements qu'ils avaient souvent éprouvés de la part de leurs propres compatriotes. »

On devait penser qu'en écartant de cette manière les principales craintes du roi et des ministres, les autres difficultés tomberaient d'elles-mêmes; mais, quoique le roi écoutât M. Churchill avec la plus grande bienveillance, et qu'il montrât la plus vive tendresse pour le duc, il lui dit cependant qu'il ne pouvait rien décider avant d'avoir consulté ceux en qui il mettait sa confiance. M. Churchill, d'après cela, annonça

à son altesse qu'il avait peu d'espérance de réussir dans sa commission ; car on ne pouvait ôter de la tête des ministres, que l'arrivée du duc causerait, selon toute apparence, une insurrection. Lord Sunderland, avant de partir pour la campagne, avait même fait entendre que le duc la désirait, préférant terminer le combat durant la vie du roi, que quand il serait abandonné à ses propres forces. Quelque ridicule que fût une pareille supposition, elle agit sur l'imagination du roi, à qui un extrême amour du repos faisait craindre des dangers où son jugement lui disait qu'il n'y en avait pas. Sa majesté avoua, à la vérité, que, dans cette occasion, sa raison combattait son inclination. Cette incertitude, jointe à l'absence de milord Halifax, dont le roi voulait savoir l'avis avant de se décider, donna le temps à milord Hide de chercher à augmenter le nombre des amis du duc. Il essaya même, d'après les ordres de son altesse, de gagner la duchesse de Portsmouth : car, quoique le duc fût persuadé que les moyens les plus honnêtes étaient, au fond, les meilleurs, et qu'il ne comptât pas sur une franche amitié de sa part, il crut néanmoins devoir, par quelques civilités, l'empêcher de lui être contraire dans une chose si raisonnable. Il fut convenu, en conséquence, que M. Churchill viendrait voir le roi chez elle; et milord Feversham avait promis de la prévenir d'avance, et de la prier d'enta-

mer le discours. Mais, au lieu de cela, elle ne fit aucune attention à lui; et, quand le roi fut parti avec la reine pour Sheerness et Chatam, elle se rendit à Altrop, pour rendre visite à son bien bon ami lord Sunderland. A son retour, elle renouvela ses conférences secrètes avec le duc de Monmouth, milord Shaftsbury et d'autres de cette bande. Cette conduite étonna tout le monde, et fut d'un mauvais présage pour les affaires du duc. Elle donna lieu de craindre que, si l'on consentait enfin à son retour, celui du duc de Monmouth ne le suivît de près, le roi ayant déjà fait de grands pas vers une réconciliation avec lui. Quoique ce fût une chose avilissante pour son altesse royale, d'être ainsi mise de pair avec le duc de Monmouth, elle était disposée à accepter encore cette humiliation, ne demandant qu'à combattre, quelque désavantageux que fût le terrain. Mais quand milord Halifax revint à Londres, il parvint, avec milord Hide et M. Seymour, à éloigner le roi de cette idée.

Ce fut avec ces trois personnes, que le roi débattit cette affaire. La principale objection était qu'il fallait voir d'abord ce qu'un parlement ferait; mais le roi ne tarda pas à se convaincre qu'il n'était nullement convenable d'en appeler dans ce moment. Quoi qu'il en soit, ils s'accordaient à dire que le duc ne pouvait songer à revenir encore; mais aussi que, quand il revien-

drait, il ne faudrait pas y mettre de restriction, puisqu'au lieu de s'éloigner des affaires, il n'était que juste qu'il en partageât le fardeau avec le roi, et qu'il fût là pour protéger ceux qui auraient conseillé son retour. Un nouveau retard fut donc résolu ; mais on l'accompagna de circonstances adoucissantes qui le rendirent moins désagréable au duc : car, en voyant que les ministres ne craignaient plus autant qu'il se mêlât des affaires, il espéra qu'ils changeraient aussi sur les autres points.

Son altesse royale avait toujours eu pour maxime de soutenir ce qu'elle trouvait juste et raisonnable, avec toute la fermeté que la décence et son respect pour le roi pouvaient permettre; mais, quand une fois une résolution était prise, elle recevait les refus avec la plus grande soumission, sans jamais se plaindre du roi, ni montrer de la méfiance de ses ministres. Elle leur écrivit donc, dans cette occasion, pour leur dire qu'elle était contente de leur conduite, espérant, par-là, leur ôter l'idée de sa trop grande amitié pour milord Hide, idée qui, en diverses occasions, avait ralenti leur zèle. Le duc ne songea plus, après cela, qu'aux affaires de l'Écosse. Bientôt, la princesse Anne vint le rejoindre. Il l'avait demandée, et le roi avait consenti à l'envoyer; et, dans le temps même où l'on se flattait encore que le duc obtiendrait la

permission de revenir à la cour, on n'avait pas cru devoir contremander les apprêts de son départ, puisqu'ils devaient avoir l'avantage de tenir le peuple dans l'ignorance à ce sujet, et d'empêcher l'insurrection qu'on ne cessait d'appréhender. Lorsqu'il fut décidé que le duc ne reviendrait pas, la princesse s'embarqua, dans les premiers jours de juillet, et arriva, en bonne santé, à Édimbourg.

Aussitôt après le départ de M. Churchill, le duc écrivit au roi, pour lui demander une autre faveur que sa majesté accorda avec plaisir, ne voulant pas avoir l'air de tout refuser. « Plusieurs personnes de distinction, en Écosse, avaient fait entendre à son altesse qu'il serait également utile au roi et avantageux à elle-même, de convoquer un parlement dans ce royaume : le duc fit part au roi de leurs raisons, et proposa de remplir les fonctions de commissaire, ne croyant pas que le service de sa majesté et sa propre dignité permissent qu'elles fussent confiées à un autre. Ne voulant pas, cependant, qu'on pût prendre ce prétexte pour le retenir dans le nord, il recommanda de ne faire cette demande au roi, que quand on n'aurait plus d'espérance d'obtenir la première. Comme nous l'avons dit, le roi fut enchanté de pouvoir faire plaisir, sur ce point, à son frère. »

On ne doutait pas que les bonnes dispositions

de la plus grande partie de la noblesse et des propriétaires, jointes à la présence du duc et à ses manières engageantes, par lesquelles il avait déjà acquis tant d'influence dans ce royaume, ne décidassent le parlement à contribuer au repos et à l'avantage de l'Écosse, et, en prenant une marche tout-à-fait opposée à celle d'Angleterre, à servir de barrière « aux mesures violentes qui désolaient la nation. On craignait seulement que milady Lauderdale ne persuadât à son mari de s'opposer à la réunion du parlement, qui pourrait bien rechercher un peu trop scrupuleusement les moyens dont elle s'était servie pour se procurer de l'argent.

» A peine le projet en eut-il été rendu public, que les factieux d'Écosse, qui en prévoyaient les suites, et qui agissaient de concert avec leurs confrères d'Angleterre, firent tous leurs efforts pour empêcher l'effet de ce qu'on pourrait proposer d'avantageux pour le roi, et sur-tout la nomination du duc. Ils prétendirent que la loi faite par le premier parlement du roi Jacques VI ne permettait pas qu'aucun emploi fût confié à une personne d'une autre religion que la dominante. On consulta, à ce sujet, le duc d'Hamilton qui repoussa, comme de raison, la difficulté, la loi ne pouvant s'appliquer à un commissaire, mais qui, pourtant, fit quelques objections, la première fois que le duc lui en parla. Son al-

tesse lui offrit de le faire rentrer au conseil, dont il avait été exclu par la faute de Lauderdale. Lord Hamilton refusa d'abord; mais, deux ou trois jours après, y ayant réfléchi, il se montra plus facile. » Quoi qu'il en soit, ces raisonnements nefirent aucun effet sur sa majesté, qui ordonna à milord Murray, secrétaire d'état pour l'Écosse, de dresser une proclamation et une lettre au conseil, par lesquelles elle nommait le duc commissaire pour la tenue du parlement qu'elle convoquait pour le 28 juillet suivant.

Le même jour que ces dépêches furent envoyées en Écosse, la cause de Fitzharris fut appelée. Elle conduisit le roi à la découverte de tous les mystères de la cabale qui, en attendant, ne négligeait aucun moyen de parer ce coup, et de sauver, s'il était possible, une vie d'où dépendait celle de tant de personnes. A cet effet, on l'engagea à dénoncer milord Danby et quelques autres, comme coupables de la mort de sir Edmond Bury Godfrey; et il fut, quoique prisonnier, conduit à la barre du banc du roi, où il fit sa déposition, et où le grand jury prononça, en conséquence, la mise en accusation. Le lord chancelier donna dans le panneau, au point qu'il fut d'avis de faire, sur-le-champ, le procès à milord Danby; mais il parut si ridicule et si scandaleux d'attaquer un pair sur la déposition tardive d'un homme qui avait été interrogé, à plusieurs reprises, par les secré-

taires et par le conseil, et qui, après avoir répondu, chaque fois, qu'il disait tout ce qu'il savait, n'avait, cependant, jamais nommé lord Danby, qu'on en abandonna la poursuite, et les intrigants furent trompés dans leur espoir, qui avait été de faire différer le procès de Fitzharris, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Le parlement, de son côté, avait déclaré que c'était porter atteinte à ses priviléges, que de faire le procès à un homme accusé par lui, pour le même crime sur lequel son accusation portait. L'avocat fit valoir ce moyen avec beaucoup de force; mais, malgré cela, et quoique le jury fût composé des hommes les plus mal disposés que la cité pût offrir, Fitzharris fut néanmoins condamné, sur la déposition de sir William Waller et des deux autres témoins. De cette manière, ils furent obligés, à regret, de faire exécuter les lois sur un de leurs propres complices, et de faire pendre un homme qu'ils n'avaient accusé que pour trouver l'occasion d'en faire pendre d'autres. Ils comptaient aussi, par ce moyen, perpétuer la croyance que le duc participait au complot, le voyant, du reste, sur le point d'être au-dessus des efforts de leur malice.

Cette manœuvre ayant manqué, milord Shaftsbury en essaya une autre. Il vint trouver le chancelier, et lui dit qu'il y avait un gentilhomme de distinction en état de faire des découvertes au

sujet de la mort de sir Edmond Bury Godfrey, pourvu qu'on lui accordât des lettres de grace. Il engagea le chancelier à écrire à sa majesté, qui était alors à Windsor; mais milord Hide et M. Seymour n'eurent pas de peine à convaincre sa majesté du scandale qu'il y aurait à recevoir de nouvelles dépositions à ce sujet, après un espace de trois ans et des amnisties réitérées. Ce projet fut donc aussi étouffé. Les factieux ne perdirent pourtant pas courage; et quand ils s'aperçurent qu'il était impossible de soutenir le crédit du complot en Angleterre, ils s'efforcèrent de le relever en Irlande. En conséquence, ils chargèrent trois témoins irlandais, Dennis, Hethington et Macnamara, d'en payer d'autres pour appuyer leurs dépositions contre la reine, lord Osmonde et le lord chancelier d'Irlande. On découvrit néanmoins ces manœuvres, et les scélérats furent emprisonnés et accusés de subornation de témoins. Après cela, le parti ne se débattit plus que comme un homme à l'agonie, dont les mouvements désordonnés annoncent l'approche de la mort.

Le procès de Fitzharris mit au jour, ainsi que nous l'avons dit, plusieurs circonstances cachées, et qui, sans cela, n'auraient, selon toute apparence, jamais été connues. Fitzharris avait fait citer, comme témoins, la duchesse de Portsmouth, mistress Wall, et milord Howard d'Es-

crik; il voulait prouver que la première l'avait employé à gagner, pour le roi, plusieurs personnes de distinction, croyant se faire un mérite d'avoir rendu de si grands services à la cour. Il ajoutait que lord Howard avait eu, à ce sujet, une conférence avec la duchesse de Portsmouth. Ce lord ne nia point cette conférence, qui roula principalement, dit-il, sur les moyens de rétablir la bonne intelligence entre le roi et le parlement. Il ajouta qne les intentions de la duchesse étaient excellentes, et qu'elle avait fait tous ses efforts pour détacher le roi du duc d'York. Par ce moyen, son altesse royale découvrit quelle avait été la sincérité de l'amitié que cette duchesse avait feint de lui porter; elle remercia aussi la Providence de ce qu'une personne si puissante sur l'esprit du roi, n'avait pu le persuader à abandonner son frère, long-temps auparavant, et malgré tous les embarras dont sa majesté était entourée. Quoi qu'il en soit, le duc n'eut pas l'air d'y faire attention, pour ne pas causer du chagrin au roi; milady Portsmouth, de son côté, voyant la tournure que prenaient les affaires, et l'abandon où la laissaient ses autres amis, commença à flatter le duc et à lui faire plusieurs avances. Il les reçut de bonne grace; et, afin de donner à ses amis plus de crédit sur elle et même sur le roi, le duc et la duchesse daignèrent lui écrire, en recommandant néanmoins

qu'on ne remît leurs lettres que dans le cas d'une nécessité absolue; le compliment verbal de M. Churchill ayant suffi, ces lettres furent brûlées.

Ce ne furent pas là les seuls mystères que dévoila le procès de Fitzharris. Il paraît que milord Howard avait eu avec lui des liaisons plus intimes qu'il ne crut devoir avouer; car, à peine le jugement eut-il été prononcé, que la femme et la servante de Fitzharris vinrent déclarer que ce lord avait eu la plus grande part dans le libelle pour lequel celui-là avait été condamné, et qu'il était écrit presque tout entier de sa main. Sur cette déposition, sa seigneurie fut arrêtée et envoyée à la Tour, et Fitzharris fut exécuté sur-le-champ; mais, afin que le complot papiste ne mourût pas avec lui, le roi désirant de louvoyer un peu, l'évêque Plunket, primat catholique d'Irlande, qui avait été faussement accusé et condamné pour avoir pris part à cette prétendue conspiration, fut exécuté le même jour. Les vrais amis du roi auraient désiré qu'on se fût moins pressé, et avec d'autant plus de raison, que dès le lendemain milord Shaftsbury fut envoyé à la Tour, sur la déposition de six témoins irlandais, dont cinq étaient protestants. Leurs déclarations ne laissaient aucun doute sur l'infamie de ce complot papiste, et particulièrement sur les cou-

pables machinations qu'on employa pour ôter la vie à ce saint évêque; milord Clarendon dit que tous les honnêtes gens frémissaient en pensant au sang innocent que ce complot avait fait répandre.

L'arrestation de ce lord causa un grand changement dans les jugements et dans les affections du peuple, et fut très-utile aux amis du duc, pour convaincre le monde de l'injustice de la longue persécution que son altesse avait soufferte. Ce fameux patriote, au lieu d'être délivré par les habitants de la cité, comme il l'avait espéré, fut poursuivi par des huées pendant qu'on le menait à la Tour; d'où l'on pouvait voir combien le peuple était disposé à prendre parti pour le roi, si l'on avait fait le moindre effort pour l'y engager. Quand l'accusé parut pour la première fois devant le conseil, il y eut des lords qui montrèrent plus d'effroi que lui; mais quand l'ordonnance d'emprisonnement fut rendue, il perdit tout-à-coup sa fermeté, et se montra aussi abattu qu'il avait été impudent.

Il est bon que ce siècle connaisse à fond le caractère d'un homme qui eut tant de part aux troubles du dernier (1), et qui persécuta si vivement son altesse royale. Quelqu'un qui l'a bien connu, nous dit que, dans toutes les ré-

(1) Ce passage est tiré de *l'Histoire des temps*, de sir Robert l'Estrange. (*Note du traducteur.*)

volutions qui arrivèrent depuis son entrée dans le monde, il eut l'adresse de conserver l'avantage du vent et de suivre la marée. Tout lui fut favorable depuis l'an quarante jusqu'à l'an soixante. Il avait de l'éloquence et l'usage des affaires, et ne connaissait aucune des barrières d'honneur, de honte ou de conscience, qui d'ordinaire arrêtent les desseins ambitieux. Tant que la position du roi fut avantageuse, il n'y eut personne qui prît plus à cœur ses intérêts, ou qui défendît avec plus de fermeté la prérogative royale; mais quand le parti populaire parut prendre le dessus, il tourna le dos au gouvernement, et devint l'ennemi le plus invétéré du roi et du duc.

On peut excuser, en quelque sorte, ce dernier changement, en disant qu'il n'abandonna le roi qu'après que sa majesté se fût abandonnée elle-même, en rapportant sa déclaration sur la liberté de conscience. Voyant alors qu'il ne serait point soutenu à Whitehall, il voulut essayer s'il le serait à Westminster.

Son esprit était plus subtil que son jugement n'était solide; il savait mieux abattre que reconstruire; jamais incendiaire ne montra autant d'imagination, et une figure aussi trompeuse. Quoiqu'il n'eût ni foi ni sincérité, il sut en imposer au monde, au point de persuader au royaume deux choses contradictoires dans l'espace d'une année; car, dans le discours qu'il fit

étant chancelier, il soutint que l'état n'avait jamais été dans une situation plus heureuse (parce que lui-même était content de la sienne), et qu'il n'y avait rien à craindre du papisme; et cependant, avant qu'il fût un an, et sans que rien fût changé dans l'état que lui-même, il fit croire au royaume que le danger était trop grand pour qu'on pût y vivre en sûreté.

Nous venons de dire que le cœur lui manqua au moment de son arrestation, mais il n'en conserva pas moins sa tête; et, en demandant le bénéfice de l'*habeas corpus*, avant que le procureur-général en fût instruit, il fut, ainsi que lord Howard, sur le point de l'obtenir; mais on trouva moyen de l'empêcher et de les retenir pendant quelque temps, quoiqu'ils parvinssent à la fin à s'échapper par un stratagème, qui embarrassa plus la cour que tout ce qui était arrivé pendant ces troubles.

Quand la nouvelle de l'emprisonnement de Shaftsbury à la Tour parvint à Édimbourg, le duc, enchanté de voir un ennemi aussi dangereux humilié, et sa scélératesse mise au jour, ne fut pas moins satisfait d'apprendre que le roi s'était enfin décidé à suivre la seule marche qui pût le sauver. « Il pria donc sa majesté de profiter de l'étourdissement des ennemis, puisqu'une longue expérience avait prouvé qu'on ne réprimait jamais des factieux par des concessions ou

par l'indulgence ; il observa que la main de Dieu était visible dans la manière dont leurs perfidies avaient été découvertes ; qu'ils étaient tombés dans l'abyme qu'ils avaient creusé pour leurs ennemis ; que leur chute était d'un bon augure pour le parlement d'Écosse, et donnait lieu d'espérer que le parti serait assez découragé dans ce royaume, pour ne rien entreprendre qui pût troubler l'heureuse issue que promettait la session. »

Pendant que le duc réfléchissait aux avantages qu'il comptait retirer de cet événement, il reçut l'avis que le prince d'Orange avait exprimé le désir de faire une visite au roi, et y avait mis tant d'instance, sous prétexte que son retour était indispensable à une époque fixée, que le roi se trouva dans l'alternative de le refuser, ce qu'il ne pouvait faire honnêtement, ou de lui accorder la permission de venir, avant d'avoir réfléchi aux conséquences, ou d'avoir demandé conseil au duc. Celui-ci craignit les effets de cette entrevue, et ne manqua pas de faire part à sa majesté des difficultés qu'il y trouvait. « Le parti des factieux y puiserait, dit-il, à cette époque critique, une nouvelle vie et un grand courage, tandis qu'il était abattu. Cette visite exciterait d'ailleurs la jalousie de la cour de France ; ce qui ne pourrait avoir que les suites les plus funestes. Enfin, il était évident que le prince n'avait d'au-

tre but, que de réconcilier le roi avec le parlement, et, par-là, de le ramener dans le labyrinthe, dont il avait si heureusement trouvé la seule issue, et d'ôter tout espoir au duc de jamais voir finir ses malheurs. » Mais, la permission lui ayant été accordée avant que ces raisons fussent écrites, bien moins pesées, le prince d'Orange ne perdit pas un moment, et arriva, le 24 juillet, à Windsor. Dans les commencements, il garda de grands ménagements; mais bientôt, tout annonça jusqu'à quel point son voyage était fait pour exciter l'inquiétude du duc. Il se borna, à la vérité, à demander des secours pour la Flandre et la Hollande ; mais ces secours ne pouvaient être obtenus que par le moyen du parlement ; et le sacrifice du duc devait être le préliminaire de toute espèce de négociation.

Mais quand il pressa sa majesté de convoquer un parlement, le roi lui demanda s'il lui conseillait d'accéder au bill d'exclusion, dans le cas où ce parlement le proposait ? — Non, certes, il l'abhorrait. — S'il demande une limitation ? dit le roi. — La couronne ne peut être liée, répondit le prince. — Supposez, reprit sa majesté, qu'il insiste pour que toutes les places soient confiées à des personnes de son choix, et qu'il m'ôte ainsi tout pouvoir sur la milice, sur la marine, sur les ports de mer, sur les juges? — Il n'y faut pas consentir, répliqua le prince. — Dans ce cas,

dit le roi, puisqu'il est certain que le parlement exigera au moins une de ces choses, si vous croyez toujours qu'un parlement soit nécessaire, cherchez un moyen de concilier ces contradictions. Le prince d'Orange demanda le temps d'y réfléchir, et la permission de parler aux personnes qu'il désirerait consulter. L'un et l'autre lui fut accordé. Il partit alors sur-le-champ pour Londres, où, à son arrivée, il reçut la visite de milord Russell, et puis, des deux shériffs, qui l'invitèrent à dîner à la cité. Il accepta sans difficulté; et, milord Halifax, milord Hide et M. Seymour ayant cherché à l'en dissuader, il répondit qu'il avait été deux fois en Angleterre, qu'à chaque fois, il avait dîné à la cité, et qu'il ne voyait pas de raison pour ne pas agir de même dans cette occasion. A cela, on observa que la cité était alors d'accord avec le roi, et que depuis elle s'était mise en opposition avec sa majesté. Le prince, irrité de ces observations, se retourna, et dit que, puisqu'il avait promis, il voulait aller; mais M. Seymour se rendit en diligence à Windsor, et fit part au roi de ce qui s'était passé; sur quoi, sa majesté écrivit au prince de venir sur-le-champ le trouver, et celui-ci n'osa point s'y refuser, quoiqu'il ne fît pas de difficulté d'avouer le regret qu'il éprouvait en se voyant forcé de manquer de parole à ses chers citadins.

A son retour à Windsor, il renouvela ses sol-

licitations pour la convocation du parlement, disant que le retard ne l'avait jamais rendu plus traitable; et que sans lui, les alliés de sa majesté allaient être envahis. Le roi répondit à ses instances, qu'il ne pouvait y avoir aucune utilité à convoquer le parlement, pour le dissoudre sur-le-champ, et que pourtant cette mesure serait inévitable; il promit néanmoins de le convoquer, dans le cas où les Français entreraient en Flandre, quoiqu'il fût persuadé d'avance qu'il n'en obtiendrait rien, à moins qu'il ne consentît aux conditions déjà proposées. Malgré cette assurance, le prince pria sa majesté de faire encore une tentative; car, quand même le parlement demanderait le bill d'exclusion, il était persuadé qu'il se contenterait de tout autre expédient, qui mettrait la religion en sûreté. Mais le roi, convaincu qu'il n'en retirerait aucun avantage, et qu'il perdrait au contraire celui qu'il avait déjà acquis, ne voulut point en entendre parler. Le prince demanda alors une conférence avec les ambassadeurs d'Espagne et de Hollande. Elle lui fut accordée; on y écouta leurs demandes et leurs raisons; on y répondit, et ainsi finirent ces négociations.

Les craintes du prince d'Orange, pour la Flandre et la Hollande, pouvaient bien être un des motifs de son voyage; mais il n'était certes pas le principal. Il n'ignorait pas l'humeur dont

étaient les parlements anglais, et il savait qu'ils portent toujours plus d'intérêt à leurs priviléges et à l'augmentation de leur pouvoir, qu'à l'honneur du roi dans les guerres et les alliances étrangères, quand même il ne s'y serait engagé que par leurs conseils. Si sa majesté, pour se conformer aux désirs du prince, se fût laissé de nouveau envelopper dans ce filet, il voyait que le duc tomberait, et que la monarchie souffrirait cruellement avant de rien obtenir du parlement; et, quoiqu'il fût l'héritier naturel de la couronne, et que le roi lui fît observer qu'il valait beaucoup mieux la tenir de son droit, que d'un titre électif, il y a tout lieu de penser que, trop impatient d'attendre son tour, il songeait déjà à cette infâme usurpation, qu'il trouva moyen d'accomplir, sept ans plus tard, sur la personne d'un oncle et d'un beau-père. Mais, pour cette fois du moins, ses ruses ni ses arguments n'eurent aucun succès; et il se retira, aussi peu satisfait des autres, que les autres l'étaient de lui. Hors d'état de donner de bonnes raisons, il ne voulut pourtant pas céder; car, ainsi que l'observa le roi, il n'aimait pas à se laisser convaincre. Quoi qu'il en soit, il se mit en voyage, avec mille protestations d'affections et de déférences pour le roi.

Le duc se trouva de cette manière, en apparence, heureusement délivré des suites du voyage du prince d'Orange; mais, la fermentation que ce

voyage occasiona, fut si grande, que son altesse appréhenda, avec raison, que, malgré tous ses efforts, elle ne finît par être la victime de la malice de ses ennemis ou des besoins du roi. Le parti des mécontents était enfin convaincu qu'il ne gagnerait rien à combattre le roi; il résolut donc d'essayer ce qu'il pourrait obtenir par la douceur et par une feinte condescendance. Plusieurs des membres les plus ardents de ce parti, firent donc semblant d'être si inquiets sur le sort de la Flandre, qu'ils assurèrent que si le roi voulait convoquer les parlements, ils accorderaient des subsides, sans insister sur le bill d'exclusion, sur celui de limitation, ni sur le déplacement d'aucun ministre. Cette manœuvre, imaginée par le prince d'Orange, était si plausible, qu'elle fut plus dangereuse pour son altesse royale que ne l'avaient été les procédés les plus insolents. Elle ébranla plusieurs personnes de distinction, et notamment le lord chambellan; on intrigua beaucoup; mais, ceux qui connaissaient mieux les desseins et les ruses du parti, n'étaient pas à savoir que, si une fois le roi se laissait de nouveau enchaîner par un parlement et par une guerre, il y avait plus d'une route par laquelle on pouvait le reconduire au labyrinthe où il s'était déjà égaré, et que la nouvelle erreur serait plus difficile à réparer que l'ancienne. Le duc eut lieu de se féliciter, que sa ma-

jesté, restât au-dessus de la tentation, et adhérât aux mesures qu'elle avait prises.

Cependant, le parlement d'Écosse s'étant réuni, son altesse royale, après avoir fait lire la lettre du roi, prononça le discours suivant :

« Après avoir servi sa majesté dans plus d'une qualité, je tiens à honneur le choix qu'elle a fait de moi pour la représenter en cette occasion, comme son commissaire, auprès du royaume de ses ancêtres. Le monde y verra une preuve de sa bonté pour moi et de la confiance qu'elle m'accorde, puisqu'elle daigne me mettre en état de lui rendre les services d'un fidèle et loyal sujet, en même temps qu'elle me donne une occasion de vous faire voir combien j'ai à cœur l'avantage de ce pays, et combien je suis porté à servir ses intérêts.

» Je ne doute point que cette session ne soit heureuse, et ne donne une véritable satisfaction à sa majesté et à ses loyaux sujets. Je le dis avec d'autant plus d'assurance que, durant le long séjour que j'ai fait parmi vous, je vous ai toujours trouvés prêts à faire tout ce que le service de sa majesté exigeait.

» Vous avez appris, par la lettre de sa majesté, les motifs qu'elle a eus pour vous convoquer aujourd'hui, et ce qu'elle attend de cet ancien royaume, dont la loyauté et l'affection ne lui ont jamais inspiré le moindre doute.

» Elle m'a ordonné de vous assurer qu'elle maintiendra inviolablement, et qu'elle protégera la religion protestante, telle qu'elle est établie par les lois, le gouvernement de l'église par des archevêques et des évêques, ainsi que tous ses autres intérêts. Elle vous recommande, de votre côté, d'aviser aux moyens de supprimer ces conventicules séditieux, sources de tant de désordre et de confusion, et ces doctrines extravagantes, scandale de la chrétienté, et qui tendent au renversement de tous les intérêts publics ou privés de ce royaume.

» Je suis aussi chargé de vous dire, au nom du roi, qu'il est de son intention que les lois aient leur cours, afin d'assurer la tranquillité de ses sujets, leurs droits et leurs propriétés; qu'il ne permettra jamais rien qui puisse y porter atteinte, personne n'ayant un plus grand intérêt que lui à les protéger.

» Il attend aussi de vous que vous imiterez la loyauté de vos ancêtres, en soutenant la prérogative royale, les droits de la couronne, et sa succession naturelle et légale; et que vous lui accorderez les subsides que nécessitent l'intérêt et le soutien de son gouvernement. De mon côté, j'espère qu'après avoir vu ce que le conseil a fait pour protéger le commerce du royaume, vous ferez aussi ce qui dépendra de vous pour qu'il fleurisse de plus en plus.

« Milords et Messieurs,

» L'inclination que je me sens à servir les intérêts de ce royaume, ayant été le principal motif qui a engagé sa majesté à me donner l'occasion de vous en convaincre, vous pouvez être assurés que je ne négligerai rien de ce qui pourra conduire à ce but. J'espère trouver en vous la même considération et la même bonté à mon égard, afin que je puisse être non moins utile au service de sa majesté. »

Quoique cette augmentation de pouvoir fût à quelques égards utile au duc, elle donna néanmoins, aux plus perfides d'entre ses ennemis, l'occasion d'exciter de la jalousie dans l'ame du roi. Sa majesté n'y était pas fort sujette ; mais cette faiblesse est si naturelle aux princes, que son altesse royale crut devoir se conduire avec une prudence plus qu'ordinaire, et se dévouer entièrement aux intérêts du roi, sans exciter le moindre soupçon qu'elle pût avoir quelques projets personnels ; aussi l'on peut dire que jamais commissaire, dont la fortune aurait dépendu de l'exécution de sa charge, n'aurait pu montrer plus de vigilance, de zèle et d'activité ; et le succès répondit pleinement à son attente.

La question des bourgs fut discutée la première et emportée en faveur de la cour, ce qui était d'un bon augure pour le reste. Le parle-

ment consentit à tout ce qu'on lui proposa pour le soutien de la prérogative royale et pour le bien de la nation en particulier. Le duc, voulant persuader au monde qu'il n'avait point pour sa religion le zèle aveugle dont on l'accusait, se donna beaucoup de peine pour vaincre l'opposition qu'il trouva à faire passer les actes favorables à la religion dominante, tel que celui d'un serment, ou *test*, qui devait être prêté par tous les employés de l'église et de l'état, et par les gradués des universités; et celui par lequel tous les conventicules qui se tenaient dans les champs, furent supprimés.

Le parlement, de son côté, s'étendit en expressions de respect pour le roi, d'affection et de reconnaissance pour son altesse royale. Il passa un acte pour assurer le droit de succession, dans lequel il déclara que la couronne d'Écosse, tant par le droit inhérent à la monarchie et par sa nature, que par les lois fondamentales et inaltérables du royaume, doit descendre, par une succession directe, au plus proche héritier selon le sang, et qu'aucune différence de religion, ou aucun acte de parlement, ne peut changer ou divertir ledit droit de succession, ou la descente de la couronne au plus proche héritier, ajoutant que quiconque s'efforçait par paroles ou par écrit, de changer, suspendre ou divertir le droit de succession, se rendait coupable de haute-trahison.

Tout le monde fut surpris en voyant le royaume d'Écosse, que l'on avait toujours regardé comme la source du presbytérianisme, donner de si grandes preuves d'obéissance et de royalisme, et soutenir si fermement la prérogative royale, dans un moment où l'Angleterre l'attaquait avec tant de force. On ne peut se faire une idée de l'étonnement que montrèrent les ennemis du duc en Angleterre. Ils s'étaient d'abord persuadés qu'il serait impossible à son altesse d'être utile au roi, et en conséquence ils avaient déjà, selon leur coutume, imaginé d'avance mille mensonges; ils en furent d'autant plus abattus, quand ils virent que le duc avait vaincu l'opposition sous laquelle ils comptaient le voir succomber, et qu'il avait augmenté son crédit et sa réputation par la grande adresse qu'il montra dans les affaires, adresse qui lui servit à détruire leurs espérances, à dévoiler leurs perfidies, et à réduire presque à rien leur pouvoir et leur influence.

D'après ces considérations, les lords Conway et Hide jugèrent que le moment était favorable pour que son altesse royale renouvelât ses sollicitations, pour être rappelé à la cour, ne doutant pas que tant de patience, une obéissance si parfaite et des efforts si constants pour le service de sa majesté, ne reçussent à la fin leur récompense. Pour que la permission lui fût plus faci-

lement accordée, on conseilla au duc de ne la demander que pour peu de jours, et comme pour rendre compte à sa majesté des affaires du parlement, et consulter avec elle sur ce qu'il conviendrait de faire pour assurer le repos et le bonheur de l'Écosse, et en particulier sur le choix d'un nouveau chancelier. Son altesse devait promettre de repartir aussitôt que le roi le désirerait; et, pour garantie de ses intentions, elle ne devait point demander d'être accompagnée de la duchesse.

La tournure favorable qu'avaient prise les affaires, tant en Ecosse qu'en Angleterre, faisait espérer que rien ne s'opposerait à l'exécution de ce projet. Colledge, ardent partisan des factieux, et accusé de plusieurs crimes, avait néanmoins été acquitté à Londres par un jury d'une ignorance honteuse; mais ayant été transféré à Oxford, où une partie de ses crimes avaient été commis, il y reçut la récompense qu'il méritait. La cour mit tout en usage pour empêcher par la suite la formation de pareils jurys; et tout annonçait que lord Shaftsbury serait puni selon toute la rigueur des lois; mais la fortune était aussi contraire au duc que ses ennemis étaient malicieux. Un accident inopiné détruisit non-seulement ses espérances, mais attira sur lui une nouvelle persécution à laquelle il fut d'autant plus sensible qu'elle était moins attendue.

De tous les membres du cabinet, milord Halifax était regardé comme celui qui était le moins porté à favoriser le retour du duc ; c'est pourquoi on ne crut pas devoir lui faire part de ce projet. Mais quand M. Oglethorpe arriva d'Ecosse, milord Conway montra imprudemment la lettre de son altesse à milord Halifax. Celui-ci fut extrêmement surpris d'apprendre qu'une pareille affaire se négociait à son insu ; et l'idée que le duc ne lui accordait pas une entière confiance, lui inspira tant de jalousie, que quoique milord Hide employât toutes les assurances imaginables pour la détruire, elle ne laissa pas d'influencer l'avis qu'il donna, et dont il ne fit pas même un mystère à son altesse, à qui il assura qu'il était très-pénible pour lui d'être honoré de ses ordres, tandis que son altesse ne voulait pas qu'on les suivît. L'avis de ce lord eut tant de poids auprès de sa majesté, qu'au lieu d'accorder au duc la permission dont il se croyait déjà assuré, elle ordonna à milord Hide de partir pour l'Ecosse, et de porter à son altesse le message le plus cruel qu'il fût possible d'imaginer ; savoir : que sa religion était encore un obstacle invincible à tout ce que sa majesté désirait faire en sa faveur ; et que si le duc ne cédait sur ce point, toute autre tentative serait inutile.

Soit que la condescendance que le duc avait

montrée en assistant, selon l'usage des commissaires du roi, aux prières du parlement, et sa participation aux actes passés en faveur de la religion, donnassent lieu de croire qu'il pourrait faire un pas de plus, ou bien que l'opinion de milord Halifax, confirmée par le dernier dégoût qu'il avait éprouvé, eussent décidé le roi, milord Hide fut, comme nous l'avons dit, envoyé en Ecosse, pour annoncer au duc, en termes exprès, « qu'à moins qu'il n'allât à l'église, et qu'il ne remplît les autres devoirs de la religion anglicane, il ne devait point espérer d'obtenir la permission de revenir à la cour; que sa majesté ne pouvait pas non plus s'engager à prendre plus long-temps son parti, et que s'il ne cédait sur ce point, le roi et lui seraient inévitablement perdus. »

Le duc fut surpris de se voir, sans raison valable, rejeté plus loin que jamais du but, et cela au moment où il se croyait au point d'entrer dans le port. S'il n'avait pas été accoutumé et préparé à ces traverses, il se serait sans doute livré au désespoir en réfléchissant au traitement qu'il éprouvait. Milord Hide, de son côté, ne manqua pas, tant à cause des ordres qu'il avait reçus du roi, que pour suivre ses propres idées, d'engager son altesse, par tous les arguments possibles, à avaler cette pilule amère. Personne ne montrait plus de zèle et de fidélité au

duc que ce seigneur ; mais il se peignait tout en noir, au point de répéter sans cesse à son altesse qu'il ne pourrait lui donner d'autres preuves de son attachement qu'en tombant avec elle, à moins qu'elle ne voulût se décider à la seule démarche qui pût la sauver avec tous ceux qui s'étaient attachés à ses intérêts.

Il était facile de penser que tous les amis du duc se réuniraient pour le presser à ce sujet. Dans ce débat il restait toujours seul ; amis et ennemis s'unissaient contre lui. Milord Halifax lui dit que tous les honnêtes gens d'Angleterre secondaient de leurs vœux la mission de milord Hide, et que, quelque délicat que fût ce point, il ne pouvait s'empêcher, vu son zèle ardent pour le bonheur de son altesse, de l'assurer que si elle réussissait à vaincre ses ennemis sans leur ôter leurs armes, jamais plus grand miracle ne se serait fait depuis le temps des apôtres. Cette espérance avait été jusqu'alors le soutien de ses amis ; s'ils étaient forcés d'y renoncer, elle devait s'attendre qu'ils abandonneraient sa cause, comme on quitte une place qui ne peut plus être défendue, tandis que ses ennemis triompheraient d'une victoire qu'ils n'auraient pas gagnée, mais qu'elle leur aurait donnée.

« Pendant deux ou trois jours que dura l'entrevue de son altesse avec milord Hide, celui-ci

représenta pleinement la triste situation des affaires du duc, et le peu d'espoir qui lui restait si elle ne cédait à la prière et à la résolution du roi; mais, au grand regret de ses amis et à son éternelle gloire, toutes les tentations qu'on lui offrait ne purent l'ébranler; et il ne leur resta plus qu'à déplorer cette généreuse fermeté qui convenait si bien à son caractère, et qu'eux-mêmes admiraient tant dans d'autres occasions, mais qui, dans celle-ci, devait être si fatale au duc et à eux. Quand il vit qu'il lui serait impossible de réussir, lord Hide fit un dernier effort, et tira de sa poche un papier écrit de la main même du roi, qui offrait au duc la permission de revenir à la cour aussitôt que le parlement d'Écosse aurait été prorogé, pourvu qu'il voulût consentir à se montrer à l'église, sans suivre en aucune autre chose la religion anglicane; » mais le duc ayant persisté dans son refus, milord Hide le quitta en lui laissant la triste perspective de se voir abandonné de tout le monde, accusé de la ruine des affaires du roi, qu'il prenait pourtant plus à cœur que les siennes, et condamné à finir ses jours dans le plus triste bannissement, et dans la situation la plus déplorable à laquelle la fortune pût le réduire.

Certes, nul homme n'avait jamais montré une fermeté et une constance plus chrétienne, ni souffert de plus cruelles épreuves que ce prince

pieux et généreux. Sa conduite convenait bien mieux à ces temps primitifs dont lord Halifax avait parlé, qu'à ce siècle corrompu où l'on regardait comme un scandale et une folie de souffrir pour la foi, imitant en cela les juifs et les gentils du temps des apôtres. Aussi, la prédiction de ce lord se vérifia-t-elle en quelque sorte. Il est à craindre, à la vérité, que le duc ne trouve pas beaucoup de gens qui l'imitent, mais il ne manquera jamais d'admirateurs : ceux qui menaçaient de l'abandonner furent de ce nombre. Ils ne purent s'empêcher de louer une conduite qui leur déplaisait, et continuèrent à agir pour lui. C'est ainsi que la véritable générosité chrétienne force à l'estime ceux même qu'elle offense.

Si ces sollicitations réitérées ne purent influer en rien sur le jugement du duc, ses souffrances ne changèrent pas non plus son affection pour le roi, sa conduite obéissante et son zèle pour les affaires qui lui étaient confiées. Il les mena avec tant de prudence, et dirigea si adroitement les débats du parlement, qu'il réussit complétement dans ses desseins. Il fit passer les affaires du roi les premières, chose qui n'avait presque jamais lieu dans un parlement anglais; mais aussi, quand elles furent réglées, il laissa le parlement assemblé jusqu'à ce qu'il eût terminé un grand nombre d'affaires particulières au royaume, afin de lui montrer qu'il n'avait rien perdu par son honnêteté et sa

confiance. Il rendit donc tout le monde content, tandis que lui seul, l'instrument de cette douce concorde, gémissait sous le poids de la disgrace et de la persécution, sans que l'avenir lui offrît même l'espoir de voir cesser ses malheurs.

Mais l'affection naturelle du roi pour son frère ne lui permit pas de persévérer long-temps dans une résolution si cruelle, sur-tout après qu'elle eut appris de milord Hide que, quoique son altesse fût inébranlable dans sa religion, elle n'avait pas montré pour cela moins de zèle ni obtenu moins de succès dans les affaires de sa majesté. Le roi s'adoucit donc un peu, ce qui encouragea milord Hide à renouveler la demande que son altesse fût autorisée à venir, lors de la clôture du parlement, mettre la situation de l'Écosse sous les yeux de sa majesté, et conférer avec elle sur le gouvernement futur de ce royaume et sur la manière d'y remplir plusieurs places vacantes.

Le roi ne parut pas opposé à une chose aussi raisonnable, mais il objecta qu'il ne fallait pas y penser avant le jugement des lords Shaftsbury et Howard. Il répéta cela plusieurs fois, ce qui arrêta toutes les sollicitations pour le moment. Décidé néanmoins à ne pas disposer de la place de chancelier d'Écosse sans l'avis du duc, il lui écrivit pour lui demander le plan dont il avait parlé. Le duc répondit, « que ne pouvant le communiquer de vive voix à sa majesté, il tâche-

rait de l'expliquer de son mieux par écrit, mais qu'il s'y trouverait nécessairement bien des imperfections, puisqu'il ne serait pas là pour répondre aux objections des personnes peu instruites des affaires intérieures de l'Écosse; objections qu'il lui était impossible de prévoir, mais qu'il saurait réfuter.

» Le duc apprit alors au roi que les défauts qu'on avait remarqués dans l'administration de ce royaume provenaient sur-tout des animosités particulières, la plupart des personnes auxquelles sa majesté avait accordé sa confiance se laissant plutôt guider par ces sentiments que par l'intérêt du roi. Le mécontentement que cette conduite avait occasioné dans la nation était devenu si général, qu'il était à la fin absolument nécessaire de changer un certain nombre d'employés. »

Il y avait déjà quelque temps que le roi était convaincu de la nécessité de cette mesure; et voyant les bonnes dispositions du parlement, il ne fut pas fâché d'en charger un commissaire extraordinaire, dont il désirait renforcer le pouvoir par celui du parlement, espérant par-là que le blâme n'en retomberait pas sur lui. « Mais le duc crut qu'il serait imprudent à sa majesté de se servir du secours du parlement pour faire une chose qu'elle avait le droit de faire seule, vu qu'il n'appartenait qu'à elle de récompenser et de punir. Le roi sentit la justesse de cette observa-

tion, ce qui empêcha le parlement de se mêler dans une affaire qui regardait uniquement la prérogative royale. Le duc conseilla aussi à sa majesté de choisir des personnes qui eussent déjà donné des preuves de fidélité, et qui descendissent de familles royalistes, celles-là étant les seules sur lesquelles sa majesté pût se fier tant en Angleterre qu'en Écosse. Quant aux faveurs extraordinaires qui avaient été répandues sur lord Argyle, il était aussi difficile de les justifier que de les réparer.

« Le roi, ajouta son altesse, connaissait trop bien la constitution de l'Écosse et le caractère de ses habitants pour qu'il fût nécessaire de lui dire que, du moment où il était assuré des affections de la noblesse et des propriétaires, il n'avait rien à craindre des autres, qui, sur-tout dans le nord, dépendaient entièrement de leurs chefs. Le plus grand nombre étaient bien disposés, et il n'y avait presque personne qui eût le pouvoir ou la volonté d'exciter des troubles, chacun trouvant son intérêt à rester fidèle au gouvernement, et ne craignant rien tant que le rétablissement du presbytérianisme et du convenant, ou celui de la république en Angleterre, puisque des deux manières, ils redeviendraient aussi esclaves qu'ils l'avaient été du temps de Cromwel. A peine se trouvait-il un ou deux seigneurs en Écosse que l'on soupçonnât de principes républicains; de

sorte que, bien que l'ouest et le midi fussent remplis de presbytériens, partisans de la république, il n'était pas difficile de conserver la paix dans les provinces. Quant à l'union et à la bonne intelligence que l'on devait désirer de voir régner entre les personnes de qualité, elles étaient difficiles à obtenir. Le roi connaissait leur caractère, et les légers différends qui suffisaient pour brouiller les familles. Le duc se flattait néanmoins que l'on pourrait, sans beaucoup de peine, parvenir à les faire tous concourir à servir sa majesté. Pour cela, il ne suffisait pas de renvoyer un employé pour en mettre un autre à sa place, quelque généralement aimé que fût le nouveau venu. Qui que ce fût, par exemple, qui remplaçât le duc de Lauderdale, s'il obtenait comme lui la direction générale des affaires, pouvait être sûr d'exciter autant d'inimitié qu'en avait encourue ce seigneur.

» Pour prévenir ce désagrément, son altesse proposa au roi de nommer pour ce royaume deux secrétaires d'état, dont l'un résiderait en Écosse, et l'autre en Angleterre, et par les mains desquels toutes les affaires passeraient. Ils devaient changer mutuellement de résidence tous les six mois ou tous les ans, afin d'empêcher qu'ils n'acquissent une trop grande influence; le duc fut aussi d'avis qu'il y eût cinq ou six membres du conseil privé d'Écosse qui restassent à la cour, et qui, prenant de leur côté connaissance

des affaires, préviendraient les mauvais effets de la partialité que les secrétaires pourraient montrer.

» Son altesse observa encore que l'armée était en très-mauvais état, par le défaut de bons officiers, la plupart de ceux qui la commandaient n'ayant jamais servi et n'y entendant rien. Ils devaient leurs places à la protection de leurs amis, sans aucun égard au mérite personnel. Ces mêmes amis les soutenaient aussi contre les plaintes du lieutenant-général; de sorte que, si l'on ne punissait les officiers coupables, et si l'on ne remplissait les places vacantes par de bons sujets, il ne fallait attendre que de faibles secours de l'armée. Quant aux deux capitaines d'infanterie chargés d'empêcher le brigandage des montagnards, ils ne convenaient nullement à cette place, car ils avaient à peine un homme sous les armes, mettant dans leur poche l'argent qu'on leur donnait pour en solder.

» Pour ce qui regarde le revenu, son altesse disait que si l'un des lords de la trésorerie venait à mourir, il ne croyait pas convenable de le remplacer, sept personnes étant plus que suffisantes pour diriger 60,000 liv. sterling par an; et elle désirait aussi qu'à l'expiration du bail des douanes, on cessât de les mettre en ferme, et qu'on les fît recevoir comme en Angleterre, méthode qui était reconnue pour être la meilleure. Le peuple

d'ailleurs se plaignait de ce que les fermiers laissaient entrer des marchandises étrangères moyennant un droit de deux ou trois pour cent, au lieu de dix auquel elles étaient taxées ; ce qui faisait beaucoup de tort à la vente des manufactures du pays. Ce changement serait aussi avantageux au trésor royal, qui recueillerait par la suite les énormes profits que ces fermiers avaient faits. Il y avait encore d'autres branches du revenu susceptibles de grandes améliorations, et le duc ne doutait pas qu'on ne découvrît beaucoup de terres dévolues à la couronne, et qui se trouvaient encore dans les mains des particuliers.

» A l'égard des montagnards, son altesse croyait que, si le roi voulait payer à milord Argyle ce qui lui était dû, il sauverait par-là l'antique et loyal clan des Maclanes, ce qui serait doublement utile à sa majesté, puisque lord Argyle, en devenant possesseur du bien des Maclanes, se trouverait être plus puissant qu'il ne convenait à un sujet. Le seul moyen qu'il y eût, pour empêcher le brigandage des montagnards, les deux compagnies instituées à cet effet ne faisant pas leur devoir, était de distribuer l'argent qu'on y avait consacré jusqu'alors, entre les quatre principales familles, savoir, celles des marquis de Huntley et d'Athol, et des comtes d'Argyle et de Sedfora, qui, moyennant cette concession, d'environ sept cents livres par an à

chacune, répondraient des montagnards, et indemniseraient les habitants des plaines, de tout ce que leurs vassaux y enleveraient. Par ce moyen, ces seigneurs puissants deviendraient plus dépendants du roi, et la tranquillité du pays serait assurée, sans entraîner sa majesté dans des dépenses plus grandes que celles qu'elle faisait déjà sans utilité. »

C'était là une partie de ce que son altesse royale avait l'intention de mettre sous les yeux de sa majesté, concernant l'Écosse; et le roi fut tellement persuadé de l'honnêteté des vues du duc et de la justesse de son jugement dans cette affaire, qu'il en approuva tous les détails, consentit à tous les changements, et promit de ne placer personne sans l'aveu de son altesse, comme de ne refuser aucune personne que son altesse aurait proposée. Milord Lauderdale parut fort étonné des difficultés que son altesse royale faisait, dans les nouveaux réglements, au sujet du lord garde des registres, du comte d'Argyle, et du président des sessions; et il fit usage de plusieurs arguments, pour convaincre sa majesté des bonnes dispositions de ces seigneurs; mais le roi répondit qu'il avait reçu de son frère des rapports sur leur compte, auxquels il prêtait une foi implicite, et il ne voulut pas même permettre au dernier, qui se trouvait alors à Londres, de paraître en sa présence, parce qu'il

s'était absenté sans la permission de son altesse royale.

Quoique soutenu par le roi, le duc trouva beaucoup d'opposition à l'exécution de ses projets. Le duc de Monmouth, le duc d'Hamilton, et plusieurs pasteurs à Édimbourg, refusèrent de prêter le serment du *test*, tel qu'il avait été ordonné par le parlement, ce qui fit craindre quelques troubles ; mais la réception que le roi avait faite au lord président des sessions, arrêta le mécontentement. Sa majesté avait résolu de ne pas laisser persécuter son frère en Écosse comme en Angleterre, et, ne pouvant lui donner satisfaction dans un de ces royaumes, elle était décidée à la lui faire obtenir dans l'autre. Le roi sentait aussi, quoique cet argument ne fût pas nécessaire pour le pousser, qu'il ne pouvait abandonner les intérêts du duc sans renoncer aux siens, tant son altesse avait montré de jugement, de fidélité et de zèle dans sa conduite, supportant tous les désagréments pour que le roi en retirât l'avantage. Milord et milady Lauderdale commencèrent à murmurer des mesures qu'on prenait ; de sorte que, le duc voulant faire, pour le bien du pays, un exemple de quelques grands, eut aussi des grands à combattre.

Le duc d'Hamilton s'était rendu coupable, en refusant de prêter le serment du *test ;* et, quoique le roi n'accordât pas de dispenses, lord

Arran, fils du duc d'Hamilton, ayant promis d'adhérer, en toutes choses, aux intérêts de sa majesté, et d'obéir aux ordres du duc, on passa par dessus cette irrégularité, et on cessa les poursuites; mais on ne crut pas devoir garder les mêmes mesures envers lord Argyle. Celui qui jurait le *test*, déclarait solennellement qu'il professait la religion protestante, telle qu'elle avait été établie dans la première année du règne de Jacques VI, promettant de ne jamais consentir à aucun changement, de reconnaître la suprématie du roi, de renoncer au convenant, etc. Le comte d'Argyle avait prêté ce serment, comme conseiller privé, mais, en donnant une explication de sa façon que les lords du conseil avaient laissé passer sans y faire attention; quand il fallut le prêter une seconde fois, en qualité de commissaire de la trésorerie, le duc lui dit de montrer son explication. Il y disait, entre autres choses, qu'il ne prétendait pas se lier au point de ne pouvoir faire les changements qu'il jugegerait avantageux à l'église et à l'état. Le conseil n'étant pas satisfait de cette restriction, et lord Argyle y persistant, on crut devoir le faire arrêter et mettre en accusation. Le roi en ayant été averti, approuva ce qui avait été fait, recommandant, seulement, de ne prononcer la sentence, qu'après lui avoir transmis un rapport sur les preuves que le procès aurait offertes. On

commença, après cela, les procédures, et le comte fut trouvé coupable de trahison et de mensonges, mais non de parjure. D'après les ordres du roi, on remit à prononcer la sentence jusqu'à nouvel ordre. Milord Argyle s'en plaignit, comme d'un traitement cruel, et d'une extension inusitée de la loi. La duchesse de Lauderdale fit beaucoup de démarches en sa faveur, quoiqu'elle ne pût, non plus que son mari, nier la justice de la procédure. Ils accusèrent son altesse royale d'ingratitude, vu les services que ce duc lui avait rendus à son arrivée en Écosse, en donnant son avis pour qu'elle pût prendre séance au conseil, sans prêter de serment. Le duc n'oubliait jamais la reconnaissance qu'il devait, mais rien ne pouvait l'engager à faire passer ses intérêts avant ceux du roi, du moment où ceux-ci étaient compromis.

Ni le roi, ni le duc, n'avaient l'intention de faire mourir le comte d'Argyle; ils voulaient seulement saisir cette occasion, pour le rendre un peu plus dépendant d'eux, et pour supprimer certains droits et juridictions que ses prédécesseurs et lui avaient injustement acquis, et tyranniquement exercés. Quand le roi envoya donc l'autorisation de prononcer l'arrêt, il ordonna, en même tems, de surseoir à l'exécution, et demanda conseil au duc sur la manière dont il faudrait disposer de ces droits et privilèges, qui

paraissaient trop grands pour être possédés par un sujet, et que sa majesté était, disait-elle, bien aise d'avoir retirés de si mauvaises mains. En attendant, les craintes du comte ne lui permirent pas de se fier à la bonté du roi, et il trouva moyen de sortir de prison par le secours de sa fille, qui, étant venue le voir, lui fit changer d'habit avec son domestique, et, de cette manière, il passa devant les factionnaires, qui ne firent pas attention à lui, parce qu'il portait la queue de sa prétendue maîtresse. Peu de temps après, il quitta secrètement le royaume. Sur ces entrefaites, la sentence ayant été prononcée, ses armes furent renversées, et il subit plusieurs autres peines déshonorantes, selon l'usage du pays. Il y avait des membres du conseil qui furent d'avis de faire fouetter sa fille par les rues d'Édimbourg; mais le duc l'empêcha, en observant que, dans son pays, on n'avait pas l'habitude d'en agir aussi cruellement envers les dames. Cependant, la douceur de son caractère et ses intentions bienveillantes à l'égard de lord Argyle lui-même, n'empêchèrent pas ses ennemis d'être aux aguets, et de saisir tous les prétextes pour blâmer sa conduite. On fit de tels efforts pour colorer celle de ce lord aux yeux du roi, et pour faire entendre que la trop grande fermeté du duc n'était pas sans danger, que la majeure partie du clergé orthodoxe d'Édimbourg re-

fusa de jurer le *test;* mais le roi ne tarda pas à être convaincu de la fausseté de ces rapports, et les légers troubles que les Whigs excitèrent à Lanrick, furent apaisés si promptement, qu'on n'en entendit pas même parler dans la capitale. Quoi qu'il en soit, le roi jugea convenable de faire une proclamation, promettant une récompense à celui qui arrêterait lord Argyle, afin de prouver au monde qu'il était satisfait de la conduite du duc, et pour faire cesser les mauvais discours de ceux qui prétendaient que son altesse n'avait fait faire le procès à ce seigneur, que par une inimitié particulière, et sans qu'il eût commis aucun crime contre le roi.

Milord et milady Lauderdale eurent beaucoup de part à ces rapports, et s'intéressèrent en faveur de la famille de lord Argyle; ils n'entreprirent pas, à la vérité, de justifier ce lord lui-même; mais ils intercédèrent pour lord Lorn, son fils. Le duc se joignit à eux, et le roi ne fit pas de difficulté d'accorder ce qu'on lui demandait, sous la condition, seulement, qu'en lui rendant les biens de son père, il aurait égard aux dettes, et en accorderait une portion à ses cadets. Milady Lauderdale insista beaucoup pour qu'on rendît aussi à lord Lorn toutes les charges que son père avait possédées, excepté celle de grand justicier, qui, de son propre aveu, donnait trop de pouvoir à un sujet; mais le roi ne

voulut, sous aucun prétexte, rendre à cette famille son ancienne puissance. Il eut même, un instant, le dessein de ne plus conférer à personne les grandes charges que le refus du *test* fit tomber de temps à autre entre ses mains, et, s'il s'en départit par la suite, du moins ne les accorda-t-il jamais que sous son bon plaisir, et à des personnes que son altesse recommandait. Il y eut de grandes oppositions à cet égard, et on chercha sur-tout à arrêter la délivrance des brevets *destinés aux* (1) lords Dalhousie et Roxborough, en remplacement du duc de Monmouth; mais sa majesté ne laissa pas de les signer avec les autres. Milord Arran montra aussi du mécontentement de ce que l'on disposait des charges de son père, sans avoir égard à lui; mais on lui fit sentir que, s'il changeait de parti pour cela, le monde croirait qu'il n'avait différé d'opinion avec son père que pour avoir ses places, et qu'il fallait éprouver les nouveaux convertis, avant de leur accorder une trop grande confiance. Il feignit d'être satisfait de cette explication, réitéra ses assurances de dévouement aux ordres du duc, et dit qu'il allait se rendre sur-le-champ à Édimbourg, pour les renouveler en personne.

(1) Nous nous sommes permis ici une légère altération du texte, en mettant le mot *for* au lieu du mot *by*; sans cela tout le passage eût été incompréhensible. (*Note du traducteur.*)

Les affaires d'Écosse, et en particulier celle de milord Argyle, furent rendues plus difficiles par la part qu'y prit milord Halifax. Il avait remarqué que la correspondance du duc à ce sujet était adressée à milord Hide, dont la faveur croissante lui donnait de la jalousie. Il se considérait, du reste, comme premier ministre, et, en cette qualité, il prétendait que tout devait passer par ses mains, disant que deux vaisseaux marchant de conserve, il ne pouvait en gouverner un sans savoir de quel côté l'autre se dirigeait. On lui fit observer, à la vérité, que les affaires d'Écosse avaient toujours été conduites séparément, et que milord Hide agissait en cette matière, non comme ministre du roi, mais comme employé de son altesse. Il n'en trouva pas moins moyen d'obtenir du roi de participer aux conseils; ce qui mit le duc dans l'alternative de rompre avec lui, à quoi il ne pouvait se décider, ou de lui communiquer à l'avenir ces affaires, qui, au lieu d'en devenir plus faciles, s'en trouveraient de plus en plus embrouillées.

Les difficultés qu'offrait encore l'affaire de lord Argyle, étaient l'assignation ou la disposition de ses terres pour servir au paiement de ses créanciers, et quelques donations modérées en faveur des royalistes que son père avait ruinés pour leur attachement à sa majesté; le surplus devait être remis à sa famille. Le duc envoya cet

arrêt au roi pour qu'il le confirmât ; milord Halifax et d'autres s'y opposèrent. Milord Lorn demanda aussi la permission de venir plaider sa cause. Sa majesté ne la lui accorda que sous le bon plaisir du duc ; son altesse royale était trop généreuse pour la refuser, et pria seulement le roi de ne rien décider avant d'avoir entendu sa réplique. Elle fut si satisfaisante, que l'on ne changea rien au premier projet, si ce n'est qu'on accorda le droit d'appel contre les décisions des commissaires. En attendant, milord Lorn et ses amis ne cessèrent d'insister pour qu'on lui rendît certains droits de supériorité, qui ne devaient servir, selon eux, qu'à assurer son autorité sur ses tenanciers ; mais milord Middleton fit sentir au roi quelle était la différence entre des tenanciers ordinaires et des vassaux, qui sont obligés de suivre leur seigneur en toute occasion ; droit que sa majesté ne voulut pas confier à de pareilles mains, et qu'en conséquence elle refusa nettement, quoiqu'elle consentît à réhabiliter milord Lorn. Le duc approuva cette mesure, pourvu que sa majesté ne signât la réhabilitation qu'après l'assignation des biens ; ce qui fut fait en conséquence ; et le roi signa en même temps le brevet de milord Queensbury, à la recommandation du duc. On voit par-là que toutes les intrigues des ennemis de son altesse royale, ne servirent qu'à donner au roi une plus haute idée de ses talents,

et qu'à convaincre tout le monde que, dans le gouvernement de l'Écosse, elle se laissait moins guider par ses inclinations que par la raison et par la justice.

Tandis que les affaires d'Écosse, où le duc se trouvait en personne, prenaient la tournure la plus favorable, il n'en était pas de même en Angleterre où l'on ne voulait pas l'admettre, et où l'on prenait la situation même des affaires pour un prétexte, afin de prolonger son éloignement. Le roi n'était pas sans espérance, à la vérité, que les habitants de la cité choisiraient cette année un lord maire plus honnête; qu'ils rentreraient peu-à-peu dans leur devoir; qu'il y aurait de meilleurs jurys, et que la justice se ferait plus exactement: car elle avait été jusqu'alors arrêtée par les faux serments que les fanatiques ne cessaient de faire sans scrupule; mais il n'était pas facile d'embarrasser des gens de cette espèce. Lorsqu'on présenta au grand jury un bill d'accusation contre un de leurs partisans, nommé Rous, quoique les témoins fussent irréprochables, il écarta néanmoins l'affaire par la clause d'*ignoramus*.

Après cet exemple, la cour désespéra du succès contre lord Shaftsbury, à moins qu'on ne pût trouver moyen de faire nommer le grand jury par le bailli de Westminster, sous prétexte qu'une partie du crime avait été commise dans cette ville;

mais, outre que la possibilité de l'expédient parût elle-même douteuse aux juges, on trouva que la seule chose dont on pût l'accuser était des discours prononcés long-temps auparavant, et contre lesquels la prescription avait couru. On fut donc obligé de risquer de nouveau un jury de Londres, et les shériffs firent en sorte de le nommer tel qu'ils voulaient l'avoir. Aussi, malgré la force des dépositions, rendues en pleine cour, sir Samuel Bernadiston, chef du jury, donna encore une décision d'*ignoramus*. Quand on apprit cette nouvelle dans la cité, on sonna les cloches, on alluma des feux, et on se livra à des transports de joie tels, qu'on peut dire que jamais peuple ne s'était aussi impudemment moqué de l'autorité.

Cet événement découragea si fort la cour, qu'elle ne sut plus de quel côté se tourner; on délibéra pour savoir s'il ne serait pas possible de priver la cité du droit d'élire ses shériffs; mais c'était une affaire de longue haleine; et, dans l'intervalle, le comte de Shaftsbury et lord Howard furent admis à donner caution, la veille du jour où les tribunaux devaient entrer en vacances, le roi ne voulant pas mettre d'obstacle au cours de la justice, quoique les fanatiques ne négligeassent aucun moyen pour cela, jusqu'à se parjurer à la face du soleil.

Malgré tous ces désagréments, on conservait encore quelque espoir de retour du duc à la cour.

Il y eut des personnes qui conseillèrent au roi de saisir cette occasion pour s'y décider, afin qu'il ne parût pas trop abattu ou effrayé par les factieux ; mais les retards et l'irrésolution du roi, joints aux conseils timorés de ceux qui l'entouraient, et en particulier de milord Halifax, l'engagèrent à différer cette grace, jusqu'à ce qu'un nouvel accident vînt détruire toutes les espérances de son altesse, et la rejeter plus loin du but qu'elle ne l'avait été.

Le prince d'Orange n'ayant pas réussi en Angleterre, voulut essayer s'il ne pourrait pas trouver quelque autre moyen de forcer le roi à se réunir à son parlement et à rompre avec la France. Il savait que cette réunion ne pouvait être cimentée que par la ruine du duc, ce qui ne l'empêcha pas d'y travailler autant qu'il le pouvait. A cet effet, il chercha à former une espèce de ligue protestante dans laquelle entrèrent les deux rois du nord, l'électeur de Brandebourg, la maison de Luncbourg, et tous les autres princes qui craignaient la rupture de la paix de Nimègue. On la communiqua à la fin au roi, dont l'adhésion manquait seule, à ce qu'ils disaient, pour y mettre la dernière main. Ils y mirent beaucoup d'importunité; et le roi fut très-embarrassé, n'osant ni refuser leurs bruyantes demandes, ni s'exposer à rompre ses mesures en se brouillant avec la France.

Les besoins du roi avaient été si grands, et le parlement avait montré tant de mauvaise volonté et d'insolence, que sa majesté, à moins de céder à ses prétentions exagérées, n'avait trouvé d'autres moyen de subvenir à ses dépenses qu'en faisant un traité secret avec la France. Ce fut le duc qui lui en donna la première idée. Au commencement, les Français ne répondirent aux ouvertures qu'en termes généraux et par des compliments; mais il fut enfin décidé qu'ils donneraient au roi 50,000 liv. sterling par quartier, et que le premier paiement se ferait à la fin de juin 1681. Le roi ne s'engageait à rien qu'à conserver la paix avec la France, qui, de son côté, promettait de ne troubler ni la Flandre ni la Hollande.

Mais sa majesté très-chrétienne, qui ne pouvait pas rester long-temps oisive, crut sans doute ne porter aucune atteinte à ses engagements en prenant Strasbourg et Casal, et en brûlant les vaisseaux tripolitains dans le port de Chio, qui appartenait au grand-seigneur. Elle s'attira par-là en même temps sur les bras le pape, l'empereur et les Turcs. Les Espagnols et les Hollandais en murmurèrent; et quand le roi de France vint jusqu'à bloquer Luxembourg, ils jetèrent les hauts cris, et le roi d'Angleterre ayant promis, pour les tranquilliser, de convoquer le parlement dans le cas où les Français se livreraient à des *voies de fait*, les ambassadeurs d'Espagne et de

Hollande prétendirent que ce cas était arrivé. Le roi se vit donc forcé de remettre un mémoire au roi de France, dans lequel il lui disait que, s'il ne laissait entrer des provisions dans Luxembourg, sa majesté se verrait forcée de convoquer le parlement. Chacun savait quelles seraient les suites de cette mesure; mais personne n'en était plus convaincu que son altesse royale, que ce flux et reflux continuel mettait dans une situation plus pénible que ne l'eût fait un bannissement décidé. Elle était obligée de se tenir continuellement en garde contre la malice de ses ennemis, et de réfléchir aux moyens de récompenser la fidélité de ses amis, de rentrer en bonne intelligence avec ceux qui étaient tièdes, sans désobliger ceux qui montraient plus d'ardeur; de se faire de nouveaux amis, et d'empêcher les anciens de l'abandonner; mais ce qui l'embarrassait le plus, c'est qu'elle ne savait réellement pas, dans des temps aussi difficiles, quelle était la marche à suivre et celle à éviter.

Jusqu'à ce moment, la plus légère apparence de la convocation d'un parlement avait été regardée comme un argument sans réplique, pour continuer l'exil de son altesse; et, cette convocation paraissant, à cette époque, indispensable, vu la promesse du roi et la conduite des Français, les espérances du duc se trouvèrent réduites au plus bas point, quand, par je ne sais quelle in-

constance dans les jugements des ministres, et par quelle fantaisie capricieuse, ils furent sur le point de le rappeler au moment où il s'y attendait le moins.

Il paraît que M. Seymour dit au roi que, s'il souffrait que le parlement s'assemblât sans que le duc y fût présent, sa majesté renoncerait à tous les avantages qu'elle avait acquis, et se perdrait elle-même avec la monarchie; il ajouta que toutes les adresses présentées, depuis peu, par les royalistes, pour soutenir les droits de la couronne et la succession légitime, indiquaient clairement le désir de voir revenir le duc, et que si ce retour n'avait pas lieu, tous les honnêtes gens seraient abattus et découragés.

Ces raisons n'étaient pas sans fondement, mais le véritable motif de M. Seymour était son salut et celui des autres ministres. Il considérait l'accord qui régnait entre leurs ennemis, et la désunion qui s'était, au contraire, mise entre eux, tant pour les opinions que pour les actions. Jamais, pensait il, les factieux, qui suivaient avec fermeté un plan uniforme, n'oublieraient les conseillers qui avaient su jusqu'alors déjouer leur malice. Joignant à cela les intrigues des femmes et l'humeur inconstante du roi, les ministres furent convaincus que, sans le duc, ils retomberaient bientôt dans leur néant primitif; que lui seul pouvait les protéger, et em-

pêcher le roi de reculer à la première difficulté.

En conséquence, milord Halifax écrivit lui-même à son altesse royale, disant que c'était avec un extrême regret qu'il avait souvent différé d'opinion avec elle, et qu'il s'était vu forcé de ne pas obéir en tout à ses ordres; mais qu'il se sentait enfin heureux de pouvoir l'assurer que rien ne lui paraissait plus raisonnable que d'accéder aux désirs du duc, qui, par conséquent, pourrait assister à l'ouverture du parlement, et répondre aux inculpations qu'on aurait l'insolence de lui adresser.

Le roi ne se laissa pas facilement amener à leur opinion; car il craignait que, si le parlement venait à accuser le duc, il aurait de la peine à éviter de le faire arrêter, ce qui serait encore pis que de le laisser où il était; mais ils répondirent qu'il n'y avait pas grand danger que la Chambre des Communes se permît une conduite aussi hardie; et que, quand même elle s'y déciderait, celle des Pairs ferait, sans doute, une grande différence entre le frère du roi et un de leurs propres collègues. A la fin, sa majesté, qui désirait réellement ce qui pouvait être à l'avantage du duc, pourvu qu'il n'en résultât aucun préjudice pour elle-même, céda à leurs arguments, et les mouvements des Français faisant regarder la convocation du parlement comme inévitable,

on s'attendit, d'un jour à l'autre, à voir rappeler son altesse.

Quand cette nouvelle arriva à Édimbourg, le duc eut de la peine à y ajouter foi; et il en attendit tranquillement la confirmation, non-seulement parce qu'il ignorait encore la véritable origine de ce changement inattendu, mais parce qu'il avait appris que le roi désirait paraître agir de son propre mouvement; et que, si la chose ne se faisait d'elle-même, elle ne se ferait pas du tout. Cependant ce projet, qui s'était élevé comme un champignon, se flétrit de même; et au bout de quelques jours, il n'en fut pas plus question que s'il n'avait jamais existé.

Ce retour soudain était dû à milord Halifax, qui raisonnait toujours sur la pointe d'une aiguille : il était d'avis, à la vérité, que le duc revînt pour l'ouverture du parlement, mais pas un instant plus tôt. On lui représenta qu'en revenant de cette manière, son altesse aurait l'air, non de sortir d'exil, mais d'avoir été appelée pour répondre au parlement. Milord Hide et M. Seymour parlèrent vivement à cette occasion; car ils étaient persuadés que le duc faisait mieux de rester où il était, que de revenir de cette façon. Si les choses allaient mal, disaient-ils, ce qui n'était que trop à craindre, on en rejetterait tout le blâme sur lui; et il ne gagnerait, en venant, que de mettre les autres à l'abri du danger,

et de s'exposer à toute la fureur du parti, comme si Dieu ne l'avait fait naître prince que pour qu'il servît de manteau aux fautes des ministres et aux iniquités du peuple. Quoi qu'il en soit, milord Halifax eut tant de crédit sur le roi, que son opinion l'emporta sur celle des autres, et il changea si complétement celle de sa majesté, que mille difficultés furent élevées contre le retour du duc, ce qui fit croire aux autres ministres que ce lord avait formé quelque nouveau projet, ou qu'il était revenu, peut-être, à son ancien désir de popularité. Ce qui rendit cette idée probable, ce fut de le voir, en même temps, se montrer favorable aux dissidents. Enfin M. Seymour se vit obligé d'annoncer à son altesse royale qu'elle allait être de nouveau sacrifiée, et le mécontentement de ce ministre fut si grand, qu'il quitta la cour d'une manière assez subite, et se retira à la campagne.

Personne n'avait cependant plus de raison d'être mécontent et triste, que son altesse elle-même ; car, outre qu'elle voyait ses espérances déçues, ses amis quittaient la lice, et elle ne savait comment faire pour conserver l'union entre eux. D'un côté, milord Halifax faisait mille protestations pour démontrer que ce qu'il en avait dit n'avait été que pour empêcher que le retour de son altesse n'eût lieu dans un moment défavorable. Il espérait, disait-il, n'avoir rien

perdu dans la bonne opinion de son altesse, pour avoir donné aussi franchement son avis; son zèle à la servir étant toujours le même. D'un autre côté, milord Hide voyait ces manœuvres avec peine, et M. Seymour était mécontent de tous deux. Tous ces embarras augmentèrent les chagrins du duc; et, tandis qu'ils rendaient sa présence plus nécessaire que jamais, elle était devenue, par d'autres motifs, presque impossible. Pour mettre le comble aux dangers qu'il courait, les craintes, du côté de la France, augmentèrent, et les Espagnols ainsi que les Hollandais pressèrent si vivement le roi de convoquer le parlement, que sa majesté ne sut pas à quoi se décider.

La promesse que sa majesté avait faite d'appeler un parlement, dans le cas où le roi de France commettrait des actes d'hostilités, la gênait excessivement; car c'était un point fort délicat de prouver que le blocus de Luxembourg n'en fût point. Les ministres d'Espagne et de Hollande ne furent aucunement satisfaits de l'offre que le roi de France avait faite, en conséquence du mémoire de sa majesté, de laisser entrer cinquante voitures de blé dans la place.

Ils étaient tellement convaincus, qu'il n'y avait de sûreté pour eux que dans un parlement, qu'ils déclarèrent qu'ils préféraient perdre Luxembourg, plutôt que de renoncer à sa convoca-

tion. Le roi, ne voyant plus aucun moyen de s'en dispenser, résolut d'en user, avec cette assemblée, comme il convenait à un souverain, et de la dissoudre à la première proposition qu'elle ferait contraire à la prérogative. Il balança quelque temps sur le lieu qu'il indiquerait pour la réunion; et il se décida enfin pour Cambridge, afin que, dans les intervalles des affaires, il pût être à portée du lieu de ses plaisirs, et il attendit après cela, avec impatience, la réponse que le roi de France ferait à la note que les ministres d'Angleterre et de Hollande devaient conjointement lui présenter.

Mais, au lieu de donner une réponse à cette note, on dit à l'envoyé de sa majesté, qu'elle ne pouvait pas être reçue de la manière dont elle était présentée; que le roi très-chrétien ne pouvait empêcher les princes et les états de former telles ligues qu'ils jugeraient convenables, pourvu que ce ne fût pas contre lui et dans sa propre cour; qu'ils pouvaient, en conséquence, proposer, chacun séparément, ce qu'ils avaient à dire, et qu'on leur répondrait. Il n'y avait rien à redire à cette observation, et il fallut envoyer la note, sous une nouvelle forme, au ministre de sa majesté, qui alors reçut pour réponse, que les Français renonçaient à toutes leurs prétentions, sur les pays que les Espagnols possédaient à cette époque, pourvu que

Luxembourg leur fût remis sous trois mois.

Quand on communiqua cette réponse aux ambassadeurs de Hollande, ils se mirent dans une grande colère, et firent usage d'une foule d'expressions offensantes, même contre la personne du roi, qu'ils accusèrent de s'être laissé gagner par la France, et d'avoir rompu sa promesse, en ne convoquant pas le parlement, de la part duquel il n'y avait rien à craindre, si ce n'est quelque léger désagrément pour le duc d'York, dont il paraît que ces messieurs faisaient peu de cas. Le roi leur dit qu'il ne voyait aucun motif pour cette convocation, puisque la France faisait des propositions qui n'étaient pas déraisonnables, et qui pouvaient servir de base à la paix. Il les pria donc de faire part de ces propositions à leur maître, et de s'abstenir jusqu'alors d'observations inutiles.

Quand ils virent que le roi avait trop de confiance dans la justice de sa cause pour changer d'avis, et trop de fermeté pour se laisser effrayer, ils devinrent un peu plus doux, et avouèrent qu'en effet on pouvait espérer de conclure un traité ; mais que le succès serait bien plus assuré, si le parlement était assemblé pendant les négociations : ils ne se relâchèrent donc point dans leurs sollicitations. Les efforts que l'on faisait, tant en Angleterre qu'au dehors, pour forcer le roi à une chose qui lui déplaisait, la lui rendirent

plus pénible encore, et il en voulut beaucoup à ceux qui l'avaient engagé à faire la promesse conditionnelle qui lui causait tant d'embarras. Il fut encore plus mécontent du prince d'Orange, dont les intrigues, et le dernier voyage qu'il avait fait en Angleterre, avaient causé tous ces troubles. Il y eut même des états qui assurèrent à l'envoyé du roi, que les sollicitations des ministres hollandais pour la convocation du parlement, avaient été dictées par ce prince et par les états de deux ou trois provinces; que c'étaient encore eux qui avaient fait la dernière réponse au roi, sans en donner avis aux autres, qui n'y auraient jamais consenti. Sa majesté trouva moyen de faire sentir à la fin au prince d'Orange, que ses ruses n'étaient que des toiles d'araignées, trop faibles et trop transparentes, pour enchaîner ou aveugler le monde, et qui ne pouvaient contribuer ni à son avantage personnel ni à la paix générale de l'Europe, qu'il prétendait avoir si fort à cœur.

Cette inconstance dans les conseils ne changeait en rien la situation du duc : car il prévoyait que, soit que le parlement s'assemblât ou non, on trouverait toujours quelque raison d'état pour empêcher son retour, ou du moins pour le différer, ce qui revenait au même. Il n'avait plus d'espoir, parce qu'il voyait qu'il n'y avait presque personne sur l'amitié de qui il pût

compter; la plupart des ministres ne songeant qu'à leurs intérêts, et consultant toujours des mesures prudentes et timides; aussi n'y en eut-il aucune qui tournât à l'avantage du duc; et il bornait son espoir à passer le reste de sa vie dans un honorable exil, seule récompense de son respect, de son obéissance et des services signalés qu'il avait rendus, quand un accident imprévu le ramena à la cour, par le moyen de la personne de la part de qui il s'y attendait le moins; ce ne fut pas non plus pour l'intérêt du duc qu'elle agit; et si son altesse n'avait profité de l'occasion avec une incroyable adresse, elle lui eût échappé comme toutes les autres.

Pour conclure, ce fut la duchesse de Portsmouth qui, sans le vouloir, mit fin à l'exil du duc, exil si long et si peu mérité, ainsi qu'à l'embarras et aux inquiétudes du roi, qui, sans les secours et les conseils de son altesse royale, n'aurait jamais pu remporter une victoire aussi complète sur les esprits implacables qui l'obsédaient.

Personne ne doutait que le pouvoir de cette dame n'eût été assez grand pour faire rappeler le duc plus tôt, si elle l'avait voulu; mais jusqu'alors, ce pouvoir avait été employé contre son altesse, et en quelque sorte contre le roi lui-même. Tant qu'elle avait craint le triomphe des rebelles, elle avait fait de grands efforts pour

réconcilier le duc de Monmouth avec le roi, et avait eu de fréquentes entrevues avec Shaftsbury, lord Howard d'Escrick, etc. Milord Sunderland, après avoir été démi de ses emplois, ne cessa d'aller la voir tous les jours, jusqu'à ce que le roi défendît positivement à la duchesse de le recevoir ; enfin, le mécontentement qu'elle inspira à sa majesté alla si loin, qu'ils se seraient peut-être brouillés, si le roi n'avait déjà publiquement reconnu son fils, le duc de Richmond.

Quand elle s'aperçut que sa duplicité ne la menait à rien, et que le prétexte de gagner les mécontents ne faisait aucun effet sur le roi, elle se remit à l'ouvrage pour regagner son crédit sur l'esprit de sa majesté, et elle y réussit par ses moyens ordinaires. Quand ce crédit fut de nouveau parvenu au plus haut point, elle résolut d'en profiter pour se mettre à l'abri des événements ; car elle prévoyait que de nouveaux troubles, ou même le temps seul, pourraient l'en priver une seconde fois. Elle songea donc à se procurer une grande somme d'argent, et à la placer dans un pays étranger, afin d'avoir une retraite et une subsistance assurées, dans le cas où le temps redeviendrait orageux en Angleterre.

Les embarras pécuniaires du roi étaient trop grands pour qu'il pût la satisfaire sur ses revenus ; le seul moyen qu'elle imagina, fut donc

de proposer à sa majesté de permettre que le duc lui assurât une rente de cinq mille livres par an pour cinquante ans, à prendre sur les revenus de la poste, et de promettre à son altesse royale l'équivalent sur l'accise héréditaire. Son intention, si elle réussissait, était d'emprunter sur cette rente 100,000 livres, qui formaient la somme dont elle avait besoin. Le duc était trop complaisant pour se refuser aux désirs du roi, et trop persuadé du pouvoir de la duchesse de Portsmouth, pour croire qu'il pût acheter trop cher sa protection. Il répondit donc sur-le-champ que tout ce qu'il possédait venant de sa majesté, était toujours à sa disposition; qu'il était, par conséquent, prêt à faire ce qu'on lui proposait; mais qu'il ne croyait pas que la chose fût possible, à moins qu'il ne fût à Londres pour aviser aux moyens de constituer cette rente. Le duc était persuadé que, du moment que la duchesse de Portsmouth serait convaincue de la nécessité de sa présence, elle remuerait ciel et terre pour le faire revenir.

En attendant, le duc savait très-bien que son apanage était lié de telle manière, qu'il n'y avait qu'un acte du parlement qui pût en aliéner aucune partie. Il prit soin de n'en rien dire à personne, de peur que le roi ne changeât d'avis, ou que la duchesse ne voulût convoquer le parlement, ce qui lui aurait été plus désavantageux que favo-

rable. Heureusement, les hommes de loi que l'on consulta, ne songèrent point à cette difficulté. Ils en imaginèrent d'autres qu'ils trouvèrent plusieurs moyens d'écarter, et ils finirent par en proposer un qui exigeait absolument la présence du duc. Elle pressa donc d'autant plus vivement le roi d'y consentir, qu'elle était, depuis quelque temps, sujette à des douleurs d'entrailles, pour lesquelles on lui avait conseillé les eaux de Bourbonne en France, et elle désirait que cette affaire pût être terminée avant son départ.

Dès ce moment, tous les arguments dont on s'était servi jusqu'alors pour tenir le duc loin de la cour, devinrent décisifs en sa faveur. La décharge même de lord Shaftsbury par un décret d'*ignoramus*, circonstance qui avait si fort arriéré les affaires de la cour, rendait, disait-on, le moment favorable au rappel du duc, puisqu'on démontrerait par-là aux factieux, que le roi n'était point effrayé de leur insolence. Mais sa majesté, qui ne se laissait pas facilement conduire par des gens qui soufflaient ainsi le froid et le chaud, selon que leurs intérêts l'exigeaient, parut moins disposée que jamais à céder sur ce point. Milord Halifax l'avait, d'un côté, menacée de mille dangers, si le duc venait avant l'ouverture du parlement; et, de l'autre, le roi étant bien décidé à ne point le convoquer, son altesse désespérait de

son retour; mais enfin, les importunités de la duchesse surmontèrent tous les obstacles, et le roi promit de rappeler son frère, quand même il n'y aurait point de parlement; en attendant, l'indisposition de cette dame et la saison avancée ne lui permettant pas de différer son départ pour la France jusqu'à l'arrivée de son altesse, elle lui écrivit une lettre pleine de compliments, dans laquelle elle le priait de ne pas négliger ses affaires pendant qu'elle serait absente, et que si, à son retour, le duc n'avait pas encore été rappelé, elle en supplierait le roi à genoux, ce qu'elle n'osait faire alors, crainte de paraître guidée par des motifs intéressés. Ceci semblait contradictoire, puisque le duc ne pouvait rien faire pour elle, à moins qu'il ne fût rappelé d'avance; mais il apprit ensuite qu'on avait décidé qu'il verrait le roi à Newmarket, qu'il y terminerait cette affaire, et qu'il reviendrait ensuite en Écosse, où il devait laisser son épouse et la princesse Anne, pour gages de son retour. Tout étant ainsi arrangé au gré de la duchesse de Portsmouth, elle se mit en voyage pour la France, le même jour que le roi partit pour Newmarket, et le duc vit ses grandes espérances se réduire à un traitement plus cruel que tout ce qu'il avait éprouvé jusqu'alors, puisqu'on ne l'envoyait chercher que pour renoncer à une partie de son apanage en faveur de la duchesse

de Portsmouth, sur laquelle il ne pourrait nullement compter, une fois qu'elle aurait obtenu ce qu'elle désirait. Quoi qu'il en soit, le duc ne fit aucune difficulté, résolu d'accepter ce qu'il pouvait obtenir, et de laisser le reste à sa prudence, quand il aurait eu le bonheur de revoir le roi. Mais l'amitié de sa majesté pour son frère fit plus que l'avarice de la duchesse de Portsmouth. Elle résolut de garder le duc auprès d'elle, et de ne plus le priver de la société, du secours et des consolations d'un frère que son obéissance et sa soumission aux volontés de son souverain, sa constance et sa modération dans les malheurs, lui rendaient à-la-fois plus cher et plus nécessaire. Le roi envoya donc M. Legg à Édimbourg, pour prier le duc de venir le trouver à Newmarket, et ordonna en même temps à milord Hide de lui apprendre que, s'il l'engageait à venir seul, c'était pour éviter les délais; mais que son intention était que le duc l'accompagnât à Londres, où la duchesse, qui était alors enceinte, viendrait faire ses couches.

« Aussitôt que l'exprès arriva, le duc, sans perdre de temps, s'embarqua le 4 mars à bord du yacht *l'Henriette*, qui était prêt à faire voile dans le port de Leith. Il arriva le 10 à Yarmouth, après un voyage difficile, et alla coucher la même nuit à Norwich; il fut bien reçu dans ces deux villes. Le lendemain, il se rendit à New-

market où le roi lui fit l'accueil le plus amical; auquel son altesse royale répondit avec toute la tendresse et l'affection possibles, assurant sa majesté qu'elle la trouverait toujours aussi obéissante qu'elle l'avait été jusqu'alors. Ayant eu, en même temps, des avis secrets que sa majesté serait bien aise qu'il ne se mêlât d'aucune affaire, le duc saisit une occasion favorable, deux ou trois jours après son arrivée, pour dire au roi, qu'aussitôt qu'il lui aurait rendu compte de la situation de l'Écosse, son intention était de s'éloigner entièrement des affaires publiques. Son altesse ajouta que, peu accoutumée à mener une vie oisive, cette résolution lui deviendrait pénible à tenir; mais qu'il n'y avait rien qu'elle ne fît pour contribuer au repos de sa majesté, et pour montrer l'injustice du peuple et les fausses allégations de ses ennemis, qui déjà répandaient que le duc étant de retour, tout l'état allait désormais être gouverné par ses conseils, tandis qu'il avait fermement résolu de ne prendre d'autre part au gouvernement, que celle que sa majesté elle-même lui indiquerait. Le roi se montra fort content de cette déclaration, et dit qu'elle ne pourrait manquer d'assurer le bonheur et le repos de tous deux. Elle confirma sa majesté dans son intention de ramener le duc avec elle à Londres, nonobstant la vive opposition de milord Halifax et de M. Seymour.

» Milord Halifax n'arriva à Newmarket qu'après le duc. Ce seigneur avait, d'un côté, rendu de grands services à son altesse, mais il sentait lui-même qu'il n'avait pas laissé de lui être nuisible en d'autres occasions. » D'après cela, il lui demanda, dès la première entrevue, s'il devait paraître devant elle en criminel ou non; mais le duc le reçut d'une manière si gracieuse, et montra tant de reconnaissance pour ses bons offices et un si grand oubli des mauvais, que milord se rassura et montra une entière satisfaction, quoiqu'au fond il ne changeât ni d'opinion ni de conduite.

« C'était lui et M. Seymour qui dirigeaient alors le conseil des ministres. Ils ne manquaient ni d'esprit ni d'éloquence, et ils faisaient un bon ou un mauvais usage de leurs talents, selon que leur intérêt et leur inclination les y portaient. » Leurs intérêts changeant, leurs avis changeaient aussi; ils avaient désiré la présence du duc pour les protéger contre la fureur du parlement; mais ce danger étant passé, et les clameurs des puissances étrangères étant en grande partie apaisées, d'autres craintes et d'autres jalousies s'élevèrent dans leur ame. Ils craignirent que le duc, malgré sa promesse de ne prendre aucune part aux affaires, ne parvînt pourtant un jour à les éclipser, et que milord Hide ne les privât aussi de la faveur du roi, grace à la protection de son altesse, « qu'il méritait

plus que personne par les services fidèles et constants qu'il lui avait rendus pendant tout le cours de ses malheurs. De sorte que, quoiqu'ils fussent convaincus que la présence du duc était nécessaire pour que le roi persévérât dans les mesures qu'ils avaient eux-mêmes conseillées, ils se laissèrent aveugler par un intérêt mal entendu, et ils firent tous leurs efforts pour que le duc fût renvoyé en Écosse, aussitôt qu'il aurait terminé l'affaire qui l'avait amené à Newmarket. Mais le roi, après avoir revu son frère, n'était plus d'humeur à s'en séparer, et voulant d'ailleurs le dédommager de ses longues souffrances, il prit pour prétexte que l'affaire de la duchesse de Portsmouth ne pouvait se terminer que dans la capitale; et, en conséquence, malgré leurs intrigues et leurs sollicitations, il conduisit le duc avec lui à Londres.

» Aussitôt qu'ils y furent arrivés, le procureur-général reçut l'ordre de dresser les documents nécessaires au transport; mais, après avoir pris toutes les informations et avoir lu tous les actes concernant l'apanage du duc, il découvrit ce que son altesse savait du commencement, c'est-à-dire, qu'un acte du parlement était indispensable pour qu'elle pût valablement aliéner la plus petite partie de son revenu.

» Ce fut là un grand déchet pour la duchesse de Portsmouth et même pour le roi; mais le duc

eut grand soin de ne point dire qu'il eût connu d'avance cette impossibilité dont il avait fait un si bon usage, et qui avait servi à assurer son retour sans toucher à son apanage; ce qu'il n'eût fait qu'à regret, quel que fût son désir d'être agréable au roi. Sa majesté offrait, à la vérité, de la dédommager sur son revenu héréditaire; mais son altesse royale aurait été fâchée de voir le parlement prendre connaissance de ses anciennes dotations, ne sachant point ce qu'il se permettrait de faire du reste, du moment où il aurait disposé d'une partie. Quoi qu'il en soit, les raisons importantes qui empêchaient de convoquer à cette époque le parlement, forcèrent le roi et la duchesse de Portsmouth d'y renoncer, et ils ne purent en vouloir à son altesse, qui s'était montrée prête à faire tout ce qu'on exigeait d'elle. »

Après avoir ainsi profité de la cupidité de la duchesse de Portsmouth, sans compromettre sa fortune, et, s'étant mis à couvert de son courroux, le duc crut n'avoir rien à craindre de son crédit sur le roi, « qui ne fit qu'augmenter, s'il était possible, après son retour de France. Ayant manqué son coup d'un côté, elle résolut de mettre d'autres moyens en usage. On lui avait jusqu'alors soigneusement caché le traité secret avec la France, dont le premier commissaire de la trésorerie et M. Churchill, qui l'avait né-

gocié, avaient seuls connaissance. Elle l'apprit néanmoins, et, dès lors, il ne fut plus possible de résister à ses importunités: quoique ce fonds fût le principal soutien du roi contre la tyrannie du parlement, elle força sa majesté de lui en accorder dix mille livres par quartier, jusqu'à la concurrence d'une somme de cent mille livres sterling. Elle regretta, sans doute, de n'en avoir point eu connaissance plus tôt; car, à la mort du roi, il restait encore un quartier à lui payer. »

Son altesse royale resta avec le roi jusqu'au 3 mai; elle quitta alors Windsor où se trouvait la cour, pour aller chercher la duchesse son épouse, qu'elle avait laissée enceinte en Écosse. Le duc alla par mer sur la frégate *le Glocester*, qui fut accompagnée de plusieurs petits vaisseaux. La frégate fit naufrage par l'ignorance ou la trahison du pilote, le capitaine Ayres, qui fut mis en jugement et condamné. Il paraît que l'intention du pilote était de suivre la route des charbonniers, entre la côte et les bancs de sable; mais les capitaines s'y opposèrent et lui ordonnèrent de prendre le largue; il persista, néanmoins, croyant avoir le temps d'éviter les bas-fonds. Au bout de quelques instants, le bâtiment toucha sur un banc en rade de Yarmouth, où il resta pendant quelque temps. Il aurait pu être sauvé si l'on ne s'était pas trop pressé; mais, aussitôt qu'il se retrouva en pleine eau, il coula à fond,

avec plus de cent personnes qui étaient restées à bord. Aussitôt que son altesse royale eut perdu l'espoir de conserver le vaisseau, elle passa à bord du yacht ; et tels furent, à cette occasion, le respect et la modestie de ceux qui l'accompagnaient, parmi lesquels se trouvaient des personnes de la plus haute qualité, comme les comtes de Perth, de Middleton, etc., que nul ne demanda à l'accompagner, que ceux que son altesse elle-même indiqua. Elle se borna à nommer M. Churchill avec une ou deux autres personnes. Bientôt, cependant, des chaloupes vinrent au secours des naufragés, et toutes les personnes de marque furent sauvées, ainsi que les domestiques de son altesse. On aurait pu même sauver le reste, si les patrons des chaloupes n'avaient eu peur d'approcher du vaisseau, au moment où il allait couler à fond, dans la crainte de s'enfoncer avec lui. Quoi qu'il en soit, ceux qui se virent ainsi abandonnés ne laissèrent pas, bien qu'ils fussent sur le point de périr, de jeter un grand cri de joie, en voyant son altesse en sûreté. Ce trait fait autant d'honneur à l'intrépidité et au zèle des marins anglais, qu'au duc, qui avait su s'en faire aimer à ce point, malgré tous les efforts de ses ennemis pour le leur rendre odieux.

Le duc ayant échappé à ce danger, arriva heureusement en Écosse, où, d'après les ordres du roi, il fit les nominations suivantes. Le lord

Haddo, alors président des sessions, fut fait chancelier ; le comte de Queensbury, lord trésorier, et le comte de Perth, lord grand-juge. Prolongeant le moins possible son séjour, il se remit en voyage avec la duchesse, la princesse Anne et le reste de sa maison. L'accident qui était arrivé au duc n'empêcha pas la duchesse d'aller par mer, car ils avaient, l'un et l'autre, acquis tant d'habitude des dangers et des souffrances, qu'ils se résignaient en tout à la Providence. Les vaisseaux étaient prêts à les recevoir, et, ne voulant rien changer, pour leur convenance personnelle, aux dispositions qui avaient été faites, la duchesse n'hésita pas à s'embarquer. Elle n'aurait pourtant pas manqué de prétextes pour craindre un voyage par mer ; elle était enceinte, et le souvenir de l'accident arrivé au duc devait avoir pour elle les suites les plus funestes, à la plus légère apparence de danger. Les personnes de sa suite furent tellement découragées, que milady Peterborough demanda la permission d'aller sur un autre vaisseau, afin que la princesse ne fût pas témoin de sa frayeur, et que cette vue ne lui causât pas un saisissement dangereux. Le duc partageait ces inquiétudes ; mais le bonheur qu'il éprouvait de revenir à la cour le consolait ; la duchesse, au contraire, n'avait pas les mêmes motifs de satisfaction, tous les séjours lui étant indifférents, pourvu qu'elle fût auprès de son époux.

Ce voyage fut plus heureux que le précédent ; et ils arrivèrent sans acccident, le 27 du mois, à Whitehall, où le roi était venu le même jour de Windsor, au-devant d'eux. Il serait difficile de décider lequel d'entre eux tous éprouva la satisfaction la plus vive de cette réunion. Il est du moins certain que le roi ne fut pas le moins heureux, car, outre la tendre affection qu'il portait à son frère, il avait une grande amitié et une très-haute estime pour la duchesse. Ce n'était pas seulement son mérite personnel qui lui inspirait ces sentiments, mais ses malheurs, plus grands encore que ceux du duc. D'un côté, elle partageait tous ceux de son époux, et ils lui paraissaient légers, à cause de l'amour qu'elle avait pour lui, tandis que, de l'autre, ceux dont elle avait à souffrir en particulier, lui en devenaient d'autant plus insupportables. En un mot, les adversités du duc n'avaient pu encore mettre un terme aux désordres de sa vie ; mais le moment n'était pas éloigné où la duchesse eut la satisfaction de le voir, non-seulement rivaliser de vertus avec elle, mais encore se livrer à une pénitence exemplaire et fervente pour les péchés qu'il avait commis.

Ce qui rendait cette réunion plus agréable encore, c'était le bon état où se trouvaient les affaires du roi. Sa majesté avait enfin pris ces mesures vigoureuses auxquelles le duc la pressait depuis si

long-temps de se décider; elle était enfin convaincue de la vérité de ce que son frère lui avait dit; savoir, qu'il n'était pas possible de faire un accommodement avec cette espèce de gens, et que le seul moyen d'être fidèlement servie dans sa cour et dans son conseil, était de ne pas souffrir qu'on attaquât sa personne, sa dignité ou sa prérogative, ni qu'on détruisît la vie, les libertés et les propriétés de ses sujets, sous le prétexte de les défendre; qu'elle ne devait pas supporter plus long-temps ces attentats sans exemple contre son gouvernement, qui avaient si fort encouragé les méchants et effrayé les bons; qu'elle devait, au contraire, protéger ses amis, si elle désirait de les conserver, personne n'osant, d'ordinaire, aller plus loin que son chef. Le duc seul était, à quelques égards, une exception à cette règle; car, quoiqu'il fût persécuté, banni, abandonné, il ne se contenta pas de suivre le roi, mais il le devança dans tout ce qu'il croyait avantageux pour ses intérêts, en conservant pourtant une conduite assez prudente pour que sa majesté n'eût pas à se plaindre d'un zèle indiscret de sa part. Ce fut ainsi que par la manière dont il gouverna l'Ecosse, il donna l'exemple d'un système qui mit le roi en repos pour le reste de ses jours, du moment où il jugea convenable de l'adopter lui-même. Il avait souvent dit à sa majesté que le souvenir des malheurs du règne de

son père, était encore si présent à tous les esprits, qu'on s'étonnait de ce qu'une personne prudente pût commettre les mêmes erreurs, et se laisser tromper par les mêmes ruses. Les écueils contre lesquels Charles Ier s'était brisé, étaient devenus si visibles, que si sa majesté y échouait aussi, elle inspirerait plus de mépris que de compassion.

Quand le duc fut de retour auprès de sa majesté, il chercha, autant que sa promesse de ne point se mêler des affaires le lui permettait, à la soutenir dans le système qu'elle avait adopté. Par ce moyen, le roi sut si bien abattre les ennemis du gouvernement, qu'ils ne furent plus connus sous aucun autre nom que sous celui de rebelles. Ce fut encore ainsi qu'il fit plier l'opiniâtreté des citoyens de Londres, et qu'il remporta la victoire, lors de l'élection des shériffs, nonobstant la résistance tumultueuse des factieux, qu'il força dans leurs derniers retranchements, c'est-à-dire, dans les jurys d'*ignoramus*, derrière lesquels ils s'étaient si long-temps cachés, et d'où ils pouvaient porter leurs coups, sans craindre ni rougir.

Quand les choses en furent venues à ce point, milord Shaftsbury chercha, par les plus grandes soumissions, à obtenir le pardon du duc. « Le message était un peu équivoque; ce qui engagea son altesse à lui répondre qu'elle le connaissait

trop bien pour se fier à lui en ce qui la regardait personnellement; mais que, s'il voulait faire au roi les soumissions convenables et donner des preuves d'une véritable conversion, elle lui prêterait volontiers la main; que, quoiqu'elle le regardât comme son plus grand ennemi, elle était prête à pardonner et à oublier même les injures qu'elle avait reçues, pourvu qu'il consentît à devenir un fidèle et loyal sujet de sa majesté. »

En attendant, il paraît que les protestations de ce lord n'étaient pas des plus sincères, car cette affaire en resta là. « Les autres commencèrent aussi à songer à leur salut. Le duc de Monmouth balança un peu, et milord Sunderland, qui était d'un caractère plus accommodant, et qui, en conservant ses liaisons avec la duchesse de Portsmouth, avait trouvé moyen de ne pas quitter tout-à-fait la cour, fit usage de tout son crédit, lors du retour de cette dame, pour recouvrer sa place. » Il avait songé à faire des démarches à ce sujet, du moment où il s'était aperçu que la faction commençait à décliner. Il s'en était ouvert à milord Hide, pendant que son altesse était encore en Écosse, et avait exprimé le désir de se réconcilier avec elle. Il avait accompagné sa demande de toutes les expressions imaginables de regret pour ce qui s'était passé, et de mille promesses d'amendement pour l'ave-

nir, offrant comme une preuve de sa sincérité, la résolution qu'il avait prise de s'adresser à son altesse avant d'en avoir parlé au roi. Milord Hide sentait que le duc faisait bien d'encourager ceux qui montraient du repentir, mais il ne croyait pas que la prudence permît de se fier à un homme aussi perfide. Il répondit qu'il n'oserait faire une proposition semblable à son altesse durant son absence, mais qu'aussitôt qu'elle serait de retour, il lui en ferait part, et y joindrait tous les bons offices dont il était capable. De cette manière, sans engager en rien son altesse, il soutenait l'espoir du lord. Celui-ci se soumit à ces conditions, et promit que, dans l'intervalle, il ne ferait aucune démarche auprès du roi. Milord Hide ne laissa pourtant pas d'en écrire au duc, de qui la réponse s'égara. Cette circonstance causa quelques inquiétudes et même des soupçons, car il est à remarquer que ce fut la seule lettre qui se perdit pendant tout le temps que son altesse resta en Écosse.

Quand la duchesse de Portsmouth fut revenue, il n'eut plus besoin de se servir du crédit de son altesse. Il avait toujours été le favori de cette dame, et les bontés qu'elle avait eues pour le duc, commençaient à se refroidir. Elle avait obtenu sans lui l'argent qu'elle désirait; et, quoiqu'elle n'eut aucun reproche à lui faire, elle se sentait piquée de ce qu'on lui avait fait, pendant

si long-temps, un secret du traité avec la France. Elle craignait que la présence du duc à la cour ne contribuât à la tenir dans l'ignorance sur d'autres objets encore. « Elle avait aussi observé que le roi et le duc avaient de longues et fréquentes conférences ensemble; elle en conclut qu'ils traitaient des affaires de l'état, quoique ce ne fût réellement que de celles de la religion: car, depuis quelque temps, le roi avait commencé à sentir des scrupules. Tout cela fit craindre à la duchesse que le duc, en dépit de sa promesse, ne se tînt pas aussi tranquille qu'il l'avait dit, et elle chercha, en conséquence, à reprendre le maniement des affaires, ou du moins, à le remettre entre les mains de ses créatures. C'est ce qui l'engagea à faire les plus grands efforts pour faire rentrer lord Sunderland en grace; et le duc se trouvait dans une position trop embarrassante pour oser s'y opposer. Il ne se mêlait réellement, du reste, d'aucune autre affaire que de celles d'Écosse. Enfin, malgré tout ce que milord Halifax fit pour l'empêcher, rien ne put résister à ses importunités, et milord Sunderland fut fait secrétaire d'état, en place de lord Conway, qui l'avait autrefois remplacé lui-même. » Par ce moyen, la duchesse de Portsmouth ne désespéra plus de rien, fût-ce même de renvoyer le duc. Elle commença effectivement à s'en occuper; et, si sa majesté avait vécu

plus long-temps, il est probable qu'elle y aurait réussi.

Le désir que pouvait avoir le duc de Monmouth de suivre cet exemple ne fut pas assez fort pour résister aux sollicitations des amis qu'il avait parmi les factieux. « Tout ce que les prières réitérées de la duchesse de Monmouth purent faire, ce fut d'obtenir pour elle-même de dire au roi que, si sa majesté voulait pardonner les erreurs de son époux, il promettrait de ne plus se lier qu'avec les personnes que le roi lui indiquerait. A peine le duc eut-il accordé cette permission à son épouse, qu'il s'en repentit, et, le lendemain, il lui dit qu'elle pouvait parler au roi, si elle le désirait, mais qu'elle ne devait l'engager à rien, et sur-tout ne rien avancer que comme des suppositions de sa part. Il y a apparence qu'il craignait qu'on n'exigeât de lui plus qu'il ne voulait accorder; de sorte qu'elle eut beau le presser, elle ne put en obtenir rien de plus. Quoi qu'il en soit, le seul bruit de cette affaire alarma tous les partis : les amis de son altesse craignant qu'une feinte réconciliation ne mît le duc de Monmouth en état de faire beaucoup de mal ; et les factieux ne voulant pas perdre le principal instrument de leurs desseins. Aussi, à la première réunion qu'ils eurent, les lords Shaftsbury et Russell, M. Montagu et d'autres, lui parlèrent de ce qu'ils avaient entendu dire, et il les assura

qu'il n'avait aucune intention de se réconcilier avec la cour; qu'il ne pouvait pas empêcher les discours et les vœux de sa femme ; et, pour les convaincre de la sincérité de son attachement à leur parti, il alla faire une tournée dans le comté de Chester et dans les provinces circonvoisines, afin d'y jeter, pour l'avenir, les semences de l'insurrection. » Il obtint, dans un petit nombre d'endroits, quelques acclamations forcées de la part de la populace, mais rien que des insultes dans les autres; de sorte que ce voyage ne fut utile ni à lui, ni à son parti.

En attendant, le roi remportait tous les jours de nouveaux avantages sur ces prétendus patriotes. Il fit mettre à l'amende les shériffs de Londres et quelques autres des plus ardents séditieux, et finit par subjuguer entièrement cette cité opiniâtre et rebelle, en attaquant sa charte et ses franchises par un *quo warranto:* après des débats longs et solennels devant la cour du banc du roi, ces priviléges furent remis à sa majesté. Le duc commença aussi à demander compte à ses ennemis de leurs procédés; et, quoique son caractère le portât naturellement à la clémence, il crut devoir les effrayer en faisant un exemple du shériff Pilkington. Celui-ci avait dit, lors du retour du duc, que son altesse, après avoir mis le feu à la ville, revenait pour en égorger les habitants. Il fut mis en accusation le 8 mai, et

deux *aldermen* ayant attesté qu'il avait réellement tenu ce discours, la cour adjugea à son altesse royale cent mille livres sterling de dommages et intérêts.

Il ne manquait plus rien alors à la tranquillité du roi, que de jouir encore de l'assistance du duc dans les soins du gouvernement. « Aussitôt qu'ils furent revenus de Newmarket, sa majesté fit part à son frère de l'intention où elle était de l'admettre de nouveau dans le comité des affaires étrangères, et de le consulter, non-seulement sur ce qui regardait l'Écosse, mais encore sur tous les autres objets. Si elle désirait de différer pendant quelque temps sa rentrée au conseil, c'était uniquement, disait-elle, pour voir le parti que les puissances étrangères prendraient à l'égard de la paix ou de la guerre, afin que, si elle se voyait forcée à quelque mesure désagréable au peuple, on n'en rejetât pas la faute sur le duc. Cependant la découverte d'une affreuse conspiration qui avait, à la vérité, manqué en partie, mais qui n'en restait pas moins suspendue sur leur tête, hâta la rentrée du duc dans les affaires; mesure qui était devenue indispensable pour sa sûreté et pour celle du roi. »

Le roi avait, pour ainsi dire, exorcisé ces esprits malins dont il était depuis si long-temps possédé; mais comme d'ordinaire ils ne quittent un corps dont ils se sont une fois emparé, qu'avec

des efforts et des convulsions terribles, ainsi les factieux, pour mettre le comble à leurs méchancetés, formèrent l'horrible complot de renverser le gouvernement, et d'assassiner à-la-fois le roi et le duc. Parmi les préparatifs nécessaires à l'exécution de leur exécrable projet, se trouva le soin de réunir un grand nombre d'armes et d'autres objets, dans une maison appelée *Rye-House*, qui appartenait à l'un des conspirateurs, et qui était située sur la route de Newmarket à Londres. C'était là que le projet devait s'effectuer, au moment où le roi rentrerait à Londres avec le duc. Mais un incendie qui arriva à Newmarket ayant avancé de quelques jours le départ de sa majesté, la conspiration fut heureusement déjouée, parce qu'elle n'était pas encore tout-à-fait prête; cette circonstance sauva le roi et son frère de l'attentat le plus barbare que la malice des hommes pût inventer.

Ce ne fut que vers la fin de la session de la Trinité, que l'on reçut quelque avis de cette conspiration; et il est affreux de penser que, quoique tant de personnes en eussent connaissance, il ne s'en trouva aucune que de justes remords remplissent de compassion pour le roi et pour son altesse royale, et portassent à leur découvrir le danger qu'ils avaient couru, et qui les menaçait encore. « A la vérité, vers la fin du mois d'avril, le duc de Monmouth s'adressa à la

duchesse de Portsmouth, afin d'obtenir par elle la permission de voir le roi, et de lui faire sa soumission. Peut-être avait-il intention de découvrir le complot; mais si, en effet, il a eu ces remords, il n'en a été que plus coupable pour avoir pu résister à cette inspiration, et retomber dans son premier endurcissement. Il est de fait qu'il ne parla de rien; jusqu'à ce qu'un nommé Keeling révélât le projet, qui ne tarda pas à être approfondi. »

Le comte de Shaftsbury, qui, le premier, avait allumé ce grand incendie, n'eut ni le courage ni la patience d'en attendre l'explosion. Il fut tellement abattu par quelques légères contrariétés, qu'après s'être plaint de ce que la conspiration avait été confiée à trop de personnes pour que le secret pût être gardé, et à un trop petit nombre pour en assurer l'exécution, il choisit le 19 novembre, jour fixé pour une insurrection générale, et descendit le fleuve, accompagné de Walcot et de Ferguson, avec lesquels il se rendit en Hollande. Sa position était changée depuis le temps où il se sentait si bien protégé par les jurys d'*ignoramus*, et où il se vantait avec arrogance de faire sortir le roi du royaume, avant d'en sortir lui-même : aujourd'hui il ne donnait pas même à ses projets criminels le temps de mûrir. Son départ ne découragea pourtant pas les autres esprits séditieux, tels que le duc de

Monmouth, le comte d'Essex, lord Gray, lord Howard d'Escrick, lord Russell, le colonel Algernon Sidney, MM. Jean Hampden, Armstrong, Romsey, Rumbald, Sheppard, Walcot et Ferguson : ces deux derniers ne tardèrent pas à revenir de la Hollande. Toutes ces personnes furent impliquées, les unes dans les insurrections, les autres dans les projets d'assassinats ; d'autres enfin dans tous les deux. Ils continuèrent leurs conférences coupables, et établirent un conseil de six membres, qui devait avoir la direction générale, avec plusieurs conseils inférieurs. Ils ne cessèrent de s'assembler pour organiser une grande insurrection, dans laquelle on assure que quarante mille personnes étaient engagées. Ils discutaient aussi entre eux la manière dont il fallait s'y prendre pour assassiner le roi et le duc. Tantôt ils étaient pour le parc de St.-James, d'autres fois pour la rivière, pour Hampton-Court, pour Windsor ou pour la Comédie ; ils se décidèrent enfin pour Rye-House ; et, quoique tout semblât indiquer que la Providence veillait sur le roi et sur le duc, ils ne changèrent pas pour cela de dessein ; ils s'y confirmèrent bien plutôt par le rapport que leur fit Rumbald, qui, en arrivant de Rye-House, leur apprit que le roi et le duc y avaient passé presque sans suite. Ils continuèrent donc à se réunir, et discutèrent plus librement que jamais ; telle était même leur horrible

cruauté, qu'ils se permettaient souvent des plaisanteries sur leur affreux projet; ils résolurent que tous les officiers de l'état, les conseillers privés, les juges accompagneraient leurs princes dans ce massacre. Enfin, tous ceux que l'on supposait être véritablement attachés au roi ou au duc furent insérés dans cette liste sanglante. Personne ne fit la moindre difficulté ; le seul embarras qu'ils éprouvèrent, fut de décider ce qu'ils mettraient en place du gouvernement qu'ils voulaient renverser, et, sur ce point, les Écossais et les Anglais furent au moment de se diviser. C'était donc ainsi qu'ils préparaient, dans l'obscurité, leurs perfides desseins, quand ils furent dénoncés le 4 juin. La justice ne tarda pas à les atteindre; mais il faut avouer qu'elle fut aussi accompagnée d'une bien grande clémence.

Il est inutile d'entrer dans des détails sur cet exécrable complot, dont l'histoire a été écrite avec tant d'exactitude et d'élégance, par l'évêque de Rochester. Il est bon de remarquer seulement que la conviction incontestable et même les aveux volontaires de plusieurs des conspirateurs, la qualité irréprochable des témoins, parmi lesquels s'est trouvé un membre de la noblesse, les innombrables témoignages et pièces à l'appui, le suicide de milord Essex, le jour même de la condamnation de milord Russell, toutes ces preuves sont bien autrement claires que les dé-

positions contradictoires de quelques misérables scélérats, qui servirent seules de fondement au prétendu complot papiste, nié, jusque sur l'échafaud, par tous les accusés, à l'appui duquel on ne produisit pas un seul écrit, et auquel le roi lui-même n'a jamais ajouté foi.

Quoi qu'il en soit, la générosité du roi, qui, d'un côté, le mettait en garde contre de nouvelles conspirations imaginaires, et qui, de l'autre, ne lui permettait pas de croire qu'aucun de ses sujets pût former contre lui un dessein aussi noir, l'empêcha, dans le premier moment, de prêter toute l'attention qu'elles méritaient aux révélations qu'on lui fit. C'est ce qui donna le temps aux chefs de prendre l'alarme, et de se sauver au-delà des mers. Le duc de Monmouth avait commencé par se cacher; mais le roi ayant rendu une proclamation contre lui, il fut forcé, pour sa sûreté, de faire une démarche à laquelle son cœur ne l'aurait pas porté. Il écrivit donc au roi, et lui demanda, de la manière la plus humble, pardon pour toutes ses fautes, disant qu'il avait une telle horreur des crimes qu'il avait commis, qu'il préférait la mort aux reproches de sa conscience. Enfin il pressa si vivement, que le roi n'y put résister, et lui accorda une entrevue dans les bureaux de M. le secrétaire Jenkins, qui s'était retiré. « Le duc de Monmouth, resté seul avec le roi, avoua

qu'il était instruit de toute la conspiration, à l'exception du projet d'assassinat, dont il déclara n'avoir eu aucune connaissance. Il ne contredit rien de ce que milord Howard avait dit, si ce n'est une circonstance peu importante; il se rappelait fort bien ce que Rumney avait dit au sujet de milord Russell, qui s'était écrié, après que Trenchard l'eut manqué, qu'il mettrait ses bottes, et qu'il irait lui-même à Taunton pour soulever le peuple. Le duc de Monmouth ajouta qu'il était surpris de ce qu'il ne s'était pas présenté plus de témoins pour déposer contre Wildman, puisqu'il avait été un des instruments les plus actifs de la conspiration. Il dit encore que le conseil des six avait donné quinze livres par tête, pour envoyer Aaron Smith en Écosse; que sir William Courtney, sir Drake, et d'autres gentilshommes dans l'Ouest en étaient instruits; que Booth était l'homme sur lequel on se fiait dans le comté de Chester, et sir John Hotham dans celui d'York; il avoua qu'il avait visité les gardes, lorsqu'il avait été question de les surprendre; que le docteur Owen, M. Mead, et tous les principaux ministres non-conformistes avaient trempé dans la conspiration; que le major Hurst, de Chichester, s'était chargé de surprendre Portsmouth, ce qui ne devait pas offrir de difficulté, vu que les gardes s'enivraient toutes les nuits. Le roi lui ayant demandé si les conspi-

rateurs avaient des intelligences parmi les gardes du corps ou à la cour, il répondit que non. Il dit que le véritable motif du voyage de Monro et de sir John Cockram, avait été d'arranger les affaires, de façon que le soulèvement en Écosse eût lieu en même temps qu'en Angleterre; que Rowallen Baily et d'autres Écossais puissants s'étaient engagés dans le complot, et qu'ils se plaignaient de manquer d'armes et non de bonne volonté. Milord Argyle devait venir au secours des gens de l'ouest, qui avaient résolu de surprendre le château de Sterling par une vieille porte qui donnait du côté de Ballinquith, et qui, à ce qu'ils disaient, n'était pas bien gardée. Ils devaient introduire quarante à cinquante hommes dans la ville d'Édimbourg, et s'emparer des personnes du chancelier et du trésorier de la ville. »

Son altesse royale prit soin de mettre par écrit tous ces détails, et elle y mit d'autant plus d'exactitude, qu'aussitôt que le duc de Monmouth eut obtenu sa grace, il recommença à se lier avec ses factieux amis. Il ne se contenta pas de la bonté du roi, qui l'avait exempté de déposer contre eux; mais il voulut encore leur servir de protecteur. Le fait est qu'ils s'étaient tellement emparés de son ame inconstante, qu'ils ne tardèrent pas à renverser toutes ses bonnes intentions. Il avait

laissé entre les mains de sa majesté une lettre, dans laquelle il avouait tout ce qu'il savait de la conspiration. Le roi la lui avait demandée, non-seulement pour qu'elle servît de garantie contre lui, mais encore pour la satisfaction du public, tant il était difficile d'étouffer les suggestions de ces hommes perfides, sur les faits les plus simples. Le duc de Monmouth ne tarda pas à faire tous ses efforts pour la ravoir; et le roi voyant l'importance qu'il y mettait, lui dit qu'il ne voulait pas la garder contre son gré, et la lui rendit. Aussitôt qu'elle lui eut été remise, il changea de nouveau de langage, et nia tout ce qu'il avait dit. Par ce stratagème, il s'était lavé aux yeux de la loi et avait sauvé sa tête, sans mettre en danger celles des autres; mais son ingratitude fut si grande, qu'il ne fit usage de la clémence du roi, que pour recommencer de plus belle le cours de sa désobéissance. « Le roi fut très-fâché de voir qu'on abusât ainsi de sa bonté; mais tout ce qu'il put faire, ce fut de le bannir de la cour; en conséquence, il se retira secrètement, accompagné d'un gentilhomme et d'un domestique, et s'étant embarqué à Greenwich, dans un bateau pêcheur, il arriva peu de temps après en Zélande.

» Avant son départ, quelques personnes voulurent l'engager à aller servir l'empereur en Hongrie; mais il répondit que cela l'éloignerait

trop de l'Angleterre. Il se rendit donc à Bruxelles, d'où il alla en Hollande, et vit le prince d'Orange. Il avait prétendu qu'il lui suffirait d'un quart d'heure d'entretien, pour satisfaire ce prince; et, soit qu'il ait réussi ou non, il est certain que le prince d'Orange ne donna pas une grande marque de respect envers le roi ni envers le duc, en acceptant la visite d'un homme qui avouait avoir pris part à une aussi horrible conspiration contre tous les deux, et qui ne cessait d'employer tous les moyens pour conserver son crédit auprès des factieux, et ses vaines prétentions sur la couronne. Le duc entretint vivement son gendre à ce sujet, lui disant de ne pas ajouter foi aux discours d'un homme qui niait d'une manière infâme ce qu'il avait solennellement déclaré, et de ne pas donner d'encouragement à celui qui avait cherché à les faire périr et à remplir le royaume de sang et de confusion. » Mais les liens de l'honneur et du devoir s'accordaient mal avec les noirs desseins du prince; aussi ne cessa-t-il d'encourager le duc de Monmouth qui, par conséquent, ne perdit pas l'espérance, quoiqu'il apprît chaque jour la condamnation et la mort de quelqu'un de ses adhérents.

Par la découverte et la punition des chefs de la conspiration, sa majesté était enfin parvenue à écraser ces serpents qui, depuis si long-temps,

infestaient son trône. Elle eut alors le loisir de songer à l'affermir par des alliances étrangères, et l'on traita, en conséquence, du mariage de la princesse Anne et du prince George, frère du roi de Danemarck. On ne saurait donner de plus grande preuve de la répugnance du duc à forcer les consciences en matière de religion, que sa soumission aux désirs du roi, en accordant sa seconde fille à un prince protestant, la conduite du prince d'Orange ne devant pas beaucoup l'encourager à chercher un autre gendre dans cette religion. Mais jamais le duc ne balançait sur un ordre, ou même un simple désir du roi, pourvu qu'il ne fût pas directement opposé à la loi de Dieu. Le mariage fut célébré le 28 juillet; et bientôt le roi, pour récompenser l'obéissance de son altesse royale, lui rendit ses anciennes places de grand amiral et de conseiller privé. On lui fit aussi une espèce de réparation, pour les calomnies qu'on avait répandues contre lui, en faisant déclarer Oates coupable de *scandalum magnatum* et de parjure. Le roi, pour plaire au duc, étendit plus loin sa clémence; toutes les personnes emprisonnées pour le prétendu complot d'Oates, furent mises en liberté sous caution; « et l'on prépara en leur faveur une amnistie générale, qui ne fut retardée que par quelques formalités indispensables. »

Jamais, depuis la restauration, la position du roi n'avait été aussi favorable que dans ce moment. Ses ennemis étaient abattus, et il avait à côté de lui le duc, son frère, qui, toujours infatigable, l'aidait à supporter le poids des affaires, que son indolence naturelle lui rendait pénible. Son altesse royale savait, à cet égard, se conformer si bien à l'inclination de sa majesté, qu'elle n'éprouva jamais aucune jalousie du pouvoir qu'elle lui avait confié; et le duc réussit si bien à établir le repos du roi dans l'intérieur, et sa réputation au-dehors, que tout lui promettait des jours tranquilles, pendant lesquels il jouirait du fruit de ses peines, dont le souvenir ajoutait un nouveau charme au bonheur actuel; mais tout-à-coup il plut à Dieu de montrer que les projets des hommes sont bâtis sur le sable, en appelant à lui le roi, dans le moment même où il venait de vaincre ses ennemis cruels et rusés, qui en avaient si souvent voulu à sa vie.

« (1) Ce fut le 2 de février que le roi eut une violente attaque d'apoplexie, en sortant de son cabinet, où il était resté quelque temps avant de s'habiller. Le duc en fut averti sur-le-champ; mais avant qu'il fût arrivé à la chambre du roi, un docteur, nommé King, qui se trouvait par

(1) Cette relation de la mort du roi est tirée textuellement des Mémoires du duc d'York.

hasard dans le palais, fut appelé, et lui tira du sang. Après cela, par le moyen des remèdes usités en pareils cas, et qui furent administrés par les médecins ordinaires, le roi recouvra ses sens et fut si bien le lendemain matin, que l'on eut de grandes espérances de sa guérison; mais le quatrième jour, ces espérances s'évanouirent; les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus de remède, et qu'il était temps de songer à l'autre monde; en conséquence, deux évêques arrivèrent pour remplir leur ministère, et commencèrent à lire les prières des agonisants, dans le livre de la liturgie anglaise. Quand ils en vinrent à l'endroit où l'on exhorte le malade à confesser ses péchés, l'un d'eux, l'évêque de Bath et de Wells, dit au roi, que ceci n'était pas d'obligation; et, après une courte exhortation, il lui demanda s'il se repentait de ses péchés; le roi lui ayant répondu que oui, il demanda si sa majesté voulait prendre le sacrement; ne recevant aucune réponse, il réitéra sa question plusieurs fois, et le roi se borna à dire qu'il avait le temps, et qu'il y songerait.

» Cependant, le duc, qui n'avait pas quitté le chevet du lit de sa majesté, s'apercevant que, malgré les sollicitations de l'évêque, le roi ne voulait point communier, et connaissant ses sentiments en matière de religion, par plu-

sieurs conversations qu'il avait eues depuis peu avec lui, crut le moment favorable pour les lui rappeler; et après avoir prié les assistants de s'éloigner un peu, il dit à sa majesté qu'il était charmé qu'elle n'eût pas changé d'avis sur la religion, depuis la dernière fois qu'il l'avait entretenue dans son cabinet, quand elle avait daigné lui montrer un papier qu'elle avait écrit elle-même sur ce sujet; il demanda alors si le roi désirait qu'on fît venir un prêtre catholique; à quoi sa majesté répondit sur-le-champ : Faites-le, mon frère, au nom du ciel, et ne perdez pas de temps. Puis, réfléchissant aux suites de cette démarche, elle ajouta : Mais ne vous exposez-vous pas trop en le faisant? Le duc, qui ne songeait jamais au danger, quand il fallait rendre au roi un service purement temporel, à plus forte raison lorsqu'il s'agissait de l'éternité, répondit : Quand il devrait m'en coûter la vie, sire, je vais vous en amener un. Il passa alors dans la pièce suivante, et n'y voyant pas d'autre catholique qu'il pût envoyer que le comté de Castelmachlor, il le chargea de cette commission. Celui-ci fit avertir plusieurs ecclésiastiques, mais le seul qu'on trouva, fut le père Huddleston, bénédictin, qui avait beaucoup contribué à sauver sa majesté, après la bataille de Worcester. On le fit monter, par un escalier dérobé,

dans un cabinet, et le duc ayant averti le roi de son arrivée, sa majesté voulut faire retirer tout le monde, excepté le duc; mais son altesse royale fit observer au roi qu'il n'était pas convenable qu'elle restât seule avec lui, dans la position où il se trouvait, et elle fit rester aussi milord de Bath, qui était le gentilhomme de la chambre de service, et milord Feversham, capitaine des gardes. Le duc appela alors M. Huddleston, que sa majesté reçut avec beaucoup de joie et de satisfaction, disant qu'elle désirait mourir dans la foi et dans la communion de l'église catholique; qu'elle était très-repentante des péchés de sa vie passée, et sur-tout d'avoir si long-temps différé sa conversion; qu'elle espérait néanmoins dans les mérites de Jésus-Christ; qu'elle était en charité avec tout le monde; qu'elle pardonnait à ses ennemis, et demandait pardon à ceux qu'elle avait offensés, et qu'elle était résolue de changer de vie, si Dieu daignait prolonger ses jours. Après cela, elle fit une confession générale et un acte de contrition, avec beaucoup de piété et de componction. Ceci dura une heure, après quoi sa majesté demanda à recevoir les secours de l'église, ne cessant de faire de pieuses éjaculations, et s'écriant: Miséricorde, mon doux Jésus, miséricorde! jusqu'à ce que le prêtre fût prêt à lui donner l'extrême-onction. Cette cérémonie étant achevée,

le père demanda à sa majesté si elle voulait recevoir aussi le saint-sacrement; elle répondit qu'elle le désirait du fond de son cœur, pourvu qu'il l'en jugeât digne. Pendant que le prêtre se préparait à le lui donner, le roi se mit sur son séant, disant qu'il voulait recevoir son père céleste dans une position plus respectueuse; mais on l'engagea à ne pas se déranger. Il répéta alors l'acte de contrition et communia très-dévotement. Quand il eut fini, le père Huddleston lui fit une courte exhortation, et le laissa dans une situation d'ame si paisible, qu'il attendit la mort avec la tranquillité et le courage d'un chrétien.

» Quand tout le monde fut rentré, sa majesté parla de la manière la plus tendre et la plus affectueuse au duc : elle reconnut publiquement combien elle était sensible à l'amitié fraternelle qu'il lui avait toujours montrée, et sur-tout dans le dernier service qu'il lui avait rendu. Elle donna des éloges à sa soumission et à sa constante obéissance à tous ses ordres, et lui demanda hautement pardon du traitement rigoureux, par lequel elle avait si long-temps exercé sa patience. Le roi montra tant de sensibilité, qu'il tira des larmes des yeux de tous les assistants. Il parla aussi avec beaucoup de tendresse à la reine; en un mot, il n'oublia rien, et profita du peu de temps qui lui restait pour se réconcilier avec

Dieu, et pour donner satisfaction à ceux qu'il avait offensés sur la terre, se disposant à mourir avec la piété et la sérénité d'un chrétien, jointes à la grandeur d'ame d'un roi. » Bientôt la tête, qu'il avait conservée jusqu'alors, commença à s'embarrasser une heure avant sa mort, et il expira entre onze heures et midi, le vendredi, 6 février $168^3/_4$.

Il fut généralement pleuré après sa mort, comme il avait été aimé pendant sa vie : car la malignité même de ceux qui ont troublé son règne, provenait plutôt de la haine qu'ils portaient à sa puissance et à son rang, que d'aucune aversion pour sa personne. Il avait toutes les qualités qui font la gloire des princes et le bonheur des nations; un petit nombre de faiblesses diminuaient seules un éclat qui faisait l'admiration de ses voisins, les délices et la sécurité de ses sujets. Il avait la conversation si spirituelle, l'humeur si affable, l'accès si facile, que tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher, le chérissaient au-delà de toute expression. Il se trouva, à la vérité, des personnes qui abusèrent de sa bonté et de sa clémence, qu'elles cherchèrent à rendre méprisables, et qui leur servirent à troubler le royaume. Il les souffrit si long-temps, qu'il fit douter de son jugement et de son courage; mais il montra à la fin qu'il ne manquait ni d'adresse pour dé-

jouer leurs projets, ni de force pour dompter les esprits opiniâtres qui voulaient le pousser contre le même écueil où son illustre père avait péri. Son amour du repos retarda sa justice, et il laissa pendant quelque temps opprimer l'innocence, ainsi que nous l'avons vu dans le complot d'Oates; mais, reveillé à la fin par les avertissements continuels de son frère, il secoua ses chaînes, rendit au pouvoir royal son éclat, et le lui conserva jusqu'à la mort.

FIN DU TOME SECOND.

De l'Imprimerie de Gellot, rue des Grands-Augustins, n° 9.



TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

1678.

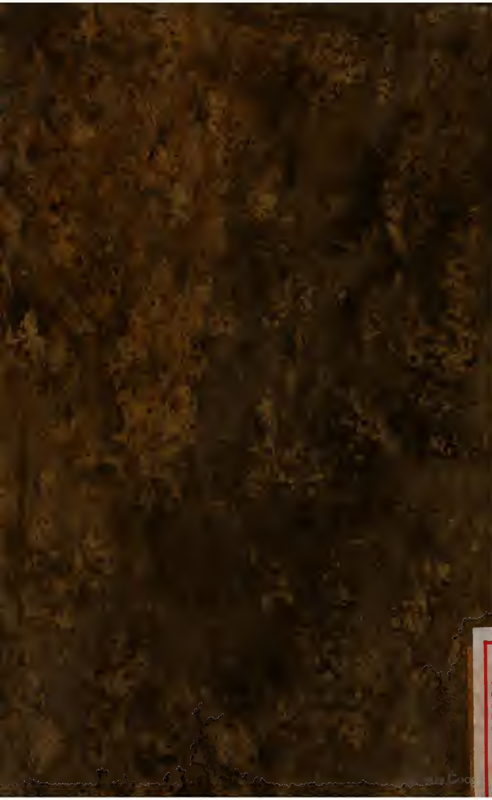
1680.

1683.

1684.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.




BIBLIOTECA